Digitized by Google

Mason
DD. 82.

Digitized by Google

LETTRES

DE MESSIRE

JEAN SOANEN

EVÊQUE DE SENEZ.

TOME I.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JEAN SOANEN EVEQ. DE SENEZ

D'un faux Concile innocente Victime
Saint Zelateur de toute Verité
Captif de J.C. l'appel forma ton Crime
Dieu couronne l'appel et ta fidelité

Digitized by Google

LETTRES

DE MESSIRE

JEAN SOANEN

EVÊQUE

DE SENEZ.

TOME PREMIER.

THECA BODLE

A COLOGNE,
Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. L.

Digitized by Google

Digitized by Google

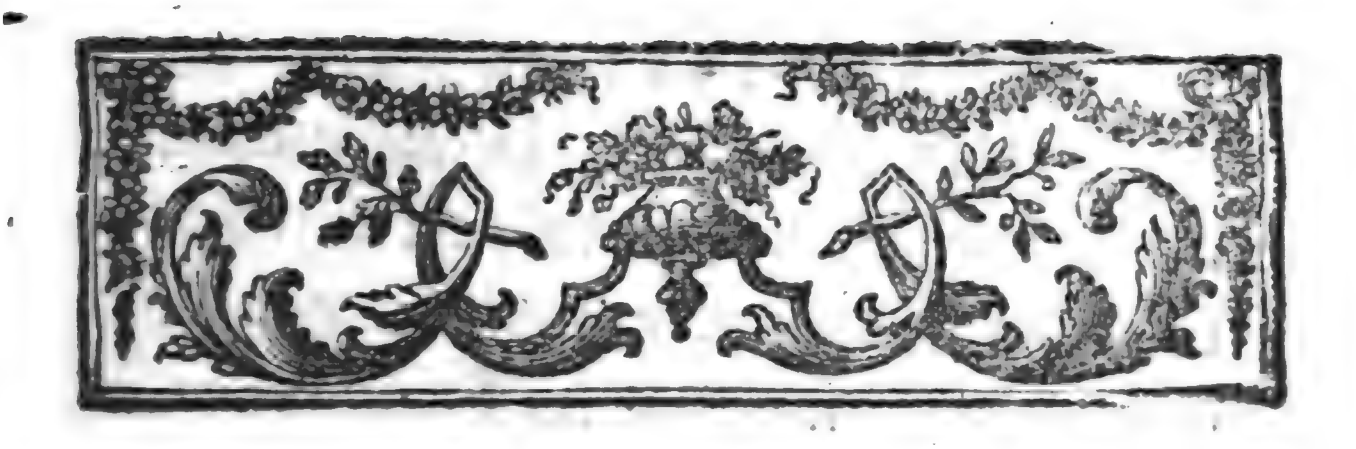

AVERTISSEMENT.

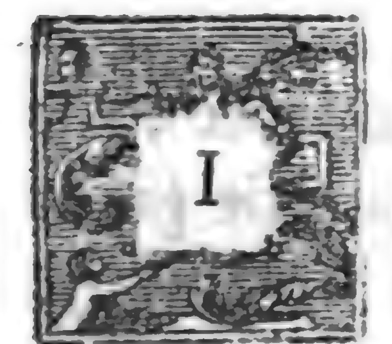

IL y a dix ans que les Amis de la vérité desirent avec empressement la Vie & les Lettres que nous donnons aujourd'hui au Public. Les difficultés des tems peuvent en partie servir d'excuse. Diverses circonstances, inutiles à rapporter, ont aussi occasionné ce délai involontaire, que l'on pardonnera volontiers par la joye qu'on aura de recevoir un Ouvrage aussi utile à l'édification des Fideles.

Pour en sentir toute l'importance, il suffit de se rappeller quel est le personnage que Dieu a fait faire dans son Eglise à M. l'Evêque DE SENEZ, sur-tout dans les derniers jours de sa vie. Ce personnage est

Digitized by Google

ſi conſiderable, que Dieu ſemble avoir concentré la cauſe de ſa vérité dans cet illuſtre Prélat, par ſa condamnation & par ſes ſouffrances. Telle eſt la conduite que Dieu tient pour la défenſe de la vérité dans tous les ſiecles.

Dans celui de St. Athanaſe, ce grand Patriarche d'Alexandrie parut deſtiné, d'une maniere ſinguliere, pour ſoutenir & défendre la Divinité & la Conſubſtantialité du Verbe contre les Ariens. Il devint le fleau perpétuel de ces Hérétiques, le ſignal & comme le centre de réünion pour tous ceux qui conſerverent leur foi pure. Se ſéparer alors d'Athanaſe, ou conſentir à ſa condamnation, c'étoit abandonner la cauſe de Dieu, & favoriſer le parti des Hérétiques; qui, pour preuve de Catholicité, ſe contentoient ſouvent que l'on condamnât leur Adverſaire, ou que l'on renonçât à ſa communion.

De nos jours, un ſaint Prêtre a enſei-

Digitized by Google

enſeigné des Vérités capitales dans un livre généralement applaudi pendant 40. ans : mais parce que ce Livre renverſe le ſyſteme Anti-Chrétien d'une Societé orgueilleuſe, ennemie de tout bien, jalouſe de tout mérite qui ne favoriſe pas ſon ambition, fiere de ſon crédit ; elle ſouleve les Puiſſances, le Livre eſt proſcrit, & le Juſte eſt condamné, ſans qu'il ait la liberté de ſe faire entendre. Se ranger du côté des Jéſuites & approuver leur cabale, ce n'eſt pas ſeulement tremper ſes mains dans le ſang innocent ; c'eſt abandonner la cauſe de l'Egliſe, & contribuer à l'oppreſſion de la vérité. Prendre, au contraire, la défenſe du P. Queſnel, c'eſt ſe joindre à ceux qui ſont au Seigneur, entrer dans la ligne non interrompüe des Fideles gardiens de la foi, ſe déclarer en faveur de l'innocence & de la juſtice, & participer aux bénédictions promiſes.

Les IV. Evêques, Chefs de l'Appel, ont partagé cette gloire ; & ceux qui ont eu le bonheur de les ſuivre dans cette illuſtre carriere, ſe ſont acquis devant Dieu un mérite proportionné à leur courage. Pluſieurs autres Prélats, & un très-grand nombre d'Eccléſiaſtiques Séculiers & Réguliers, ſe ſont ſignalés dans ce ſaint combat ; & ſi la vérité a trouvé des prévaricateurs & des lâches, elle s'eſt formé des Défenſeurs intrépides, qui, comptant pour rien la perte de leurs biens, de leur liberté & de leur vie-même, ont regardé l'exil, la priſon & la mort, comme la matiere de leur triomphe.

Perſonne n'ignore avec quel zele & quel courage MM. de Senez & de Montpellier, ont défendu la cauſe de Dieu contre les erreurs que la Bulle *Unigenitus* autoriſe. Dieu avoit donné à ce dernier un eſprit mâle, & une force invincible : mais de quel zele ne ſe ſentit-il pas animé, ſoutenu

Digitized by Google

tenu par l'exemple de celui qu'il regardoit comme son Maître, son bouclier, son modele. Toute l'ambition du grand Colbert étoit de devenir semblable au St. Evêque de Senez. Uni avec lui, comme un autre Judas Machabée, *son épée étoit la protection du Camp d'Israël. Semblable à un lion, il poursuivit les méchans de tous côtés; la terreur de son nom fit fuir les ennemis devant lui : Tous ceux qui commettoient l'iniquité furent dans le trouble : Son bras procura le salut du peuple, & ses exploits firent la joye de Jacob.* Nos deux Prélats *rassemblerent ceux qui étoient près de périr : Leur mémoire sera à jamais en bénédiction*, & la postérité les regardera comme deux Peres de l'Eglise, qui, par leurs combats & leurs travaux, ont fait triompher la vérité, malgré les efforts d'une puissante cabale.

Lettre DCXII. de M. de Montpel. pag. 504. 1. Machabée III. 3. & suiv.

La mort de M. de Montpellier fit une playe mortelle à l'Eglise. Cet-

te perte y causa un vuide dont tout le monde s'aperçut : mais personne n'en fut aussi affligé que notre saint Evêque. Les premiers jours qui suivirent cette triste nouvelle, il les passa dans les larmes & dans un gémissement continuel ; ne pouvant se distraire à sa douleur, parce qu'elle avoit pour motif des objets qu'il a si bien peint dans ses Lettres. „ Ceci „ est plus fort que moi ; (dit-il, „ baigné de pleurs, à un ami qu'il „ honoroit de sa confiance.) Je ne „ puis survivre à la mort de celui „ que nous pleurons. Cette perte „ m'accable, & bien-tôt elle me „ conduira au tombeau. Les enne„ mis de la Vérité vont triompher ; „ les gens de bien sont dans la con„ sternation ; & l'Eglise, couverte „ de deuil, ne pleurera jamais assez „ la mort de son plus illustre Dé„ fenseur. "

Ce discours attendrit l'ami présent. Il ne put s'empêcher de faire paroî-

Digitized by Google

paroître la tristesse dont il étoit saisi :
„ Hé quoi ! (reprit le St. Evêque,
„ d'un ton & d'une force qu'il n'est
„ pas possible d'exprimer) est-ce que
„ ceci vous abbât & vous déconcer-
„ te ? Ho ! nous devons nous attris-
„ ter de cette perte, parce qu'elle
„ est irréparable : mais nous n'avons
„ rien à craindre pour la Vérité &
„ pour l'Eglise : elles ne périront ja-
„ mais. Redoublons de courage, &
„ que l'exemple de celui qui est
„ mort les armes à la main, cou-
„ vert d'honneur & de gloire, nous
„ apprenne que les Défenseurs de la
„ vérité peuvent être opprimés &
„ même tués, mais qu'ils ne sont
„ pas vaincus. Je sens que tout l'ef-
„ fort du combat va maintenant tom-
„ ber sur moi ; & que devant faire
„ pour deux, je n'ai pas assez de
„ force pour faire ce que feroit un
„ seul. Mais n'importe ; les ennemis
„ de tout bien feront de moi ce
„ qu'ils voudront : Je ne les crains

 „ point.

„ point. Ils me mettroient entre
„ quatre murailles, que je n'en de-
„ viendrois que plus courageux &
„ plus ferme. C'est la Cause de Dieu
„ que nous soutenons : Il saura bien
„ nous défendre. Aussi je vous prie
„ bien expressément de ne me laisser
„ passer aucune occasion de rendre
„ témoignage à la Vérité, sans m'en
„ avertir. Oui, je vous en supplie,
„ je vous en conjure, & autant qu'il
„ est en moi, je vous l'ordonne : ne
„ m'épargnez sur rien à cet égard.
„ Dieu en tirera sa gloire."

Un courage si généreux paroit surprenant dans une si grande vieillesse. (M. de Senez avoit alors plus de 92. ans.) Mais c'étoit un homme que la grace avoit formé de longue main. Sa foi fut toujours pure; &, dès son enfance, il chérit la vertu. Son élevation à l'Episcopat ne l'enfla point d'une vaine joye. L'ordre de Dieu, qu'il crut voir dans le conseil d'un pieux Prélat & dans la décision

cision de son Directeur, lui fit recevoir en tremblant un Ministere redoutable aux Anges-mêmes. Appellé à purifier les autres, il voulut se purifier encore plus lui-même, par la priere, par la retraite & par une confession générale de toutes ses fautes. S'il étoit élevé par la grandeur de ses actions, il se rabaissoit par l'humilité de son cœur. Aucun ne pouvoit approcher de sa vertu, & tous approchoient sans peine de sa personne. Il étoit plein de bonté, insensible à la colere, très-sensible à la pitié : agréable dans ses discours, & encore plus dans ses actions. Il reprenoit en Pere, & louoit avec la gravité d'un Magistrat. Sa douceur étoit sans mollesse, & sa force sans sévérité & sans rigueur. Ses exemples instruisoient encore plus que ses paroles ; & celles-ci avoient tant de force & d'efficace, qu'il étoit rarement obligé d'avoir recours à la verge pour ramener ses brebis égarées.

Tel étoit le ſaint Prélat dont nous donnons au Public la Vie & les Lettres. Ses autres Ouvrages, ſi on pouvoit les joindre à ce Recueil, n'affoibliroient point la haute réputation de ſcience & de ſainteté qu'il s'eſt juſtement acquiſe. Dans ſes Sermons, on verroit l'homme de Dieu formé dans la retraite & la priere, nourri du ſuc Divin des Ecritures, plein de la doctrine des Peres, annoncer à la Ville & à la Cour, dans les Provinces, & en particulier à ſon Peuple, les mêmes vérités qui lui ont mérité la gloire & le bonheur d'être tout à la fois l'Apôtre, le Confeſſeur & le Martyr de Jéſus-Chriſt. Choſe étrange! Ce que tout le Royaume avoit admiré & approuvé dans M. de Senez prêchant en Chaire, le faux Concile d'Embrun le proſcrit & le condamne dans une Inſtruction, que quelques-uns de ſes prétendus Juges n'avoient pas même luë (*a*).

(*a*) On peut l'aſſurer au moins de M. l'Evêque de Gap, qui, après ſon retour d'Embrun, deman-

Dans ſes Ordonnances & ſes Lettres Paſtorales, on ne peut s'empêcher d'admirer un tendre Pere, & un Paſteur vigilant, qui porte ſon troupeau dans ſon ſein, & qui le nourrit du pur froment de la parole Evangelique.

Dans ſes Oeuvres polémiques, l'homme de la Vérité ſe montre avec le feu & l'onction de la charité, qui perſuadent, qui enflamment, & qui gagnent le cœur de ceux qui les liſent.

Mais ſi dans tous les tems on a regardé, avec raiſon, les Lettres des grands Hommes comme la plus excellente partie des productions de leur eſprit, les Lettres de M. de Senez méritent à bon titre de tenir le premier rang dans ſes Ouvrages. Son cœur y parle & s'y peint tout entier. On y voit ce caractere de douceur, de modeſtie, de condeſcendance, d'hu-

demanda à un Curé exilé dans ſon Dioceſe, cette Inſtruction, qu'*il étoit curieux*, diſoit-il, *de lire*.

d'humilité & de charité, qui a fait desirer à tant de gens de voir son visage, & de jouïr de ses conversations. Ceux qui ont été privés de cet avantage, trouveront son fidele portrait dans ses Lettres. En les lisant, ils croiront recevoir des réponses à leurs difficultés, & des soulagemens dans leurs peines. Attirés & comme embaumés par l'onction d'une pieté tendre & solide, ils s'édifieront & s'instruiront des vérités les plus importantes de notre sainte Religion; & si leur cœur n'est point indifferent sur les troubles qui agitent maintenant l'Eglise, ils verront avec plaisir, que celui qui en a été la plus illustre victime, en a parlé avec la moderation, la circonspection & la sagesse d'un homme qui n'est touché que des intérêts de Dieu & de l'Eglise.

Une seule chose pourra peut-être surprendre. Ce sont les éloges que M. de Senez fait de quelques personnes qui les ont peu mérités. C'est une

Digitized by Google

une attention que des amis zélés lui avoient voulu faire obſerver de ſon vivant. Mais la bonté de ſon cœur l'emportoit ſur la reſerve qu'il eut voulu ſe preſcrire. Son humilité ne lui permettoit de penſer le mal que de lui-même. Comme il ſe mettoit au-deſſous de tous, il lui étoit naturel de relever le bien qu'il croyoit voir dans les autres. Ou s'il l'y ſuppoſoit avec quelque doute, il penſoit alors que ces éloges ſeroient pris pour des exhortations. C'étoit la loi qu'il ſe preſcrivoit à lui-même. Il eſt rare qu'on l'ait beaucoup loué, ſans qu'il en ſoit devenu plus humble & plus attentif à ſes devoirs. Sa reconnoiſſance, jointe au mépris qu'il avoit de lui-même, lui ont fait beaucoup trop valoir les ſervices & les préſens qu'il a reçus. Le Lecteur averti, donnera ſon juſte prix à chaque choſe.

On s'étonnera, peut-être, du grand nombre de Lettres que contient ce Recueil. Mais on oſe ſe promettre,

qu'après

qu'après les avoir lues, on regrettera plutôt les retranchemens que l'on y a fait. Les circonſtances des tems, les égards & les ménagemens que l'on devoit à bien des perſonnes, en ont fait ſupprimer un grand nombre des plus importantes, qui méritent d'être conſervées à la poſtérité. Nous euſſions même porté ces retranchemens plus loin, dans la crainte de ſurcharger le Public, ſi nous euſſions pû oublier l'empreſſement & l'avidité avec laquelle on liſoit, dans les N N. E E., les moindres Lettres de notre ſaint Prélat. Nous avons ſuivi l'ordre des dattes, comme étant le plus naturel.

Il ne nous convient pas de prévenir le jugement du Public ſur l'hiſtoire de la Vie que nous lui préſentons. Les reproches que l'on nous a fait tant de fois ſur les délais, qui ne venoient pas de nous, mais qui marquoient un deſir qui ne s'eſt point rallenti, nous ſont un gage preſque

aſſuré

aſſuré du bon accueil qu'il fera à cet Ouvrage. Le judicieux Auteur, pour ſe conformer au goût de notre ſiecle, a déchargé ſon hiſtoire d'un grand nombre de menus faits dont ſes Mémoires étoient remplis. Comme il n'enviſageoit M. de Senez que par le point de vuë qui l'a rendu plus illuſtre, en le donnant en ſpectacle aux Anges & aux hommes, il s'eſt reſtraint dans ce qui étoit plus propre à le caractériſer à cet égard. Mais ſi ſa préciſion fait quelque tort à l'*intégrité* de l'hiſtoire, elle eſt un garant du choix & de la certitude des faits. Le ſtile en eſt ſimple: tout y paroit ſans art, ſans partialité, ſans envie même de louer. Mais cette noble ſimplicité ne rendra l'Ouvrage que plus eſtimable aux yeux de ceux, qui, amis du vrai, ſe plaiſent à le trouver par tout ſans fard, & ſur tout dans l'hiſtoire.

Digitized by Google

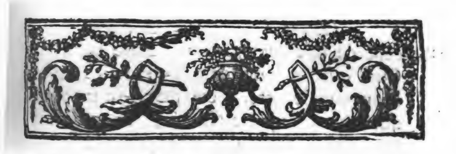

LETTRES
DE MESSIRE
JEAN SOANEN
ÉVÊQUE
DE SENEZ.

LETTRE I.

Au Révérend Pere DE LA TOUR, *Supérieur général de l'Oratoire, sur la mort du R. P. de Sainte Marthe son prédécesseur.*

MON REVEREND PERE,

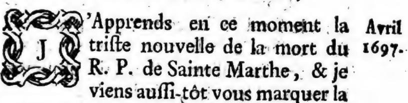

J'Apprends en ce moment la triste nouvelle de la mort du R. P. de Sainte Marthe, & je viens aussi-tôt vous marquer la part que je prens à votre douleur, & à celle Avril 1697.

Digitized by Google

1697. celle de la Congregation. Elle perd un Chef qui l'a long-tems conduite avec beaucoup de pieté. Vous perdez un Ami qui vous a toujours estimé, & moi un Pere qui m'a rendu de très-grands services pour mon salut. L'innocence de ses mœurs, la grandeur de ses travaux, & la fidélité de sa patience nous doivent rendre sa mémoire précieuse. Il ne s'est jamais contenté de marcher d'un pas ordinaire; il a toujours couru. Les plus difficiles emplois, qui sont de vrais tourmens pour beaucoup d'autres, ont été un jeu pour lui. Il a vu les peines de la Congrégation, & il s'en est consolé: il en a vu quelques prosperités temporelles, & il les a redoutées: il en a vu sur la fin la gloire Chrétienne, & il en est peut-être mort de joie. Son zéle pour la maison de Dieu l'auroit dévoré depuis long-tems, si son amour pour Jésus-Christ ne l'eût soutenu. S'il a éprouvé quelques personnes, il a jugé que l'épreuve leur étoit nécessaire; & nous devons croire que cela ne diminuoit rien de sa charité dans le fond de son cœur; puisque Dieu, sans cesser d'être bon pere, exerce tous les jours ses enfans. Il a fait plusieurs biens à l'Oratoire, & le plus grand, sans faire tort aux autres, est de vous

avoir mis à ſa place (*a*). Cette belle 1697.
action étant le comble de ſes vertus, lui avoit donné droit de ſe repoſer le reſte de ſes jours ; mais il étoit tellement accoutumé au travail, qu'il a ſuccombé ſous ſes premiers eſſais du repos. La mort du Sauveur, qui opéroit en lui à tout moment, l'a enfin conſommé. Digne fils & ſucceſſeur du grand Cardinal de Berulle, il a expiré preſqu'au pied de l'Autel. Prêtre le matin, Victime le ſoir du même jour. . . . . . . Recevez, mon Révérend & très-cher Pere, cette effuſion de mon cœur ſur l'illuſtre Défunt, que j'ai ſervi ſans affectation, à ſon inſçu, durant ſa vie, & que je loue maintenant ſans intérêt après ſa mort ; en priant pour lui très-tendrement, & demandant à Dieu en grace pour moi, une fin auſſi ſainte que la ſienne. Si, pour l'imiter, vous faites bien-tôt votre viſite générale, & que vous approchiez de mon deſert, ſans me donner la conſolation de vous voir, je vous ferai excommunier par mes voiſins ; & afin d'achever de vous punir, j'irai vous chercher, vous embraſſer, & vous renouveller l'attachement tendre, avec lequel je ſuis &c.

(*a*) Le P. de la Tour avoit, dans ce tems-là, une très-grande réputation.

LETTRE II.

A Mr. GARSIN *Lieutenant Général au Siege de Castellane. Mr.* de Senez *reproche avec force au Magistrat la protection qu'il accordoit aux Comédiens, que le Prélat avoit extrêmement à cœur de chasser de la Ville; & il le sollicite vivement de joindre l'autorité à son zéle.*

Senez 13. *Decembre* 1697.

1697. VOus avez su, Monsieur, la vive douleur dont mon cœur fut pénétré, quand j'appris la profanation scandaleuse, que les Comédiens de Castellane avoient faite, en jouant sur le Théatre publiquement, & un jour de Dimanche, & durant le service divin, avec une hardiesse aussi condamnable par les Ordonnances de nos Rois, que par les saints Canons de l'Eglise. Vous vous souvenez bien qu'à la premiere nouvelle que j'en eus, je montai à cheval, malgré la rigueur de l'hyver & la difficulté de nos montagnes, me croyant obligé en conscience, de sacrifier mon repos, ma santé, &, s'il le falloit, ma vie même, pour arrêter un scandale public, & pour empêcher que ces Prédicateurs de Satan

Satan ne persuadassent plus long-tems, 1697.
par leurs indignes plaisanteries, mes cheres ouailles à préferer le Théatre à la Paroisse, & les folies du spectacle au devoir de la Religion. Vous n'avez pas sitôt oublié, Mr., la conference que je vous demandai par une entrevue chez Mr. d'ALLONS notre ami commun, parce que je n'osai entrer chez vous, voyant que ce Théatre corrupteur étoit appuyé sur votre porte & sous vos fenêtres; & je craignois encore plus qu'il ne le fût sur votre protection.

Rappellez, s'il vous plait, dans votre mémoire, Mr., les manieres honnêtes avec lesquelles je vous insinuai l'obligation que vous aviez, selon Dieu, selon le monde même, d'employer votre autorité contre le violement des jours saints & contre la corruption publique des mœurs. Je vous représentai doucement, dans la seule vûe de vos devoirs & des miens, que la puissance spirituelle & la temporelle ne pouvoient jamais bien réussir, sans se prêter un secours reciproque dans les besoins, & que comme tout chargé que j'étois principalement du spirituel, je ne laissois pas d'être obligé d'employer mon pouvoir pour le service du Roi: aussi vous, Mr., ayant une

1697. portion de l'autorité temporelle du Prince, vous étiez engagé à la mettre en œuvre pour le ſervice de Dieu. Quand j'eus établi ce principe, je vous conjurai de nous unir tous deux, pour faire ceſſer de concert la profanation du ſaint Dimanche par l'éloignement des Comediens. J'ajoutai là-deſſus, que les gens de cette profeſſion étoient excommuniés par les Canons ; que l'Egliſe en a tant d'horreur, qu'encore aujourd'hui, elle donnoit droit à tout Prêtre zélé de leur refuſer la communion en cas qu'on les connût, ſans qu'ils en puſſent porter leurs plaintes à aucun tribunal ; refus qui ne peut jamais être fait qu'aux pécheurs publics : qu'il étoit d'ailleurs indubitable qu'ils avoient joué le Dimanche précédent durant l'Office, & qu'en même tems que la Paroiſſe étoit abandonnée de ſes enfans, le Theatre étoit rempli d'inſenſés. Je vous expoſai enfin les Arrêts du Conſeil & des Parlemens, les Ordonnances d'Orleans & de Blois qui m'autoriſoient à vous demander la punition, même corporelle, des auteurs d'une telle profanation, ſi je n'euſſe mieux aimé, ſelon mon caractere & mon penchant, chercher des voyes plus douces ; & je conclus alors, en vous priant de vous

vous joindre à moi pour porter les Comédiens à ſortir de mon Diocéſe ſans éclat, & m'épargner la peine que j'aurois d'employer les cenſures de l'Egliſe. 1697.

Mais, voulutes-vous m'aider, Mr., & me donner ce ſecours que j'attendois? vous n'employates au contraire tout votre eſprit qu'à vouloir m'affoiblir, m'inſpirer des craintes humaines, & à ſortir bien-tôt de la chambre, en me faiſant devant Mr. d'Allons deux grandes promeſſes; l'une, que vous alliez mettre tous vos ſoins à me contenter, & l'autre, que vous reviendriez à nous un moment après. Mais revintes-vous? Mais ai-je ſujet d'être content? Souffrez que je parle à votre cœur. Vous me détachates tous les Comédiens pour me dire, dans leur paſſion, mille choſes deſagréables; & je ne pus, après une tempête de pluſieurs heures, après mille plaintes très aigres qu'ils me firent que je cauſois la perte de leur famille, je ne pus, dis-je, finir cet orage ni rien obtenir d'eux, qu'en leur accordant dix Louis d'or pour leur fermer la bouche, parce que je crus devoir achetter le ſalut de mon troupeau, même aux dépens des pauvres. Alors vos Comédiens un peu radoucis, & changés en apparence,

1697. mais toujours Comédiens en effet, comme je l'ai depuis trop éprouvé, me promirent deux choses solemnellement. La premiere d'abbattre leur théatre sur le champ, ce qui fut d'abord exécuté par mes soins; & la seconde de sortir tout-à-fait dès le lendemain; mais ils n'en firent rien sous divers prétextes. J'allai chez vous, Mr., pour vous prier de leur faire accomplir cette seconde promesse; mais vous vous rendites invisible pour moi; & ni le lendemain, ni le jour d'après vous ne jugeates pas à propos de me donner un retour de visite, ou pour le moins un signe de vie, quoique je logeasse à votre porte; & le chef des Comédiens me promit enfin, que dans toute la semaine courante, il seroit sorti sans plus long délai, avec tous les siens.

Mais je viens d'apprendre avec une douleur bien sensible, que, quoiqu'il se soit écoulé trois semaines depuis ce tems, ces malheureux sont encore chez vous, & qu'il n'y a point de jour qu'ils ne scandalisent la ville de Castellane par leur débauche, par leurs courses nocturnes, par leurs cris, par leurs folies de toute espece; & que celui d'entr'eux qui est le farceur de profession, monta à cheval Dimanche dernier avec un équipage tout payen,

payen, assembla le peuple au coin des 1697.
rues durant le jour du Seigneur, & avec un étendart insolent qu'il portoit en main, malgré la défense que je lui en fis faire par le Curé, se promena d'un air bouffon dans toute la ville de Castellane, trainant après lui une troupe d'auditeurs séduits, qui applaudissoient à son libertinage, & imitoient sa profanation. Voila, Mr., ce qui acheve de me percer le cœur, & ce qui me presse de solliciter pour la derniere fois votre religion & votre autorité par toute la charité de Jésus-Christ, pour vous-même aussi bien que pour mon troupeau. Oui, votre salut propre y est engagé, puisque selon les *Peres* après l'Ecriture, les Magistrats seront responsables devant Dieu, des vices publics qu'ils n'empêchent pas quand ils le peuvent; & que ce seroit un terrible malheur de se damner pour les péchés d'autrui. Ne croyez pas que je vous dise ceci, Mr., par aucun ressentiment. Je vous parle en vrai ami. Songez, non seulement pour votre salut, mais encore pour votre gloire, ce que les hommes ont pû penser, quand ils ont vû leur Evêque s'armer pour proscrire un vice scandaleux, & leur Magistrat pour le proteger; quand ils ont vû le théatre

1697. placé à votre porte, & la profanation du ſaint Dimanche commiſe pluſieurs fois ſous vos fenêtres & ſous vos yeux: quand ils ont vû & dit publiquement, qu'une des raiſons qui arrêtoient ces Comediens au-delà du tems convenu pour leur ſortie, c'eſt que vous les aviez engagé pour un mois à apprendre à danſer à Mademoiſelle votre fille? Je n'oſe pourtant croire cela de vous, quoique toute la ville me l'ait dit; & je vous en parle maintenant, non pour vous marquer une perſuaſion que je n'ai pas, mais pour vous conjurer de bien détruire celle du Public.

Accordez-moi donc, Mr., la grace que je vous demande maintenant pour l'intérêt de Dieu, & pour le ſalut de mes enfans; ſi non je ferai publier Dimanche prochain, en plein Prône, une excommunication dans toutes les formes contre ces malheureux, avec défenſe à tout Prêtre de mon Diocéſe de dire la Meſſe devant eux, ſous peine de ſuſpenſe encourue par le ſeul fait. Epargnez-moi, je vous prie, la douleur d'employer des remedes ſi fâcheux, & encore plus d'être forcé de porter mes plaintes ailleurs. Je ſais que la charité doit faire devorer bien des choſes à un Evêque.

Si

Si toutefois je la pouſſois plus loin, elle 1697.
ne ſeroit pas une patience chrétienne, mais une lâcheté criminelle. Exemptez moi donc de cette néceſſité amere où je ſuis, de remedier à ce mal preſſant, ou de m'en plaindre; & offrez-moi plutôt des occaſions propres à vous bien marquer le parfait attachement &c.

LETTRE III.

Au P. BERARD *de l'Oratoire, ſon Neveu. Il lui parle des viſites qu'il fait dans ſon Diocéſe, & des dangers qu'il y a courus.*

18. *Juin* 1699.

APrès un peu de travail, mais non 1699.
pas ſi grand à beaucoup près que le vôtre, mon très-cher Neveu, je me délaſſe en vous écrivant aujourd'hui ſur le ſoir, parce que je fais partir demain mon Courrier pour Aix; & je pars moi-même pour aller faire une viſite de mes Paroiſſes de quatre ou cinq jours. J'en fis une le jour de l'Aſcenſion, dans le plus rude Canton de mon Diocéſe pour le chemin; & c'eſt un coup de Providence que je n'y ſois pas demeuré. Cette route, en mille endroits, n'eſt large que

1699. d'un pied, & à mi-côte d'une haute montagne, coupée tout droit, & la riviere de Verdon au bas. Mon cheval, qui ne m'avoit jamais fait d'affront, s'abbatit des quatre pieds dans un de ces endroits charmans, & tourna heureusement du côté de la hauteur du terrain, si brusquement, qu'il m'engagea la jambe & le pied gauche sous son ventre. Je me relevai dans le moment avec le cheval; car nul de mes gens, ni de ceux qui suivoient, ne pouvoient venir à mon secours, tant le chemin étoit étroit; & j'en suis quitte à bon marché, par un peu de mal au pied. J'appelle ce coup heureux; & je vous prie de m'aider à remercier Dieu. J'allois en deux sauts du haut de la montagne dans le Verdon. Feu Mr. Godeau disoit en riant, qu'il ne pouvoit arriver de mal à un Evêque, durant qu'il fait sa visite. Je l'ai éprouvé, & je ne puis mieux vous rassurer là-dessus, & prouver qu'il n'y a presque plus rien, qu'en vous disant que je vais dès demain escalader une autre montagne de cette gentillesse. Un Evêque de rochers comme moi, doit se familiariser avec ces monstres, & se tenir encore fort heureux, si Dieu vouloit accepter ses dangers, & même sa mort, pour quelque pénitence de ses péchés.....

LET-

Digitized by Google

LETTRE IV.

A l'Assemblée générale de l'ORATOIRE de l'année 1699. Sentimens de M. de SENEZ pour la Congrégation. Esprit de pieté & motifs de Réligion qu'il suppose dans les Membres députés. Idée qu'il donne de la sainteté du Sacerdoce. Son esprit & son cœur le rendent présent & l'intéressent à tout ce qui regarde la Congrégation.

à Senez le 9. Septembre 1699.

MES REVERENDS PERES,

QUoique ma tendresse & ma vénération pour l'Oratoire, soient dans mon cœur des sentimens de tous les jours, & des tributs de reconnoissance que je rends à la Congrégation dans chaque moment; je les vois toutefois avec plaisir se renouveller aux occasions importantes: & tout enseveli que je suis pour mes enfans dans mon desert, je me porte en esprit pour ma chere Mere dans tous les lieux, dès qu'il s'y agit ou de sa gloire ou de ses intérêts. 1699.

Mais je ne puis lui prouver mon zéle dans un tems plus agréable pour elle & pour

1699. pour moi, que quand je la vois aujourd'hui aſſemblée par ſes Députés, parce que les connoiſſant preſque tous, & les honorant tous parfaitement, j'apperçois alors d'une maniere plus ſenſible tout ce qu'elle renferme de mérite, dans le digne Chef qui la gouverne, & dans ſes Membres les plus diſtingués qui la compoſent. Je découvre alors plus clairement, & tout l'honneur que vous recevez d'elle, & tout celui qu'elle va recevoir de vous en cette Aſſemblée générale. Ce feront ſans doute les plus beaux jours de la Congrégation; les jours de ſa faveur devant les hommes, & de ſon accroiſſement devant Dieu; le tems de ſa force, de ſa parure, de ſa fécondité: & je devine déja, à coup sûr, tant d'heureux ſuccès fondés ſur vos perſonnes, qu'ayant peine à contenir ma joye, peu s'en faut que je ne ſorte des bornes d'une lettre fraternelle . . . . . .

Mais ſi le mérite des Députés, la plûpart mes amis, & tous mes freres, me donne tant de conſolation, jugez, s'il vous plait, mes Révérends Peres, quelle édification & quelle joye je dois reſſentir, en conſiderant la matiere & la forme, le commencement & la fin, l'importance, l'occupation, le fruit d'une Aſſem-

Assemblée générale. C'est là que se renouvelle la sainteté du Sacerdoce, l'esprit de sacrifice, l'état de victime, qui fait les vrais Prêtres. C'est là que le feu du Sanctuaire se rallume, que la bonne odeur de Jésus-Christ se répand, que l'amour de nos obligations se fortifie, & que le zéle du salut des autres s'enflamme. C'est là que notre Congrégation va se rendre de plus en plus digne de Jésus-Christ qui l'a choisie; digne du saint Cardinal qui l'a établie; digne des pieux & sages Supérieurs qui sont à sa tête; digne de tant d'excellens ouvriers dont les uns défendent la Religion dans les Ecoles, les autres l'enseignent dans les Séminaires, d'autres l'étendent dans les Missions, d'autres la font tonner & triompher dans les Chaires. C'est par les Assemblées générales que l'Oratoire consomme en même tems mille œuvres de Dieu dans une seule; prescrit des loix sagement concertées, & les fait ensuite observer sans contrainte; ordonne une amoureuse obéissance, & la fait pratiquer sans nécessité; commande en priant; persuade en inspirant le recueillement, le travail, l'esprit ecclésiastique, la modestie, la frugalité de la vie Cléricale; & fait accomplir tous ses de- 1699.

voirs,

1699. voirs, ſans autres vœux que ceux du baptême & de l'ordination ; vœux aſſez redoutables pour faire fremir les plus hardis. C'eſt là enfin que par une heureuſe tradition de doctrine ſaine, & de morale pure, l'Oratoire s'unit, s'affermit, ſe perpetue dans l'amour de la vérité, dans l'exactitude de la diſcipline, dans les regles de la hierarchie, dans le reſpect pour la Prêtriſe, dans le tremblement pour l'Epiſcopat ; & tout ce que l'Egliſe a établi, ſoit de foi pour les dogmes, ou de ſainteté pour les mœurs, en grand dans les Conciles ; l'Oratoire travaille, & doit travailler, de plus en plus à le mettre en petit dans ſes Aſſemblées.

Que j'ai donc, mes Peres, un plaiſir bien juſte à me figurer tout le bien que vous allez faire dans celle-ci ; votre ſollicitude pour l'Egliſe, votre ferveur pour la Congrégation ! Que j'aime à me repréſenter le vertueux Chef de votre troupe, vous diſant comme Moïſe : *Que ceux qui ſont au Seigneur ſe joignent à moi* ; & à voir un choix de Levites, de véritables Prêtres de Jéſus-Chriſt aſſemblés maintenant autour de leur Pere, pour conſacrer avec lui à Dieu encore plus leurs cœurs que leurs mains ! Que j'ai de raiſons, en jettant les yeux du haut de

de mes montagnes sur l'Assemblée, sur 1699.
la Congrégation toute entiere, de dire aujourd'hui en moi-même, & de vous avouer fraternellement ce que je me dis dans le ravissement de ma joye: Que vos pavillons sont beaux & aimables, armée choisie du Seigneur! Que vos combats m'ont donné d'inquietudes, & vos victoires de consolations! J'entre dans vos travaux pour les partager, dans vos réglemens essentiels pour les observer: Heureux si je pouvois entrer de même dans vos vertus pour les imiter! Fasse le Ciel que mon ame, un jour, puisse mourir de la mort de tant de justes, dont l'estime & l'amour ne sortent point de mon cœur! Car mon dévouement pour l'Oratoire est si fortement gravé au dedans, & si hautement déclaré au dehors, que même en vous écrivant, je me flatte de n'avoir besoin ni de lettre, ni de protestation, pour vous prouver le tendre & respectueux attachement avec lequel je suis en notre Seigneur &c.

LETTRE

LETTRE V.

Au P. BERARD de l'Oratoire. Opposition étonnante que M. de Senez trouve de la part des habitans de Castellane, lorsqu'il veut corriger leurs desordres, & déraciner d'anciens abus.

à Senez le 19. Novembre 1699.

1699. VOtre silence n'est pas concevable, mon très-cher Neveu; & depuis deux mois de bon compte, une seule lettre est une paresse qui n'est supportable qu'à un homme comme moi, vendu & livré pour les autres......

Comme la sureté des lettres est le fondement de tout notre commerce dans l'éloignement, je suis contraint de vous prier de ne plus m'adresser les miennes sous mon nom directement, parce que .... cette petite (*a*) Ville est aujourd'hui si partialisée, si mutinée, qu'elles y pourroient tomber en fort mauvaises mains, desquelles j'aurois lieu de tout craindre. Il n'y a pas au monde une Ville plus Républicaine que ce petit trou, tant par les montagnes & la distance du Parlement, que par le voisinage

(*a*) Castellane.

Digitized by Google

finage de la frontiere, & par la protection que le crime y trouve tous les jours, dès qu'un seul habitant y a intérêt, ou dès qu'il s'agit de celui de Dieu seul. Je l'ai éprouvé une bonne douzaine de fois, de toutes les manieres ; & en ce lieu là il ne faut qu'un mécontent pour remuer tout dans un jour . . . . 1699.
Quelque précaution que j'aye pu prendre par la douceur des manieres & par la sainteté évidente de la cause, chaque pas que j'ai fait les a soulevés, n'étant pas accoutumés à voir traverser leurs passions. Quand j'ai proscrit leur jeu public de Ballon contre les fenêtres de la Paroisse & les jours de fête même, ils ont fulminé, & puis ont eu honte de leur folie. Quand j'ai étouffé leurs *charivaris* & leur *pelote* aux mariages, où il y avoit tous les ans des coups de bâton, & même de poignard donnés fréquemment, ils ont pesté contre moi. Mais malgré leurs cris cela est fini, & là, & dans tout le Diocése, graces à Dieu ; & les coupables mêmes m'en ont depuis remercié. Quand j'ai combattu & défendu les marchés publics, qui se faisoient dans les fêtes villageoises, qu'on appelle ici *Romerages*, qui étoient des jours de profanation & de débauche, on a vomi

1699. mi contre moi mille exécrations, dont je me ſuis glorifié devant Dieu. Cet abus eſt pourtant ceſſé. Mais voici maintenant, depuis quatre mois, une tempête plus furieuſe que toutes les autres. . . .

Gardez cette lettre bien ſoigneuſement, afin que notre ami commun puiſſe prendre, quand je le dirai, ſon tems pour vous introduire chez le Grand Magiſtrat, & que vous la lui puiſſiez lire, & que l'Ami la veuille appuyer comme je l'en prie ici, en vous perſuadant tous deux, qu'il s'agit ici d'une affaire de Dieu, d'un violement de clôture, d'un vol nocturne, d'une calomnie contre un Monaſtere, d'un ancien renverſement de la juſtice dans tout un Siege, de l'autorité du Roi qui n'eſt obéi dans cette frontiere & par cette Ville très Républicaine, qu'autant qu'ils y ſont forcés, ou veillés par un Evêque qui a toujours les yeux deſſus; qu'il s'y agit enfin de tout le bien que je puis jamais faire dans tout mon Epiſcopat, car ſi j'ai du deſſous dans cette occaſion, par une ſupériorité de faveur pour ce Lieutenant, je ſuis bafoué pour toujours dans Caſtellane: il ne faut plus y eſperer aucun fruit, ni aucune ſoumiſſion pour mon caractére, & je ſerai contraint de l'abandonner

à

à ſa corruption. Mais ſur toutes choſes, 1699.
ne laiſſez point ma lettre à Mgr. le Chancellier, ni à aucun de MM. ſes Secretaires; car les gens d'ici ont des avis de toutes parts; tout parle en ce pays; & ſi on ſavoit ici les vérités que j'écris, ma vie même ne ſeroit pas en ſureté. Je m'expoſe pour Dieu, pour le Roi, pour la Réligion, pour la juſtice.....

Mes intentions ſont bonnes, graces à Dieu, puiſque c'eſt pour lui-même que j'agis; & la charité eſt dans mon cœur, puiſque j'ai été, & ſuis encore tout prêt de recevoir ceux qui ont péché, pourvû qu'il y ait un exemple & un remede efficace. Les bras d'un Evêque ne ſont faits que pour embraſſer les plus grands pécheurs, pourvû que leur converſion ſoit exemplaire...... Que ma lettre ne vous faſſe croire aucune crainte dans mon cœur, ni aucune aigreur. J'ai demeuré d'un grand ſang-froid durant quinze jours dans Caſtellane, pendant que le Juge de Draguignan informoit contre ce Lieutenant par Arrêt du Parlement, & que toute la ville étoit irritée par les cabales. Quand on craint bien Dieu, on ne craint plus rien; & je ne ſuis pas aſſez aimé du Seigneur pour mériter de périr pour ſa cauſe........

LET-

LETTRE VI.

A Mr. DE NOAILLES *Archevêque de Paris. Il le félicite sur sa promotion au Cardinalat.*

10. *Juillet* 1700.

MONSEIGNEUR,

1700. JE n'ai osé croire durant quelques jours les bruits du public, ni les mouvemens de mon cœur sur votre nouvelle dignité; & à force de me réjouïr, j'ai appréhendé de me tromper. Enfin, graces au Seigneur, ce que je souhaitois tant avec tout le Royaume s'est trouvé vrai; & les suffrages de Rome ont suivi ceux de la France. Il y a long-tems qu'aucune promotion de Cardinal n'a été si généralement applaudie que la vôtre, M., & il n'y a que vous qui n'en puissiez pas voir la cause. L'Eglise en a plus de joye que vous-même, parce qu'elle profitera plus que vous de votre gloire. Quand on monte aux honneurs par les degrés des solides vertus, toute l'Eminence de Rome est au-dessous du mérite éminent; & la pourpre alors reçoit plus d'éclat qu'elle n'en donne. Je bénis Dieu de

Digitized by Google

de ce qu'après avoir tant honoré l'Episcopat, vous en allez, M., ſoutenir avec plus de force la vraye grandeur établie de Dieu ; & qu'ayant conſacré tant de bons Evêques, excepté celui (*a*) qui n'a rien de bon que ſon reſpect pour votre Eminence, vous êtes maintenant en droit de choiſir un digne Succeſſeur de St. Pierre. Heureux ce Succeſſeur, ſi celui que vous ferez Pape reſſemble à celui qui vous a fait Cardinal. Je me flatte que vous êtes un peu convaincu de la droiture, & de la vivacité de mes ſentimens ſur votre Promotion ; & que vous approuverez toujours l'attachement très-reſpectueux avec lequel je ſerai toute ma vie &c. 1700.

LETTRE VII.

A une Religieuſe. Il lui apprend à bien uſer de la grace miraculeuſe de ſa converſion.

de Paris le 10. *Août* 1701.

VOtre lettre, ma très-chere Fille, m'a comblé de joye, & m'a fait bénir Dieu mille fois des impreſſions de ſa grace dans votre cœur. Gardons-nous bien tous deux, vous & moi, de nous rien 1701.

(*a*) Il parle de lui-même.

1701. rien attribuer : mais renvoyons tout à Dieu ſeul. Nous devons reconnoître en tout tems, que c'eſt de lui que vient tout don parfait ; & que nous n'avons de nous-mêmes, que le menſonge & le péché, comme parle votre Pere ſaint Auguſtin. Mais cet aveu eſt encore plus néceſſaire, & plus évidemment indiſpenſable, lorſque Dieu nous tire de l'abîme, & que par de ſoudaines effuſions d'une miſéricorde infinie & ineffable, il nous change en un moment ; nous tranſporte comme d'un monde à l'autre ; nous fait ceſſer d'être ce que nous étions, pour commencer d'être ce que nous n'étions pas ; & de l'empire cruel du Demon, nous fait paſſer en un ſeul jour à l'aimable regne de Jéſus-Chriſt. Ceux qui reçoivent ces graces ſi promptes, ſi grandes & ſi fortes, ſont plus redevables à Dieu que les autres, ſelon la regle qui nous eſt donnée par la vérité même ; qui eſt que celui à qui on remet plus de dettes, doit rendre plus d'amour. Je vois avec plaiſir, ma très-chere Fille, que Dieu vient de graver dans votre ame cette regle & ce ſentiment pour lui ; puiſque vous allez même à un excès, qui eſt de la vouloir faire étendre juſqu'à moi, foible inſtrument, ſerviteur inutile.

Non,

Digitized by Google

Non, ma chere Fille, ne ſongez à moi 1701.
que pour prier le Seigneur, qu'il me faſſe part des graces qu'il vous a communiquées ſi liberalement, & dont j'ai un plus grand beſoin que vous. Vous de votre côté, ſentez de plus en plus vos miſeres, pour attirer de plus grandes bénédictions. Portez le poids de vos péchés avec crainte; & celui des graces de Dieu avec amour. Vous avez goûté le Seigneur, & éprouvé combien il eſt doux. Heureuſe l'ame qui s'attache à lui immuablement! Ne le quittez donc jamais, & dites tous les jours avec le Prophête, ce que Saint Auguſtin diſoit ſi ſouvent: *O qu'il m'eſt bon de m'attacher à Dieu!* Je ſuis en lui avec cordialité, ma très-chere Fille, votre &c.

LETTRE VIII.

A Monſieur DE SOLEILHAS *ſur les Litres funebres qu'il avoit fait mettre dans l'Egliſe de Soleilhas.*

à Senez le 5. *Avril* 1705.

LA connoiſſance que j'ai de votre pie- 1705.
té & de votre modeſtie, me fait eſperer, Monſieur, que vous voudrez bien ne pas laiſſer plus long-tems dans le

Digitized by Google

1705. Sanctuaire de la Paroiffe de Soleilhas, certaines marques mondaines qui y ont paru depuis la mort de Mad. votre mere, & qui ne font pas de trop bons interceffeurs pour elle auprès du Seigneur. Votre tendreffe toute feule pour elle, vous fera entrer dans les fentimens qu'elle a maintenant : car foit qu'elle ait encore à expier quelques reftes de la mifere humaine, ou que fon bonheur foit confommé dans le fein de Dieu, on ne peut douter qu'elle ne regarde avec douleur, ou pour le moins avec grande pitié ces litres funebres, ces caracteres de la vanité du fiecle, portés jufques dans le Saint des Saints ; & que fi le Seigneur lui permettoit de revenir en ce monde, elle n'effaçat au plus vite de fa propre main cette pompe païenne fi mal placée, qui eft une vaine confolation pour les vivans, & un fecours inutile pour les morts. Si vous voulez bien, M., écouter ma priere, vous contribuerez beaucoup plus au repos de Madame votre mere par cette action de religion que par mille autres. Vous édifierez l'Eglife de Jéfus-Chrift, laquelle étant l'Epoufe d'un Dieu, ne peut porter qu'avec confufion les armoiries des hommes fur fon front. Elle attend cette fidélité de vous qui êtes un de fes plus chers

Digitized by Google

chers enfans. J'ose même dire bien certainement, que Madame votre Mere vous le demande : & ce que vous voudrez bien accorder à tous deux augmentera mon estime pour vous, & le respect avec lequel je suis &c. (*a*). 1705.

(*a*) M. de Senez a mis en marge de sa propre main, à côté de la minute de sa lettre: *Monsieur de Soleilhas, après ma lettre & ma priere, a fait ôter les Litres du Sanctuaire.*

LETTRE IX.

A Madame la Marquise Douairiere DE GENLIS (*b*). *Il s'excuse de son silence.*

à Paris le 14. *Septembre* 1711.

SI vous n'étiez, Madame, aussi charitable que vous l'êtes, vous me soupçonneriez de vous avoir oublié, & d'avoir 1711.

(*b*) Quoique la lettre soit peu importante, on a cru devoir l'inserer, eu égard au mérite personnel de l'illustre & pieuse Dame à qui elle est adressée. Elle s'appelloit Marguerite Elisabeth de Bouvelles d'Eppeville. M. le Marquis de Genlis l'avoit épousée en secondes noces, & étoit déja Pere de feu M. l'Arch. d'Embrun & de M. M. de Genlis, dont l'un eut pour fille Mad. la Maréchale d'Harcourt. Mad. la Marquise Douairiere de Genlis s'étoit mise, de

1711. voit laiſſé effacer de mon eſprit une perſonne qui m'eſt ſi chere par mille endroits. Mais je vous aſſure avec toute la ſincerité que vous me connoiſſez depuis long-tems, que j'ai differé de vous répondre

bonne heure, ſous la conduite de M. de Senez, & y eſt reſtée tant que les affaires de l'un & de l'autre l'ont permis. Elle paſſa enſuite ſous la direction de M. l'Abbé d'Hericourt Doyen de Soiſſons, ſi connu par ſa pieté & par ſon zéle contre la Bulle *Unigenitus*. Cette Dame menoit une vie très retirée & très auſtere. Elle étoit très ſenſible aux maux de l'Egliſe, & ſur tout à ceux que cauſe la Conſtitution. Quand elle fut veuve, elle penſa à ſe retirer à Port-Royal; mais voyant la choſe impoſſible, elle fonda une Ecole publique pour les pauvres filles à Soiſſons, dont elle fit comme le chef lieu pour pouvoir en répandre les Maîtreſſes dans les campagnes. Elle fonda pour deux d'entr'elles une place dans ſa terre de Beaumont, où elle s'appliquoit uniquement aux bonnes œuvres. Elle parcourut une longue carriere, & mourut enfin le 20. Juillet 1724. à Beaumont, d'une attaque d'apoplexie dont elle fut frappée comme elle alloit à l'Egliſe pour ſe confeſſer, le jour de Sainte Marguerite ſa Patrone. Elle perdit la parole ſans perdre la connoiſſance, & donna juſqu'au dernier ſoupir des preuves de ſa grande pieté. Elle étoit âgée de ſoixante-dix-neuf ans. Depuis ſa mort, pour ſe conformer à ſa volonté, ſa famille a ſollicité & obtenu des Lettres patentes pour la confirmation de ſa fondation. Sa mémoire eſt en bénédiction dans tout le Soiſſonnois.

pondre, dans l'esperance, où j'ai été jusqu'ici d'aller voir deux cheres Cousines que j'ai à Pontoise, & de pouvoir de là m'approcher de vous, ou régler avec vous un lieu d'entrevue. J'attendois pour cela qu'une affaire importante que j'ai au Conseil, touchant la discipline de mon Diocése, fut terminée; & j'aurois employé avec un fort grand plaisir les premiers momens de ma liberté à vous voir chez vous, Madame, ou bien près de vous. Mais Dieu ne veut pas me donner cette douceur. Mon affaire indécise m'arrête ici d'une semaine à l'autre; & je suis desolé de me voir si loin de mon cher troupeau. Je vous y donne toujours une des premieres places, & vous serez toute ma vie une de mes plus cheres ouailles devant Dieu. Vous m'êtes toujours présente au saint Autel, & certainement je n'y monte jamais, sans y faire une mention expresse de vous, Madame, parce que je vous porte toujours dans mon cœur. Je bénis Dieu de tout ce que sa sainte grace vous fait faire pour son service, & j'espere bien de sa misericorde, que celui qui a commencé en vous avec tant de courage, achevera avec fidelité jusqu'au terme auquel la couronne est attachée. Il vous a trop aimé, pour ne 1711.

1711. pas vous aimer jusqu'à la fin. Le voisinage des ennemis me fait craindre pour votre cher Beaumont, & pour les heureux Sujets dont vous êtes la mere bien plus que la Dame. Mais quelqu'affection que vous ayez pour eux, ne vous exposez pas sans nécessité aux dangers d'une armée étrangere; & fixez-vous un peu plus à Soissons. Je suis ravi que vous aiez trouvé un guide fidele, & je prie Dieu qu'il augmente de plus en plus dans son cœur, les sentimens que Notre Seigneur m'avoit donnés pour vous, & dans le vôtre, la même docilité que vous aviez pour moi. Je vous supplie bien instamment que vous me fassiez la grace de me récrire au plutôt, pour m'assurer que vous me pardonnez de bon cœur le retardement de ma réponse. Mais ce seroit pour moi un charme parfait, si vous pouviez me dire que vous viendrez ici, avant que je parte, ce que je dois faire dans un mois, s'il plait à Notre Seigneur, en qui je serai toute ma vie avec un tendre respect &c.

P. S. J'ai bien prié Dieu pour Madame de Dampierre, notre illustre Amie.

LETTRE

LETTRE X.

Au Révérend Pere DE LA TOUR, *Général de l'Oratoire. Il le prie de l'informer des affaires de l'Eglise ; & lui parle de la paix qui regne dans son Clergé, lequel venoit d'adopter solemnellement, dans un Synode, l'Ordonnance du Cardinal Grimaldi sur l'administration du Sacrement de Pénitence.*

17. *Avril* 1712.

JE ne puis assez vous dire, mon très Révérend & très cher Pere, combien il m'en a couté de me séparer de vous. Mais Dieu le veut ainsi, & je lui en ai fait le sacrifice. Malgré le plus grand éloignement vous serez toujours ma consolation, si vous continuez de me donner quelque distinction dans votre amitié, & vos bons conseils dans toutes les affaires où il s'agira de la gloire de Dieu & de mon salut. Je suis charmé de voir la paix de votre cher troupeau sous votre bon gouvernement, mon très cher Pere ; mais je suis desolé de voir durer la guerre dans l'Episcopat. Apprenez-moi, de grace, ce que vous saurez & pourrez m'apprendre de plus important 1712.

1712. ſur cette affaire qui me tient au cœur. Je ne vous dis rien de mon long & rude voyage avec un tems affreux, ſinon que ma ſanté a toujours tenu bon, malgré la fatigue, & de la courſe, & des grandes Fêtes, & de mon Synode qui vient de finir tranquillement. Mon Clergé eſt en paix, malgré les orages voiſins, graces à ſa pauvreté & à ſon obſcurité; & mon Synode a adopté ſolemnellement l'Ordonnance du feu Cardinal Grimaldi ſur l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence. Je vais me perdre, ſi l'on apprend que je ſuis les maximes de ce pieux Cardinal; & pour le moins, ſi l'on ſait que le T. R. P. Général eſt le Directeur de mon cœur. Je ne le deſavouerai pourtant jamais: faites en de même, & je ſerai content ſi vous m'aimez autant que je vous honore . . . . . &c.

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE XI.

A M. DESMARETZ, *Controlleur Général des Finances. Il lui expose la pauvreté extrême de son Clergé, comme un motif très-puissant de le décharger de la taxe que le Roi demandoit sur certains Offices.*

à Castellane le 1. *Juillet* 1713.

DEs que j'eus reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, touchant nos Offices des insinuations & du domaine de gens de main-morte, j'aurois exécuté vos intentions sur le champ, si la chose avoit dépendu de moi. Il falloit une assemblée de mes bénéficiers pour emprunter ou pour imposer; & les grandes Fêtes ne m'ont permis de la convoquer que depuis peu de jours. 1713.

Vous verrez, M., par l'extrait de leur délibération, que j'ai donné tous mes soins pour porter mon Chapitre & mon Clergé à payer la taxe que vous leur demandez; mais quoique je leur aie allegué des raisons assez fortes, ils m'en ont opposé de plus précises: leurs derniers efforts pour la capitation & le dixieme par 36000. L. données au Roi en un an,

1713. leur pauvreté extrême depuis ce tems, une facheuſe diſette qui vient de finir, & une plus grande qui va commencer, ce ſont les cauſes de leur impuiſſance ; & j'ai pu d'autant moins y reſiſter, que j'en ſens comme eux la vérité, voyant mes Chanoines reduits à la congrue, mes Chapelains à l'aumône, mes fondations ſans ſervice, mes Paroiſſes ſans ſecondaires, ma Cathedrale ſans Chantres, moi-même bien ſouvent ſans fonctions, faute de ſujets, mais encore plus faute de pain ; & j'ai le cœur percé d'être contraint de vous expoſer tant de miſere, malgré mon devouement pour le Roi.....

Mais ſi après mes remontrances reſpectueuſes, Sa Majeſté perſiſte à vouloir que cette taxe ſoit levée ſur les plus pauvres Prêtres de ſon Royaume, j'aime mieux, M., que vous la jettiez ſur moi ſeul, que de les voir quitter mon troupeau pour aller chercher du pain ailleurs. J'imiterai du moins en cela le Grand ſaint Ambroiſe, qui diſoit dans un cas pareil : *Imperatori non dono, ſed non nego :* je ne donne pas à mon Souverain les biens ſacrés, parce que je n'en ſuis pas le maître, mais je les laiſſe prendre pour lui ſans reſiſtance, parce que je ſuis ſon Sujet. Quand je n'aurai plus rien, je me déchar-

déchargerai devant Dieu ſur vous, M., 1713.
de la nourriture de mes pauvres, dont le nombre s'eſt accru de plus des deux tiers depuis quelque tems. Plus je ſerai pauvre moi-même, plus mon zéle pour le Roi ſera deſintéreſſé, & rien n'affoiblira à votre égard le parfait reſpect avec lequel &c.

LETTRE XII.

A M. le Cardinal DE NOAILLES. *Il lui donne avis que la Bulle* Unigenitus, *imprimée à Avignon, ſe débite publiquement en Provence. Il appelle ce nouveau Décret une vraye tempête dont il craint les ſuites: & en préſumant de S. E. une fidélité conſtante pour les intérêts de Dieu & de l'Egliſe, il lui promet de marcher toujours à ſa ſuite.*

25. *Octobre* 1713.

MONSEIGNEUR,

PErmettez-moi de vous ouvrir mon cœur, que les dernieres marques de votre bonté vous ont attaché à toute épreuve pour le reſte de mes jours, & d'informer V. E. qu'on a fait publier, par la derniere Gazette d'Aix, la Conſtitution du Pape contre le P. Queſnel, imprimée

Digitized by Google

1713. à Avignon, & débitée dans notre Province contre toutes les regles du Royaume, puisque c'est avant l'acceptation du Clergé & l'enregistrement du Parlement. Mais comme je n'ajoute pas beaucoup de foi à cette impression précipitée, ni même à cette publication triomphante, quoique je croye ces deux démarches aussi régulieres que beaucoup d'autres qu'on a faites sur cette matiere, agréez, je vous supplie, que je m'adresse à la source des bons conseils, en demandant à V. E. ce qu'elle estime que je doive faire dans l'orage présent.

Je ne puis appeller autrement que vraye tempête, ce nouveau Décret, qui me fait trembler pour l'Eglise de France; tant je crains, ou qu'il ne cause un Schisme & une guerre entre les Evêques, ou qu'il ne s'exécute par une paix autant ou plus funeste que la guerre, je veux dire, par la destruction de tout ce que l'Eglise a de plus cher. Car il est visible qu'en faisant semblant de n'en vouloir qu'à un Auteur particulier, on tire à boulets rouges contre les trois remparts de la Religion; je veux dire contre l'Episcopat, qu'on veut asservir pour gagner le Pape, en rendant les Evêques simples exécuteurs de ses Brefs; contre la mora-

le Evangelique, dont on s'efforce de justifier les relachemens, en flétriſſant par des condamnations ceux qui la prêchent tant ſoit peu exacte ; & contre la doctrine de Saint Auguſtin & de Saint Thomas ſur la grace efficace de Jéſus-Chriſt, qu'on tâche d'anéantir, en ſubſtituant peu à peu celle de Molina pour dogme de foi. 1715.

Je ſuis très perſuadé que vous avez fait, Mgr., toute l'attention poſſible à ces trois dangers, pour les prévenir par votre ſageſſe & par votre vigueur. Car ſi V. E., qui eſt notre premiere colomne, s'affoibliſſoit à cauſe de l'engagement qu'elle a, dit-on, contracté de ſe ſoumettre à la Conſtitution, quel ſeroit le ſort des Evêques bien intentionnés, ſinon de plier par votre exemple, ou d'être briſés par leur fermeté ?

Mais ſi V. E. a promis ce que l'on dit, elle a ſans doute ſuppoſé avec juſtice, que le Décret n'auroit rien de contraire, ni aux droits fondamentaux des Evêques pour juger en premiere, ou du moins en ſeconde inſtance, les queſtions de la foi qui ſont nées dans le Royaume ; ni à la pureté de la morale, ſous pretexte d'une obſcurité exaggerée de quelques paſſages, qui ſont rendus plus clairs que le jour par

un

1713. un milion d'autres ; ni à la doctrine ancienne de l'Eglise sur la grace, dont on veut chicaner tout les defenseurs pour les forcer de n'en plus parler.

Je ne doute pas même que V. E. secondée de plusieurs Prélats qui on le cœur droit & les accès libres de la Cour, n'ait répréfenté au Roi, que dans cette affaire, les intérêts de l'Episcopat sont fort unis a ceux de sa Majesté, de son Roiaume, de ses parlemens ; & que si on nous ôte le droit important d'examiner les décrets de Rome, malgré la possession de l'Eglise Gallicane dans tous les tems, il pourra venir de cette Cour étrangere, sous des Monarques plus foibles, des Bulles aussi injustes que l'ont été celles des Bonifaces, des Jules, des Sixtes, des Gregoires contre l'autorité de nos Rois; & le Clergé, ayant perdu son droit de juger des Brefs, n'aura qu'un zéle fort impuissant pour ses Souverains, & ne pourra plus retenir les peuples dans la fidelité.

Au moins, Mgr., obtenez pour les Evêques la liberté de s'assembler par Metropoles sur cette Constitution, comme on fit sur celle qui regardoit M. de Cambrai. L'affaire présente est d'une consequence bien plus grande. Il n'est pas question, comme alors, d'un petit nombre

bre

bre de maximes, mais d'une centaine de 1713.
propoſitions. Il ne s'agit pas, comme en ce tems-là, d'un ouvrage alembiqué, qui n'étoit lu que par quelques viſionnaires, mais d'un livre qui eſt entre les mains de tout le Roiaume depuis quarante ans; & quand les Prélats de chaque Metropole ſeront aſſemblés, ils concerteront mieux leurs ſentimens, afin que nous ne parlions qu'un même langage, comme nous n'avons qu'une même foi.

Au contraire certains bruits ſourds, qui ſe répandent dans cette Province, me font appréhender que les ennemis de l'Epiſcopat n'inſpirent au Roi de prendre la voye de l'autorité, pour ordonner à chaque Evêque de faire ſon acceptation du Décret par un Mandement, qu'on fera paſſer auprès du Roi pour un jugement ſans complaiſance, & auprès du Pape pour une ſoumiſſion ſans examen. V. E. ſait mieux que moi qu'il ne faut pas un don de prophétie pour prédire que ces Mandemens ſortiront bientôt des laboratoires où ils ſont tous prêts, & feront aiſément d'étranges fracas par les parties mêmes, qui, ſans ſe montrer, ſe rendront juges de leur cauſe & de la notre; ni pour déviner que l'eſpérance d'une abbaie ou d'une translation, eſt un bon

inſtru-

1713. inſtrument dans des mains habiles, pour faire ſervir ce grand reſſort à tout ce qu'on veut.

Je n'ai pas encore vu la Conſtitution. Je n'en parle à V.E. que pour lui découvrir mes allarmes ſur les ouailles & ſur les Paſteurs. Si ce Décret n'a rien qui préjudicie aux trois articles que je viens d'expoſer, je le recevrai à bras ouverts: s'il eſt autrement, je ſupplie V. E. de conduire mes pas parmi tant d'écueils, étant réſolu de me conformer à vos ſentimens, & bien convaincu que vous ne ſacrifierez ni la vérité, ni nos intérêts, après nous avoir dit publiquement tant de fois, que l'Epiſcopat vous étoit plus cher que votre pourpre. Pardonnez-moi la liberté que je prends: elle eſt un témoignage de ma confiance & du profond reſpect avec lequel j'ai l'honneur d'être &c.

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE XIII.

A M. Le Cardinal de ROHAN. *Il lui promet de favoriser la quête pour les Quinze-Vingt, & le prie d'user de son credit pour faire supprimer la Bulle, si préjudiciable aux intérêts de l'Eglise & de l'Etat.*

Decembre 1713.

MONSEIGNEUR,

LE zéle de V. E. pour les pauvres me touche sensiblement, & je suis autant édifié que ravi, de voir que votre dignité de Grand Aumonier de France vous applique si tendrement à leurs intérêts. Votre lettre, commune à tous les Evêques, a été un ordre particulier pour moi, non seulement par l'Apostille obligeante qui me regarde, & dont je vous rends un million de graces, mais encore par le plus respectueux devouëment qui me lie à V. E. depuis long-tems. J'ai donné dans mon Diocése les mouvemens nécessaires pour exécuter vos saintes intentions, M. &, quoique la pauvreté soit extrême parmi mes enfans, je les ai pressé & presserai toujours de faire tout l'effort possible pour soulager celle de votre hôpital, que je 1713.

Digitized by Google

1713. je regarderai desormais comme un des miens.

J'aurois tresailli de joye dans un autre occasion de voir V. E. à la tête d'un celèbre bureau, pour décider des plus grands intérêts de l'Eglise : mais ceux de V. E. me sont trop chers pour me rejouir de cette grande distinction dans le cas présent, parce que je la vois environnée d'Ecueils. Vous êtes placé, M., entre le Pape, le Roi, le Clergé, le Royaume & les Jésuites ; & je vois avec un plaisir infini que vous avez jusqu'ici tous les cœurs. Mais de quelque côté que vous vous tourniez, je crains que vous n'en perdiez plusieurs. Ma plus grande peine pour V. E. roule sur le fond, je veux dire sur la doctrine de Saint Augustin; sur la grace efficace de J.C. ; sur la pureté de sa morale ; sur la discipline de la pénitence ; sur les droits de l'Etat, & sur plusieurs autres choses que le Théologien du Pape veut annéantir adroitement, mais que ceux du Royaume soutiendront.

Vos lumieres & votre pieté, M., diminuent beaucoup mes appréhensions ; & je prie Dieu tous les jours pour V. E. comme pour tous les autres Prélats qui sont à Paris. Cependant je suis presque convaincu que s'il y en a qui plient par complai-

Digitized by Google

plaiſance, il y en aura d'autres qui tiendront fermes par Religion. Soutenez, M., la cauſe de Dieu, en prévenant les dangers d'un ſchiſme; & faites agréer à Sa Majeſté, qui vous écoute comme l'oracle du cœur, que cet ouvrage d'intrigue, qui combat ſes droits comme les nôtres, ſoit ſupprimé pour la paix de l'Egliſe & de l'Etat. Pardonnez-moi cette liberté, qui eſt un témoignage de ma confiance & du profond reſpect avec leſquels j'ai l'honneur d'être &c. 1713.

LETTRE XIV.

A M. le Comte de PONTCHARTRAIN *Secretaire d'Etat... il lui répond ſur la lettre du Roi aux huit Evêques.*

à Paris 8. *Fevrier* 1714.

JE reçois, Monſieur, à onze heures & un quart du ſoir, la lettre du Roi; & je vous ſupplie d'aſſurer Sa Majeſté que j'obéirai très ponctuellement à ce qu'elle m'ordonne, en me retirant dans trois jours dans mon Diocéſe, où je ne ceſſerai jamais de prier pour la conſervation & le ſalut de Sa Majeſté. Faites moi la grace, M. de lui dire, que je n'ai agi dans la derniere aſſemblée, que par un 1714.

pur

1714. pur motif de religion, ſuivant en cela les ſeuls mouvemens de ma conſcience. Le Roi connoîtra dès maintenant ma ſoumiſſion, & j'eſpere que Dieu lui fera connoître quelque jour mon innocence. Je ſuis avec reſpect &c.

LETTRE XV.

A M. le Cardinal de NOAILLES *ſur le Bref du Pape aux XL Evêques Acceptans, & ſur le Décret de l'Inquiſition de Rome contre les Evêques oppoſans.*

à Senez 26. Avril 1714.

MONSEIGNEUR,

IL eſt de mon devoir & de mon attachement très reſpectueux pour V. E. de vous découvrir ingénuement les trois ſujets de douleur amere dont mon cœur eſt pénetré : le premier eſt, de ce qu'après que j'ai vû des lettres écrites d'Avignon, & d'autres de Rome, qui aſſuroient comme preſque tout Paris, que le Pape devoit être plus content de la conduite des huit Evêques, qui demandoient au Legislateur même le ſens de la loi, que de la démarche des XL, qui avoient entrepris de donner eux-mêmes ce ſens, comme

me ils avoient voulu ; cependant le contraire à paru d'abord par un Bref du Pape en faveur des XL, & par un ressort souterrain de cette Cour, toujours impénétrable. Le second sujet de mon affliction, c'est le style, l'esprit, les maximes de ce Bref. J'y vois avec confusion pour l'Episcopat, l'injure qu'on y fait aux XL sous une belle apparence de remerciement, puisqu'on ne leur donne que la qualité de simples exécuteurs des Décrets ; on leur fait accroire & avouer qu'ils n'ont jamais eu ni la volonté, ni le droit d'examiner la Constitution, & qu'ils ne sont point juges de la doctrine : on ne les loué pas d'avoir bien jugé, ou du moins d'avoir bien pensé ; mais seulement d'avoir bien obéi. On ne dit pas un mot de leur pompeuse instruction Pastorale ; ce qui est une très grande preuve d'un vrai mépris : & après cela je ne puis comprendre que les XL aient fait imprimer avec tant d'éclat un bref qui les humilie réellement, en faisant semblant de les honorer. Mais ce même Bref m'a encore plus étonné par les termes outrageux & violens dont le Pape parle des huit Evêques, qui ont tant marqué de respect & de soumission pour lui ; qui n'ont fait que suivre l'exemple des plus Saints Evê- 1714.

ques

1714. ques de tous les païs & de notre France en particulier & de tous les siecles. Il les traite pourtant de gens qui refusent l'obéissance qui lui est due, d'esprits qui cherchent à chicaner sans fin sous de faux prétextes d'explications, de prévaricateurs; car le mot de l'écriture, *redite ad cor*, auquel le Bref fait allusion, n'est dit dans Isaïe qu'après celui de *prævaricatores*. Il insinue qu'il faut que les huit Evêques soient des taupes, & qu'ils n'ayent ni sens ni lumieres, puisqu'ils ne voyent pas dans la Bulle des erreurs, qu'il dit y avoir marquées & foudroïées très-clairement & très-ouvertement. Il dit que c'est la pure doctrine de la vérité. Il dit enfin, pour comble d'injures, qu'il attend des huit des conseils plus sensés. Voilà un Bref qu'on publie aujourd'hui en France, quoi qu'il soit tout semblable à celui qu'on supprima en 1705. Je ne sais pas ce que feront les huit, mais je sais bien ce que doivent penser tous les Evêques pour l'intérêt de l'Episcopat qui est fort maltraité. Et on fait imprimer un tel Bref par votre propre Imprimeur, M., pour achever la décoration! Le troisieme objet de ma douleur, c'est un Décret de l'Inquisition que je viens de voir, imprimé dans toutes les formes de Rome, &

& dont je ne doute pas que V. E. n'ait 1714.
un extrait. Mais dans la crainte qu'on ne l'empêche d'aller jusqu'à vous, pour vous épargner quelque peine, je crois devoir vous le transcrire ici mot à mot, pour un autre motif, afin que vous preniez vos mesures, tant vos intérêts me tiennent au cœur. Pardonnez-moi donc cette liberté, qui doit vous prouver ma fidélité........ (suit la copie du Bref. *Decretum* &c.) je ne vous écris point cela, Mgr. pour exciter votre ressentiment, mais pour vous prier de chercher des remedes canoniques : car si un tel assaut de l'inquisition est approuvé dans le Royaume, elle y est reçue pour toujours : le joug sera inévitable, & l'Episcopat anéanti. Aux grands maux les grands remedes. Je vous les demande par le respect avec lequel &c.

Digitized by Google

LETTRE XVI.

*A M***. (a) sur un écrit qui lui avoit été envoyé.*

21. *Juin* 1714.

1714. JE ne puis assez vous remercier, M., du présent charmant que vous venez de me faire par la voye du P. de Vence (*b*). J'y ai tellement trouvé tous mes sentimens depuis le premier mot jusqu'au dernier, que quand j'aurois rêvé un an entier à les expliquer, je n'aurois pu me faire entendre si clairement; & je suis plus convaincu que jamais, que ce présent doit faire une impression ineffaçable sur l'esprit & sur le cœur de M. (*c*): je suis du même avis depuis quatre mois, & votre présent m'y affermira pour le reste de

[*a*] La personne à qui M. de Senez écrit, & qu'il croyoit être un Théologien célebre, étoit feuë Mlle. de Jaucour, si connue par ses Notes sur Vendrok, dont elle a donné la traduction. Elle continua ce commerce litteraire & qui fut très utile à M. de Senez jusqu'à sa mort, arrivée le 27. Septemb. 1715. Ce ne fut qu'à Paris en 1716. que le Prélat connut son erreur.

[*b*] Ce présent étoit le Mémoire contre l'acceptation de la Bulle avec explications.

[*c*] Le Cardinal de Noailles.

Digitized by Google

de mes jours....... Le canal par où 1714.
il a passé ne sait pas dequoi il s'agit. Je lui ai seulement dit que rien n'étoit meilleur ni plus sage. Lui-même l'est beaucoup & on peut s'y fier à toute épreuve; mais je ne me rendrai jamais le maître du secret d'autrui. Vous m'avez fait un extrême plaisir de me régaler de ce présent & rien ne peut me charmer autant que de vouloir bien continuer.

Vous jugez bien M., après m'être ainsi expliqué sur mes sentimens & sur ceux de l'écrit, que je dois trembler sur l'envie que je crois appercevoir dans M. le... (*a*) de signifier le *factum* du procès, tant j'y vois de dangers & d'écueils presqu'assurés. J'ai vû plus de la moitié du *factum*, & je suis assez près de la fin, en y faisant mes remarques le plus attentivement qu'il m'est possible. Elles sont souvent d'admiration; mais souvent aussi de crainte, & quelquefois même de douleur; parce que je vois de tems en tems que la tête de chaque article est d'une beauté infinie, mais que souvent, & presque toujours, la queue est bien piquante & affligera beaucoup de gens. Ne faites rien connoître, s'il vous plait M.; parce que moi-même dans peu de jours je m'en expli-

[a] Le Cardinal de Noailles.

1714. expliquerai tout à la fois, en ajoutant mes preuves à mes remarques, pour tacher de convaincre; & que selon la belle & humble observation d'un grand Docteur du dernier siecle, si on en juge par celui-ci, un pigmée placé sur les épaules d'un géant, voit plus loin en quelque chose que le géant même. Mais comme le bon sens & la pieté se sont soulevés contre l'orgueil de cet homme, vous auriez droit de blâmer le mien, si je ne voulois rire avec vous pour étourdir un peu ma douleur. Cependant faites tout pour suspendre; car je suis sûr qu'on n'attend qu'un mot pour briser. Je suis &c.

LETTRE XVII.

*A M***. sur les dispositions de M. de Noailles & sur l'état présent des affaires.*

5. *Septembre* 1714.

VOtre ami & le mien a eu la cruauté de me cacher votre nom; mais malgré vous & lui, votre premier écrit, vos lettres qui l'ont suivi, & votre amour toujours le même pour la vérité, vous ont trahi en vous découvrant à mes yeux, après tous les soupçons que j'en avois: & je bénis Dieu en me persua-

ſuadant avec un fort grand plaiſir, que 1714.
vous êtes l'inviſible que j'ai cherché à Paris durant mon ſéjour, & que je trouve dans mon éloignement. Je vois qu'il n'y a que vous qui puiſſiez penſer, parler & agir comme vous faites, & que la vérité paſſant par vos mains pour ſa défenſe, ne perd rien ni de ſa pureté, ni de ſa force dans ce canal.... J'aurois eu la conſolation de vous ouvrir mon cœur dès ce moment. Dieu m'a ôté celle-là, qui eut été plus ſenſible, & il m'en procure une autre, qui ſera plus durable ſi vous me continuez vos bontés & vos conſeils, dont je fais très grand cas.

Je ſouhaitterois fort que mon Avocat (a) les ſuivit toujours dans mon procès. J'en ſerois plus tranquille que je ne ſuis, quoique je me ſoumette de bon cœur à tous les deſſeins de la Providence ſur lui & ſur moi. Je ne doute pas que vous ne lui parliez comme à moi-même, & qu'il ne vous écoute avec le même plaiſir; mais je doute que j'en ſois écouté de même, & je n'ai garde d'oſer le blamer, après le détail que vous m'apprenez de ſes extrémités. J'y ſuis plus ſenſible & plus qu'il ne lui eſt per-

[a] Le Cardinal de Noailles.

1714. mis de l'être pour lui-même. J'ai pris toute la part possible à ses peines, & je lui ai écrit très tendrement & en même tems un peu fortement, pour l'animer à la défense de la cause de Dieu; sur tout quand j'ai vû que vous me le conseillez, M., croyant ne rien risquer après votre avis. Je lui avois déja écrit le 5. Juillet, une espece de petite dissertation, pour lui dire franchement mon avis sur le détail de son Mandement quoique très-beau en lui-même. Sur votre lettre je lui recrivis le 10. Aoust, non plus en discourant, mais en conjurant; & nulle des deux lettres n'a eu de réponse, ni de signe de vie, parce que j'ai déclaré très fortement *mon opposition à toute explication, si elle ne vient du Pape bien canoniquement; parce que celle-là seule pourra servir de regle uniforme & donner la paix.* J'ai lieu de craindre de lui avoir déplu, puisqu'un de ses amis & de mes voisins, M. de Sisteron, m'écrit de sa part, que mes resolutions, (qui ne sont autres que les mots que je viens de citer ci-dessus) paroissent trop vives à Son Eminence, & que je dois me moderer. Je conviens que la moderation est utile dans tous les tems: mais aussi je suis fort convaincu que la fermeté est nécessaire dans

dans celui-ci plus que jamais ; & je suis 1714.
charmé d'apprendre aujourd'hui, que M. de Mirepoix & M. d'Angoulême sont ouvertement de votre avis, M., quoique j'aye aussi lieu d'esperer que M. de Verdun en sera aussi jusqu'à la fin & M. de Montpellier. Je n'ai gueres moins d'esperance de M. de Boulogne, pourvû qu'il ne soit pas trop pressé par mon Avocat. Si celui-ci tient bon, personne ne le quittera. S'il cede, M. de Tours, M. de Saint Malo, & M. de Bayone feront de même ; & je craindrai en ce cas pour M. de Châlons. Ainsi, pour quatre ou cinq, tout dépend du premier. Vous voyés par là, M., combien la Religion demande de lui de la fermeté ; car le moindre pli sera irréparable & ne servira qu'à augmenter le mal, par la fermeté de quelques autres qui ne sont pas d'humeur à s'affoiblir pour regagner les bonnes graces de quelqu'un, & qui par la force de la grace, craignent Dieu plus que les hommes. Si vous jugez à propos de parler à ce Monsieur sur mon compte, vous me ferez plaisir, & j'ose vous assurer, M., qu'après vous & moi, il n'a gueres de serviteurs plus droits. Mais il ne faut pas aussi qu'il les abandonne, après s'en être servi & les avoir aimés

1714. comme il a fait. (Puis-je vous dire tout sans tout risquer? oui je suis sûr de votre droiture inflexible) comme il a fait 1°. dans P. R. où après avoir aimé il a accablé. 2°. dans le Cas de Conscience, où après avoir fait travailler il a poussé ses ouvriers. 3°. Dans l'assemblée de 1705. où après avoir fait definir justement que nous conformions notre jugement à celui du Pape, il a tant adouci ce jugement qu'il l'a anéanti par ses explications en 1710, quoique dans le fond elles soyent fort nulles, comme je pris la liberté de le lui dire en 1711: puisque jamais au monde un Président, avec huit ou dix Conseillers, n'ont pu validement changer, interprêter & détruire un acte qui est signé & publié par trente-deux, sans appeller tout de nouveau toute la Compagnie. Je vous avoue, M., dans ma franchise & mon amour pour la vérité, que ces trois exemples de changemens & de complaisance m'en font craindre un quatrieme plus éclattant; car s'il arrive, on se servira, comme dans les autres, de sa propre main pour pousser à bout ses meilleurs amis. Que de raisons de conscience, d'intérêt & de vrai honneur pour tenir bon! tant je fais peu de cas de

cette

Digitized by Google

cette fausse gloire, qu'il trouvera à plaire au grand monde, & à présider à une Assemblée : ce qui sera toujours pour lui un écueil, en comparaison de l'amitié & de l'approbation de tous les gens de bien qui le portent dans leur cœur. Je suis bien sûr que vous me ménagerez, M., en lui parlant, & que si vous lui rappellez les trois grands exemples du passé, pour lui faire éviter le quatrieme qui le ruineroit de réputation sans ressource, vous le lui direz sans lui donner lieu de déviner que cela vient de moi. Vous voyez M., que je vous rends bien confiance pour confiance, & que je compte bien sur vous, sans que je l'aye mérité. Mais l'amitié des gens de bien comme vous, imite un peu celle de Dieu en prévenant les mérites. 1714.

Rien ne me surprend dans vos nouvelles, sinon de voir, qu'en une affaire toute spirituelle, on n'employe que des intrigues horribles, des moyens plus que charnels, & de ne trouver en tout ce procédé, depuis le commencement jusqu'à la fin, aucun caractere de l'esprit de Dieu, ni dans les fabricateurs de la Bulle, ni dans celui qui l'a donnée, ni dans l'Assemblée qui l'a acceptée, ni dans les ordres souverains qui l'ont confirmée,

1714. ni dans les lettres pour nous défendre de publier ſans communication, ni dans les arrêts qui ont caſſé, ni dans les reſſorts pour avancer, & encore moins dans les menaces & les moyens violens pour terminer. Si Dieu eſt là, je n'y entends plus rien; & s'il eſt pour nous qui ſera contre nous? Je ſuis &c.

LETTRE XVIII.

A M. le Cardinal de NOAILLES. *Sur ſon premier Mandement pour la Conſtitution & ſur quelques projets & mémoires.*

à Senez, octobre 1714.

MONSEIGNEUR,

J'Ai reçu il y a trois jours *les Projets* dreſſés pour accepter la Conſtitution, les *Mémoires* raiſonnés pour la perſuader, & votre *Inſtruction* Paſtorale pour l'expliquer: trois ſortes de pieces que V. E. m'a fait l'honneur de m'envoyer, dont je lui rends mille graces.

L'amour de la paix, qui doit être un des grands objets d'un Evêque, ma rendu fort attentif à la lecture de ces pieces; & après avoir prié Dieu de tout mon

cœur,

Digitized by Google

cœur, l'amour de la vérité, laquelle doit être préférée à tout, m'a porté à faire les réflexions suivantes, avec autant de sincerité que si j'étois au lit de la mort, moment où l'on est fort peu courtisan, & où l'on ne pense qu'à plaire à Dieu. 1714.

Sur les *deux Projets*, (a) dressés pour la forme de l'acceptation, j'estime que celui où l'on nous demande que nous mentionnions l'acceptation des XL Evêques, ou que nous disions que nous nous unissons à eux, feroit tort à notre conscience & à notre honneur. Car chacune de ces formules nous fait donner un démenti à nous-mêmes, par une expresse retractation de notre lettre au Roi du premier Fevrier. Nous y déclarons que notre conscience ne nous permêt pas d'adopter les actes de l'Assemblée, par lesquels nous croirions abandonner la vérité, & donner à l'Eglise une fausse paix. Ces formules sont encore contraires à la lettre que nous avons preparée pour le Pape le 5. du même mois; car nous y disons, que nous ne pouvons approuver ni l'explication des XL ni la ma-

[a] Le premier de ces projets est de M. le Cardinal de Polignac; le second de M. le Cardinal de Noailles.

1714. maniere de leur acceptation. Ce seroit donc manifestement nous contredire & les autoriser. Et pour ce qui est de l'objection qu'on fait à V. Emin., que quand nous dirions que nous nous unissons à d'autres Evêques qui n'ont pas été de l'Assemblée, on pourroit entendre M. l'Evêque de Mets ; cette allégation est si recherchée, que jamais personne n'y pensera ; & en tout cas, pour deux ou trois disciples de Saint Augustin & de Saint Thomas, nous nous joindrions à bien des Prélats qui leur sont opposés.

Il me semble aussi que le Projet qu'on a obligé V. E. de dresser, ne convient ni à Elle ni à nous ; parce que ces termes, *avec ces principes*, ne forment qu'une relation aussi cachée que la prétendue virtuelle des XL, & puisque le monde desintéressé a cru la leur fort insuffisante, sur tout depuis les Brefs, il ne sera pas plus content de la notre qui est aussi foible, ou pour mieux dire aussi invisible que la leur. 2°. Parce que ces autres mots, *après avoir établi ces principes, il ne nous reste plus que d'accepter la Bulle du Pape* ; ces mots, dis-je, sont si peu relatifs pour la pouvoir affoiblir tant soit peu, qu'on y voit, ce me semble, un raisonnement qui paroit louche.

Car,

Car, à mon avis, c'eſt comme ſi nous 1714.
diſions, la Bulle du Pape a été faite aux vives inſtances des Jéſuites, pour combattre la grace efficace par elle-même, la prédeſtination gratuite, la néceſſité de l'amour de Dieu, la diſcipline de la pénitence &c. Or nous venons de faire quelques efforts pour prouver ces ſaintes vérités; donc après les avoir bien établies, il ne reſte plus qu'à recevoir la Bulle qui les combat. Un tel raiſonnement ſeroit-il loué : au contraire, après avoir poſé ces bons principes, la concluſion qui me paroitroit devoir être tirée naturellement, ſeroit de dire : donc il faut ſuſpendre pour le moins l'acceptation de la Bulle, comme renfermant contre ces vérités une oppoſition qui ſaute aux yeux, juſqu'a ce que le Pape ſe ſoit expliqué.

Outre ces raiſons, quand on ſuppoſeroit pour un moment qu'il nous faudra donner des explications, j'eſtime qu'il faut alors que la relation ſoit très évidente à tout le monde : en premier lieu pour arrêter l'abus des ennemis de la grace, qui ayant ſu ce projet pour notre acceptation de la Bulle ſans une relation bien claire, ont eut la hardieſſe d'en faire des trophées dans cette Pro-

1714. vince, en y publiant que nous avons chanté la Palinodie. En second lieu, sans une relation bien marquée on n'empêchera jamais les murmures de plusieurs gens de bien, qui la regardant comme une ressource, quoique bien petite, & ne la trouvant pas dans l'Instruction des XL, seront mal édifiés de ne la point voir dans celle des huit Prélats, de qui on attend plus de fidélité. En troisieme lieu, le grand besoin qu'on a de faire tant de raisonnemens métaphysiques, pour tacher de nous persuader que la relation est assez claire dans le Projet, prouve qu'elle y est fort obscurement, puis qu'il faut tant d'art & pour ainsi dire tant de lunettes d'approches pour la découvrir. En quatrieme lieu, ce seroit une conduite bien opposée à la sincerité des huit Prélats, si en acceptant nous ne mettions qu'une relation enveloppée; parce que le Public auroit sujet de nous reprocher d'avoir voulu faire croire au Pape que nous la sacrifions, & au Clergé que nous la conservons. On nous rappelleroit ces belles paroles de notre lettre au Roi: que nous ne pouvons ni approuver, ni imiter ce que les XL Evèques ont fait, en déclarant d'un côté, qu'ils ne reçoivent la Constitution que dans le

sens

ſens des explications contenues dans leur 1714.
Inſtruction Paſtorale, & qu'en même tems ils dreſſent un acte, qui fait paroître au Pape qu'elle eſt acceptée ſimplement. C'eſt pourtant à ce même but qu'on veut aujourd'hui nous ramener par les deux *Projets*.

Sur *les Memoires* raiſonnés pour nous perſuader qu'il faut accepter la Bulle, en expliquant avec plus ou moins de relation, il me paroit qu'il n'eſt pas difficile d'y repondre. Car lorſqu'on nous objecte que nous nous y ſommes engagés en ſignant le précis; vous ſavés, Mgr., mieux que perſonne, que le grand objet de notre union a été d'engager le Pape à s'expliquer, & que nous n'avons ſigné le *précis*, avant notre depart, que pour ſervir de Mémoire uniforme de notre doctrine en la propoſant au Pape avec nos difficultés; *& laiſſant à ſa Sainteté le ſoin de terminer le ſens de chaque propoſition, dont on peut abuſer*: ce furent nos propres termes dans le *Précis* & les vrais motifs de notre recours.

Lorſqu'on nous oppoſe enſuite que ſix vingt Prélats de France ont accepté: c'eſt la bonne cauſe qui fait le poids, & le nombre ne fait rien contre la vérité. Après tout, quelles ſont les cauſes & les moyens

1714. moyens qu'on a emploiés pour faire passer cette acceptation ? Jettons là dessus un voile de charité. L'histoire de l'Eglise le dira trop.

Lorsqu'on nous dit que nuls des Evêques d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie & de l'Etat de Venise ne se sont joints à nous ; on fait semblant de ne pas savoir que ces bruïantes constitutions ne sont envoyées que dans les lieux où l'on aime le bruit qu'on a excité ; que par cette raison les Bulles des Papes contre les V fameuses Propositions n'ont été adressées à aucun Evêque ni d'Allemagne, ni d'Italie, ni même du Comté d'Avignon, comme il me fut dit dans Avignon même ; qu'on n'est pas par tout si docile qu'en France ; qu'on prétend même que la République de Venise n'a point accepté ; & je puis assurer V. E. que gens de bon sens, arrivés depuis peu de Turin, m'ont dit formellement que le nouveau Roi de Sicile avoit defendu dans tous ses Etats de recevoir la Constitution.

Lorsqu'on nous allegue encore que l'Instruction des XL Evêques, si on ne s'y oppose par une meilleure, deviendra la regle de notre foi, on veut oublier qu'il n'est pas possible que l'Eglise, Colomne de la vérité, adopte jamais le Molinisme, dont

dont la nouveauté, qui eſt un ſi mauvais 1714.
caractere en fait de Religion, a été a-
vouée par ſon propre auteur : & après
tout je conviens qu'une meilleure expli-
cation ſeroit un bon remede, ſi elle pa-
roiſſoit toute ſeule, ſans y ajouter l'ac-
ceptation. Mais dès que la Bulle ſera re-
çue, elle detruira tous nos mandemens
qui l'auront modifiée : ils tomberont, &
elle reſtera.

On nous dit encore que l'amour de la paix doit prévaloir ; comme ſi l'Egliſe ne devoit pas toujours commencer par s'attacher à la vérité, avant que de ſonger à l'unité ; & ſi cet amour déreglé de la paix devoit nous obliger de recevoir toutes les Conſtitutions des Papes, le Clergé de France devoit accepter celles des Bonifaces, des Jules, des Gregoires contre nos Rois, & celle de Jean XXII contre la Religion, ſur la privation de la vue de Dieu pour tous les Saints juſqu'au jour du jugement.

Mais la crainte de donner ſujet aux héretiques de reprocher au Pape qu'il a été ſéduit par quelque erreur, devroit, nous dit-on, faire terminer tout amiablement pour la cacher. Je répons à cela, que ſi la crainte de ces reproches étoit déciſive, il s'enſuivroit donc que quand le Pape Li-

bere

1714. bere souscrivit la formule Arienne du faux Concile de Rimini, tous les Evêques auroient dû l'imiter dans sa foiblesse pour la couvrir. Il s'ensuivroit donc que quand le Pape Zozime se laissa tromper par la Cabale des Pelagiens de Rome, en condamnant le jugement des Evêques d'Afrique contre eux, les cinq Prélats qui avoient écrit au Pape Innocent son Prédecesseur, la fameuse lettre dont S. Augustin fut le Secretaire, auroient eu grand tort de prouver, avec autant de force que de respect, l'équité de leur jugement : au lieu que Zozime, bien éloigné de se croire infaillible, ou de blâmer le zéle éclairé de ces Prélats, loua au contraire leur fermeté, adopta leurs sentimens, & en fit une regle pour toute l'Eglise par une Constitution, en benissant le Seigneur de l'avoir delivré du piege des Ennemis de la grace.

On nous attaque encore par la peur des excommunications, des dépositions & du scandale qui les suit toujours. Ces maux sont extrêmes, sont redoutables, j'en tombe d'accord. Mais Saint Athanase les a tous vû & même éprouvés, en aimant mieux pourtant les souffrir que d'affoiblir la foi de l'Eglise : & si Jésus-Christ veut nous rendre dignes de souffrir des opprobres pour son nom, ce sera tant mieux

mieux pour notre ſalut dans une bonne 1714.
cauſe, & tant pis pour la Conſtitution; parce que plus on emploiera de voies violentes & irregulieres pour la ſoutenir, plus on travaillera à la décrier, en prouvant par-là qu'elle n'eſt donc que l'ouvrage des hommes, puiſque jamais Dieu n'avança ſes œuvres par de tels moiens.

On nous avertit encore qu'on nous livrera à la vengeance des Ultramontains, en nous envoyant à Rome. Nous n'avons point à craindre de tels excès ſous un bon Maître, plein de Religion.

On veut auſſi nous épouvanter en prétendant que le Roi a dit qu'il feroit ceder les maximes du Royaume à celles de la foi. Cela ſeroit croiable, & les Ennemis de l'Epiſcopat pourroient ſe ſatisfaire ſur ce point, qui eſt le grand objet de leurs complots, ſi nos maximes n'étoient que de ſimples privilèges; mais ce ſont purement les anciens Canons, dictés dans les Conciles généraux par l'eſprit deDieu: ce ſont les fondemens de la Monarchie & de l'Egliſe Gallicane: ce ſont des matieres d'un ſerment du Roi, qui a juré le jour de ſon ſacre de les obſerver, & il a trop de foi & de ſageſſe pour les violer. Car ſi on permettoit aux Papes de diſpenſer une ſeule fois nos Souverains de leur

1714. leur ſerment ſacré de protection, on laiſſeroit prendre un terrible pied aux Pontifes ſuivans ſous d'autres regnes, pour diſpenſer auſſi les ſujets du ſerment inviolable de fidelité : & les exemples de tels attentats ont été ſi frequens contre la France, qu'il n'en faut plus qu'un, tant ſoit peu toleré, pour mettre en ſervitude la Royauté avec nos libertés.

Mais le Roi nous regardera, dit-on, comme des Héreſiarques, ſi nous rejettons la Conſtitution. En quoi conſiſtera donc notre hereſie ? Sera-ce de recourir au Pape, comme nous l'avons toujours dit, & de nous attacher au Saint Siege, comme au centre de la Communion ? C'eſt en ce cas l'hereſie des Prélats Catholiques dans tous les tems. Sera-ce de pratiquer un des plus importans des IV articles du Clergé de France, approuvés par les Déclarations du Roi, enregiſtrés par tous les Parlemens, reçus par toutes les Univerſités ; qui porte que les Déciſions des Papes ne ſont irreformables qu'après qu'elles ſont reçues par l'Egliſe ? Or toute celle du Royaume n'a pas encore parlé, & celle de France n'eſt pas toute l'Egliſe. D'ailleurs, quand une Bulle comme celle-ci, attaque les fondemens de la Religion, change les notions les

les plus établies du Christianisme, & abroge la doctrine ancienne pour en introduire une nouvelle, en condamnant des passages formels des Saints Peres; peut-on être héretique en la rejettant, pour s'attacher à tant de Saints Décrets des autres Papes, & à la vénérable tradition, qui est le second Canal de la foi? 1714.

On nous montre enfin les suites funestes qu'auroit un appel de la Constitution : mais on peut ne la pas accepter sans en appeller, en suspendant seulement l'acceptation jusqu'à ce que le Pape ait bien éclairci les obscurités de son Décret.... Après tout, au pis aller, un Appel au Concile Général seroit-il un moyen si extraordinaire, si criminel, puisque la France l'a souvent employé legitimement pour arrêter Rome? Et en fut-il beaucoup de mieux fondés que le seroit celui-ci, tant dans les formules les plus essentielles, établies par le droit naturel, par les Regles des Papes & par les exemples des Conciles, que dans le fond de la Constitution; puisque, malgré le Concile de Latran & nos principes, elle paroit assez ouvertement avoir jugé au préjudice de la Vérité envers la Tradition, de la justice envers l'Acusé, & d'une juste liberté envers la France. Or un

Digitized by Google

1714. Concile Nationnal pourroit-il juger d'un tel Appel, dont la connoiſſance n'eſt dévolue qu'au ſuperieur du Pape; c'eſt-à-dire, au Concile Général, ſelon nos loix? Mais à Dieu ne plaiſe qu'on en vienne là (*a*): on ne prend l'Emetique qu'à l'extremité.

Quant à la ſeconde Edition de votre Inſtruction Paſtorale, que V. E. me fait l'honneur de m'envoyer, je n'ay pu en lire qu'une petite partie en ce peu de jours; mais ç'a été avec une eſtime encore plus grande & un renouvellement de plaiſir. J'y ai vû briller l'érudition avec plus d'éclat & de profondeur, la pieté avec plus d'onction & d'étendue, & la ſageſſe avec plus de reſerve & de précaution; c'eſt-à-dire en un mot tous les caracteres de votre main. J'ai découvert auſſi en quelques endroits celles des habiles Mediateurs: mais j'ai auſſi quelquefois apperçu celles de nos adverſaires déclarés, qui n'ont pas répandu la farine d'Eliſée pour nourrir les enfans des Prophêtes; mais qui ont ſemé la zizanie de l'homme ennemi, pour diminuer la force du bon grain.

V. E. a vu depuis trois mois le fond de mon

(*a*) Ces mots ſont mis par condeſcendance pour le Cardinal de Noailles, que le mot d'Appel eut pu effrayer pour lors.

mon cœur sur cette Instruction Pastorale, dès qu'elle me fit l'honneur de me la communiquer la premiere fois, & de me demander mon sentiment. Après des louanges très sinceres de ce grand ouvrage, dont j'embrasse aujourd'hui, comme alors, toute la Doctrine dans le fond, je lui découvris néantmoins toutes mes peines ; & si elle avoit eu la bonté, ou plutôt le loisir de les dissiper, non par elle même, n'ayant eu garde d'oser l'en fatiguer ; mais par quelque Docteur de ses Amis, j'aurois aujourd'hui le plaisir tout entier de me conformer à ses sentimens sans restriction. Mais puisque votre silence & la seconde édition de votre Mandement, sans aucun éclaircissement de mes notes, me font penser que vous n'avez pas jugé à propos de faire attention à mes scrupules particulieres sur chaque titre des matieres, je pourrois sacrifier ceux-là à mon tendre respect pour V. E., s'il ne me restoit ce que j'appelle mes scrupules généraux, que vous trouverez peut-être trop peu convenables au tems present ; mais qui néantmoins seront toujours embarrassans pour moi, jusqu'à ce qu'on me les ait éclaircis. 1714.

Le I. roule, comme ci-devant, sur l'imputation qu'on y fait de toutes les vérités au

1714. au Pape, puiſqu'il eſt viſible qu'on veut faire croire qu'il penſe comme nous ſur l'efficacité de la grace, ſur l'adminiſtration de la pénitence, ſur l'indépendance des Rois, ſur le droit des Evêques &c. quoique nous ſachions bien le contraire : ce qui me paroit donner atteinte à la ſincerité par une flatterie notoire.

Le II. regarde l'attribution qu'on y fait de toutes les erreurs au livre Accuſé, qui prouve néantmoins le contraire dans les lignes qui précedent ou qui ſuivent; & par conſéquent, cette attribution d'erreur, par des ſens forcés contre l'évidence & la vérité du ſens naturel, renferme à mon avis une injuſtice criante & une rigueur toute ſemblable à celle des XL, & plus grande même que celle du Pape; puiſque ſa Sainteté ne qualifie rien en particulier, & nous le faiſons : elle permêt manifeſtement que pluſieurs Propoſitions ſoyent conſiderées uniquement comme mal ſonantes; & nous les taxons toutes d'erronées. Ferions-nous un crime, ſi nous imitions le grand S. Baſile, qui, dans ſon Epitre 41, en parlant d'un livre de Saint Denis Evêque d'Alexandrie, dont les Anoméens abuſoient pour leurs erreurs, blama les expreſſions & ſauva les ſentimens de ce Pere; rejetta la

dureté

dureté de ses termes, mais loua la pureté 1714.
de sa foi & de son cœur? Pourrions-nous craindre raisonnablement le moindre blâme du Pape d'aujourd'hui, si dans l'imputation des prétendues erreurs au livre & à l'auteur des *Reflexions*, nous pratiquions la regle que Saint Leon Pape crut devoir suivre envers les Ecrits & la personne du Prêtre Eutichès? Car quoique cet Héresiarque eut été condamné par le Concile de Constantinople, où il avoit été cité & oui, néantmoins sur les offres qu'il faisoit au Pape par ses lettres, de reformer dans ses Ecrits ce qu'on prouveroit être digne de Condamnation, ce grand Pape crut, sur de telles offres, devoir l'écouter; par la raison, dit-il, que tout le fracas des contestations qui troublent l'Eglise, ne peut bien finir qu'en gardant la douceur de la charité, avec le zéle de la vérité. Le Pere Quesnel n'avoit été condamné avant la Bulle, ni par un Concile comme Eutichès, ni par une Assemblée Canonique. Cependant, dès qu'il apprit qu'on lui préparoit à Rome un jugement souterrain dans l'Inquisition, il fit au Pape & aux Evêques des offres plus réelles & plus fortes. Les a-t-on reçues? L'a-t-on cité? L'a-t-on voulu ouir? Lui à-t-on donné des Avocats pour le défendre, comme le Concile

1714. cile de Trente en donna aux Lutheriens & aux Calviniſtes ? Toutes les loix enſemble n'ont pu rien gagner pour lui. Pourquoi ? c'eſt que le livre des *Reflexions* bleſſe les Jeſuites. Cela ſuffit. Il faut dès lors qu'il ſoit farci d'erreurs, quoique tout le Royaume n'y en ait point vu pendant trente ans.

Mon III^e. & dernier ſcrupule, qui eſt auſſi le plus grand, a pour objet la condamnation du livre entier & des cent une Propoſition ; parce que je crains fort devant Dieu que la conſcience ne nous oblige indiſpenſablement, d'excepter de cet anathème général ; en premier lieu, toutes les propoſitions qui ſont mot à mot tirées des Peres, & pour ne pas frapper nos propres Maîtres, en voulant punir un homme qui les ſuit pas à pas. En ſecond lieu, toutes celles où le livre enſeigne que la Grace efficace tire ſa force de la Toute Puiſſance de Dieu, & de l'empire qu'il a ſur les volontés des hommes & ſur toutes les choſes du monde ; parce que ce ſeroit renverſer le fondement de la Doctrine de Saint Auguſtin, de Saint Proſper, de St. Fulgence, & en particulier l'Article V. de l'Ecrit dogmatique de Clement VIII. En troiſieme lieu, toutes celles qui ont été fauſſement extraites

ou

ou tronquées malicieusement par les Dénonciateurs, parce qu'elles sont hors de tout reproche, si on les regarde dans leur place & dans le livre même, par le propre aveu de M. l'Evêque de Meaux durant l'Assemblée; parce que d'ailleurs le Pape a déclaré n'en vouloir qu'à celles qui sont extraites fidelement; & encore parce que selon le Concile de Trente *Sess.* 13. *ch.* 5. *&* *Sess.* 22. *ch.* 5. *&* 6. il est ordonné aux Evêques de ne point recevoir les Rescrits de Rome, quand il y a preuve qu'on a trompé le Pape par subreption ou par obreption, en lui exprimant un mensonge, ou en lui cachant la vérité: & ces deux défauts se trouvent dans l'extrait qu'on a produit au Pape des propositions du livre dont il s'agit; car on lui a dit un grand mensonge, en faisant passer cet extrait pour fidele; & on lui a supprimé une vérité évidente, en lui cachant le sens Catholique du livre dans l'endroit même des propositions. En quatrieme lieu, il faut excepter toutes celles dont le sens erronné, qu'on y attache, est évidemment combattu par cent autres passages du même livre, qui enseigne clairement des graces excitantes avant la justification; une charité actuelle ou quelqu'a- 1714.

1714. mour paſſager de Dieu avant la charité habituelle ; la viſibilité de l'Egliſe par le mélange des bons & des méchans dans ſon ſein durant cette vie ; la diſtinction de la grace ſuffiſante au ſens des Thomiſtes, d'avec l'efficace, par la réſiſtance que nous apportons réellement à la premiere ; & la cooperation du libre arbitre dans les plus grandes graces, par le consentement libre de la Sainte Vierge a l'Incarnation, & par le notre dans ſes reflexions ſur la reſurrection de la fille de Jaïre. Par conſéquent, ſi en condamnant le livre on n'excepte rien, Dieu eſt offenſé ; & ſi on excepte quelque propoſition le Pape eſt bleſſé.

Permettez moi donc, Mgr. de conclurre par toutes ces raiſons, que ces labyrintes infinis dans les *Projets*, ces moiens humains & dangereux dans les *Memoires*, & ces ecueils inevitables dans l'*Inſtruction*, doivent nous déterminer a ne donner aucune explication ; mais à nous tenir fermes dans notre premier deſſein de la demander au Pape avec reſpect. 1°. Parce que nous avons un droit certain de la lui demander, ſelon l'uſage de tous les tems ; & qu'il eſt obligé en conſcience de nous la donner, pour ne pas laiſſer tant de Diocéſes dans le

trouble

trouble que les obscurités & les équivoques de sa constitution y ont causés. 2°. Parce que toutes les explications des Evêques ne font qu'augmenter la division, par autant d'interprétations qu'il y a de Prélat, chacun voulant soutenir la sienne; & comme les unes ont eu le malheur d'être foudroïées dans leur naissance; les autres, sans excepter celles des XL., doivent attendre du côté de Rome le même sort dans leur fin. 3°. Parce qu'il n'y aura que celle du Pape, qui puisse servir de Regle uniforme de Doctrine & de morale pour tous les Diocéses, par son incontestable supériorité. 4°. Parce que nous huit en particulier avons écrit au Roi, que nous ne pouvions donner d'explication, de peur qu'elle ne fut opposée aux intentions du Pape : enfin, parce que votre Instruction même, Mgr., quoi qu'infiniment meilleure que celle des XL. & de leurs adhérans, excitera de plus grands orages, par un plus vif ressentiment de la Cour de Rome, dont vous combattez les Prétentions ; par un plus mortel chagrin des envieux, dont vous ternissez la gloire ; & par une plus forte opposition d'une Ecole trop puissante, dont vous attaquez tous les fondemens. Tous ces motifs me persuadent plus que jamais 1714.

1714. qu'il ne faut proposer de notre part aucune explication ; mais persister toujours à conjurer le Pape de la donner, pour les intérêts de la Religion & pour la réunion de tous les cœurs. En attendant cette consolation, que je demande à Dieu par tous mes vœux, je vous supplie de regarder ma parfaite confiance comme une preuve du profond respect &c.

LETTRE XIX.

*A M.*** (a). sur le même sujet que dans la précédente.*

à Castellane 25. Octobre 1714.

1714. VOus m'apprenez mon erreur, Mlle. & je me vois détrompé par des manieres si obligeantes, que je ne puis assez à mon gré vous en marquer ma reconnoissance. L'union qui se fait par les esprits est bien plus solide & plus intime que celle qui se forme par les sens ; & votre amour pour la vérité, qui me prouve parfaitement la droiture de votre cœur, m'attache à vous si étroitement, que je n'ai ni d'autres pensées, ni d'autres intérêts que les votres ; parce que je vois avec

(a) Mlle. de Jaucour.

avec évidence que vous ne cherchez que 1714.
ceux du Seigneur.

Je n'ai pu vous remercier plûtôt, Mlle. & vous informer de ce qui se passe ici; parce que le grand *factum* que mon Avocat m'avoit envoié, m'a occupé jusqu'au 10. de ce mois; & qu'après lui en avoir écri bien au long mes sentimens, il m'a fallu en écrire autant à M. son frere, & puis venir ici, en quittant ma solitude, pour des affaires courantes, qui m'ayant éloigné de mon cabinet, & de mes papiers, m'ont ôté le tems de vous écrire, & même les moyens de vous informer assez en détail de tout ce que j'ai écrit à l'un & à l'autre. Néanmoins comme le fond des choses m'a touché très vivement, je m'en souviens assez pour vous en dire la substance. On m'a envoyé M. trois sortes de pieces: 1°. des Mémoires raisonnés pour persuader: 2°. une Instruction pour expliquer: 3°. des Projets ou formules pour accepter.

Sur les *Mémoires* j'ai fait voir assez clairement, selon mes petites lumieres, que toutes les raisons qu'on alleguoit étoient foibles. J'y ai combattu les craintes des suites, les menaces d'extrémités, les brèches qu'on feroit à nos libertés, les dangers d'un appel &c. J'ai fait voir qu'on

1714. qu'on ne pouvoit donner de notre part aucune explication ſans affoiblir les vérités, ſans nous jetter dans des labyrinthes infinis, ſans donner dans les piéges de nos adverſaires, ſans nous expoſer à des condamnations aſſurées, & ſans augmenter le trouble par la diverſité des explications.

Sur l'*Inſtruction Paſtorale*, après y avoir donné les éloges qu'elle mérite par plusieurs endroits, j'ai déclaré que j'en acceptois le Dogme; mais que je ne pouvois en conſcience imputer ſimplement des erreurs ni à l'auteur, ni au livre; parce que je m'étois perſuadé qu'elles y étoient auſſi fortement & auſſi clairement combatues que dans l'Inſtruction même, & je l'ai prouvé par un détail qui ne plaît pas. J'ai marqué auſſi que la flatterie qu'on y fait au Pape, en lui faiſant honneur de tous nos bons principes, bleſſera beaucoup de gens qui ſont fortement convaincus, que les ſentimens du Pape ſur la Grace, ſur l'Amour de Dieu, ſur la Morale, ſur l'Epiſcopat ſont infiniment différens des notres: & peut être celui qu'on veut encenſer prendra ce faux honneur pour un vrai mépris.

Sur les deux *Projets* pour accepter, l'un du Cardinal de Polignac, & l'autre de

de mon (*a*) Avocat; j'ai cru avoir prouvé 1714
que le premier, qui veut qu'on s'unisse aux XL., ne peut être reçu en honneur ni en conscience; parce qu'il combat nos propres lettres écrites au Pape & au Roi, où nous avons dit ne le pouvoir par les mêmes motifs; & j'ai ajouté, que la prétendue relation, que le premier croit être marquée suffisamment, est invisible & est une vraye chimere: que dans le projet du second, elle n'étoit pas plus sensible pour plusieurs raisons que j'y ai marquée: mais j'ai déclaré ensuite que je ne passerois jamais une condamnation générale des cent une proposition; parce que je croyois qu'on étoit obligé en conscience d'excepter toutes celles qui sont faussement extraites & tronquées malicieusement: 2°. toutes celles qui sont expliquées très catholiquement en cent endroits du livre. 3°. toutes celles qui renversent la pénitence, l'Episcopat & la Royauté, &c. il y a mille autres choses que j'oublie.

Et pour conclusion, j'ai déclaré, que toutes les chicanes qu'on avoit faites à mon Avocat sur chaque terme de son *factum*, pour le reformer, revoir, & corriger; toutes les vexations qu'on lui feroit dans la suite, pour se venger de ce

(*a*) Le Card. de Noailles.

 qu'il

1714. qu'il a eu plus de courage que certaines gens ne voudroient, pour soutenir la Grace de J. C. & la bonne morale; le peu de relation pour la forme; le peu d'assurance contre les foudres des deux côtés; le peu de fruit de son instruction; mille autres motifs enfin que j'ai marqués, me déterminoient plus que jamais à ne rien expliquer; mais à nous tenir dans notre premier retranchement, de demander au Pape, selon notre droit & selon l'usage de tous les tems, une explication qu'il ne pouvoit nous refuser sans un vrai péché mortel; puisqu'il s'agit de finir les troubles de cent vingt Diocéses, & tous les scandales que la Constitution a causés.

Voila à peu-près le fond de ma réponse, autant que je puis m'en souvenir. On la doit avoir reçue vers le 18. de ce mois: &, comme ma premiere déclaration faite au mois d'Aoust, eut le malheur de déplaire, la seconde que je viens de faire plaira encore moins. Mais tout ce qui s'est passé le 30. Aoust, jour d'un commencement d'esperance, fait bien voir qu'elle est mal fondée; puisque dix jours après le Pere Doucin est parti pour Rome. On m'écrit aujourd'hui de Lyon, où il a passé, qu'il a eu depuis ordre de s'arrêter en Dauphiné, & que l'Evêque

de

de Gap l'est allé trouver. Les lettres de Fontainebleau du 23. 24. & 25. prouvent encore plus fortement, combien le sable de ce pays-là est mouvant ; puisqu'en moins de dix jours, le Médiateur devient suspect, & l'homme ennemi, renvoyé chez lui avec confusion, revient triomphant. . . . . 1714.

La lettre du pays lointain & les grandes menaces m'ont affligé ; mais non pas surpris: le proverbe de ce pays-là dit, que *quand on a bu amer, on ne crache point doux.* La lettre est conforme à la grande piéce, *dignum patella operculum* . .

Je finis avec regret ; mais il faut que je mette des bornes au plaisir que j'ai de vous assurer &c.

LETTRE XX.

A M^lle^. DE JAUCOUR *sur le même sujet.*

à Castellane 3. *Novemb.* 1714.

PArdonnez, M^lle^. si j'emprunte le sécours d'autrui pour vous écrire, à cause d'un mal qui m'est survenu à la main droite ; mais celui qui me prête la sienne est un homme sûr. N'ayez, je vous prie, nulle inquietude sur vos let- 1714.

1714. tres ; je les ai toutes reçues fidelement. Je vous ai marqué, M., par ma derniere, les raisons qui m'avoient fait differer de vous répondre. Elle est du 25. 8bre, & je ne doute pas que vous ne l'ayez reçue présentement. Je ne repete pas le détail de cette lettre là ; mais je suis très mortifié de me trouver à deux lieues de ma solitude, où sont tous mes papiers, & en particulier, les minutes de deux lettres que j'ai écri en dernier lieu aux deux freres. C'est ce qui est cause que je ne puis vous les envoyer présentement. Mais tout se reduit à vous assurer, en deux mots, que je crois avoir bien combattu les mauvaises raisons des deux *Projets* qu'on m'a envoyé ; les fausses imputations & des vérités & des erreurs, dont le Mandement fait un grand étalage, & encore plus le fond & la forme de l'acceptation. Je concluds dans ces deux lettres-là, que plus on voudra expliquer, plus on se jettera dans les pieges ; outre les dangers de se voir foudroiés avec plus de pompe que jamais : ainsi le Public ne s'est pas trompé en me mettant au nombre des refusans. Je vous avoue que je suis très édifié, que le généreux frere soit toujours fidele à la vérité. J'ai une ferme confiance en Dieu, que sa grace se fera elle même

même des defenſeurs, & qu'elle en pro- 1714.
duira qu'on n'attend point.

Bien loin d'être affligé que tous les moyens humains ſoyent fermés, j'en bénis Dieu; parce que ſon bras ne ſe montre jamais mieux, que quand l'induſtrie de l'homme eſt épuiſée. Les menaces dont vous parlez, M., ne doivent jamais faire peur à ceux qui craignent Dieu; & elles ne ſerviront, s'il plait au Seigneur, qu'à augmenter de plus en plus le nombre des nullités. L'expédient du Concile National, dont la cabale de nos adverſaires fait ſa grande reſſource, ſera indubitablement leur confuſion; & la vérité écraſera tôt ou tard la tête du ſerpent: car ſi on eſt libre, on parlera; & ſi on ne l'eſt pas, tout ſera nul. Rien ne me paroit d'une plus grande abſurdité que d'aſſembler des juges pour ne pas juger.

Vous ne me dites rien Mlle, de M. de Montpellier. Je ſerois ſenſiblement touché, s'il étoit ébranlé par les vents: & s'il eſt ferme juſqu'au bout, on ne pourra pas nous accuſer d'intrigue lui & moi. Quoique nous ſoyons fort unis, je ne lui ai point écri depuis un an.

Vous ne me dites rien, Mlle, du Courrier de la ligue; j'entends le Pere Doucin. Il eſt étonnant que durante le

1714. tems des dix premiers jours, où le Maître même croyoit que tout étoit fini, on ait eu l'audace de le faire partir le 11. Septembre, pour aller brouiller tout jusques dans la source. Il est certain qu'il est venu jusqu'a Lyon. Il s'est ensuite répandu un bruit qu'on l'avoit rappellé de là à Paris. Mais je sais par voye secrette & très sure qu'il est allé à la grande Chartreuse, qu'il a conferé avec le Général, lequel se plaint fort du P. Tellier, de ce que celui-ci n'a point répondu à trois lettres; & le conseil de ce supérieur a parlé très vertement au P. Doucin. Celui-ci en prenant congé a dit qu'il retournoit à Paris, & l'a voulu faire croire ainsi à un de ses amis: mais cet ami m'ajoute qu'on l'a depuis assuré que ce fameux courrier a pris la route de Turin. Je vous supplie d'assurer de mon amitié notre ami commun &c.

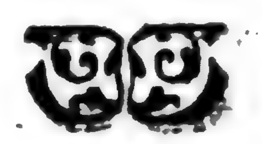

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE XXI.

A Mlle. de JAUCOUR *sur la conduite du Cardinal de Noailles.*

13. *Decembre* 1714.

DEpuis votre lettre du 7. Novembre, Mlle, qui me fut rendue vers le 20., j'ai été forcé de ne pas écrire à cause d'un mal d'avanture à la main droite, & je n'ai osé confier ce que j'avois à dire, sur tout dans l'absence de mon Confident, qui est allé solliciter pour moi un procès fort important au Clergé. On avoit cru que j'y étois moi-même, & sans doute gens assez connus par leur charité, m'attendoient à ce piége pour m'y prendre. Mais il ne faut pas leur donner prise par nos fautes; ils y sont assez portés par leur mauvais cœur. 1714.

Je ne puis assez bénir le Seigneur de ce que mon Avocat n'a point publié son *factum.* Quelque beau qu'il fut par la tête, ç'auroit été la plus facheuse piece de mon procès. Je le lui ai dit dès le mois de Juillet. Je le lui ai plus fortement repeté en Octobre; & je voyois avec grande douleur que je n'étois pas cru. Comme je suis prophête à juste prix en

1714. en dévinant tout ce que je vois, je lui prédisois à coup sur, qu'il s'en répentiroit : qu'on lui tendroit des pieges sur chaque mot : que les Reviseurs de l'Abbé Borzon (*a*) défigureroient son *factum*, par des additions qui lui feroient tort & causeroient du trouble entre les Parties qui lui sont unies.

Je l'avertissois coup sur coup, que dès les premiers jours du grand éclat de ce prétendu Accommodement, ces bons Messieurs feroient empoisonner la joye publique, en la tournant contre lui, comme une preuve de la grandeur des Cabales ; & que pour lui, il avoit chanté la Palinodie. Je lui ajoutois la persuasion où j'ai toujours été, comme vous M[lle], que ceux qui s'étoient emparés du pouvoir, le feroient tourner contre lui quand ils voudroient ; que celui qui est le plus éloigné est le plus prévenu, & qu'il n'en falloit attendre que des coups. Tout cela ensemble ne l'ébranloit pas. Je voyois toujours qu'il étoit enchanté de la piece, pleine à la vérité de belles & bonnes choses dans les principes ; mais qui me paroissoit, & auroit certainement paru au public, remplie de terribles injustices dans l'imputation ou attribu-

[*a*] Secretaire du Card. de Noailles.

Digitized by Google

attribution contre l'Accusé ; & je vous 1714.
ouvre mon cœur pour vous avouer, Mlle., que depuis ce tems j'ai toujours cru que ma trop grande sincérité lui avoit déplu; car j'ai su par un de mes voisins, (*a*) qui est comme moi de ses amis, & qui a eu peur en recevant au plus vite, & en s'habillant aux dépens d'autrui, de la robe de l'Avocat, dont je lui avois envoyé un échantillon par l'ordre même de l'Avocat. C'est donc par ce même voisin que j'ai su que mon cher Avocat n'approuvoit pas ma fermeté, m'ayant fait écrire deux ou trois fois par lui, pour me porter à plier : au lieu qu'auparavant, c'étoit à moi même que l'Avocat s'adressoit, pour parler au voisin & le porter à son devoir, ou du moins pour lui faire savoir les nouvelles ; tant il est vrai que quand on tremble, on ne compte pour les vrais Amis que les trembleurs.

Ce malheur n'est que trop arrivé. Quand le *factum* a été envoyé aux Parties, il y en a eu quatre qui se sont joints à lui cinquieme pour plier ; & il n'en est resté que trois qui ayent cru qu'il falloit se taire. Cette division de sentimens auroit été très facheuse, si elle avoit paru au public ; mais la sagesse de . . . . . . l'a cachée

(*a*) M. de Sisteron.

1714. cachée. Car en écrivant le 17. Octobre, jour que vous même, Mlle. m'avez marqué, & en envoyant son paquet decisif, il avoua au Maitre qui devoit juger & agir, qu'il y avoit partage sans s'en expliquer autrement, & que l'envoi ne finiroit rien; mais rien ne fut gâté par cet aveu, parce que tout l'étoit déja par le voyage du Pere Doucin au loin, & par celui de M. de Meaux à Fontainebleau. Je vis bien que tout alloit se renverser, dès que je sçus que le Cardinal de Polignac étoit intimidé, & qu'on lui reprochoit d'être trop Ami. Cela a bien paru; puisque tout le monde le voit maintenant tout déclaré contre, & qu'il se tourmente avec le Cardinal de Rohan à dresser des Instructions & des Machines nouvelles contre l'innocence & la vérité. Je suis ravi d'apprendre que Dieu se sert de ces mouvemens & de ces terreurs pour augmenter la fermeté de M. le Cardinal; & je prie Dieu tous les jours pour cela, & le fais prier de tous cotés. J'apprens que M. Amelot a eu quelques conferences avec lui, & j'espere en Dieu plus que jamais, qu'il soutiendra celui-ci jusqu'au bout.

J'ai de la peine à croire qu'un homme si sage aille au loin pour le Concile, puisque

puisque l'on sait déja chez vous que le 1714.
Pape ne le veut qu'à des conditions tout à-fait risibles, & qui formeroient un amas de nullités. 1°. que lui seul le convoquera. 2°. qu'il nommera pour Legat un Italien, qui aura l'autorité de le dissoudre quand il lui plaira. 3°. qu'il pourra y admettre ou en exclurre qui il voudra : & qu'enfin on n'y traitera que de l'acceptation pure & simple de la Constitution. *Miror hominum supinitatem. O quantus labor est ineptiarum !*

L'imposture de Châlons, en y faisant recevoir par le Thrésorier malade, la constitution à pur & à plein durant son délire, mais de l'avis du P. Gillot Jesuite son Confesseur, ce que le malade revenu en santé a désavoué ; cette imposture, dis-je, ne m'a pas surpris, & le Prélat a bien fait d'en corriger les Auteurs.

Je commence d'entendre dire tout bas qu'il s'est fait peut-être quelque chose de semblable à la mort de M. d'Embrun (*a*). Un de vos Amis (*b*) en sera bien faché; car il vient de faire imprimer un Mandement pour faire prier Dieu pour lui : " il le loue de son courage intrépide pour

(*a*) De Genlis.
(*b*) lui même.

1714. „ pour la vérité.... & plus bas : que
„ ſa jeuneſſe a été employée à puiſer
„ dans les Saints Peres la ſincérité de la
„ Doctrine : ſon Epiſcopat à maintenir
„ la pureté de la Morale : ſa vieilleſſe,
„ comme celle de St. Auguſtin, à com-
„ battre pour la Grace de Dieu ; & ſa
„ prévoyance au de-la de ſa vie, à fonder
„ une Ecole de St. Thomas chez les P.
„ P. Jeſuites, en les attachant étroite-
„ ment à la Théologie de ce St. Docteur,
„ conformément aux conſtitutions de
Part. 4. „ St. Ignace, pour inſpirer à tous les
Ch. 14. „ Evêques la plus parfaite marque de
„ leur affection envers ſes enfans, &
„ pour ouvrir aux Papes pour l'Egliſe le
„ plus ſur moyen d'une ſolide paix. "

Si vous êtes curieux de cette petite bagatelle, qui n'eſt qu'un placard, je pourrai lui en demander par quelques amis qui ont du crédit auprès de lui ; & il ne le leur refuſera pas. Cependant je vais m'informer bien ſurement, s'il y a eu quelque tour de paſſe-paſſe à la mort de ce Prélat, qui eſt décedé à l'âge de 85. ou 86. ans, & ce grand nombre d'années peut bien faire craindre quelque foibleſſe.....

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE XXII.

A la même... ſur le même ſujet.

19. *Decembre* 1714.

VOtre lettre, Mlle, du 5. de ce mois, que j'ai reçuë depuis trois ou quatre jours, m'a trouvé guéri du mal d'avanture que j'avois eu à la main; & j'en fais uſage avec plaiſir, pour vous marquer ma reconnoiſſance & ma confiance. 1714.

Si les morts revenoient, il y en a un qui feroit bien rougir M. de T. par des juſtes reproches d'avoir tourné la Caſaque, & d'avoir été hypocrite ou Comédien dans un des deux tems. Les Bigarrures ſont un grand ſcandale dans la Religion: mais après avoir vû tant de maſcarades, il n'en eſt plus qui doive ſurprendre.

Je crois que le voyage lointain peu bien être pour le Mandement de M. le Cardinal de Noailles; & en ce cas, je doute qu'on ſe donne les moindres ſoins pour le faire approuver ou du moins tolerer; & je crains au contraire, que ſi on travaille ſur ce fond, ce ſera pour condamner: parce que ce premier pas étant fait

au

Digitized by Google

1714. au loin, les seconds qui resteront à faire ici, seront à moitié faits; car la condamnation sera un terrible prétexte, ou préjugé. Je suis très affligé que M. le Cardinal de Noailles, voyant que ses amis ne s'unissoient pas à approuver la piece d'etoffe, ait eu le courage de l'envoyer à Fontainebleau; sur tout si on lui à dit auparavant qu'on ne pouvoit pas le lui passer.

Mais je crois encore plus, que comme son ennemi déclaré ne démord jamais, il pousse plus avant pour son premier objet, qui est le Concile National, pour parvenir à la déposition; & il y a bien de l'apparence que l'envoi des deux est fait pour accorder les Prétentions des deux Puissances par quelque subtil ménagement, qui ne puisse nuire ni à l'un ni à l'autre; & que les embarras qu'on a eus à dresser les instructions secrettes, ont roulé sur ces difficiles expédiens.

Votre Ami (*a*) me charge de vous dire Mlle. que quoique l'Eminence ne lui écrive presque plus, depuis qu'il a parlé & conclu contre le Mandement, néanmoins il ne tardera pas de la prier, de profiter des mauvais desseins, & des abus qu'on veut faire de son Mandement,

(*a*) Lui-même.

Digitized by Google

ment, pour ne le pas livrer à de telles 1714.
mains; ce qui feroit se livrer lui-même & ses Amis. De ceux-ci il y en a eu quatre qui ont applaudi, & il n'y en a eu que trois qui ont été contre la publication. M. de Boulogne, M. de Châlons, & votre Ami. Ce dernier m'a remis la minute de la lettre qu'il écrivoit à l'Eminence; & je l'ai griffonnée de ma propre main à la hâte, sur une forme de papier qui m'oblige d'en prendre un semblable pour cette lettre ci, afin que le paquet n'ait rien d'inegal. On travaille à copier ce que vous desirés; & dès que la moitié sera faite, je vous la ferai tenir par la voye que vous me marquez. Avertissez, s'il vous plait, qui de droit. Je bénirois Dieu de tout mon cœur, si on pouvoit ôter à mon Avocat son entêtement pour son *factum*; & lui bien prouver l'injustice énorme envers quelqu'un, le tort qu'il se fait à lui-même, & les suites irreparables pour la vérité. S'il avoit quelqu'Ami assez généreux, mais en même tems assez sûr d'être écouté & de ne le pas facher, il lui rappelleroit trois changemens qui en doivent faire craindre un quatrieme. Le premier est P. R. d'abord aimé & puis abandonné. Le second vigueur en l'Assemblée de 1705. & puis desavue

1714. desaveu. Le troisieme le cas de conscience. Mais quoi ! St. Pierre mème tremble trois fois. Passe donc pour trois : mais si l'on tremble dans le quatrieme, c'en est fait pour toujours. . . . &c.

LETTRE XXIII.

A M. le Card. DE NOAILLES : *il se réjouit du parti qu'a pris cette Eminence de ne point publier son Mandement.*

2. Janvier 1715.

1715. DAns le dévouement respectueux que j'ai promis à V. E. pour le soutien de la vérité, il ne m'est pas permis Mgr. de commencer cette nouvelle année, sans vous la souhaiter heureuse & remplie de toutes les bénédictions de Dieu pour le succès de sa cause.

Quoique vous punissiez rudement par votre silence mon attachement à vos plus grands intérèts, je ne laisse pas d'ètre affligé de l'état où se trouve V. E. aux yeux du monde corrompu : mais je suis bien consolé aussi de voir la vraye joye que vous acquerés aux yeux du Seigneur, & devant ceux qui ne cherchent que lui.

Je le bénis de plus en plus de ce que la paix que vous acceptiez M. avec des intentions

tentions si droites, a été rompue peu de tems après par les artifices de nos adversaires, qui vous ont forcé, par leurs nouvelles chicanes, de ne pas publier votre Mandement. 1715.

Quelque beau qu'il soit, il nous tiroit de notre retranchement de demander à Rome son explication : il nous divisoit par la notre en deux bandes : il donnoit prise au Pape de flétrir d'heresie notre Doctrine, sans nous rien prouver ; & au Concile National ensuite, de nous pousser par notre acceptation, sans adopter notre interpretation : il nous ramenoit par chaque mineure & par chaque conséquence aux sens forcés des Jesuites, & à la tournure des XL., pour laquelle nous avions témoigné tant d'éloignement : il nous faisoit perdre par cette ressemblance l'estime de nos Diocéses, & la bonne odeur de notre fermeté : il nous faisoit commettre cent injustices par les additions & les fourrures qu'il nous falloit faire aux Propositions du P. Quesnel, pour les pouvoir condamner : il nous faisoit jetter la derniere pierre sur un innocent, que les Jesuites veulent lapider & rendre hérétique malgré lui, pour avoir dit trop de vérités : il nous entraînoit contre notre intention, dans l'odieu-

1715. l'odieuſe queſtion du fait, par la citation de chaque propoſition condamnée à la marge; comme ſi nous penſions que toutes ſont extraites fidelement : il attribuoit une centaine d'erreurs à un St. Prêtre, qui les a rejettées très clairement: il reprouvoit totalement un livre plein de pieté, dont la lecture a fait depuis trente ans tant de converſions, & a toujours operé en moi, comme en mille autres, ce grand effet, de briſer le cœur ſur ſes miſeres, & de l'encourager ſur ſes devoirs. Pour tout dire enfin; ce Mandement, quoique excellent dans ſes principes, montroit néanmoins dans leur application une porte ouverte, pour condamner à l'avenir telle vérité que l'on voudroit, par la facilité qu'il y auroit toujours d'imaginer quelque ſens mauvais; ce qui regle aujourd'hui la foi des tems.

Après cela jugez M. de la joye que j'ai reſſentie, quand j'ai appris que cette derniere condamnation, qu'on vous arrachoit contre un tel livre, a été ſuſpendue par la main même de vos ennemis; & que V. E., plus ferme maintenant que jamais, vouloit conſerver le poſte avantageux où elle s'eſt miſe d'abord, de prier le Pape de s'expliquer.

J'ai

Digitized by Google

J'ai toujours cru que c'étoit le meilleur de tous les partis, & j'ai une ferme confiance en Dieu, qu'il ne tardera pas de nous secourir. J'en ai même quelqu'espece de petits préjugés, sur les assurances réïterées d'une personne Laïque, qui vit à quelque lieues d'ici dans une très grande pieté ; & qui, avant qu'on sût ici les nouvelles de votre prétendue paix, m'avoit prédit qu'elle étoit rompue, & que l'orage alloit recommencer plus qu'auparavant ; qui même dans ces Fêtes de Noël, quoiqu'absente d'ici, avoit deviné mes dispositions les plus interieures durant ma Messe Pontificale de minuit ; & m'a declaré ensuite qu'elle étoit pressée de vous avertir, par mon canal, que nous devions avoir bon courage ; qu'après un peu d'épreuves, Dieu se montreroit sans beaucoup differer, & plusieurs autres choses plus précises, dont je ne veux pas me rendre garant ; mais dont un peu de tems nous instruira. Cependant, comme le voyage de M. Amelote à Rome, fait juger à beaucoup de gens sages que c'est pour un Concile National, ou pour en faire donner le nom & les fonctions à la prochaine Assemblée Générale ; je crois devoir proposer quelques difficultés à V. E. 1715.

1715. 1°. Comme j'ai reçu une lettre de cachet, qui aura peut-être été adressée aux huits Prélats, où le Roi permet d'assister à l'Assemblée Provinciale, dois-je user de cette permission? J'y vois des embarras de tous côtés : si je n'y vais point, on traitera cela de rebellion. Si j'y vais, je m'expose encore plus ; car on tient pour certain qu'on nous y demandera par nos. . . . .

(la suite de la lettre manque)

LETTRE XXIV.

A Mlle. de JAUCOUR *sur le même sujet que les précédentes.*

13. *Mars* 1715.

LEs lettres que vous me faites l'honneur de m'écrire, Mlle., sont si pleines d'excellentes choses, & me sont si utiles & si consolantes, que je vous prie de n'y laisser désormais aucun vuide, & je commence par vous en donner l'exemple ; étant convaincu que les amis de la vérité doivent éviter tout le mensonge des cérémonies, & tout le fard des complimens.

Je suis mortifié de n'avoir point écrit ni pu écrire, Mlle., depuis le 19. Janvier; mais mon silence à été involontaire, étant provenu

provenu d'abord d'un assez gros travail, 1715.
qu'il m'a fallu entreprendre & rendre prêt pour le 12. Fevrier *in Conventu Ebredun.* tenu à Digne, & depuis ce tems j'ai eu sur les yeux une grosse fluxion, qui m'a forcé de faire trêve avec les lettres: & celle-ci, Mlle., de même que celle que j'écris au cher Mediateur, sont les deux premieres que j'ai écrites depuis mon mal, qui graces à Dieu est entierement diminué.

Je suis bien plus affligé de n'avoir pas en ma disposition ce que vous me demandez: Mr. l'Avocat ne me l'a jamais envoyé, soit que cela ne fût pas achevé alors, ou, ce que je crois plutôt, qu'il ait voulu se réserver la Préface & la fin du *Factum* pour y mettre ce qu'il voudroit, sans le faire dépendre des diverses Parties intervenantes, qui pourroient avoir d'autres sentimens que lui; & s'il en fait confidence à quelqu'un, ce ne peut être vraisemblablement qu'à M. de Châlons ou à M. de T.: l'un, parce qu'il est par lui-même ce que vous savez; & l'autre, parce qu'il a été toujours disposé à faire ce que l'Avocat voudroit. C'est donc à un de ces deux canaux qu'il faut recourir. Mais comment? Et ne seroit-ce pas éventer la mine & découvrir le secret? Quand je serai retourné dans la grande Chartreuse,

1715. où (*a*) je me rendrai inceſſamment, j'y travaillerai à profiter des bons avis, que le Mediateur m'a envoyé dans ſa lettre; & je vous prie de vouloir bien vous joindre à moi pour l'en remercier, comme je le prie ſouvent de vous bien faire mes remerciemens. Quand je ſerai au gîte, je vous ferai copier les deux *Memoires* des deux C. & vous les enverrai. Vous y verrez bien des détours, qui bien ſurement vous deplairont encore plus qu'à moi. Mais on m'a peut-être trouvé trop ſincere, dans l'aveu que j'ai fait à qui vous ſavez, de tous les inconvéniens que j'y ai remarqués, & je ſerai ravi d'apprendre de vous, en quoi je me ſerai trompé; car je vois, gloire en ſoit rendue à Dieu, que vous allez au vrai à pleines voiles.

Je ſuis enchanté & bénis Dieu mille fois, de la ſageſſe & du courage qu'il vous a donné dans votre Conference avec le Monſieur en queſtion (*b*): mais je me ſens percé juſqu'au fond du cœur de ce qu'il ne s'eſt pas rendu à vos raiſons, & à la force de vos remontrances, non plus qu'à l'induſtrie de votre charité. Il a donc avoué que les XL ont attribué des ſens ridicules:

(*a*) A Senez.
(*b*) Le Cardinal de Noailles.

ridicules : mais comment n'avoue-t-il pas 1715.
aussi qu'il a fait & pris une grande partie des mêmes attributions ; puisque par d'autres tours mieux précédés de vrais dogmes, il revient aux mêmes imputations fausses des prétendues erreurs, sur une Grace nécessitante, sur la destruction de la liberté, sur l'invisibilité de l'Eglise, sur la totalité des satisfactions avant l'absolution &c. Comment peut-il dire qu'il n'attribue au livre aucune erreur, puisque ce n'est qu'à cause des erreurs qu'il condamne ensuite terriblement le livre entier, aussi bien que les Cent-une propositions? Aussi dans la derniere lettre qu'il m'a écrite pour réponse à la mienne, il m'avance un fait qui passe mon imagination ; car je ne puis comprendre en quel sens, il a pû me l'avancer : *l'Auteur*, me dit-il, *n'est nullement condamné dans mon Mandement.* Je vous avoue, Mlle., que cet article m'a si fort indigné, que je n'ai osé lui en dire un mot ; mais vous m'avez bien vangé.

Je suis pourtant ravi qu'il vous ait dit à la fin, que vraisemblablement cette piece ne paroitra jamais ; car cela semble insinuer que les oppositions sourdes qu'il y trouve déja, de la part de ses plus sinceres Amis, lui en ont fait craindre de

1715. plus ouvertes, & de plus violentes de ses Ennemis déclarés, ou des Amis de l'Innocent;(*a*) qui n'auront pas tant d'égard que nous sur les injustices continuelles qu'il lui fait comme les XL., par des sens forcés. Est-il possible encore qu'il ait osé vous dire, qu'il souhaitoit que l'Accusé déclarât bien nettement qu'il n'a jamais enseigné ces erreurs? Je suis bien sûr qu'il le fera de bon cœur, puisqu'il l'a déja fait en plusieurs endroits de son livre. Mais toutes ces idées du Monsieur viennent de la réalité qu'il donne tous les jours à un phantome de Jansenisme, afin d'avoir toujours un prétexte de crier contre certaines gens, pour se mettre lui-même à couvert aux dépens d'autrui; comme a fait M. Habert, sur quoi la *plainte* de son Ami le bat bien joliment en ruine; en lui prouvant que le vrai de ce Phantome n'est autre chose que le Dogme de la grace efficace par elle même.

Ce que vous dites encore au Monsieur sur le Pape, me charme; & je ne suis pas moins étonné de ce que l'on vous a dit, qu'il avoit de bonnes intentions pour nos dogmes, & qu'il n'étoit pas si livré aux Jésuites. Comment a-t-il pu le dire, puisqu'il sait bien qu'il se laisse conduire par

(*a*) Le Pere Quesnel.

par Fabroni, qui leur eſt livré à beaux 1715.
deniers.

Je ſuis très convaincu comme vous, Mlle., que ce que le Prélat croit n'être rien, eſt une réelle attribution très calomnieuſe, & qui lui ſera autant de tort qu'à l'accuſé: parce que tous ceux qui auront des yeux, verront clairement que ce n'eſt qu'un petit détour, pour faire croire aux ſots qu'il n'attaque pas l'auteur; puiſque le maſque tombe à la fin, par la condamnation qu'il en fait.

J'eſpere que le poids des raiſons que vous lui avez alleguées contre ces attributions injuſtes de ſon Mandement, donnera dans ſon eſprit un peu plus de force à tout ce que je lui ai repreſenté là-deſſus; &, par un autre plus grand bien, vos réflexions pourront lui donner plus de dégoût pour la publication de ce Mandement, dont il a paru enjoué juſqu'à préſent: . . . . Car il n'y aura gueres pour lui d'autre porte pour ſortir que celle-là; & ſi ſes Ennemis voient qu'ils ne peuvent trouver d'autre voie pour ſe vanger de lui, qu'en acceptant ſon Mandement, avec quelques autres petits poiſons du Moliniſme, qu'ils auront l'art de lui faire avaler; je ne doute pas que ces gens-là, ne pouvant faire

1715. plus d'efforts contre lui, ne se reduisent à celui-là & ne nous l'enlevent par ce moyen, qui feroit illusion à bien du monde contre nous. Mais sa pieté, toujours grande dans le fond, & vos secours, sont deux fondemens de mon esperance.

Vous me ferez un sensible plaisir, Mlle., de m'envoyer une copie du *Memoire* que vous préparez pour l'Avocat.

Les nouvelles Assemblées chez M. le Cardinal de Rohan ont retenti dans nos Provinces, & font peu d'honneur aux Senateurs qui s'y trouvent, presque tous fameux par leurs Casaques tournées : & nommer Evreux, le Rouge, Vivant, Tourneli, c'est decrier l'ouvrage par les seuls noms des ouvriers. Je ne puis penser que ce soit pour le projet extravagant de chercher les moyens de déposer M. le Cardinal de Noailles : mais je croirois plutôt que ce seroit pour le même but, qui a fait mander M. de Langres ; je veux dire, pour examiner s'il n'y a rien contre nos libertés, de faire présider un Legat *à latere* à notre Concile Nationnal. Je ne puis pourtant m'imaginer que l'on veuille prendre ce moyen, qui seroit bien le meilleur, s'il étoit libre : mais s'il ne l'est pas, tout écroule ; & s'il l'est, gare, car *voila bien des Evêques qui branlent*

au

Digitized by Google

au manche ; & on me mande de là haut, 1715.
que c'eſt le terme du Miniſtre le plus croyable ſur ce fait ....

LETTRE XXV.

A la même ſur un Ecrit qu'elle avoit envoyé au Prelat, & ſur la conduite de M. de Noailles.

28. *Avril* 1715.

VOus me faites Mlle. un préſent dont je ne puis aſſez vous témoigner mon eſtime & ma reconnoiſſance. Je n'ai pu le lire tout entier, à cauſe de nos offices & de nos affaires dans cette Quinzaine, qui finit aujourd'hui. Mais comme j'ai lû une bonne partie de l'ouvrage, je puis vous avouer bien naïvement que j'en ſuis charmé. J'avois mis les doits ſur les mêmes endroits dans mes notes adreſſées à mon Avocat : mais les coups que je portois étoient ſi legers, qu'ils n'ont fait aucune impreſſion ſur lui, ſi non celle de lui déplaire un peu, parce que je ne le convainquois pas aſſez. Cette conviction vous étoit reſervée, Mlle. ; & je ne puis douter qu'elle ne ſoit le fruit de votre travail, tant j'y vois de lumiere, de force, & de préciſion. Si mon Avocat, que je cheris ſi reſpectueuſement, avoit

1715. parlé sur le même ton ; s'il n'eût point mêlé mille expressions conformes à celles de ses ennemis ; si en attaquant leur venin, il n'en avoit pas pris la couleur & les apparences en plusieurs endroits, bon Dieu ! avec quelle joye ne lui aurois-je pas applaudi en tout ? Mais cette main de Joab, qui se faisoit voir au travers de la sienne, cette yvroye mêlée avec le bon grain, ces idées de Jansenisme réalisé, & de Molinisme canonisé, m'ont porté à me plaindre avec respect, & mes plaintes amoureuses n'ont rien opéré. Toute la gloire en sera pour vous, Mlle. J'ai seulement montré les plaies, & vous les guerissez : car si notre Avocat n'ouvre pas les yeux après vos remarques, il faut qu'il ait résolu de s'aveugler & de s'endurcir. J'ai une meilleure opinion de lui, & sa pieté m'est trop connue, pour ne pas croire qu'il ne se rende à la vérité, que vous exposez dans tout son jour. Je bénis Dieu mille fois ; mais sans le moindre fard de compliment pour vous, Mlle. Oui, je bénis Dieu un million de fois, de ce qu'il vous a donné, nonseulement tant de clarté & de précision, pour demêler tout ce qu'on veut confondre, & tant d'érudition, pour prouver sans replique vos sentimens ; mais

mais encore plus, de ce qu'il vous a inspiré tant de courage & de liberté, tant d'amour & de force pour dire & soutenir la vérité. Voila mon sentiment & mon approbation bien sincere de toutes vos remarques sur les deux alliances, n'ayant pu jusqu'ici aller plus avant......... 1715.

Vous voyez, Mlle. qu'on n'a pas voulu me faire tout savoir, puisqu'on ne m'a envoyé ni tête ni queuë, ni peut-être le nouveau précis que vous me dites être different du vieux; & cette conduite me paroit être un défaut, qui ne convient pas à un aussi grand homme de bien; & donne lieu de penser, ce que j'ai appréhendé dès le commencement, sans vouloir pourtant fixer tout à fait mon jugement, qu'on ne vouloit pas se fier à nous en tout, & qu'on craignoit peut-être trop de fermeté dans quelques-uns; & que par cette raison, on vouloit se réserver la liberté d'ajouter ce qu'on voudroit, dans un accomodement fait loin de nous; & cette reserve seroit exprimée comme l'on voudroit dans la Préface ou dans le Précis. C'est pourquoi vous pourrez remarquer, que dans la lettre du 21 Septembre, on dit à la fin, que comme la Préface n'aura qu'une douzaine de lignes, on ne l'en-

1715. voye pas. C'est un tour poli ; mais dont j'ai cru pénétrer le vrai sens.

Je ne manquerai pas d'écrire par le premier ordinaire à M. de Châlons, pour lui demander les trois morceaux de question : & la raison ou motif que vous me fournissez, par un fait que l'on m'avoit caché, me paroit propre à convaincre. Je n'aurois jamais crû que l'on eut voulu faire un mystere aux Amis, d'une chose que l'on a confiée aux Ennemis. Mais j'excuse tout sans peine dans les gens de bien, & je me flatte que M. de Châlons m'enverra tout, dont je vous ferai part sur le champ.

Quant à ce que vous ajoutez Mlle., que le Memoire sera pour l'Avocat seul ; je suis de cet avis avec une vraye joye, à condition qu'il en profitera & qu'il le suivra ; car s'il se roidit, & s'il met sa piece au jour, je suis persuadé que pour diminuer les mauvais effets qu'elle produira, il est important que le Memoire paroisse ; & même l'intérêt essentiel de ceux qui ne seront pas de l'avis de l'Avocat, demande, pour leur justification, que ce Memoire soit publié ; parce que l'on y vera les grandes raisons qui ont porté les amis à ne pas encenser.

Je ſouhaite comme vous Mlle.; mais je n'eſpere pas tant que vous, que quand il aura lu, il ſera plus difficile ſur l'Accommodement. Dieu le veuille, & je le demande tous les jours à Dieu pour lui; mais je craindrai juſqu'au bout, quoique l'on me donne d'ailleurs quelque conſolation, en m'aſſurant qu'il eſt reſolu de faire ferme juſqu'à la fin. Le paſſé me fait craindre l'avenir. 1715.

La diſgrace des trois Prédicateurs (*a*) eſt un grand ſoufflet pour lui qui eſt le ſeul juge: & pendant qu'il approuve comme tel; d'autres qui ne le ſont pas, prennent le droit de condamner & punir malgré lui. J'ai pitié de l'illuſion où il eſt, en croyant qu'il n'a nullement condamné l'Auteur ni le Livre, pendant qu'il les briſe tous deux à la fin: c'eſt bien condamner clairement & encore plus, pendant qu'il ne peut les condamner, que pour les erreurs dont il vient de parler à cette intention: & c'eſt bien clairement les leur imputer. Ainſi l'imputation & la condamnation ſont évidemment montrées l'une par l'autre. . . . .

Pour M. de Niſmes, on a pitié de ſes variations, dont il ſera autant puni que s'il

(*a*) Le Pere d'Albizzy. Dom Jerôme & Dom Turquoi.

1715. s'il avoit tenu bon ; car certaines gens ne pardonnent pas les foiblesses si aisément que Dieu, & veulent être mieux servis que lui . . . .

Je n'ose encore vous envoyer ma lettre pour M. de T. : comme elle est un peu forte, cela pourroit exciter la colere des Ennemis, & même les plaintes des Amis. Je crois qu'il vaut mieux attendre l'événement du grand voyage ; & quand au retour on saura l'effet, on pourra prendre des mesures plus fixes.

Gens qui ont vu une lettre de M. l'Arch. d'Aix qui est à Paris, ont écrit qu'il mande de là, que le parti du Cardinal de Noailles diminue tous les jours, & que cela va aboutir à rien. Voila un bon Ami à la mode, il doit tout à M. le Cardinal, & il s'applaudit de sa chute imaginaire.

Mon papier m'avertit de finir & je le fais avec mille assurances de mon devouement . . . . &c.

LETTRE

LETTRE XXVI.

A M. le Chancelier DE PONTCHARTRAIN *sur sa retraite.*

16. *May* 1715.

MONSEIGNEUR,

L'Etat où Dieu me tient pour sa cause, m'a forcé de garder le silence par ménagement pour vous, depuis l'exemple si rare & si saint que vous avez donné à tout le Royaume, en quittant la Cour ; & je n'ai osé confier à la Poste aucune marque de mes sentimens sur cette grande action, de laquelle je ne prens aujourd'hui la liberté de vous écrire, que parce que j'ai une voye sure par un Ami fidele, qui part demain d'ici pour Paris. 1715.

J'ai mille fois béni le Seigneur, & j'ai admiré la force de sa grace dans une sortie, qui a eu bien moins l'air d'une retraite que d'un triomphe. J'ai bientôt jugé que la même main de Dieu qui vous avoit élevé, Mgr., au premier rang pour servir à ses desseins, vous a fait descendre volontairement pour mieux travailler à votre salut.

Quand vous avez vû par experience que le jour de l'homme dans son plus grand

1715. grand éclat, n'est qu'une fumée qui s'évanouit, vous avez desiré plus que jamais le jour du Seigneur, qui sera éternel. Il paroit bien que vous vous êtes préparé longtems à vaincre le siecle avec toute sa gloire, pour nous en mieux montrer tout le néant. Ce que nous préchons par nos paroles, vous le persuadez, Mgr. par votre conduite. Vous enseignez mille fois mieux que nous, ce que vous avez appris plus parfaitement de J.C. que son Royaume n'est pas de ce monde: que sa vérité y sera toujours traitée comme sa personne: & que ses Elus doivent chercher une faveur plus utile & des recompenses plus solides que celles de la Cour.

Mais parmi mes plus justes applaudissemens, au milieu des louanges les plus sinceres que j'ai données devant Dieu & devant les hommes au grand sacrifice que vous avez fait, Mgr., je n'ai pas laissé d'en ressentir une vive douleur, non pas pour moi-même, quoique je perde une si puissante & si favorable protection, mais uniquement pour l'Eglise de France. Elle est agitée: vous l'aimiez: vous la pouviez servir mieux que jamais, dans son orage; & vous êtes au port. Vous pénétrez tout ce que je veux dire; & nous sentons tous ce que vous avez vû de plus loin.

Il

Il faut bénir Dieu de tout; il saura bien 1715.
quand il lui plaira, tirer sa gloire de notre trouble, comme il la tire de votre repos. Les esprits de tempête qui ont eux seuls soulevés les flots, exécuteront son ordre malgré eux, soit qu'il veuille dire d'un ton de maître à la mer: taisez-vous, ou qu'il leur permette d'engloutir quelque Jonas, ou quelques Pilotes du vaisseau.

Mais au moins regardez, Mgr., avec pitié nos agitations. Pendant que nous prierons le Seigneur qu'il acheve en vous ce qu'il a commencé, & porté si loin par sa sainte grace; demandez lui, s'il vous plait, qu'il nous soutienne dans notre combat, que nous resistions jusqu'à la fin à tous les assauts pour sa seule gloire, & que nous defendions la vérité sans faire perdre la charité.

En mon particulier j'espere que Dieu fera tout servir à mon salut; je m'estimerai heureux, si sans lâcheté ni prévarication, je suis déchargé du fardeau qui m'accable. Le naufrage même sera favorable, s'il me conduit au port, sur tout si c'en est un qui soit aussi tranquille que le vôtre. Mais quels que puissent être les desseins de Dieu sur moi, je serai toujours avec la plus grande reconnoissance & la plus parfaite vénération &c.

LETTRE XXVII.

Circulaire à son CLERGÉ *au moment qu'il apprit la mort du Roi.*

à Senez le 13 Septembre 1715.

1715. LA grandeur de la perte que le Royaume vient de faire, doit être, Messieurs, la mesure de notre douleur, & la regle de nos prieres. Je vous apprens, les larmes aux yeux, que le plus grand & le meilleur Maître de la terre est mort à Versailles le premier de ce mois, à huit heures & un quart du matin, dans des sentimens de Religion, qui lui ont fait regarder les approches de la mort avec le courage d'un Héros chrêtien ; *spiritu magno vidit ultima.*

Ne nous contentons pas de lui donner nos regrets steriles, ou nos vaines louanges. Maintenant qu'il est devant la vérité, il connoit, il sent que toute la gloire du monde n'est que vanité : mais accordons lui nos vœux, nos prieres, nos sacrifices. C'est l'unique secours qu'il attend de nous. Tous les éloges de l'Univers, qu'il a mérités par tant de grands exploits, consolent les vivans ; mais ne soulagent pas les morts.

Priez

Digitized by Google

Priez donc pour lui, Meſſieurs, avec 1715.
plus de ferveur que jamais, & faites prier tout votre troupeau qui eſt le mien. Demandez à Dieu pour ce grand Prince, non pas une miſéricorde commune: celle-ci ſuffit pour ſauver les hommes dans les conditions ordinaires, qui ne ſont pas chargés de tant de devoirs; mais pour les Rois & pour les Evêques, il faut la plus grande miſéricorde; parce que le compte de ces deux conditions eſt infini.

C'eſt pourquoi, en attendant les ordres de la Cour touchant les ſervices ſolemnels qu'elle preſcrira, je vous écris d'avance & à la hâte, pour vous recommander de dire autant de Meſſes que vous pourrez pour le repos du feu Roi; & je vous charge de faire au moins une mention expreſſe de lui durant un an dans votre *Memento* des morts. Mais n'oubliez pas, dans celui des vivans, de demander toutes les bénédictions ſpirituelles & temporelles pour le jeune Roi, qui eſt déja l'amour & l'eſpérance de ſes ſujets.

Priez auſſi pour Mgr. le Duc d'Orleans, qui eſt Regent du Royaume, non ſeulement par le choix du Roi, mais encore par le droit de ſa naiſſance, & qui a commencé glorieuſement d'exercer cette fonction, en gagnant tous les cœurs par ſon

1715. ſon affection pour le Parlement de Paris, & par ſes démarches très réelles pour la paix de l'Egliſe & de l'Etat. Ne m'oubliez pas devant le Seigneur, en qui je ſuis, avec une parfaite confiance, Meſſieurs, Votre très affectionné ſerviteur. Jean Evêque de Senez.

LETTRE XXVIII.

A M. le Cardinal DE NOAILLES *ſur la mort du Roi, & ſes ſuites.*

à Senez le 18. *Septembre* 1715.

COmme j'ai pris part à vos diſgraces pour la cauſe de Dieu, & à vos allarmes pour la vie du Roi, il eſt juſte auſſi, Monſeigneur, que je partage votre douleur ſur la perte irréparable du Royaume, & votre conſolation ſur la paix miraculeuſe de l'Egliſe.

Quand V. E. a été agitée par les eſprits de tempêtes, j'ai ſenti vos troubles comme vous, & cherché votre gloire plus que vous même. Ce que la modeſtie vous défendoit d'enviſager, le zéle me le permettoit pour vous. J'ai tout eſpéré de votre courage; je n'ai appréhendé que votre vertu, à qui des cœurs moins droits que le vôtre ont tendu tant de pieges,

tant

tant livré d'aſſauts ſous un faux voile de 1715.
pieté ; & ſi l'un de mes illuſtres voiſins (*a*) m'a cru quelquefois trop ferme pour vos intérêts, qui étoient ceux de la vérité ; ſouffrez que je diſe avec St. Chryſoſtome : *je ne ſais point aimer autrement :* & je ne me repentirai jamais d'avoir ſuivi de loin votre fermeté, qui vous fait aujourd'hui tant d'honneur.

Quand vous avez tremblé, M., pour la plus précieuſe vie de l'Univers, vous ne doutez pas qu'auſſi-tôt que j'ai ſu le danger, mes craintes & mes prieres n'ayent ſecondé les vôtres : mais j'avoue à ma honte, que je n'ai frémi & crié vers le Ciel que durant les jours de la terreur publique ; au lieu que j'apprens avec une grande édification que vous y avez ajouté les nuits ; & qu'après avoir frappé ardemment à la porte du palais du Ciel par vos ſoupirs, vous avez tenté reſpectueuſement de vous ouvrir celui de la terre ; non pas comme d'autres, par les efforts de l'ambition ; mais par les démarches de la charité. On ne peut aſſez vous louer, M., d'avoir cherché avec tant d'amour la plus chere des brebis du Royaume ; & je plains beaucoup ceux qui vous ont empêché de la trouver : mais

(*a*) M. de Siſteron.

1715. mais je plains infiniment davantage la brebis même, quand je pense aux grands fruits dont on l'a privée, en lui arrachant son bon Pasteur.

Je touche ici la playe la plus sensible de V. E., & je crois par là entrer bien avant dans sa véritable & juste douleur, comme c'est la mienne la plus amere. Je me représente, M!, l'abondance de vos larmes sur ces deux lugubres événemens, d'avoir perdu le Roi, & sans l'avoir vu. J'ai pleuré tendrement à la nouvelle du coup fatal, & je pleurerai toute ma vie la mort du meilleur de tous les Maîtres. Mais ce qui augmente extrêmement ma douleur, c'est de voir qu'on ait eu la dureté de laisser mourir un Monarque si bien intentionné, sans éclairer autant qu'il falloit ses bonnes intentions; un Prince si zélé pour la justice, sans le prier de donner une oreille aux Accusés; un cœur si ennemi des préventions, sans le desabuser des faux préjugés; un Protecteur si favorable de l'Eglise, sans le convaincre qu'on s'est servi de lui, contre son dessein, pour la troubler; un Pere si tendre pour ses peuples, sans lui conseiller de les soulager; un Roi, en un mot, si Religieux, sans lui avoir montré tous les devoirs de la religion des Rois. . . . .

Digitized by Google

Mais après avoir uni mes larmes aux 1715.
vôtres sur cette mort, permettez que j'entre dans vos consolations sur les grands biens que Dieu fait succeder à nos plus grands maux. Jamais miracle de la Providence ne s'est mieux fait sentir; jamais prodige ne fut ni plus soudain ni plus éclattant. C'est visiblement la droite du Seigneur qui a emploié sa puissance Souveraine pour operer ces heureux changemens. C'est J. C., qui reveillé par vos gemissemens dans sa barque presque submergée, vient de dompter la mer & les flots dans leur plus grand courroux. Dieu s'est levé pour defendre sa cause; & tous ses ennemis sont renversés. Chantons les louanges du très-haut, qui conduit comme il veut à la mort, & ramene bientôt à la vie; qui délivre les Evêques captifs de leurs liens, & tire les innocens des noirs sépulchres de leurs prisons. Pour operer toutes ces merveilles, Dieu vient de donner à un grand Prince son pouvoir, & à V. E. sa sagesse. J'ai une joye que je ne puis exprimer de tous ces succès; parce que je vois comme tout le public, que votre pieté les fait servir au bien de l'Eglise plus qu'au vôtre. En mon particulier je vous remercie très tendrement, M., de l'ordre nouveau qui brise mes

1715. mes chaînes, quoique c'en ſoit une bien douce pour un Pere, de demeurer avec ſes enfans. Je vous demande en grace de vouloir m'apprendre ſi je dois porter mes remerciemens juſqu'à Mgr. le Duc d'Orleans, à qui vous inſpirez tant de ſaints projets, qui lui ont déja gagné tous les cœurs. Le mien vous eſt acquis pour la vie : & je ſerai juſqu'au dernier ſoupir, avec un inviolable & profond reſpect &c.

LETTRE XXXI.

A. M. le Comte DE PONTCHARTRAIN *Secretaire d'Etat : ſur la révocation de l'ordre qui le retenoit dans ſon Diocéſe.*

à Senez 20. *Septembre* 1715.

JE reçois, M., dans ce moment, avec toute la vénération poſſible, la lettre de Cachet de notre nouveau Maître, qui revoque celle du huit Fevrier 1714. & comme j'offre à Dieu mes prieres les plus ferventes pour le Roi defunt, je vous prie d'aſſurer le Roi de ma plus parfaite reconnoiſſance & de mon inviolable fidélité.

Dès que je ſerai ſûr qu'il m'eſt permis de faire par moi-même mes reſpectueux remer-

Digitized by Google

remerciemens à ſon ALTESSE Royale, je les ferai de bon cœur : mais en tout cas je vous demande en grace, M., de vouloir bien lui rendre ce devoir pour moi. 1715.

Je vous remercie vous même, M., de la joye que vous me témoignez de rompre mes liens ; quoique ce fut pour moi une douce chaîne de demeurer avec mon troupeau, vu que je reſſentoïs un double plaiſir d'obéïr en même tems à Dieu & au Roi.

Je pleurerai toute ma vie pour ce dernier ; de ce que, par une cruelle affection, on lui a caché beaucoup de vérités importantes ; & mon unique conſolation dans ſa mort, eſt d'eſperer que la Divine miſéricorde lui aura compenſé ſes foibleſſes par pluſieurs vertus. J'ai l'honneur d'être avec un vrai reſpect &c.

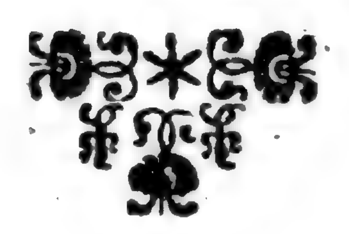

LETTRE XXX.

A M. l'Evêque de MONTPELLIER.

Eloignement de M. de Senez *pour toute acceptation de la Bulle. Son avis dès lors étoit d'en appeller. Plusieurs Evêques acceptans chantent la palinodie, & font leur cour au Card. de Noailles. Abus énorme que le P. Tellier avoit fait de son crédit contre les Opposans à la Bulle.*

à Senez le 19. *Octobre* 1715.

1715. . . . .

La joye que j'ai, Monseigneur, de vous croire maintenant à Paris, regarde l'Eglise purement & l'affaire de la Constitution. Je suis convaincu que votre fermeté sera la même à la Cour que dans la Province; qu'ayant eu Dieu seul & sa vérité devant les yeux, vous la soutiendrez jusqu'à la fin, avec cette force qui vous a tant fait d'honneur devant le Seigneur & devant les hommes; & que si l'on veut tant soit peu mollir, pour finir cette affaire par des expediens, vous serez un rempart insurmontable; & c'est ce qui me donne un grand repos, de vous savoir au centre des mouvemens. Ce n'est pas que je ne sois bien persuadé

de

de la droiture & du courage de M. le Card. de Noailles & de celui de tous ses adherans : mais je ne laisserai pas de craindre toujours les ressorts de la Cour, jusqu'à-ce que je voye une négative bien claire, ou quelque chose d'équivalent. 1715.

On me mande, M., que la Sorbonne maintenant libre, pourra bien venir à l'examen de la Bulle, & qu'on croit que le Parlement voudra annuller après la Saint Martin tous les Mandemens qui ont accepté sans les clauses expresses de ces sages Magistrats. Tout cela est bon. Mais vous conviendrez peut-être M. QU'UN APPEL DE LA BULLE, de l'Instruction, & des Mandemens au Concile Oecumenique, seroit encore meilleur & plus court, comme plus efficace, pour renverser jusqu'aux fondemens tout cet édifice d'iniquité.

Ce que vous me mandez, M., de feu M. Chauvelin & de ses trois Amis, m'a fait trembler ; & c'est une leçon redoutable, pour apprendre, sur tout aux petits maîtres : *nolite errare; Deus non irridetur.* La main de Dieu a commencé dès lors de se montrer ; & tout ce qui a suivi est un enchainement de miracles de la Providence, dont nous ne pouvons assez le remercier & l'adorer.

1715. Je suis tenté de rire, M., quand j'apprens que les mêmes personnes qui avoient une si forte volonté de déposer l'aimable Eminence, vont maintenant en foule lui demander sa protection. Voila la prédiction d'Isaie bien accomplie : *veniunt ad te curvi, qui humiliaverunt te; & adorabunt vestigia pedum tuorum qui detrahebant tibi.* O qu'il faudra de tems & d'épreuves pour relever l'Episcopat de l'avilissement où il est tombé ! Les gens de bien, le peuple, tout jusqu'aux femmes, dit aujourd'hui, sinon dans les termes, au moins dans le même sens que St Gregoire de Nazianze, parlant des Evèques complaisans : *si perpaucos excipias, omnes tempori obsecuti sunt :* & toute fois ceux d'aujourd'hui seroient heureux, si le changement favorable du tems pouvoit les ramener à la vérité pour ne la plus quitter. . . . .

On dit de tous cotés que le P. Tellier avoit fait expédier des centaines de lettres de cachet, qui étoient toutes prettes à éclatter, comme autant de bombes, après le signal de la déclaration. Quel abus de la faveur ! Le bon Pere sembloit avoir peur qu'il ne lui échappât un seul exemple des violences de tous les tems passés; tant il a eu soin de les ramasser toutes dans sa constitution. . . . .

Digitized by Google

LETTRE XXXI.

A des Religieuses ses parentes : il leur recommande de prier Dieu pour l'Eglise.

11. *Juillet* 1716.

JE ne puis dire quand mon exil de Paris finira ; car la Ville Royale & la Cour même me pesent beaucoup. Je souffre infiniment d'être si longtems hors de mon troupeau, quoique ce soit pour la cause de la Religion, & en particulier pour la deffence de la grace de J. C. & pour la nécessité de l'amour de Dieu. 1716.

M. le Duc d'Orleans a envoyé à Rome de sa part, pour ses députés, deux habiles Prêtres *(a)*, qui sont chargés de proposer au Pape nos difficultés sur la Bulle, & de lui en demander l'éclaircissement. Priez Dieu qu'il lui plaise de tourner le cœur de sa Sainteté vers l'ancienne doctrine, que ses prédécesseurs ont toujours enseignée : s'il veut parler comme eux, nous serons bientôt d'accord avec lui. Encore une fois priez beaucoup pour cette affaire, qui est la plus importante que

(*a*) Mr. l'Abbé Chevalier & le P. De la Borde.

1716. que l'Eglise ait eu depuis plusieurs siécles ; puisqu'il s'agit de sa foi, de sa morale & de sa discipline. . . . . .

LETTRE XXXII.

A M. l'Evêque de MONTPELLIER: *Il lui fait part d'une conversation qu'il a eue avec un Ministre.*

4. *Septembre* 1716.

IL n'y a que trois jours que vous êtes parti, M., & on sent déja le besoin de votre présence. Vous en verrez la raison dans les deux lettres que j'ai l'honneur de vous envoyer, & qui méritent votre attention. L'audace des Jesuites de Châlons sur Saone mérite d'être reprimée ; d'un autre côté, la bonne intention des Consuls de cette ville-là pour vous M., doit être reconnue & appuyée ; & enfin, le dessein de M. de Crugé (*a*) est trop obligeant, pour n'être pas soutenu avec une si bonne cause. Vous y ferez vos réflexions, & j'exécuterai vos ordres, quand il vous plaira de me les adresser.

J'ai eu ce matin un assez grand assaut à soutenir chez un Ministre des finances, qui vouloit fortement m'engager à entrer

(*a*) Avocat Général de Dijon.

Digitized by Google

trer dans l'accommodement par la voye 1716.
des explications. Sans m'expliquer trop, j'ai fait connoitre les dangers terribles de cette voye par rapport aux intérêts du Roi, à l'impoſſibilité de donner une paix générale par ce moyen, à l'abus que le Pape en feroit, en n'y donnant aujourd'hui qu'un conſentement équivoque, & puis condamnant ces explications au premier avantage qu'il trouveroit dans une Minorité. Enfin, après pluſieurs autres preuves, j'ai ouvert un expédient qui eſt, que, puiſque les Conciles généraux de Conſtance & de Trente, avoient jugé à propos de demander ou recevoir avec plaiſir l'Avis doctrinal de la faculté de Théologie de Paris, comme la plus ſavante de toutes les Ecoles, il n'y a pas de moyen plus ſur pour le Prince Regent, dans le deſſein qu'il a de réunir tous les Evêques & tout le ſecond ordre encore plus étendu & plus animé, que de faire parler la Sorbonne; pourvu que ce fut avec une pleine liberté. J'ai ajouté que le Prince Regent, pour être plus convaincu de la ſageſſe & de la bonne foi des Docteurs, pouvoit y envoyer quelques Commiſſaires, gens de vertu & d'autorité, qui maintiendroient l'ordre, ſans gêner les ſuffrages; & j'ai conclu par prier le

Digitized by Google

1716. le Ministre, à qui je parlois, d'assurer dès maintenant de ma part, le Prince Regent, que quand la Sorbonne auroit dit avec liberté ses sentimens sur la Constitution, tant pour les intérêts de la Religion que pour ceux du Roi même, je souscrirois très-agréablement à ce qu'elle diroit. Je n'ai pas dit un mot de nos Seigneurs adhérans; & mon expédient sur la Sorbonne m'a paru frapper le Ministre & la Compagnie, tant ils y ont trouvé de bonne foi. Je vous nommerai les personnes à notre premiere entrevue: mais il est sûr que la Cour est en mouvement. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE XXXIII.

A M. de MONTEMPUYS, *Recteur de l'Université de Paris, au sujet de la délibération du* 12. *Mars* 1717.

à Notre Dame des Vertus
19. *Mars* 1717.

1717. VOtre réputation, M., a dévancé votre lettre, & le bruit public n'a pas été si reservé, ni si discret que vous; en m'apprenant ce qui s'est passé dans l'Assem-

Digitized by Google

l'Assemblée du 12. Mars (*a*): vous ne m'en faites par modestie, qu'un tableau racourci; & cent autres gens qui ont été témoins de votre sagesse, aussi bien que de votre amour pour la vérité, vous ont donné 1717.

(*a*) Cette Assemblée du 12. Mars 1717., qui se tint cinq jours après la notification de l'Acte d'Appel des IV. Evêques en Sorbonne, fut une des plus considérables de l'Université, par le nombre & la distinction des Maîtres qui s'y trouverent, dans l'intention de concourir à un Acte d'Appel de la Constitution. Mais dès que MONSEIGNEUR le Régent apprit l'Appel des IV. Evêques, il se laissa aller à prévenir l'exécution du dessein bien connu de l'Université: &, par des ordres signifiés à M. le Recteur, il empêcha que l'Université ne fit un Appel dans sa prochaine Assemblée. L'Université trouva le moyen de concilier ses devoirs de Religion, avec ceux de l'obéissance à l'autorité Royale. Elle déclara dans l'Assemblée du 12. Mars, où Mr. le Recteur notifia ses ordres avec beaucoup de fidelité; que par soumission aux arrangemens de S. A. R., elle s'abstenoit presentement de faire un Appel en son nom; mais qu'elle regardoit l'Appel de ce Décret, comme une démarche absolument nécessaire pour la conservation des Dogmes de la foi & de la morale Chrêtienne, de la puissance des Evêques & des droits du Roi & de la Couronne, auxquels la Constitution donne atteinte. Sur quoi elle chargea son Recteur de faire à S. A. R. de très-instantes représentations.

zed by Google

1717. donné tous les traits que vous méritez ; & je vous ai reconnu tout entier dans ce portrait. Je bénis Dieu d'avoir donné à sa cause deux grands appuis, le cinq & le douze de ce mois : & ce concours de la premiere Université du monde Chrêtien, devient un rempart de la Religion & un azile de l'innocence. Je suis ravi de la gloire que vous avez acquise, M., dans cette brillante, mais délicate occasion ; & tout le monde avoue, qu'on n'a jamais mieux allié la force avec la prudence ; puis qu'en même tems que vous avez employé plus de ménagement, vous avez marqué plus de fermeté. Si j'avois la permission de vous aller témoigner en personne toute ma joye, je vous couronnerois volontiers, & vous embrasserois encore mieux. Tout ce que je puis faire, en partant dans deux ou trois jours, suivant l'ordre que je viens de recevoir, c'est d'offrir tous mes vœux au Seigneur pour vous, M., & de vous assurer que je remporte dans mon Diocése, un cœur tout pénétré de votre mérite, & un inviolable dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être &c.

LETTRE XXXIV.

*A M***. Il lui donne avis de son départ de N. D. des Vertus pour s'en retourner dans son Diocése, où il étoit renvoyé par ordre du Roi.*

Mars 1717.

JE vous quitte à regret, M., quand je considere votre personne, & tous vos bons offices pour moi; mais quand je tourne les yeux vers le Seigneur, je vous quitte avec consolation; parce que c'est pour lui que je m'éloigne de vous. On ne peut être plus sensible que je le suis à votre amitié, & je vous conjure de me la bien conserver, en vous assurant de toute la mienne, pour le reste de ma vie, & de toute l'estime la plus tendre avec laquelle je suis & serai toujours &c. 1717.

P. S. Vos nouvelles de M. l'Evêque de Châlons sur Marne m'ont fait un fort grand plaisir. Saluez pour moi nos Messieurs, qui ont pris tant de peine à venir visiter un prisonnier d'Etat, auquel pourtant on ne donne qu'une prison qu'il aime & qu'il a épousée. Je parts.

LETTRE XXXV.

*A M***. Il lui donne des nouvelles de son voyage, en s'en retournant dans son Diocése.*

à Grenoble 26. Avril 1717.

1717. VOtre aimable lettre, M., a été reçue avec la joye & la reconnoissance que vous pouviez attendre d'un cœur qui vous est tendrement attaché; & les sentimens du vôtre pour moi, m'ont fait encore plus de plaisir que vos nouvelles. Elles ne sont encore ni bien abondantes, ni fort avantageuses; mais je vous suis toujours fort obligé de la part que vous m'en faites.

Je mérite plus d'être plaint que d'être blâmé, pour ne m'être pas arrêté à Chailly chez . . . . . ne doutez pas que je n'y eusse campé avec plaisir, si je n'avois commencé de sentir à Essonne, que le Carosse qu'on m'avoit fait espérer, ne partiroit pas sitôt de Paris pour me prendre sur ma route. En effet, il ne partit que cinq ou six jours après mon départ, & j'aurois abusé terriblement de la bonté de mes illustres hôtesses, si j'y avois attendu cette voiture. J'ai donc conti-

continué ma route à cheval ; mais je vous prie d'assurer Mlle. du Mouceau, que j'ai brulé la lettre qu'elle me fit la grace d'écrire pour moi à . . . . . & je vous prie de lui vouloir faire mes très-humbles remerciemens par avance, en attendant que je les lui fasse moi-même, dès que je serai arrivé dans mon desert. 1717.

J'ai fait un petit passage par l'Auvergne, pour donner quelque treve à mes chevaux, qui avoient un besoin extrême de repos. De là j'ai repris la route de Lyon, où j'ai trouvé votre lettre. J'y ai vu avec plaisir les nouveaux témoignages de votre amitié ; & je ne puis assez vous en remercier. Ce que vous m'avez dit du Memoire venu de l'Archevéché, m'a porté à le lire ; & j'y ai trouvé la vérité de toutes vos réflexions. Si on l'imprime, je vous prie en ce cas de me l'envoyer, comme une piece importante à notre cause.

Je n'ai point encore vu le Mandement du Prélat (*a*) dont vous me parlez ; mais je lui ai parlé à Lyon, où je l'ai atteint, sur la nouvelle que j'eus sur ma route, qu'il n'étoit pas loin. Je suis toujours plus édifié de sa fermeté. Je le crois maintenant arrivé chez lui.

Pour

(*a*) M. de Montpellier.

1717. Pour moi j'ai pris ma route par Grenoble, comme mon plus court chemin, pour me rendre chez moi par les montagnes de la Croix haute; ce qui a abrégé ma route de près de vingt lieues. Je me trouve arrêté dans cette ville depuis quatre jours, & le serai encore pour deux, à cause de la blessure d'un de mes chevaux, qui n'étoit pas accoutumé à soutenir un porte-manteau; mais on me fait esperer qu'il pourra marcher après demain.

Je suis bien affligé que ce grand projet de Synode, de qui on avoit tant de raisons d'attendre un Appel, n'a enfin abouti qu'au corps de Doctrine, dont on s'entête toujours. Le retardement nous fait de grand maux, & il empêche de grands biens. Ce procedé me perce le cœur de plus en plus, & il ne faut rien espérer que de Dieu. J'ai vu avec douleur les deux Memoires des XXVIII. Evêques, & j'en suis aussi mortifié pour la vérité, qu'affligé pour leur intérêt. Tout y est plein d'excès, & la passion visible qui y regne plaide pour nous.

Si l'Arrêt intervenu contre M. l'Archevêque de Reims est avantageux à l'Appel, envoyez-m'en un exemplaire, & comptez pour la vie sur mon inviolable devoue-

Digitized by Google

devouement, & ſur toute la tendreſſe 1717.
de mon cœur pour vous &c.

LETTRE XXXVI.

A M. AUDIBERT *Curé de St. Sauveur d'Aix, ſur la lettre que ce Curé a écrite à M. ſon Arch. pour retracter la publication de la Bulle.*

à Senez 20. *Mai* 1717.

JE vous remercie cordialement, M., de la joye que votre affection pour moi, vous donne ſur mon retour, & ſur ma ſanté. Je m'intéreſſe avec le même zéle à tout ce qui vous regarde; & je ne puis apprendre qu'avec une grande édification, ce que vous avez fait pour rendre témoignage à la vérité, & ce que vous ſouffrez pour elle. La voye que vous avez priſe, en écrivant à Mgr. votre Archev., eſt la plus douce qu'il ſe puiſſe; & j'ai peine à comprendre qu'il ait pû s'en irriter. Ce courroux n'eſt pas de lui; & il eſt encore moins un zéle de Dieu . . . . . On ſe hâte de frapper, parce qu'on voit bien qu'on ne pourra le faire longtems. Dieu terraſſera les ennemis de la vérité. Elle doit nous juger: ne nous brouillons point avec notre juge.

Digitized by Google

1717. ge. Je bénis Dieu de votre courage, & je vous offre, M., tous mes services...

LETTRE XXXVII.

A M. le CHANCELIER. *Il loue sa fermeté, & lui demande de lui accorder un privilege.*

26. Mai 1717.

QUand j'ai quitté Paris, par des ordres arrachés à la clémence du Prince Régent, ma peine n'a pas été de me venir cacher dans mon troupeau, qui me sera toujours cher; mais de n'avoir pu vous rendre mes devoirs avant mon départ. A cela près, tout m'a paru doux dans ma disgrace; me croyant heureux de souffrir quelque chose pour la vérité. Votre amour pour elle, M., fut mis il y a trois ans à de plus rudes épreuves que le mien ne l'a été depuis peu de jours; & vous m'avez exhorté à les prévoir, en me rendant un peu plus flexible aux desirs de la Cour. Mais quelque pouvoir que vous ayez toujours eu sur mon cœur, j'ai cru que sans vous déplaire, je pouvois suivre plutôt les exemples de votre courage, que les conseils de votre bonté. La premiere dignité de la

la Robe, où le Seigneur vous a placé 1717.
depuis, eſt une récompenſe temporelle de la fermeté que vous fites paroître ſous le feu Roi, pour la Religion & pour la juſtice; & ce qui ſembloit alors devoir être la ruïne de votre maiſon, en eſt devenu l'appui & la gloire. Dieu vous a élevé, M., pour ſervir l'Egliſe encore plus que l'Etat; parce que le Royaume de ſon Fils mérite bien d'être préféré à celui des hommes; quoique les intérêts de l'un & de l'autre, bien entendus, ne ſoient point contraires. C'eſt ce qui me donne la confiance d'implorer votre autorité pour mon Diocéſe, & vous demander un Privilege dans les formes, pour faire imprimer juridiquement mes Ordonnances Epiſcopales, Viſites, Mandemens, Catechiſmes, Sermons, Rituels, Statuts Synodaux & autres actes, pour l'utilité ſpirituelle de mon troupeau. J'en ai fait imprimer autrefois pluſieurs de ce genre, en feuilles volantes, ſans autre titre que mon caractere, ma poſſeſſion & ma bonne foi; & on ne m'y a fait aucun obſtacle. Mais les tems, devenus plus mauvais, m'obligent de prendre des précautions plus ſures, pour éviter tout prétexte de plainte & de ſuppreſſion. C'eſt la grace que je vous demande, M.; je me flatte de l'obtenir de votre piété, par

1717. le dévouement le plus ſincère, & par le reſpect le plus profond, avec lequel j'ai l'honneur d'être.... &c.

LETTRE XXXVIII.

Au P. BERARD, *Recollet à Niſmes, ſur l'Appel & ſur ſes ſuites.*

6. Juin 1717.

JE conſerve toujours cherement, M. R. P., le ſouvenir de votre mérite, & je reçois avec reconnoiſſance les marques de votre affection. Vous m'en donnez une preuve obligeante par les efforts que vous faites, ſelon votre lettre, pour juſtifier auprès de M. M. vos ſavans de Niſmes, la part que j'ai dans l'Appel de la Conſtitution *Unigenitus*, au futur Concile Général.

Quoique je ſois ravi d'avoir pour moi, en votre perſonne, un bon Avocat, dont la pieté doit avoir un grand poids; je conſens néanmoins que vous vous épargniez la peine que vous prenez pour mon intérêt; parce que ce n'eſt plus ma cauſe perſonnelle, ni même celle des trois autres Prélats, avec leſquels j'ai pris les voies de droit: c'eſt aujourd'hui l'affaire d'onze Evêques, qui ont à leur tête un Saint Cardinal, & qui, ſuivant l'oracle de Saint Pierre, ont bien jugé qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Digitized by Google

D'ailleurs, le mérite de cette cause, 1717.
embraſſée par de tels Evêques, ſi vous m'exceptez, & par tant de Docteurs très éclairés, eſt devenu ſi évident en mille écrits convaincants, qui ſont demeurés ſans replique, qu'il n'y a qu'à attendre tranquillement les progrès de l'Appel. Et puiſqu'il en fait déja de ſi grands, malgré quelque apparence de tempête, jugez de ceux qu'il fera bientôt, quand ce petit orage ſera fini, & que la Cour de France, voyant tous ſes ménagemens inutiles, avec une Cour qui s'eſt toujours prévalue des Minorités de nos Souverains, ſera obligée d'appeller comme nous.

En attendant ce tems plus favorable, nous avons pour notre conſolation, le ſufffrage des plus ſavantes Univerſités: & pour les appuis de notre Appel, l'Ecriture Sainte & la Tradition, qui parlent clairement en notre faveur. Mais comme ce langage de l'antiquité, n'eſt pas tout à fait celui des Nouvelliſtes (c'eſt le nom que vous donnez aux beaux-eſprits de votre Ville), je ne ſuis pas ſurpris qu'ils applaudiſſent plutôt aux nouveaux dogmes de Molina & de Suarez, qu'on a taché de faire canoniſer par la bulle du Pape d'aujourd'hui, qu'à l'ancienne Doctrine de St. Paul & de St. Auguſtin, tant de fois

Digitized by Google

1717. fois approuvée par le St. Siége & par les Conciles.

Vous m'ajoutez, M. T. cher P., que vous êtes affligé de me voir déchiré par ces Messieurs dans leur assemblées, dont votre beau Jardin est le Théatre. Je vous remercie de votre, sensibilité charitable. Pour moi, je ne sens aucune blessure par toutes leurs flèches. Je plains au contraire tant d'hommes sages selon le monde, tant de Peripatheticiens à la mode, qui, peut-être chez vous comme ailleurs, décident des plus secrets mysteres de Théologie, comme d'une question de Gazette, en se promenant, ou en plaisantant; parce qu'il arrive quelquefois, que les gens qui n'ont pour toute regle de leurs jugemens sur la Constitution, que la Cour, n'ont aussi pour toute religion, que la foi des tems.

Laissons parler de nous, bien ou mal, tant qu'on voudra, M. T. C. P. servons Dieu, à l'exemple de St. Paul, parmi l'honneur & l'ignominie, à travers la mauvaise & la bonne réputation, sans nous abbattre de l'une, & sans nous enfler de l'autre. Il nous importe peu que ceux qui ont surpris le St. Pere, & qui ont arraché de ses mains cette Bulle pour leur seul intérêt, nous traitent de séducteurs,

Digitized by Google

teurs, pourvû que, devant Dieu & ses 1717.
amis, nous soions reconnus pour sinceres & véritables.

C'est à quoi nous devons, M. C. P., vous & moi, nous attacher plus que jamais, en ne laissant pas échapper l'occasion présente, de rendre un fidele témoignage à la gloire de la Grace de J. C., à la nécessité de son amour, à la Sainteté de ses Sacremens, à toutes les vérités de la Religion; & notre témoignage pour elles, est aujourd'hui d'autant plus nécessaire, que leurs ennemis sont plus déclarés, comme notre silence plus funeste; parce que selon St. Fulgence, quand il s'agit de la cause de Dieu, c'est un grand péché de vouloir nous taire sur ce qui regarde notre salut.

Notre âge avancé, nous avertit tous deux presqu'également, que le tems de notre compte s'approche beaucoup; & puisque nous serons bientôt jugés par la vérité, ne nous brouillons pas avec notre Juge. Defendons la courageusement, selon la mesure de nos forces & de notre état, durant ces jours bien courts & bien mauvais qui nous restent; afin qu'elle nous délivre après notre mort. Demandez à Notre Seigneur cette grande grace pour moi, qui suis en lui, avec une tendre estime &c. . . .

J'ou-

Digitized by Google

1717. J'oubliois de vous dire que durant mon dernier séjour à Paris, j'ai lû avec plaisir l'Anatomie des ouvrages de St. Augustin, faite avec beaucoup d'exactitude par votre P. Mathias Hauseur, Provincial de vos Couvents de Flandres; & je souhaite que votre St. Ordre, donne souvent à l'Eglise de pareils Disciples de ce grand Docteur.

LETTRE XXXIX.

A M. AUDIBERT *Curé de St. Sauveur d'Aix, sur la restriction des pouvoirs dans l'étendue de sa Paroisse, sur l'Appel du Chapitre de Senez, & autres nouvelles du tems.*

à Senez 11. *Juin* 1717.

JE vous remercie, M., de la lettre que vous m'avez fait tenir . . . . . en croyant frapper sur vous, Monsieur, par la défense de confesser les Carmelites, le coup n'est tombé que sur ces saintes filles, à qui on en vouloit depuis la visite de l'Abbé Perrochel: je les plains d'être privées d'un grand secours, & non pas vous d'être dispensé de le donner . . .

Vous savez, M., que l'ancien & le nouveau Chapitre de ma Cathedrale ont adheré

Digitized by Google

adheré à l'Appel, par un suffrage unanime. On me mande que plusieurs Chanoines de celle de Metz, & plusieurs Curés du même Diocése, ont fait leur adhésion solemnellement sans attendre leur Prélat. On m'ajoute qu'un grand nombre de Curés de Rouen en ont fait de même. Ce n'est pas une nouvelle pour vous, que M. le Card. de Noailles a fait son Appel dès le 3. Mai, avec quatre autres Evêques, & l'a deposé dans son Officialité; mais qu'il ne l'a pas encore rendu public; ce qui ne peut pas beaucoup tarder. Ainsi nous voila onze Evêques Appellants. J'ai été affligé pour M. Begue. Si vous en avez des nouvelles sures faites-m'en part, & croyez-moi avec une parfaite estime &c. 1717.

LETTRE XL.

A M. MARTELLI *Theologal d'Agde. Il détruit les raisons par lesquelles on le détournoit d'adhérer à l'Appel des IV. Evêques.*

10. *Juillet* 1717.

VOus vous êtes bien trompé M., dans la bonne idée que vous avez de moi, & je ne puis attribuer votre erreur qu'à

1717. qu'à une prévention de charité. Les grands ſentimens que je lis dans votre lettre du Mois dernier, & les juſtes motifs de votre ſcrupule, qui vous font demander mon avis, me prouvent, contre votre intention, que le Seigneur vous a beaucoup donné par ſa grace. Vous me paroiſſez riche en foi, en lumieres, en zéle pour la vérité; & vous recourez à un homme qui ne peut voir en lui que pauvreté. Mais puiſque vous voulez que je réponde à votre confiance par la mienne; je vous dirai ſimplement ce que le Seigneur me donne pour vous, après l'en avoir prié inſtamment.

Il eſt inutile d'examiner ce que vous auriez pu, & dû faire, durant la vie du Roi, ou avant l'Appel; parce que plus le tems étoit contraire à la vérité, plus elle demandoit de fidelité & de ſageſſe, dans les occaſions favorables, comme l'étoit celle que votre Prélat vous préſenta, en vous faiſant lire ſon Mandement avant l'impreſſion. A mon avis, c'étoit le moment où Dieu vous attendoit, pour empêcher pluſieurs prévarications, que vous auriez peut-être pu prévenir, ſi vous aviez parlé à votre Evêque avec une ſage liberté; & mon illuſtre Ami, dont je ſuis charmé que vous ſoyez connu,

Digitized by Google

nu, à bien raiſon de fonder ſur cette circonſtance vos juſtes regrets, & l'obligation de les témoigner prudemment à votre Prélat dès que vous le pourrez. 1717.

Arrêtons nous donc, à ce que je crois que vous devez faire depuis l'Appel. Quelque eſtime que j'aie pour vos amis, puis qu'ils ſont de votre choix, je ne puis m'empêcher de préferer votre avis au leur. Quand les raiſons qu'ils ont eües, de vous conſeiller maintenant le ſilence, ſeroient bonnes pour gens ſans obligation & ſans caractère, je ne puis les approuver pour un Théologal, qui étant le Docteur du Diocéſe, & par conſequent chargé, après l'Evêque, du précieux dépôt de la vérité, doit être des premiers à la déclarer quand elle eſt cachée; & à la defendre quand elle eſt combattuë. Le tems de Dieu eſt enfin venu; le Seigneur s'eſt montré par des coups marqués de ſa providence; l'étendart eſt levé par l'Appel: *ſi quis eſt Domini jungatur nobis.* Tous les véritables enfans de Levi doivent maintenant s'unir aux Chefs que Dieu a choiſis par miſericorde, non pour reſiſter à l'autorité des Puiſſances légitimes; mais pour publier la gloire de ſa grace devant les Nations & devant les Princes de ſon peuple.

1717. On vous a exposé pour premier motif de votre silence, M., que vous seriez le seul Prêtre de votre Diocese, qui se déclareroit pour l'Appel; qu'une telle singularité seroit odieuse, & feroit même honte & préjudice à la vérité, en prouvant au Public, qu'elle n'a chez vous qu'un seul defenseur. Mais Dieu a détruit une grande partie de cette raison, par la rétractation que sept ou huit Pasteurs du même troupeau ont envoyée à votre Prélat, par une lettre respectueuse; & c'est un premier pas qui mène à l'Appel comme de plein-pied. Il n'y a plus de singularité à craindre pour vous. Mais quand vous seriez seul, quoique je ne puisse pas douter que vous n'eussiez bientôt des imitateurs, quand, dis-je encore un coup, vous seriez seul, une si sainte singularité vous seroit bien utile devant Dieu, & bien honorable devant l'Eglise. Eusebe laïque, & puis Evêque de Dorilée, parut d'abord seul contre Nestorius; mais il fut bientôt applaudi de tous. Le St. Moine Sophrone, depuis Patriarche de Jerusalem, fut le premier à se déclarer contre les Monothelites; mais son exemple n'en fut que plus brillant & plus efficace contre l'erreur.

On vous a dit qu'on vous accableroit de

de médiſances, ſi vous vous diſtinguiez 1717.
de vos confreres, & que Dieu vous demandera peut-être un grand compte du péché qu'ils feront, en vous décriant comme un revolté. Que cette raiſon me paroit foible, & même dangereuſe pour les conſequences! Si elle étoit bonne, il arriveroit que plus la médiſance ſeroit énorme, plus elle auroit de droit d'étouffer la voix aux defenſeurs de la vérité. Quand les Apôtres ont été décriés avec plus d'excès, ils ont parlé avec plus de courage. Faites-en de même pour délivrer votre ame, & ſoiez bien ſûr que la peine du crime que feront ceux qui combattront la Sainte Doctrine, tombera ſur eux & non ſur vous.

On vous a encore ajouté, M., qu'à la vérité il ſeroit néceſſaire de vous montrer ſeul, ſi la foi étoit en danger chez vous, ou ſi l'erreur faiſoit quelque progrès dans le Diocéſe; mais qu'il n'y a rien de ſemblable à craindre; parce que Mgr. votre Evêque dit hautement, qu'il ne regarde point la Conſtitution comme une regle de foi. Cette raiſon m'afflige plus que les deux autres: car n'eſt-ce pas un danger viſible pour la foi, que de laiſſer croitre l'yvroie de la nouveauté dans le champ du Seigneur? n'eſt ce pas forti-

1717. fier l'erreur, que de voir regner plus longtems une Bulle qui attaque tant de vérités? Envain votre pieux Evêque vous dit, qu'il ne regarde pas la Constitution comme une regle de foi; ses actions combattent ses paroles. Il ne croit pas qu'elle soit une loi; & il veut pourtant que tous ses Curés la croient telle. S'ils ont eu tort de la publier comme une regle de foi, ils ne peuvent que mériter des éloges lors qu'ils retractent, *au moins devant lui*, leur publication. Mais si au contraire il punit leur retractation par un interdit, qui est la peine la plus rigoureuse pour des Pasteurs, il faut en conclure qu'il les châtie comme des violateurs d'une *Loi* irréfragable.

Je suis surpris qu'on vous allegue encore, M., que l'affaire se trouvant présentement assez engagée par l'Appel des IV. Evêques, il n'est pas besoin que des gens sans nom comme vous, disent-ils, veuillent s'en mêler.

Je ne vous crois pas tel que vos conseillers vous font; vous êtes plus connu & plus estimé, qu'ils ne vous le disent. Un homme dans votre place est en spectacle à tout un Diocése. Mais si leur principe étoit véritable; s'il n'y avoit que les gens d'un grand nom qui dussent présen-

ſentement ſe montrer, & qu'il fallut attendre d'être interrogé juridiquement, pour être en droit de parler librement: en un mot, s'il étoit permis à des Miniſtres ſacrés, d'être des ſpectateurs muëts de l'engagement des IV. Evêques, pour ne ſe joindre à eux qu'en cas de ſuccès; il s'en ſuivroit, que tout Prêtre du Seigneur pourroit ſans ſcrupule faire dependre ſa fidelité des meſures de ſa politique, & tourner ſa voile ſelon le vent. Il s'enſuivroit que tant de Curés inconnus au ſiecle, auroient été blamables, d'avoir rendu ſi généreuſement à l'Egliſe, ces grands temoignages qui l'ont édifiée; & que tant de Savans & ſaints Religieux cachés au monde, auroient eu tort de rompre le ſilence, & de ſortir de leur ſoltitude, pour aller defendre la cauſe de Dieu; autrefois à Conſtantinople, durant les violences du faux Concile d'Epheſe, & aujourd'hui à Paris, depuis l'Appel, malgré les diſgraces qui l'ont ſuivi. L'Egliſe au contraire a autrefois admiré les premiers, & loüera les ſeconds dans tous les ſiecles. 1717.

Enfin, ſur ce qu'on vous a dit, M., que votre Evêque ſera bleſſé au vif de votre conduite, qu'il ſe plaindra du trouble que vous cauſerez, & qu'en vous ôtant tous

1717. vos pouvoirs, vous serez hors d'état de faire aucun bien. J'estime trop votre digne Prélat pour craindre de lui une telle conduite. Il est trop sage pour ne pas agir comme celui de Troies, nommé à l'Archevêché de Sens; car on m'a assuré depuis peu, que le Prieur de l'Abbaïe de St. Loup de Troies, qui est de la Congrégation de Ste. Genevieve, ayant présenté à ce Prélat, en main propre, l'Acte d'adhésion de sa Communauté à l'Appel des IV. Evêques; celui-ci, lui dit fort prudemment, qu'il ne prétendoit point forcer les consciences, & il reçut l'Appel sans aucun courroux. Votre Prélat, M., en sera autant, s'il agit par sa propre inspiration; & son bon cœur nous est trop connu pour en douter, sur tout depuis l'arrêt du Parlement de Paris contre l'interdit de Reims. Mais au pis aller, ne vaut il pas mieux obeïr à Dieu qu'aux hommes? Un chrêtien ne craint personne, disent les Peres du Concile de Calcedoine; & s'il étoit permis de craindre les hommes, jamais l'Eglise n'auroit eu des Martyrs. *Christianus neminem timet; si homines timerentur Martyres non fierent.*

J'ajouterai encore s'il vous plait; que si l'on vous accuse de troubler votre Diocése, ce trouble lui sera trop salutaire, pour

pour avoir ſujet de vous repentir de l'avoir cauſé. Si l'on vous ôte vos pouvoirs de confeſſer, vous ſerez déchargé d'un grand fardeau; & ſi vous ne faites plus de bien pour les autres, par votre fonction, vous en ferez un grand pour vous même, par votre courage, en réparant votre complaiſance pour l'erreur, & en déclarant votre témoignage pour la vérité. 1717.

Je conclus donc en vous diſant, M., que ſelon mes petites lumieres, vous devez faire une de ces deux choſes; ou d'appeller au futur Concile, ſoit par devant les Notaires, ſoit par un Acte privé & ſigné originalement de vous, & de quelques autres de vos plus ſurs amis, & cela ſi vous voulez dans le ſecret, pour menager votre illuſtre Prélat; & ſi vous jugez qu'il ne voudra pas recevoir votre Appel, vous pourrez en ce cas, m'en envoier deux originaux ſemblables. J'en ferai ici ſervir un pour minute dans l'Officialité, pour le rendre public quand il vous plaira, & je vous renvoyerai l'autre avec certificat d'enregiſtrement: ou ſi ce premier parti vous effraie, prenez au moins celui d'écrire, avec d'autres de vos Amis, s'il ſe peut, une lettre bien reſpectueuſe à votre Prélat; dans laquelle vous lui

1717. déclarerez votre adhésion à l'Appel, par le seul mouvement de votre conscience. Voila ce que je crois, ce que je conseille pour la cause du Seigneur, & je suis en lui avec autant d'estime que d'attachement &c.

LETTRE XLI.

A M. l'Abbé GASTAUD. *Il lui envoye deux lettres de recommandation & lui parle du Cardinal de Noailles.*

22. Juillet 1717.

J'Aurois tout quitté pour vous servir, Monsieur, dès le moment que j'ai reçu votre derniere lettre, si je n'avois su bien certainement par un de mes amis, & ensuite par trois qui ont passé samedi par mes mains, que le Monsieur dont vous avez sujet de craindre les ressentimens, n'est pas encore parti pour Paris. Les affaires dont je suis accablé, m'ont fait differer ma réponse sur cette assurance; mais un plus long délai feroit souffrir votre cœur & le mien.

Je vous envoye donc deux lettres des plus fortes que je puisse écrire, & à deux Amis, chez qui mes prieres auront du pouvoir; l'une auprès de M. le Cardin. de

de Noailles, & l'autre auprès de M. le 1717.
Chancelier. Je serois plus mortifié que vous-même, si l'injustice prévaloit pour vous causer le moindre chagrin. Mais j'espere que Dieu soutiendra votre innocence, après que vous avez si bien défendu celle des autres.

Nous avons ici un hôte (*a*) arrivé depuis peu avec un équipage magnifique, puisque c'est avec l'autorité du Roi. Nous lui avons fait la meilleure réception qui se puisse faire; & il est actuellement dans notre Seminaire, dont il paroit être bien content: mais je ne sais si ceux qui l'ont envoyé ici, le seront jusqu'à la fin. Pour moi j'ai tout lieu de le louer. Son cœur me paroit droit, & son crime une vertu. Mais il ne plait pas aux Satrapes, qui sous le nom des Maîtres ou des Officiers, ont autant de pouvoir qu'autrefois, & savent se vanger par les mains d'autrui.

Il y a quelque tems que je n'ai reçu des nouvelles de là-haut: il seroit difficile d'en donner, au moins de bonnes, puisque l'on n'y fait rien; & cela même nous cause bien du mal. L'inaction d'un

(*a*) M. Marguerit, Prêtre d'Aix, exilé à Senez.

1717. grand homme de bien (*a*) afflige ses meilleurs amis, arrête les mieux intentionnés, & donne cours aux voyes violentes, que les adversaires savent prendre, en profitant de son silence, & s'en servant eux-mêmes pour crier plus haut; car en certains endroits, plus on crie, plus on est écouté. La confiance que j'ai en Dieu me persuade, que quand le monde sera bien convaincu que les hommes ne peuvent rien faire pour la vérité, Dieu se montrera pour la défendre lui-même par des prodiges de sa Providence. C'est son œuvre bien visiblement. Il l'a commencée, & il l'achevera. Vous avez, M., la gloire d'y avoir beaucoup servi: il vous tiendra compte de votre zéle, qui met le comble à l'estime singuliere avec laquelle je suis &c.

(*a*) Le Cardinal de Noailles.

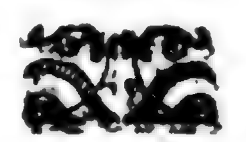

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE XLII.

*A M***. Il lui fait part de ses sentimens au sujet de la Déclaration du Roi du 7. Octobre 1717, & de la conduite de Mr. le Cardinal de Noailles au sujet de l'Appel.*

de la Chartreuse [a] *26. Octobre 1717.*

JE viens de recevoir à l'entrée de la nuit, votre lettre dattée du 21. Septembre, Monsieur, & j'y fais réponse dans le même moment, pour vous marquer, par ma diligence, la consolation que j'en ai reçue. Voici un jour bien varié pour moi : ce matin j'ai reçu un coup mortel, en recevant un imprimé de la Déclaration du 7. Octobre ; & ce soir vous me rendez la vie, en me faisant retrouver votre caractere & votre amitié. Je vous avoue que mon cœur a bien souffert de ma derniere lettre. J'ai été desolé de votre silence ; parce que je craignois que cette lettre, qui m'avoit tant couté à vous écrire, ne vous eut affligé, par la cruelle nécessité où je me trouvois, dans la situation présente, de ne pas faire ce que vous souhaittez. Vingt fois j'ai 1717.

G 6

[a] De Senez.

1717. j'ai grondé contre moi-même, & je me blamois d'avoir raison, & de m'être exposé à contrister un Ami si cher. Encore aujourd'hui même, je me suis levé dans la résolution de vous écrire, pour vous appaiser, craignant que vous ne fussiez faché contre le plus tendre & le plus fidele de vos amis; & j'ai été détourné d'abord après ma Messe par une foule d'affaires qui sont survenues. En cet état, où mon cœur souffroit violemment, jugez de la joye qu'il a ressentie, quand j'ai appris que vous ne blamiez pas mes précautions involontaires, & que M. l'Abbé Duguet, auquel je me sens attaché par tous les liens du cœur, a bien voulu approuver mes raisons. Je vous prie de le bien remercier de l'honneur de son souvenir, & de le bien assurer de la plus parfaite vénération que j'ai pour lui.

J'ai vu la lettre de *** (*a*) dans les deux éditions tant soit peu différentes, & je n'ai été content d'aucune; parce que quand on y parle bien, on met cela dans la bouche des autres; & quand on devroit parler de soi-même, ou l'on ne dit mot, ou l'on parle mal. Ce qui m'a fait plus de peine, c'est qu'on y traite

[*a*] Lettre du Card. de Noailles, au Pape Clement XI., du 2. Juin de cette année.

traite les deux partis comme éloignés 1717.
tous deux de la vérité Catholique, & on s'applaudit fort de n'être d'aucun, mais de se tenir dans le milieu, où se trouve toujours la vérité. Il y a encore quelque chose de plus : c'est quand il dit que son nom n'est gueres propre à entrer dans des cabales. Il a raison de les haïr; mais non pas de les imputer à ses amis mêmes, qui ne s'accommodent pas de son milieu un peu chimerique.

Je ne suis pas surpris qu'on ne parle plus chez vous de son Appel. J'ai bien toujours compté qu'il n'étoit fait que pour éblouir un moment par un phantôme de fermeté, & qu'il ne verroit jamais le jour. On ne sauroit trop déplórer ce retardement, qui a été cause de mille maux, & de maux irréparables : mais il lui est donné de ne vouloir pas sentir ceux d'autrui. La maison ruinée par ses ménagemens (*a*) me fait toujours craindre pour la sienne, ou pour lui-même, si Dieu ne nous regarde en pitié, en se servant de lui pour nous délivrer.

Je suis bien mortifié que M. de Boulogne trouve tant de contradictions dans son pays, de même que M. de Montpellier

[a] Le Monastere de Port-Royal.

1717. pellier dans le sien. Ce sont les épreuves de Dieu, il faut les soutenir avec patience. Heureux ceux qui ne seront point scandalisés à notre occasion, & qui ne se laisseront pas affoiblir par la lâcheté des uns, & par les contradictions des autres.

Ce qui se passe dans un desert (*a*), jusqu'ici regardé comme saint, en diminuera bien & la sainteté & la régularité. On veut avoir des indulgences aux dépens de la vérité. Il est à craindre qu'en étant absous par l'autorité, on ne soit condamné par la vérité. Je plains mon pauvre ami (*b*), de s'être allé jetter dans cet embarras. Il auroit peut-être mieux fait de suivre le conseil que je lui donnai à N. Dame des Vertus, vers la Pentecôte de 1716, & de demeurer dans sa premiére vocation, où sa conscience auroit été plus libre. Mais il n'y a plus de remede: Dieu exerce les siens comme il lui plait.

Je reserve pour la fin de cette lettre; c'est-à-dire, pour mes plus tristes lamentations, la déclaration du 7. Octobre, que je reçus hier par la Poste. Après l'avoir lue attentivement, & en avoir pesé

(*a*) Le Monastere de la Trappe.
(*b*) Le Pere d'Aunac de l'Oratoire, qui y prit l'habit âgé de 77. ans.

Digitized by Google

les cauſes & les effets, je me ſentis porté 1717.
à dire en moi-même, comme Ezechiel : *Dies tribulationis & correptionis dies hæc...* Je fus convaincu en même tems, comme je m'y attendois depuis le 3. d'Avril, que ce fleau venoit de ce que notre Avocat (*a*) & ſes amis n'ont pas eu le courage d'enfanter l'Appel, qu'ils avoient conçu & formé: *Dies tribulationis. . . quia venerunt filii uſque ad partum, & virtus non eſt pariendi. . . .* Comme j'ai cru dès le 3. Avril, que cette politique irriteroit l'audace des adverſaires, & intimideroit les amis de la vérité; je n'ai pas été étonné, mais ſeulement beaucoup affligé, de voir qu'on s'eſt enfin prévalu de cette lâcheté, pour nous porter ce coup mortel. On nous flattoit, on nous amorçoit comme des enfans, en faiſant croire qu'on revoqueroit les Lett. Pattent. & qu'on y autoriſeroit clairement l'Appel : je ne l'ai jamais cru, & ma défiance eſt trop bien fondée. J'ai fait aujourd'hui 27. Octobre ſur l'Autel, ce qu'Ezechias fit au pied de celui de Jeruſalem. J'ai préſenté cet écrit au Seigneur, & je lui ai dit : *Domine Deus Iſraël. . . tu es Deus ſolus Regum omnium terræ. . . . ; inclina aurem tuam & audi. . .* je me laiſſe trop aller à ma douleur : mais il eſt ſûr que ſi M. l'Avo-

(*a*) Le Cardinal de Noailles.

1717. cat (*a*), s'étoit déclaré, tout Paris auroit ſuivi, & on n'auroit pas fait ce qu'on voit aujourd'hui. Adieu : je vous embraſſe de tout le cœur.

LETTRE XLIII.

A M. de MONTEMPUYS *Recteur de l'Univerſité de Paris, au ſujet de ſon Memoire préſenté le 7. Juin 1717. à Mgr. le Regent, pour la défenſe de l'Univerſité, contre un Memoire de vingt-huit Prélats de France.*

à Senez 5. Decembre 1717.

VOus me faites, Monſieur, un préſent ſi magnifique, en m'envoyant les deux éditions de votre Mémoire pour l'Univerſité de Paris, & vous y joignez deux lettres ſi obligeantes, que je ne puis aſſez vous remercier de ces précieuſes marques de votre amitié. Le premier exemplaire a trouvé tant de difficultés dans ſa route, qu'il n'a pu pénétrer qu'après quatre mois dans mes montagnes, pendant que je les parcourois. Et après l'avoir lû & relû, avec une très grande ſatisfaction, j'allois vous en faire mes complimens de joie, au retour de ma viſite,

(*a*) Le Cardinal de Noailles.

ſite, lors que j'ai reçu la ſeconde édition 1717.
par les ſoins d'une perſonne pieuſe, & éclairée, qui connoit elle-même le prix du préſent qu'elle m'apportoit, puiſqu'elle partage mon eſtime pour vous, & votre amour pour la vérité.

Je bénis Dieu de ce qu'il vous a donné tant de talens pour la bien défendre; & j'eſtime l'Univerſité de Paris fort heureuſe, de ce qu'en mille occaſions, ſa cauſe eſt devenue celle du Seigneur. Un ſi illuſtre Corps, qui a formé de tout tems, & qui encore aujourd'hui porte dans ſon ſein tant d'excellens ſujets, fait un grand honneur à ſon chef: mais un chef auſſi ſage, auſſi éloquent que vous l'êtes, M., rend bien au corps, l'honneur qu'il reçoit.

Je ne puis pourtant vous diſſimuler, qu'au milieu des applaudiſſemens que j'ai donné à votre courage, j'ai eu la douleur de vous voir forcé à combattre des adverſaires ſi reſpectables. Mais auſſi j'ai été conſolé, édifié, ravi des ménagemens de Religion que vous avez eu pour leur caractère, & pour leurs perſonnes. J'ai vû avec plaiſir, dans pluſieurs endroits de votre Memoire, que vous émouſſiez à deſſein vos meilleures flèches. Vous vouliez toucher, non bleſſer;

&

Digitized by Google

1717. & on voit bien qu'en respectant, comme il étoit juste, les chefs d'Israël, vous pointez vos plus forts canons, contre d'autres ennemis, toujours cachés par leur Politique, mais toujours déclarés par leur haine. Ils ont troublé la paix du Royaume pour leur intérêt. Gardons-la néanmoins avec eux pour leur salut, tant que la vérité n'en souffrira pas. Prions Dieu qu'il la leur fasse aimer, par la puissance de sa grace, en rappellant les sentimens du Pere (*a*) dans sa famille. Il a été disciple de votre Université sur la la terre; en seroit-il l'ennemi dans le Ciel? Non, il n'est pas possible qu'il approuve, que ses enfans haïssent ce qu'il a aimé. J'ai l'honneur d'être, avec une grande distinction d'estime &c.

LETTRE XLIV.

A. M. l'Abbé GASTAUD, *Avocat au Parlement de Provence. Il louë son zéle, & l'informe de quelques nouvelles.*

13. *Janvier* 1718.

1718. LES souhaits d'une sainte & heureuse année, ne seront point de ma part pour vous, Monsieur, des complimens du

(*a*) St. Ignace.

du monde, ni une cérémonie de bienſéance; mais un véritable ſentiment du cœur. Le mien vous eſt attaché par tant de bons offices, que je ne puis y répondre, à mon gré, que par ma tendre reconnoiſſance, & par un zéle inviolable pour vos intérêts. 1718.

J'apprens toujours avec une conſolation plus grande, des nouvelles fréquentes de votre amour pour la vérité, & je ſuis convaincu qu'elle vous délivrera des piéges & des efforts de ceux qui s'en déclarent les ennemis.

On vient de me dire, que vous avez peigné à merveille le P. . . . ., en le dénonçant à M. M. de Sorbonne. Quoique vous y ayez perdu un illuſtre ami, à la mort de M. Ravechet, je ſais que vous y en avez d'autres, d'un grand mérite. Ce qu'il y a ſeulement à ſouhaiter, eſt qu'ils ſoient bien libres à décider. Il ſe pourroit faire, ſans miracle, que ceux qui ſe mêlent de tout ſans ſe montrer, fiſſent agir leurs amis ſecrets, pour faire valoir la loi du ſilence, quoi qu'elle ne plaiſe gueres aux deux partis, & que la Cour ne veuille qu'on ſe taiſe, que pendant qu'elle ſemble tenter encore quelque accommodement. Sur le bruit qui s'en étoit répandu, je marquai à un de

1718. de mes amis de là haut, & des mieux inſtruits, que j'étois affligé de voir mettre notre foi en traité; & il me répondit, qu'elle ne couroit aucun riſque, que nous dirions notre *Credo* à l'ordinaire, & que nous n'aurions de long-tems de Bulle.

Si ce qu'on dit, mais dont je ne répons pas, étoit vrai ; qui eſt, que M. le Duc de la Feuillade n'ira point à Rome, & qu'il a congédié ceux qu'il avoit arrêtés pour le voyage ; en ce cas je croirois les Bulles au croc pour de longs jours; à moins que la France reprenant. . . . . ſon langage gaulois, ne voulut déclarer & maintenir l'uſage de nos Rois, qui ne donnoient point de l'or pour avoir du plomb.

Vous ſavez ſans doute que le Cardinal de Rohan, a été appellé à la Cour par la Régence : & nous apprendrons bientôt quel ſera le fruit de ce retour. . . .

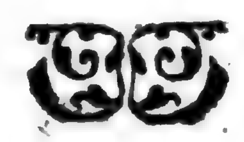

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE XLV.

A une Religieuse. Il la console dans ses peines, & lui apprend à les porter chrétiennement.

15. *Janvier* 1718.

VOus avez, ma très-chere Fille, en notre Seigneur, une bonne part à tous les vœux que je lui ai offerts pour mon troupeau, & pour mes filles bien-aimées, qui en sont la plus sainte portion. Je vous mets dans ce rang par la disposition de mon cœur pour vous, & par la confiance du votre pour moi. C'est pourquoi je vous souhaite en cette nouvelle année, toutes les graces du Seigneur, qui consistent toutes dans la charité & l'amour de Dieu, dont la joye & la paix sont les fruits les plus précieux. 1718.

Puisque cela est ainsi, selon St. Paul, comment voulez-vous que je regarde la tristesse & le trouble, qui semblent s'être emparés de votre cœur? Je partage bien vos deux peines, ma chere fille: mais je dois vous prier de les surmonter, par cette force de la charité, qui fait tout recevoir avec plaisir de la main de Dieu. Quoi! vous êtes triste jusqu'à l'excès; vous

1718. vous vous laissez abattre à votre douleur, parce que vous craignez que la mauvaise volonté des hommes ne vous enleve un bon Evêque, tel qu'étoit M. l'Abbé d'Entragues ; mais lors même que Dieu vous l'a ôté & à tout le Diocése (*a*), quelque grande qu'ait été cette perte, un peu d'amour pour Dieu, avec une petite étincelle de foi, n'auroit-il pas dû faire dire à une Epouse de Jésus-Christ, comme autrefois à un de ses serviteurs avant son incarnation : *Le Seigneur me l'avoit donné* ce grand bien ; *il me l'a enlevé : il n'est arrivé que ce que le Seigneur a voulu ; que le nom du Seigneur soit béni.* Ou comme disoit le grand Prêtre Heli : *Le Seigneur est le maître ; qu'il fasse de nous tout ce qui sera agréable à ses yeux.* Ne croyez pas, ma chere Fille, que cette soumission généreuse à la volonté de Dieu, soit un obstacle à la joye intérieure : c'en est au contraire le plus sûr moyen.

Ne le sentez-vous pas aujourd'hui, ma chere Fille ; puisque dans les jours de votre tristesse, Dieu vous préparoit une consolation, que vous n'attendiez pas ; & qu'en vous ôtant un bon Evêque, il vous en donne un autre (*b*), formé, élevé

[*a*] Clermont. [*b*] M. Massillon.

élevé, perfectionné dans une Congréga- 1718.
tion que vous aimez, & qui est un si bon garant, comme mere d'un si illustre fils, qu'il aura les sentimens que vous souhaitez, pour tout le Diocése, & pour votre chere Communauté, toujours honorée de l'Oratoire. Par là vos peines doivent être bannies. Par là vous voyez que les petits chagrins qu'on a fait à votre sainte Communauté, par un zéle qui n'est pas selon la science, & par des rigueurs que je ne crois pas pouvoir venir de Messieurs les Grands Vicaires; mais plutôt inspirées par ceux qui ont troublé toute la France, pour le seul intérêt de leur Compagnie: vous voyez, dis-je, que ces petits chagrins & ces duretés ne dureront pas; & doivent même cesser dès maintenant, si l'on songe bien qu'on a aujourd'hui un Pere de l'Oratoire pour Prélat.

Entrez donc dans la joye sainte du Seigneur, ma très-chere Fille, en bénissant sa miséricorde. Mais il vous faut encore une vraye paix; & je vous vois avec douleur agitée d'une petite guerre domestique. S'il est vrai que vous n'ayez écrit à votre Evêque précédent, qu'avec la permission de votre chere Supérieure, je ne crois pas que vous soyez blamable;

car

Digitized by Google

1718. car je sais de lui-même, que cette lettre de votre Communauté a rempli de consolation ce digne Prélat, & que dans l'ouverture de son cœur, il m'impute cette marque d'amitié de votre sainte maison.

Mais je crois aussi que vous & vos cheres Sœurs, sans vous diviser jamais entre vous pour aucune raison; parce qu'il n'y en a jamais aucune de rompre l'unité, comme dit St. Augustin, votre Pere & votre Modele; je crois, dis-je, que vous & les autres, compatissez beaucoup à l'embarras de votre digne Supérieure, que je compte toujours au nombre de mes plus cheres Filles, sans avoir sur elle d'autre autorité, que celle qui vient de l'affection; car, de bonne foi, on peut être fort embarrassé avec moins d'affaires. Mais je serois pourtant bien affligé, si réellement & dans son cœur, elle contristoit M. . . . . , comme s'il avoit moins d'estime & de confiance, quand il en mérite davantage, pour avoir eu la force de rendre témoignage à la vérité. En un mot, ma chere Fille, qu'il n'y ait plus dans votre cœur ni tristesse pour le Diocése, ni pour moi; parce que la charité doit couvrir tout: & le Dieu de la consolation & de la paix sera

avec vous. Je ſuis tout à vous en notre Seigneur . . . . &c. 1718.

LETTRE XLVI.

A M. l'Abbé GASTAUD, *ſur l'exil de M. le Chancellier, & ſur un Mandement de M. d'Apt.* &c.

19. *Fevrier* 1718.

VOus êtes trop aimable, cher Abbé, par mille beaux endroits; mais votre zéle & votre fidélité pour vos amis vous rendent incomparable. Je vous remercie mille fois de la bonté & de l'exactitude que vous avez à recevoir de loin, & à me faire tenir ſurement, des avis eſſentiels, ou des nouvelles importantes de mes amis de la haut. La lettre que vous m'envoiez d'un de ceux-là, & qui certainement eſt bien des votres, ne me dit rien du grand & triſte événement qui attire les yeux de tout le Royaume, & qui fait autant d'honneur à celui qui paroit humilié qu'à ceux qui l'ont élevé. (*a*) Je crois que vous ne vous étonnez plus qu'il ait fait une réponſe d'Oracle. Il voioit les diſpoſitions de vos Superieurs, & encore plus celles du ſien. La

(*a*) L'exil de M. le Chancelier.

1718. lettre du Parlement d'Aix le trouva aux prises avec deux Edits qu'on vouloit fortement lui faire sceller ; & Dieu sait quels Edits ! La resurrection du dixiéme, & la mort des remontrances & de la liberté. Si ces deux faits se confirment, voila une gloire immortelle pour ce grand homme; & ceux qui l'aimoient ne diront plus qu'il est devenu. . . . Qu'en pensez-vous ?

Votre illustre Ami, dont je suis bien certainement un grand zélateur ; je veux dire M. de Gauffridi, reçoit à Paris mille honneur & mille marques d'estime. Notre commun ami, dont vous m'envoyez la lettre, m'assure que son Patron est toujours bien monté, & que l'Appel de celui-ci (*a*) a déja quatre Editions, malgré l'Arrêt. Je serois bien faché qu'il en fut de même du Mandement d'Apt. L'indigne piéce ! Je ne puis comprendre comment votre Auguste compagnie a borné son zéle contre un tocsin si violent, à un châtiment si leger, qu'il est une exhortation à faire pis. Notre ami me mande de la haut, que cette demarche de M. d'Apt, & de quelques autres, qui veulent comme lui rendre publics les articles de la Lettre des XXVIII. Evê-

(*a*) Du Cardinal de Noailles.

Digitized by Google

Evêques, pourra rendre certaines gens plus fermes, & les forcer d'éclatter..... 1718.

J'estime heureux mon cher Prieur, d'être entre vos mains, pour la deffense de ses intérêts. Je crois sa cause bonne; mais dans le tems présent il faut plus que jamais de bons défenseurs de la vérité; & vous en êtes un, tout des meilleurs. Conservez-moi toujours l'honneur de votre amitié.... &c.

LETTRE XLVII.

A M. l'Evêque de MONTPELLIER, *sur une lettre des IV. Evêques Appellans à M. le Regent, & sur ce qui s'est passé à son Synode.*

à Senez 4. Juin 1718.

VOus m'aviez promis, Monseigneur, de me donner bientôt une agréable nouvelle, & le Pere..... qui s'étoit acquitté de sa commission, me faisoit attendre quelque chose d'heureux. Mais en exécutant vos promesses, vous avez surpassé mes espérances. Je visitois à quelques lieues d'ici une de mes Paroisses, lors que j'ai reçu le prétieux paquet, qui m'a été envoyé de Riez par un exprès; & quoique la curiosité me portât à lire

1718. d'abord la grande lettre, (*a*) qui étoit l'objet de vos précautions & de tant de ſoins, mon cœur commença par la lecture de la votre; parce que tout ce qui me vient de vous, M., m'eſt plus cher que je ne puis vous le dire. Quelques murmures que je ſente quelques fois, entre cuir & chair contre le retardement de vos réponſes, vous me dedommagez ſi avantageuſement de leur rareté, quand vous me donnez un ſigne de vie, qu'à la ſeule vûe du caractère de votre main, j'oublie tout, & ne ſuis ſenſible qu'à votre bonté......

Pour la grande lettre, je l'ai trouvée ſi belle, ſi ſolide, ſi néceſſaire, qu'après l'avoir lue très attentivement, je l'ai ſignée ſans héſiter..... je crains fort que le Prince ne s'explique pas aſſez tôt, ſur notre lettre d'aujourd'hui, pour nous laiſſer le tems & le moien de prévenir, par une ſeconde, adreſſée au Pape, la reſolution qu'il a priſe d'agir contre nous inceſſamment. Vous me le marquez, M., & on m'en avertit d'ailleurs; mais je crois que ſa colère ſera utile à la bonne cauſe, & que Dieu ſe ſervira de cette mauvaiſe volonté pour achever de la confondre. On me mande que les Accep-

(*a*) A ſon Alteſſe Royale.

ceptans ſont reſolus à un éclat ſcandaleux. Leurs Directeurs ſentent maintenant, l'inutilité & l'impuiſſance de nous combattre par la vérité. Ils ne peuvent plus rien que par le ſchiſme: mais Dieu perdra la ſageſſe des ſages. 1718.

Comme je ne ſavois rien du projet de la grande lettre, & que j'étois déſolé de voir que notre cauſe n'étoit défendue que par les Juges Royaux, & uniquement ſur la formalité, j'ai cru ne devoir pas me taire ſur l'Accuſation d'héréſie, ſuivant la maxime de St. Jerome. C'eſt pourquoi tenant mon Synode le dixiéme May, j'ai pris occaſion de la profeſſion de foi qu'on y fait, de juſtifier ma conduite & ma Religion, contre le Décret de l'Inquiſition, dont j'ai fait voir par un diſcours préparé toute l'injuſtice, & par la nullité de ſa forme, & par la pureté de ma foi. Dans la premiére Partie, j'ai ménagé le St. Pere; mais non pas l'Inquiſition. Dans la ſeconde, j'ai fait ma profeſſion de foi, en m'expliquant dans tous les principes de l'ancienne doctrine; & j'ai eu la conſolation de voir que tout mon Chapitre, *nemine diſcrepante*, & tous mes Curés, excepté un ſeul, ont ſouſcrit ma profeſſion de foi. . . . .

1718.

LETTRE XLVIII.

A M. le MAZUYER *Procureur Général du Parlement de Toulouse : au sujet du Décret de l'Inquisition contre l'Appel des IV. Evêques.*

9. *Juin* 1718.

LA lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, M., m'a été rendue au retour de mes visites, & je n'ai pu vous en marquer plutôt la reception. Je n'ai point de termes qui puissent vous témoigner à mon gré ma vénération pour votre personne, & ma reconnoissance pour la grace que vous m'avez faite, en m'envoyant l'Arrêt du Parlement de Toulouse, contre le Décret de l'Inquisition de Fevrier dernier. Ce bel Arrêt fait un grand honneur à votre Auguste compagnie. Elle s'y distingue de quelques autres, par un contraste qui se laisse entrevoir malgré qu'on en ait. Elle y montre son courage contre l'injustice, & son amour pour la vérité. Mais toute la gloire de cet illustre Corps, rejaillit sur vous, M., qui avez été l'ame & l'oracle de ce jugement, aussi avantageux à la Religion & à la Patrie, qu'à la

Digitized by Google

la Royauté & à l'Episcopat. L'Approbation que vous y donnez à l'Appel, & la mention obligeante que vous y faites des Prélats Appellans, seront regardées par tous les gens de bien desintéressés, comme une démarche solemnelle qui justifie la notre; & votre suffrage seroit capable de nous enfler, si nous ne savions que les louanges qui nous viennent d'un Magistrat si pieux, sont moins des éloges que des exhortations. La douleur que vous ressentez, M., des maux de l'Eglise, doit nous exciter à presser de plus en plus l'unique remede qui les peut guérir. Les Evêques l'ont montré & commencé; M. M. les Procureurs généraux, l'appliqueront plus aisément & le finiront plus efficacément, quand ils appelleront de la Bulle au nom du Roi & de la Nation; cet heureux moment semble s'approcher. Plus on veut nous faire du mal, plus la Providence en tirera de bien. Elle confirmera son ouvrage comme elle l'a commencé, je veux dire en se servant des efforts même de nos adversaires. Dieu nous donnera la paix, par les mains de ceux qui ont causé la guerre. On dévoile aujourd'hui trop clairement le mauvais dessein des vrais Auteurs de la constitution, pour ne pas 1718.

1718. travailler sérieusement à en arrêter le cours. Comme on leur a prouvé mille fois, par tant d'écrits demeurés sans replique, qu'ils n'ont pour eux ni l'Ecriture ni la Tradition, ni la foule, ni l'Autorité dont ils ont abusé ; ils sentent bien que la seule ressource qui leur reste, c'est le schisme, à quoi tendent tous leurs *toccsins*. Mais nos Magistrats sont trop éclairés, pour ne pas voir que ce reméde seroit aussi funeste à l'Etat qu'à la Religion. Je demande à Dieu pour l'un comme pour l'autre ; & même pour ceux qui nous ont troublés, qu'il lui plaise de calmer bientôt ce grand orage, en commandant à la mer & aux vents. Je suis bien sûr, M., que ce sont vos vœux. J'y conforme les miens avec joie ; & après vous avoir remercié de votre prétieuse bienveillance, dont je vous demande en grace la continuation, j'ai l'honneur d'être avec un parfait respect & un inviolable attachement &c.

LETTRE

LETTRE XLIX.

A une Religieuse. Il répond à ses questions sur la Constitution du Pape.

6. *Juillet* 1718.

VOtre derniere lettre, ma très-chere fille, m'a été rendue depuis peu de jours, mais sans aucune datte; & c'est ce qui m'empêche de juger si elle a été peu ou long-tems en chemin. J'y vois avec plaisir les caractères de votre main, & les sentimens de votre cœur: mais à cela près, le reste m'afflige; parce que je vous sais dans l'affliction. On ne peut être plus surpris que je le suis d'apprendre de vous, que vous n'ayez pas encore reçu ma reponse, dattée du 26. Mars dernier, quoique je l'eusse enfermée dans celle que je fis alors à votre chere Mere; & si elle a reçu la sienne, je n'ôse penser qu'elle ait voulu supprimer la votre, qui étoit détaillée selon vos besoins. Comme elle peut vous être rendue maintenant, j'abrégerai celle-ci pour ne pas repeter: & cependant je ne ferai pas court, à cause des nouvelles questions que vous me faites. 1718.

1718. Sur votre premiére demande, je réponds qu'il n'y a ni crainte de damnation, ni ombre de péché mortel à croire que le Pape est bien le Chef de l'Eglise, mais qu'il n'est pas l'Eglise; puisque, quand divers Papes se sont trompés, comme l'assure le Pape Adrien VI, elle n'est pas pour cela tombée dans l'erreur. Les XL. Evêques de l'Assemblée de 1714. sont encore moins l'Eglise; puisque cette Assemblée n'a rien eu de Canonique ni de libre; que leur instruction Pastorale a beaucoup de défauts, pour ne rien dire d'avantage, & que le Pape même vient de déclarer qu'il ne la veut pas approuver.

Sur la seconde, s'il faut penser que la Constitution *Unigenitus* est une regle de foi: je vous réponds comme M. l'Archevêque de Narbone (*a*), qui, quoique grand ami des Jesuites, & fort zélé pour la Cour de Rome, ayant appris que M. l'Archevêque d'Arles (*b*) regardoit la Constitution comme regle de foi, pria Mr. l'Evêque de Castres, (*c*) qui est d'Arles, de dire au Prélat de sa part, que pour penser ou parler de la sorte, il falloit être ignorant ou imbecille. En effet, ma

(*a*) M. de la Berchere.
(*b*) M. de Janson.
(*c*) M. de Beaujeu.

Digitized by Google

ma chere fille, pour qu'une Bulle soit regle de notre créance, il faut qu'elle ne blesse en rien, ni la foi, ni la morale, ni la discipline, ni la tradition des Peres, ni le Thrône des Rois, ni les justes possessions du Royaume. La Constitution ébranle tous ces fondemens à la fois. Donc &c. 1718.

2°. Quand une Constitution contiendroit mille propositions, si une seule est mal condamnée, cela suffit pour rejetter la Bulle, comme ne pouvant être regle de foi. Or tout le monde sait aujourd'hui, que la Bulle a mal condamné, non pas seulement une, mais plusieurs propositions qui sont formellement de Saint Leon & de St. Gregoire Pape, de St. Augustin, de St. Fulgence, de St. Prosper & donc elle n'est pas régle de foi. 3°. une régle de foi, doit avoir été la doctrine de tous les tems, elle doit être proposée clairement, & acceptée unanimément; or tout cela manque à la Bulle; puis qu'elle n'établit que la doctrine de Molina, qui est née depuis deux matins; qu'elle n'est proposée qu'avec mille équivoques affectées; & qu'elle n'est reçue qu'avec mille varietés de jugement entre les Evêques Acceptans: par les uns purement & simplement, sur le faux pré-

Digitized by Google

1718. jugé de l'infallibilité du Pape; par les autres relativement à leurs explications, comme gens convaincus que sans cela elle conduit à l'erreur & à l'illusion. Donc elle manque de plusieurs caractéres essentiels à une régle de foi.

Sur la troisiéme demande: si vous devez signer la Constitution, & si vos Superieurs, MM. les grands Vicaires du Chapitre, feroient bien de vous y contraindre: je répons qu'ils sont trop sages pour oser l'entreprendre, & vous trop convaincue pour ôser faire un serment, sans pouvoir le fonder, ni sur une évidence suffisante, ni sur une autorité infaillible.

Sur la quatriéme: si, selon votre Directeur, vous ne devez point raisonner, quand il s'agit de la foi? dites lui que cela est vrai en un sens, quand la foi est établie avec tous ses caractéres; & la Bulle ne les a point. Mais cela est faux aussi en un autre sens; parce qu'il est très permis de raisonner de la foi, pourvu que ce soit sur les fondemens des Ecritures & de la Tradition, soit pour s'en convaincre soi-même, ou pour la prouver aux autres; puis que selon St. Paul notre obéissance doit étre raisonnable, & que selon St. Augustin, la foi est supé-

rieure

Digitized by Google

rieure à la raiſon, mais elle ne lui eſt jamais contraire. 1718.

Sur la cinquiéme: ſi votre Monſieur a droit de vous dire que les Evêques Appellans ne ſont point dans la vraie Religion, parce qu'ils ont un autre ſentiment que le Pape: ſervez vous de la réponſe courte de M. de Narbonne: c'eſt être ignorant ou imbecille de penſer ainſi. Saint Cyprien Evêque & Martyr, eſt donc mort hors de la vraie Religion, puis qu'il a perſiſté juſqu'à la mort dans un ſentiment oppoſé à celui du Pape St. Etienne; parce que, comme dit St. Auguſtin, la conteſtation n'avoit pas alors été décidée par un Concile général. Les Evêques d'Afrique étoient donc avec St. Auguſtin hors de la Religion Catholique, puis qu'ils réſiſterent avec lui au Pape Zozime, qui s'étoit laiſſé tromper par les artifices des Pelagiens. D'ailleurs rien n'eſt plus autoriſé par les exemples de tous les Païs & de tous les tems, auſſi bien que de toutes les loix Civiles & Eccleſiaſtiques, que le droit d'Appel d'un Juge Inferieur à un Juge Superieur. Or c'eſt une vérité de foi décidée dans le Concile général de Conſtance, que les Conciles généraux, légitimement aſſemblés, ſont Supérieurs au Pape: donc il eſt permis

d'ap-

1718. d'appeller de lui à eux. Mais de dire que par là on s'est separé du Pape, rien n'est plus faux ni plus grossier.

Quand la France a tant de fois appellé du jugement des Papes aux Conciles, s'est elle séparée de leur communion? Quand on appelle d'un Juge subalterne à un Juge supérieur, ne reconnoit-on plus le premier? & ne demeure t'il pas toujours Juge sur toute autre matiére, excepté sur celle dont est appel.

Sur la sixiéme; si le Monsieur a raison de dire, qu'on ne peut pas donner les Sacremens aux personnes qui ne croient pas que la Bulle soit regle de foi: répondez, qu'il faut donc les refuser à tant d'Evêques qui se sont unis à l'Appel des IV. ou à celui de M. le Cardinal de Noailles. Il faut donc exclure des Sacremens toute la Sorbonne, tant d'autres facultés de Theologie, & tous nos Parlemens.

Sur la septiéme; regardez comme des fables grossieres ce que M. Rochette (*a*) vous a dit, que sa conduite étoit approuvée par votre illustre Prélat. Un grand Vicariat, qui va faire nauffrage, s'accroche où il peut. Quand le bon Monsieur sera connu (& le Prélat (*b*) qui

(*a*) Visiteur des Carmelites. (*b*) M. Massillon.

qui eſt une Aigle, le connoîtra du premier coup d'œil) vous verrez bien du changement à ſon égard. 1718.

Pour concluſion : 1°. ne vous adreſſez plus à M***. dans le St. Tribunal, afin d'éviter ou les conteſtations ſecrettes, ou les éclats publics de ſon zéle ſans ſcience ſur ces matiéres. Les enquêtes qu'il fait ſur d'autres ſœurs, confirment bien la prédiction que je fis à juſte prix dans ma derniere lettre à votre ſupérieure, en lui diſant, que ſi ce Monſieur n'étoit au plutôt remercié de ſes ſoins, le feu ſeroit bientôt allumé dans votre Monaſtere ; parce qu'avec de tels inquiſiteurs, il n'y a ni vérité, ni charité, mais *ignorance* ou *imbécillité.*

2°. Demandez à la digne Mere avec douceur & humilité, de ma part, ſi vous voulez, la permiſſion de vous confeſſer à M*** : ſa pieté, ſon érudition, & ſa ſageſſe, me perſuadent qu'il calmera tout.

3°. Recevez au ſurplus toutes ces épreuves avec la force d'une Vierge chrêtienne. Soyez pleine de joie, ſelon St. Jaques, quand Dieu vous envoie quelques tentations; parce qu'elles ſerviront à purifier votre foi, & à faire croître votre patience. Attendez, ſelon le Roi prophète, & ſoutenez avec courage les

1718. les retardemens de Dieu. Il ſe va montrer, il ne tardera pas : tout s'y diſpoſe, ou par la ſageſſe du Pape, ou par quelqu'éclat de nos adverſaires, qui procurera l'Appel de la Nation, comme le grand remède dans les grands maux. Prions Dieu plus que jamais ; demandons lui, comme le St. Roi Ezechias, qu'il faſſe régner dans nos jours la paix & la vérité. Je ſuis avec toute la cordialité poſſible, en conſervant tous mes anciens droits, Ma très chere fille, votre très humble ſerviteur & votre bon Pere &c.

LETTRE L.

*A M. ***. ſur un mauvais procédé de M. de Digne ; ſur un Memoire de M. de Noailles, & ſur les briques des Jeſuites.*

à Senez le 12. *Juillet* 1718.

EN liſant, M., votre derniere lettre, où pour la ſeconde fois vous me demandez la copie de la mienne à M. de Digne ; j'ai cru que ma réponſe étoit perdue, & que je vous avois envoié la copie que vous ſouhaitez. Mais après l'avoir ainſi ſoutenu de bonne foi au cher hôte qui arriva hier de chez vous, je me ſuis con-

Digitized by Google

convaincu & desabusé de mon erreur, 1718.
en retrouvant ici la même copie que j'avois fait faire. Mais pour cette fois elle partira bien surement par l'aimable hôte à qui je la confierai. Je suis faché de n'avoir pas gardé l'original de celle que M. de Digne m'écrivit, en me priant très poliment de faire chez lui ce qu'il me défend aujourd'hui; je veux dire de prêcher à la vêture de Mademoiselle Pauline d'Entrages, & même de lui donner de ma main le voile blanc. J'avoue que ce fut à mon égard par un pur motif de sa politesse, ou ce que j'aime mieux penser, par un vrai esprit de communion Episcopale qu'il voulut bien m'en prier. Je vous conjure, M., de ne point mettre sur votre compte cette marque de mépris du Seigneur Evêque. Je serois très mortifié que cela refroidit ou changeat vos premiers sentimens pour lui; d'autant plus que ce froid pourroit retomber sur la cherē Novice, qui me paroit vouloir s'immoler à Dieu, dans la sainte maison où il l'a conduite. Elle m'en écrit en des termes si touchans, que je ne puis resister à sa sainte ferveur, tant par la bonne opinion que j'ai pour le Monastere où elle est, que par la consolation que vous aurez de la voir plus souvent que si elle m'étoit

1718. m'étoit confiée. Vous ne devez donc attribuer le changement du Prélat qu'à mon peu de mérite & à mon Appel. Je ne puis nier que le caractere qui nous est commun, ne parut demander de sa part une autre conduite. Mais après tout, celle qu'il a tenue en retractant les deux choses qu'il m'avoit offertes, est la moindre injure que puissent inspirer les préventions de Saint Sulpice & de St. Ignace. On me blamera de vous envoier la copie de sa lettre; mais vous la demandez si fortement, qu'il ne m'est pas possible de la refuser. Je vous supplie seulement de n'en pas faire trop d'éclat : & puisque Dieu nous a fait la grace de nous donner l'amour de la vérité, pratiquons la dans la charité selon le précepte de St. Paul aux Ephesiens. . . .

On me mande de Paris, qu'il y paroit sous mon nom, une lettre fort bien écrite, contre le Mandement de M. l'Evêque d'Apt. Ce sera quelque Ami qui aura voulu me faire honneur à juste prix ; mais je crois connoître le vrai Auteur. Je n'ai pas encore vu la lettre . . . . .

Il y a un Memoire présenté à Son ALTESSE ROYALE, de la part du Card. de Noailles, d'autant plus dangereux, qu'excepté quatre ou cinq endroits, il

Digitized by Google

il eſt preſque mot à mot tiré du Corps de Doctrine qu'on a tant de fois revu, retouché, & affoibli, pour ne pas dire tout-à-fait gâté. En un mot, gens qui ſont bien au fait, aſſurent que voici un tems de criſe ſur la Conſtitution, qui manifeſtera bien-tôt ce qu'on ne peut déviner aujourd'hui. 1718.

Bien plus. On me mande que les Jéſuites reſſuſcitent à la Cour. Ils ont tant fait par leurs menées & par leurs créatures, qu'ils ont perſuadé le Prince Régent, qu'ils empêchent ſeuls le ſoulevement de Bretagne; & par là ils ont arrêté l'affaire de Breſt, quoiqu'elle crie au Ciel pour être approfondie & punie comme elle le mérite; car ſi un tel crime eſt impuni, il faut faire grace à tous les voleurs . . . .

LETTRE LI.

A une Religieuſe. Il la fortifie contre la Perſécution.

1. *Août* 1718.

JE vous plains, ma très-chere Fille, d'être en de ſi mauvaiſes mains. Mais ſi le Seigneur vous donne la fermeté pour ne rien faire contre la vérité & votre

1718. votre conſcience, bien loin de vous décourager par la perſécution, vous devez le remercier de ce qu'il vous a donné juſqu'à préſent aſſez de force pour ne pas tomber dans la prévarication, & pour ſouffrir plutôt le retranchement des Sacremens, que de conſentir d'y être admiſe au préjudice de la fidelité que vous devez à Jéſus-Chriſt, & aux vérités qu'il a enſeignées. Ce ſeroit un malheur pour vous, ma chere Fille, ſi vous aviez achetté le droit de communier par un lâche renoncement à votre foi, & à la Doctrine de l'Evangile. Quand Dieu permet qu'on ſoit perſécuté, c'eſt pour mettre à l'épreuve notre fidelité : & l'on doit plutôt le remercier de ce qu'il veut bien recevoir de nous ce témoignage de notre zéle pour lui, que de ſe laiſſer tenter de ſuccomber à la perſécution. Il faut d'ailleurs, comme dit St. Paul, s'armer de conſtance dans ces occaſions, & eſperer que Dieu ne permettra pas que nous ſoyons tentés au-delà de nos forces : auſſi la perſécution finira bien-tôt. M. de Clermont eſt ſur le point de recevoir ſes Bulles, & ſera bien-tôt ſacré; & alors il ne ſera plus obligé de garder envers vos Sœurs perſécutées, les mêmes ménagemens qu'il s'eſt cru obligé de garder juſqu'ici . . . . .

LET-

Digitized by Google

LETTRE LII.

A une Religieuse. Il éclaircit ses doutes.

30. *Août* 1718.

JE vais répondre sommairement à votre lettre, ma très-chere Fille, parce que je dois partir dans trois jours pour mes visites dans mes montagnes. Tous mes momens doivent être emploiés en préparatifs; mais je ne puis abandonner ma chere Fille dans sa douleur. 1718.

I. Vous avez bien fait de ne point recevoir le billet irrégulier qu'on vous a présenté. Il est étonnant qu'un Prêtre, & fort jeune Prêtre, qui n'a ni expérience, ni autorité dans l'Eglise, entreprenne de faire un formulaire de sa tête, & de vouloir le faire signer de toute une sainte Communauté. Il n'y a que soixante ans, que nos Evêques de France trouverent fort mauvais, que le Pape même voulut s'attribuer le droit d'envoyer en France un formulaire, sans avoir été approuvé & concerté auparavant avec les Evêques. Et aujourd'hui votre jeune Directeur croit avoir droit de faire le petit Pape, & plus que le Pape; puisque celui qui vit aujourd'hui, n'a

1718. n'a osé encore envoyer un formulaire d'acceptation de sa Bulle. D'ailleurs ce billet impertinent la reçoit sans aucune restriction ; ce que plus de quarante Evêques, nos Universités & nos Parlemens n'ont pas cru pouvoir faire, sans trahir les droits de l'Episcopat & de la Royauté.

II. La décision des quarante Evêques & leur Instruction Pastorale ont été brisées par tant de savans écrits, qui sont demeurés sans autres repliques, que des galimatias, qu'il n'est plus question de cette Instruction pitoyable, & toute remplie d'équivoques & d'illusions.

III. Recevoir par provision une chose que l'on croit mauvaise, après tout ce qu'il y a dans le Royaume de plus savans Docteurs ; c'est par provision faire le mal, en attendant de faire un jour le bien. Bon Dieu, quelle doctrine ! Par ce faux principe, il falloit donc qu'avec le Pape Honorius, qui enseigna l'erreur, toute l'Eglise la reçut provisionnellement, en attendant un Concile Général, & que par conséquent, durant ce tems d'attente, l'Eglise cessat alors d'être la colomne de la Vérité.

IV. Sur le quatrieme chef ; on a très grande raison de demander qu'on ne parle point mal du Pape : mais il ne s'ensuit

Digitized by Google

ſuit pas, qu'on ſoit obligé de recevoir 1718.
ſa Bulle quand on la croit contraire à la Vérité.

V. L'impertinence qui fait dire, que ſi on ne condamne tout ce que le Pape condamne, on n'eſt ni Chrêtien ni Payen, ne mériteroit que de la pitié, ſi elle n'étoit dangereuſe pour ſes conſéquences. Quand un Pape avoit ſouſcrit à l'Arianiſme, il falloit donc y ſouſcrire? Que d'abſurdités!

VI. Sur le ſixieme chef; Mr... A... vous dit une choſe.... Mr.... R.... une autre. Il eſt étonnant que cette contradiction ne deſille point les yeux. La chere Mere avoit une belle occaſion d'accepter la retraite du premier; & ſi elle ne le fait, tout ira de mal en pis. Je lui en ait écrit pour la décharge de ma conſcience; puiſqu'on doit dire la vérité quand on nous la demande.

VII. Sur le ſeptieme; la découverte du Janſeniſme dans votre maiſon, eſt un remede auſſi chimerique que le mal. Il n'y a rien de tel que d'avoir l'imagination féconde. On combat aiſément les monſtres qu'on s'eſt forgé.

VIII. Sur le huitieme; il veut que vous ſoyez obligée en conſcience de recevoir, parce que feu M. de Clermont avoit

1718. avoit reçu. Il croit donc que feu M. de Saron étoit infaillible; que les RR. PP., qui avoient fabriqué son beau Mandement, l'étoient aussi; & que cet ouvrage l'est devenu lui-même, dès qu'il a passé de leurs mains dans celles d'un Prélat, qui n'y a eu d'autre part, que celle d'y mettre son seing.

IX. Sur le neuvieme; votre M. A... fait pitié, quand il vous dit, qu'il vous recevroit volontiers, si vous aviez la *foi des tems*. Helas! un pareil mot faisoit autrefois horreur à St. Hilaire; & il ne trouvoit rien de plus criminel, que de préférer la foi des tems à celle de l'Evangile.

X. Sur le dixieme; quand on vous dit, que vous êtes tombée dans l'excommunication portée par la Bulle, pour avoir lû l'Appel de M. le Cardinal de Noailles; je suis surpris que cette parole vienne d'un homme éclairé, comme l'est M. Fradeli: il a voulu vous éprouver, en ne vous disant pas son vrai sentiment. Il est trop bien instruit pour penser si mal. Quand les excommunications sont injustes, elles ne font du mal qu'à ceux qui les lancent. C'est la doctrine du Pape Innocent III. Accusez-vous donc dans le Tribunal de votre raison, de vous être

être accusée dans celui de la Religion, pour avoir fait une action de sagesse & de nécessité; & pour avoir voulu vous instruire sans prévention & sans rebellion contre la vérité. 1718.

XI. Enfin sur le onzieme; vous avez très bien fait de répondre à M. Rochette, que vous étiez soumise à l'Eglise en tout; & à vos Superieurs, où il n'y avoit nulle offense de Dieu. Au milieu de vos douleurs j'ai souri, en voyant cet air de confiance que M. Rochette se donne avec votre digne Evêque, que je connois trop bien, pour douter qu'il ne voye du premier coup d'œil le foible de celui-là. Mgr. votre Prélat calmera tout; & je n'oublierai pas de lui recommander une maison si chere à l'Oratoire. Je suis de cœur tout à vous, ma très-chere Fille en notre Seigneur &c.

LETTRE LIII.

*A S. A. R. Mgr. le Duc d'*ORLEANS, *sur un Bref de Rome.*

8. *Septembre* 1718.

J'Obéis exactement à l'ordre que Votre ALTESSE ROYALE a donné à tous les Evêques, de lui envoyer promp-

1718. tement les Brefs du Pape, quand ils ne sont pas revêtus des formes du Royaume, & sur tout quand ils peuvent troubler la paix. Rien n'est plus digne de la sagesse de V. A. R. que cette précaution contre les entreprises de Rome. Rien n'est plus convenable aux intérêts de Sa Majesté, ni plus nécessaire au repos de l'Etat. Tous ces motifs m'obligent, MONSEIGNEUR, de vous adresser, sans le moindre delai, le Bref violent que le Pape a signé le 25. Août, & qui vient de tomber entre mes mains. La Cour d'Avignon l'ayant fait imprimer témérairement & sans votre permission, l'a répandu dans toute la Provence avec une grande témérité. Votre pénétration, MGR., vous fera voir, au premier coup d'œil, toute la corruption de ce Bref; qu'on peut appeller sans exaggeration, la trompette du Schisme dans l'Eglise, le signal de la sédition dans le Royaume. Je ne dis que ce mot ici, ne convenant pas d'en dire d'avantage au Prince du monde le plus éclairé, & qui connoit mille fois plus que je ne puis faire la grandeur du mal & la nécessité du remede. Il n'en reste qu'un (*a*). Il est entre vos mains, MGR. Dieu, les hommes,

[*a*] L'Appel de la Nation.

Digitized by Google

mes, l'Eglise & l'Etat l'attendent de V. 1718.
A. R. Elle connoîtra par l'événement, qui des deux partis, des Acceptans & des Appellans, est le plus desintéressé dans la cause de Dieu, le plus zélé pour les devoirs du Roi, le plus courageux pour les libertés du Royaume, & le plus fidele à V. A. R. Les jours d'orage sont des tems d'épreuve, & j'espere de donner des marques publiques de mon inviolable attachement, & du très-profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être &c.

LETTRE LIV.

A M. PETIT-PIED, *Docteur de Sorbonne. Il répond à ses deux lettres imprimées, & à lui adressées, sur la nature de la Grace actuelle, & sa sensibilité.*

à Senez 8. *Octobre* 1718.

QUelque grande que soit, M., ma sincere vénération pour vous, je ne laisserai aucun vuide dans cette lettre pour en diminuer le port.

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser deux excellentes lettres, & elles ont été si long-tems à venir jusqu'à moi, que vous auriez raison de vous plaindre

1718. de mon silence, si je ne vous en disois les vrayes causes. St. Jerome n'attendit gueres plus de tems dans sa solitude de Bethléem, les lettres de St. Augustin, qu'il s'en est écoulé depuis le 18. Janvier & le 5. Mars 1717. que j'ai reçu les vôtres dans ma Chartreuse de Provence, au mois d'Août 1718., quoique j'apprisse de divers côtés, les justes applaudissemens qu'elles vous avoient attirés. Mais les bonnes choses méritent d'être long-tems attendues ; & mon attente a été remplie & même surpassée. Dès que mes visites m'ont rappellé pour le 24. de Septembre, jour où j'ai fait gagner un second procès (*a*) aux enfans d'une veuve desolée, pour laquelle vous prenez intérêt, je me suis delassé agréablement, en lisant vos deux lettres. Je vous y ai trouvé tout entier avec vos charmes & vos lumieres. Dieu vous a donné, M., le talent de dorer ce que vous touchez, & de porter le jour dans les ténebres.

Venant au détail, je plains mon Compatriote, d'avoir voulu mesurer son épée avec la vôtre ; & je me plains même de lui, de m'avoir fait dire (*page* 4.) ce que je n'ai ni dit, ni pensé : que la Grace

[*a*] Seconde Ordination des Hollandois.

Grace actuelle dans la volonté, n'eſt pas 1718.
toujours une impreſſion d'amour. Il faudroit que j'euſſe ignoré l'alphabet de la Doctrine de St. Auguſtin, pour ne pas croire, comme lui, que la Grace actuelle, proprement dite & reçue dans la volonté, eſt une inſpiration d'un ſaint amour petit ou grand. D'ailleurs j'avois trop recemment & trop frequemment dans l'eſprit les principes ſolides de votre *Examen Theologique* 1. *part. ch.* 25. pour me laiſſer aller aux prétentions de votre Adverſaire. Il eſt vrai, que je ne lui ai pas nié, que les impreſſions de crainte ne puſſent en un ſens être appellées des graces; mais je lui ai auſſi ſoutenu que c'étoit dans le même ſens que la loi, & qu'on ne les pouvoit appeller graces véritables de Jéſus-Chriſt, qu'autant que cette crainte étoit filiale; en diſpoſant l'homme, par quelque commencement d'eſpérance, à tourner ſon cœur vers Dieu, & que nulle eſpérance chrêtienne ne pouvoit être ſans quelque degré d'amour, ſelon St. Auguſtin & St. Thomas.

J'aurois fremi, M., ſi je lui avois entendu dire, ce que vous marquez en divers endroits de la premiere lettre; que, ſelon M. Mercier, ce n'eſt pas Dieu qui inſpire immediatement le ſaint

1718. amour, mais que l'homme se le donne à lui-même, prenant occasion des mouvemens de crainte, pour se tourner vers Dieu; parce que ce langage est si Pelagien, que j'aurois eu horreur d'ôter à Dieu ce qui est le meilleur, pour l'attribuer à l'homme.

Vous me demandez, M., dans la *pag.* 3. mon sentiment sur un autre point du systeme de mon Compatriote; où il enseigne, que par le plus grand amour selon lequel on agit toujours, *secundum id quod magis delectat, secundum id operemur necesse est*; il faut entendre un fond d'amour qui regne habituellement dans notre cœur, & qu'à chaque impression étrangere, le cœur se replie toujours vers son objet dominant: sur quoi vous concluez, que si cela étoit vrai, jamais le pécheur, dominé une fois habituellement par sa passion, ne se convertiroit; & jamais le juste, devenu tel par de saintes habitudes, ne pécheroit; parce que le cœur de l'un & de l'autre se replieroit toujours vers l'objet dont il est dominé. Cette conséquence me paroit si claire, quoique pernicieuse, & si bien tirée de son principe, que je ne crois pas qu'on la puisse contester raisonnablement. Je ne suis pas moins surpris que vous, M., de

Digitized by Google

ce qu'il m'impute, page 40, d'être convenu avec lui, que le fond d'amour habituel, qui domine dans le cœur d'un juste, lui suffit pleinement pour faire le bien, pourvû que son cœur soit excité par un impression étrangere des peines de l'enfer. Il faut donc qu'il m'attribue par conséquent de croire, que la grace actuelle & intérieure n'est pas toujours nécessaire, pour être le principe de toutes les actions de piété, & que la crainte toute seule peut changer le cœur comme il faut; que par conséquent elle peut justifier l'homme, & le sauver sans aucun amour de Dieu. C'est bien là je l'avoue la doctrine des Jesuites; mais ce n'est pas celle des saints Peres. C'est bien le nouveau dogme de la Bulle *Unigenitus* sur la proposition 61. mais ce n'est pas celui de la vérité; parce qu'il détruiroit le premier précepte du Seigneur. 1718.

Le Docteur de mon pays, M., me rend plus de justice dans votre seconde lettre *N.* 4., quand il m'impute de croire que nous nous appercevons du mouvement causé dans notre ame vers certain devoir particulier; parce qu'en effet j'ai toujours cru, qu'étant notre action, comme celle de Dieu, il n'étoit pas possible que nous ne l'apperçussions, quoique

1718. nous ne puſſions aſſurer avec certitude & diſcernement, ſi c'étoit la nature ou la grace qui étoit le principe de ce mouvement. Vous avez donné, M., à cette vérité un ſi grand jour dans votre *Examen Theologique* & dans votre *ſeconde lettre*, qu'il me paroit qu'on ne peut, ni y repliquer pour la rendre douteuſe, ni y ajouter pour la rendre plus évidente.

Mais ce qui me paroit encore plus louable & plus édifiant, c'eſt que dans cette ſeconde lettre, qui traite une matiére toute ſéche, toute ſpéculative en apparence, vous avez jetté d'excellens principes de morale & de pratique, qui humilient l'orgueil, qui relévent l'eſpérance, qui excitent la pareſſe & renferment toute la Religion de l'homme envers Dieu. Quel vaſte champ ne nous ouvrez vous pas, M., quand vous développez ſi clairement (*N.* VII.) les deux caractéres de la confiance chrêtienne; en nous prouvant qu'elle bannit la défiance, entant qu'elle eſt un doute de la puiſſance de Dieu, ou de ſa bonté, ou de ſa fidélité dans ſes promeſſes: mais qu'elle n'exclud pas une humble crainte & un tremblement ſalutaire; parce qu'il eſt fondé juſtement ſur notre indignité, & ſur l'incertitude où nous vivons des deſſeins de Dieu?

Com-

Digitized by Google

Combien de ſolides fondemens ne montrez vous pas aux fidéles & aux juſtes dans le *N.* 9. pour combattre en eux la vanité, en leur prouvant par les deux effets de la grace actuelle, qui ſont la connoiſſance & l'amour, qu'elle ne leur eſt pas toujours préſente; puis qu'ils ne ſont pas toujours éclairés dans l'entendement ſur certains devoirs, péchants ſouvent ou par ignorance, ou par défaut d'attention, ou par ſurpriſe; & qu'ils ne ſont pas toujours excités actuellement dans le cœur à l'accompliſſement de quelquelque devoir par un amour actuel; le ſaint plaiſir, la délectation victorieuſe, qui n'eſt pas diſtinguée de l'amour, ne leur étant pas toujours accordée, comme vous le prouvez invinciblement, dans le *N.* 16. & les ſuivants, par St. Auguſtin, St. Gregoire, le Cardinal Bellarmin, le P. Theophile Raynaud & autres Jeſuites: car vous avez le ſecret de vous faire des armes chez vos ennemis, & de découvrir dans leur compagnie, malgré elle, des Auteurs qui ont conſervé la doctrine de St. Auguſtin & des autres Peres, ſur la ſouſtraction des graces actuelles prévenantes, qui ſont quelquefois refuſées aux ames juſtes, ou pour les punir de quelque défaut par juſtice, 1718.

1718. ou pour les convaincre de leur foiblesse par miséricorde.

Quel soin enfin n'avez vous pas pris, dans le *N.* 22. & les suivans, pour empêcher qu'on ne puisse conclurre, que, si la grace actuelle manquoit quelque-fois aux justes, il s'ensuivroit que dans ce moment, ils n'auroient pas le pouvoir d'accomplir les Commandemens de Dieu; puisque vous leur prouvez évidemment après St. Augustin, que le pouvoir réel d'accomplir la loi de Dieu, vient de la nature & du libre arbitre, qui est commun à tous les hommes; mais que le bon usage de ce pouvoir, & l'accomplissement actuel de cette Sainte Loi, vient de la grace qui est particulière aux fidéles; & que par conséquent le don de la grace actuelle est bien nécessaire pour expliquer le bon vouloir, parce qu'il vient d'elle; mais qu'elle n'est nullement nécessaire pour expliquer le pouvoir réel & actuel, parce qu'il vient de la liberté, qui est bien affoiblie; mais non pas détruite par le péché. Cependant vous reconnoissez dans le même tems avec justice, & comme une vérité incontestable, qu'outre ce pouvoir qui est donné par le libre arbitre, la foi & la grace habituelle donnent encore de plus grandes forces, & un pouvoir plus par-

parfait pour le bien, & que par dessus les 1718.
saintes habitudes, la grace naturelle fortifie encore plus ce pouvoir, puis qu'elle le joint toujours avec quelqu'effet, commencé ou entier, petit ou grand. . . .

Je finis en vous assurant, M., que vos *Lettres* ont fortifié en moi la persuasion où votre *Examen Theologique* m'avoit mis, sur deux points importans du dogme & de la morale: l'un, que la grace actuelle proprement dite nous est sensible, c'est-à-dire, apperçue de notre ame par un sentiment intérieur; & l'autre, que la grace n'est pas toujours présente, même aux justes en quelques occasions. Vous avez pour cela posé & prouvé trois excellens principes. Le 1er. est que le don & la reception de la grace actuelle, est en même tems l'action de Dieu & la notre; ou autrement que le bon vouloir, formé en nous par la grace actuelle, vient entierement de Dieu en premier, & entierement de l'homme en second, & par lui avec subordination. Le second, qu'il n'est pas possible que ce qui se fait en nous & par nous, ne soit point senti de nous, ou apperçu de notre ame: & le 3e. que la grace actuelle, ou le bon vouloir, n'est dans notre entendement qu'une connoissance actuelle d'un certain de-

1718. voir, & n'eſt dans notre volonté qu'un mouvement ou excitation du ſaint amour vers un devoir pour l'accomplir. Car pour me convaincre je n'ai eu qu'à rapprocher & réunir ces trois principes ; & j'en ai tiré ces deux conſéquences évidentes. Donc la grace actuelle qui eſt notre action, comme celle de Dieu, eſt apperçue ou ſentie de notre ame. Donc de ce que les juſtes ne ſont pas toujours actuellement éclairés, ni excités actuellement à un certain devoir par quelque ſaint amour, on en peut fort bien conclurre que la grace actuelle, qui eſt connoiſſance du devoir, & mouvement d'amour, ne leur eſt pas toujours préſente.

Voila, M., ce que je penſe bien ſincérement de vos deux Lettres, & je vous remercie mille fois de l'honneur que vous m'avez fait de me les écrire. Vous m'en demandez mon jugement : c'eſt un pur effet de votre modeſtie; mais ce pourroit être une tentation de vanité pour moi, ſi je ne connoiſſois votre politeſſe & votre mérite. Vous n'avez nul beſoin d'une approbation auſſi foible que la mienne, vous dont le ſuffrage eſt un titre de gloire pour les autres: cependant je conſens que vous faſſiez ſavoir à qui vous voudrez & comme vous voudrez que :

Après

Après avoir lû, & examiné attentivement les deux lettres que M. Petit Pied, Docteur de Sorbonne & Professeur Royal, m'a fait l'honneur de m'adresser, je déclare que je souscris de tout mon cœur à la doctrine qu'elles établissent; que je la crois conforme à celle des Peres & des meilleurs Theologiens; que je n'ai jamais eu, ni avoué à personne aucun sentiment contraire; que j'en étois déja convaincu par le livre intitulé, *Examen Theologique*; où les mêmes principes sont développés avec précision par le même Auteur; & qu'il me paroit avoir reçu de Dieu si abondamment les lumiéres, la douceur, & la force de St. Augustin, que ce Grand Maître semble revivre dans son disciple pour soutenir toutes les vérités, & pour combattre toutes les erreurs. 1718.

† Jean Evêque de Senez.

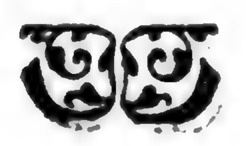

LETTRE

LETTRE LV.

*A M***. Il le remercie de divers écrits ſur les matieres du tems qu'il lui avoit envoyés: lui en marque ſon ſentiment, & lui témoigne la joye qu'il reſſent de la publication de l'Appel de S. E. M. le Card. de Noailles, auquel il approuve que l'on ait adhéré, en ajoutant que c'eſt ſans déroger à l'adhéſion faite à celui des IV. Evêques.*

9. *Octobre* 1718.

1718. VOus me comblez de préſens & d'amitié, M., & je ne vous ai dit mot ſur le champ. J'en ai été empêché par mes viſites, & enſuite par la néceſſité de répondre un peu exactement aux Lettres que le grand & aimable Docteur (*a*) m'a addreſſées, & qu'il m'a fallu relire & méditer. Tout y eſt digne de lui. Tout y eſt lumiere, & force. Vous connoiſſez ſon mérite : il ſeroit inutile de vous répandre mon cœur ſur ce ſujet. Je prends la liberté de vous confier la réponſe que je lui fais, parce que en m'apprenant qu'il eſt maintenant à Paris, vous ne m'en marquez ni l'endroit, ni la maiſon. En

(*a*) M. Petit-Pied.

En la lui rendant, je vous donne tous mes droits pour l'embrasser bien étroitement, & pour lui faire ma cour. 1718.

Je voudrois bien voir la réponse à l'Avertissement de Soissons, car on me mande qu'elle est excellente. J'ai vû les notes sur le *Précis*, & je crois en avoir connu l'Auteur aux brillants caracteres de son esprit & de sa plume.

Je reserve pour la fin la grande nouvelle de l'Appel de M. le Card. de Noailles. J'aurois bien voulu qu'il eut été entier; mais au fond l'essentiel y est: & il sera d'une grande utilité. Il auroit été à souhaiter que Mrs. les Chanoines de N. Dame, dont treize avoient ci-devant adhéré à notre Appel, eussent adhéré au nouveau avec expression de ne point déroger à l'ancien. Mais l'attention à prendre toutes les précautions, étoit reservée à l'illustre faculté de Theologie de Paris, qui renouvelle & confirme le premier Appel, en adhérant au nouveau, sans déroger à l'ancien. Je vois avec plaisir que les Clergés des Paroisses ont suivi ces grands & bons guides, en faisant une mention expresse de ne point déroger à notre acte d'Appel, auquel ils avoient d'abord adhéré. J'ai été charmé de cette sagesse, & principalement de ce qu'on

1718. qu'on n'a rien dit du *Pape mieux Conſeillé*, & de ce qu'on s'eſt arrêté au Concile général.

Je n'ai point encore vû le Mandement de M. le Cardinal de Rohan; mais je ſais qu'il a écrit à M. l'Evêque de Digne, (*a*) & qu'il l'anime à montrer ſon zéle contre les *Ennemis de l'Egliſe*. A Dieu, je vous embraſſe dans le Seigneur, & je ſuis en lui tout à vous &c.

LETTRE LVI.

A M. ***. *ſur les nombreuſes adhéſions à l'Appel du Cardinal de Noailles.*

à Senez 20. *Octobre* 1718.

JE vous rends mille graces, Mr., de l'excellent diſcours de M. Joli de Fleuri, & du bel Arrêt donné à ſa requête contre les indignes Lettres, ſoi diſant Apoſtoliques, ſans aucun eſprit de l'Apoſtolat; mais ſeulement celui de la compagnie qui met le feu dans la France, comme elle l'a mis dans la Chine & dans la Hollande Catholique.

Nous aurions tout à craindre, ſi Dieu ne nous montroit viſiblement ſa main, en aveuglant ceux qui nous pourſuivent, &

(*a*) Du Pujet.

& en nous procurant le salut par nos Ennemis..... Il a commencé de nous délivrer par cette voie. Chaque effort qu'ils ont fait pour nous accabler, nous a relevés : & aujourd'hui cette grande bombe, fabriquée par les mêmes mains qui ont forgé en France la Constitution, dans le tems qu'elle alloit nous écraser, sert à nous sauver. Bénissons le Seigneur dans tous les tems. Je crois qu'il se prépare à finir bien-tôt. 1718.

Je vous remercie, M., de vos nouvelles. Voici les miennes que je vous expose simplement, quoique vous les sachiez peut-être mieux que moi, & je vous prie d'en faire part à M. de.....

Peu de jours après l'adhésion de Sorbonne à l'Appel de S. E., les Bénédictins de St. Germain, de St. Denis & des Blancs-manteaux, adhérerent capitulairement à cet Appel. Ceux qui avoient déja adhéré à celui des IV. Evèques, l'ont renouvellé expressément. Il ne s'est trouvé qu'un seul Religieux de ces trois maisons qui ait refusé de signer : encore a-t-il dit, que la Constitution n'étoit bonne ni dans le fond, ni dans la forme ; ce qui a été spécifié dans l'Acte de St. Germain des Prez, & a mis M. le Cardinal de Bissy dans une grande colere.

Ceux

Digitized by Google

1718. Ceux de St. Denis, après avoir fait leur Acte, allerent en Corps chanter le *Te Deum* dans leur Eglise, en action de Graces.

Tous les Clergés des Paroisses de Paris adhérans à l'Appel de son Eminence, font une attention particuliere à renouveller leur premiere adhésion à celui des IV. Evêques, dont personne ne veut se départir. Les Curés de la Ville ont adhéré au nombre de quarante quatre. M. le Curé de St. Eustache en est; & ceux de la Campagne le font par conférences, afin que tout soit plus regulier.

Le 25. M. le Cardinal de Noailles alla au Palais Royal. Le Prince le reçut avec toutes les marques d'estime & d'amitié. M. le Cardinal lui demanda s'il lui feroit plaisir de lui présenter son Appel. Le Prince lui répondit qu'il le recevroit volontiers, & le liroit avec plaisir.

Le vendredi 30. Septembre, les Lettres dites Apostoliques arriverent, après avoir été affichées à Rome le 8. M. le Cardinal jugea d'abord à propos de se mettre à couvert de ce coup par un nouvel Appel, plus beau encore & plus fort que le premier. Il fut affiché à Paris le 6. Octobre. Le chapitre de N. Dame de Paris adhéra d'abord, & appella même en

Digitized by Google

en son nom de ces lettres. Mais le coup 1718.
le plus important & le plus vif, porté contre cette piéce Ultramontaine, a été le Réquisitoire de Monsieur le Procureur Général, qui est bien digne de son auteur, & l'Arrêt du Parlement qui l'a suivi.

Le P. Général de l'Oratoire & son Conseil adhérerent le 1. Octobre, & les trois maisons de Paris ensuite. L'Abbé général de Ste. Genevieve a fait de même. Je crois que vous savez que l'Université de Paris en corps, fit son Appel le 4. Octobre & d'un consentement unanime. Presque tout Reims est appellant.

LETTRE LVII.

A M. l'Evêque de MONTPELLIER *sur l'état présent des affaires.*

20. *Novembre* 1718.

APrès vous avoir remercié, Monseigneur, un million de fois de l'aimable & charmante lettre que vous m'avez fait l'honneur & la grace de m'écrire, je commence par vous déclarer la douleur cruelle que j'ai d'avoir oublié cette piece importante dans mon cabinet, en partant de

Digitized by Google

1718. de ma Chartreuſe (*a*) pour venir à Caſtellane, où je ſuis depuis hier pour diverſes affaires. Je ne pourrai donc en ſuivre tous les articles, qu'à mon retour, ſi j'en oublie aujourd'hui quelques-uns d'importans.

Pour le premier & le plus affligeant dont je me ſouviens, c'eſt d'avoir été detrompé par vous, M., de l'agréable erreur où l'on m'avoit mis ſur le retour de M. le Marquis de Torcy votre frere dans ſa premiere place. Je m'en étois beaucoup rejouï, pour vous le premier, pour lui-même, & pour l'Egliſe; & je vois, avec chagrin, qu'on m'a dit ſeulement ce qu'il falloit faire de meilleur, & non pas ce qu'on a fait.

J'apprends de vous en même tems, M., qu'on ne peut rien eſperer par cette voie pour un digne Prêtre, exilé à Senez par le reſſentiment de M. l'Archevêque d'Aix contre l'Appel. On a fait agir pluſieurs perſonnes de diſtinction pour le flèchir, & il eſt inexorable; parce qu'il eſt toujours pouſſé par les Anges perſécuteurs.

Je me rappelle encore dans mon idée, que vous n'êtes pas d'avis d'appeller des Lettres ſoi-diſant Apoſtoliques; parce que, dites vous, ſi à chaque pauvreté que Rome

(*a*) Du Château de Senez.

Digitized by Google

Rome fera, il faut appeller, il nous faudra toujours avoir la plume à la main. Je trouve pourtant que tout Paris à fort approuvé M. le Card. de Noailles, d'en avoir interjetté Appel, & que ce coup a fort bien reüssi. Dans cet Appel il a joint aux Lettres Apostoliques le Décret de l'Inquisition de Fevrier dernier; mais un ami de Paris, & des plus éclairés, m'a écrit depuis peu, qu'un Evêque de France ne doit jamais appeller au Concile d'un Décret de l'Inquisition, parce que c'est un Tribunal qui n'est pas reçu en France. 1718.

On n'appelle jamais que de la sentence d'un Juge supérieur. Or un Evêque ne doit jamais regarder l'Inquisition comme un Tribunal de ce caractère. Que dis-je, un Evêque! une faculté de Théologie a droit de censurer doctrinalement un Décret de l'Inquisition, quand il le mérite. Combien plus un Evêque a-t-il droit de le condamner juridiquement? M. le Card. de Noailles ne devoit point appeller de ce Décret; mais le condamner en se faisant justice à lui-même. Ce sont des Docteurs de Reims qui ont fait cette remarque. S. E. l'a trouvée judicieuse, & elle est convenue, me dit-on, qu'elle ne devoit point faire mention de ce Décret.

Pour moi, j'en ai fait mention d'une

autre

1718. autre maniere, dans mon Synode dernier du mois de Mai. On m'a pressé de le mettre au net, & de l'envoier à Paris. Je le fais écrire pour cela ; & je vous avoüe que je n'ai gueres épargné, ni le Décret, ni tous ses Auteurs.

On m'assure que nous serons contents de l'Appel de l'Université de Paris, & de la Déclaration qu'on doit publier bientôt, où elle expliquera les motifs de son Appel. La faculté de Théologie en particulier en va faire autant.

J'ai reçu il y a une quinzaine de jours une lettre très bien écrite de M. l'Evêque de Boulogne, où il juge que dans le tems présent une entrevüe des IV. Evêques Appellans seroit fort nécessaire à Paris : que nous ne devons point agir les uns sans les autres touchant le capital de nos affaires ; que le concert doit faire notre force ; que pour lui il n'est qu'à dix-huit lieües de Paris, à la Ronce près de Vernon d'où il m'écrit, qu'il sera de retour vers la St. Martin.

Il m'ajoute qu'il n'est plus question de notre lettre commune addressée à S. A. R., & que ce Prélat lui présenta ; parce que les Lettres Apostoliques ont rendu ce projet inutile. Il croit que nous ne ferions pas mal de nous reünir à M. le C.

de

Digitized by Google

de Noailles, afin de ne faire plus qu'une 1718.
même cause : que pour parvenir à cette reünion, il faudroit que nous fissions un Mandement commun, & que nous nous addressassions à la même main, qu'il ne connoit point, & qui nous a si bien servi dans notre lettre à son ALTESSE ROYALE.

Pour moi j'ai une grande opposition à ce voyage; mon âge & la dépense sont des obstacles bien forts : mais si vous M., & M. de Mirepoix jugez que cela soitnécessaire, je sacrifierai ma vie pour la cause de Dieu.

Pour ce qui est de la réünion au Card. de Noailles, je la regarde comme déja faite par la réalité du même Appel, au même Tribunal. Mais quoique j'aie eu beaucoup de joie de son Appel de la Bulle, je n'ai pas laissé d'y voir avec douleur, qu'il insinue toujours son penchant pour les explications, & un desir d'accepter par cette mauvaise voie. Je finis malgré moi, pour ne pas manquer ce Courier & j'ai l'honneur d'être &c.

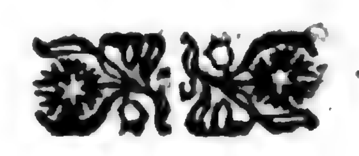

LETTRE

1718.

LETTRE LVIII.

*A M. l'Evêque d'*AUXERRE *sur son Mandement d'Appel.*

A Senez 23. *Novembre* 1718.

VOus m'avez envoié, Monseigneur, un Mandement si plein de Religion, de force, d'éloquence & de charité ; que j'ai béni Dieu, de tout mon cœur, de vous avoir donné un si saint amour pour la vérité, & un si grand courage pour la soutenir. J'ai lu & relu ce chef-d'œuvre, avec un plaisir que je ne saurois vous exprimer ; & je vous rends mille graces de la beauté du présent, & de la politesse de la lettre dont il vous a plu de l'accompagner. Dieu n'a permis un petit nuage, qui nous a derobé l'un à l'autre pour quelques momens, qu'afin de rendre votre témoignage M., plus persuasif par votre expérience ; puis qu'après avoir épuisé tous les ménagemens de la douceur, vous avez prouvé si solidement la nécessité de l'Appel, qu'il y a lieu d'esperer que le Seigneur se servira de votre exemple & de votre courage, pour ouvrir les yeux à beaucoup d'aveugles volontaires. Je ne doute pas que M. le Card.
de

Digitized by Google

de Noailles n'ait tressailli de joie, en 1718.
voyant cette généreuse démarche d'un Ami si tendre, d'un cœur si droit; & je vous assure que ma consolation approche bien de la sienne. Recevez mes applaudissemens, s'il vous plait, avec le même esprit qui me les inspire: & faites moi la grace d'être bien convaincu du parfait respect &c.

LETTRE LIX.

A MM. les Vicaires Généraux de l'Eglise d'Utrecht, le Siege vacant. Il leur envoie les sujets qu'ils lui avoient adressés pour les ordonner, & il témoigne la part qu'il prend à la triste situation de l'Eglise d'Hollande.

29. *Decembre* 1718.

JEAN SOANEN Evêque de Senez à MMrs. VAN HEUSSEN & STAKHEMBOURG, Chanoines de l'Eglise Métropolitaine d'Utrecht, & Vicaires Généraux du Chapitre, le Siege Vacant, Salut & Communion.

J'Ai reçu avec plaisir, MM. & lu avec douleur la lettre que vous avez bien voulu m'écrire. Les témoignages d'affection que vous m'y donnez, mais sur

1718. tout la confiance qui vous a portés à mettre entre mes mains un dépot ſacré, je veux dire, les enfans d'une veuve cherie & plongée dans une extrême deſolation, m'ont cauſé une joie que je ne puis vous exprimer. Je les ai reçu ces enfans non comme des étrangers, & des inconnus, mais comme vos propres entrailles. Les miennes ſe ſont émües lors qu'en les embraſſant, j'ai conſideré en moi-même, qu'ils étoient l'eſpérance & la reſſource d'une mere affligée, & une étincelle qui ſubſiſte après la mort du Pere (*a*), & que les impitoiables ennemis de toute paix veulent éteindre abſolument. Mais après avoir lu & relu vos lettres avec une ſainte avidité, & connu par vous-mêmes, & par le recit affligeant que m'en ont fait nos chers voiageurs, le déplorable état des deux Egliſes qui ſont confiées à vos ſoins, & dont je n'étois que foiblement inſtruit, à cauſe de l'éloignement des lieux, je n'ai pu retenir mes larmes; ni aſſés adorer les conſeils de la Divine Providence, qui a permis que deux Dioceſes autrefois ſi floriſſans par tant de ſaints Evèques, ſoient aujourd'hui privés de Paſteurs légitimes, dépouillés de leurs biens, &, ce qui eſt plus déplorable encore,

(*a*) Le dernier Archevêque défunt.

Digitized by Google

core, affligés, ébranlés, renversés par 1718.
une main, de laquelle ils auroient dû attendre toutes sortes de secours & de protection.

Que Dieu, qui dispose souverainement du cœur humain, daigne amollir celui du Pere commun des fideles, qui depuis longtems n'a pour vous que des rigueurs; qu'il montre plus d'équité à l'égard du saint Evêque de Sebaste; qu'il épargne ses cendres; qu'il soit plein de tendresse pour un troupeau qui l'a mérité par sa piété; qu'il modere la rigueur de ses loix; qu'il accorde au nouveau Pasteur, non la simple qualité de Vicaire Apostolique, mais qu'il lui rende la dignité qui lui apartient; qu'il n'entreprenne point de dominer sur votre foi, moins encore de décrier une foi si pure & éprouvée par tant de tribulations; qu'il laisse l'Eglise Catholique de Hollande fondée par les Princes de la Maison de Bourgogne, jouir en paix des justes libertés, qui lui sont communes en plusieurs chefs avec l'Eglise de France.

Je souhaite plus pour vous MM. que je n'espere. En attendant que Dieu exauce vos prieres & les miennes, je vous renvoie ceux que vous m'avez adressés comme vos enfans, & qui sont devenus

1718. par leur ordination vos Collegues & vos freres. Je rends volontiers témoignage à leur pieté, à leur modeſtie, à leur douceur, & à leur patience. Si je puis être, je ne dis pas de quelque ſecours à votre Egliſe, car de quoi ſuis-je capable, mais de quelque conſolation, je vous donne toute liberté ; perſuadé qu'étant ſages comme vous êtes, vous en uſerez avec la prudence & la circonſpection, que le malheur des tems rend néceſſaires. Je recommande mon troupeau à vos prieres ; n'oubliez pas le Paſteur indigne qui le gouverne. Adieu.

Traduction Latine de la Lettre précédente.

JOANNES SOANEN *Epiſcopus Sanitienſis Reverendiſſimis admodum Dominis* VAN HEUSSEN *&* STAKHEMBURG *Eccleſiæ Metropolitanæ Ultrajectinæ Canonicis, & Capituli Sede Vacante Vicariis Generalibus, Salutem & Communionem.*

QUas mihi ſcripſiſtis litteras, Viri Clariſſimi, accepi lubens, & legi dolens. Lætitiâ ſiquidem ſingulari ſtatim affectus ſum, ubi veſtræ in me benevolentiæ argumenta vidi, ejuſque præſertim fiduciæ, quâ mihi dilectæ Viduæ & plus nimiò deſolatæ

latæ filios commisistis. Suscepi illos, non ut advenas, ignotosque, sed quasi ipsa vestrorum viscera; & mea quidem non leviter commota sensi, cum eos amplexus apud me tacitus cogitavi spem illos esse afflictæ matris, ereptique patris scintillam, quam pacis omnis infensi hostes extinctam velint. Cùm verò epistolas vestras legi, relegique avidus, & miserandam utriusque Ecclesiæ vobis creditæ conditionem, quam longè positus mediocriter audieram, omnemque per vos compertam habui, & à carissimis Peregrinis lugubri narratione declaratam, vix à lachrymis temperavi, nec satis potui Divinæ consilia Providentiæ adorare, quæ permiserit Diœceses duas, tot, sanctis olim Episcopis illustres, non tantum suis hodie orbari Pastoribus, suis spoliari redditibus; sed, quod tristius est, ab eâ manu vexari, concuti, pessum dari, à quâ opem omnem par erat expectari. 1718.

Faxit Deus, cui humanorum cordium quò placuerit inclinandorum suprema planè potestas est, ut communis Parentis pectus diù acerbum, fiat aliquando propitium; Sancto Præsuli Sebasteno æquiùs faveat, sepulto pareat; gregi piissimo indulgeat; duriores leges attemperet, novo Pastori, non Vicariam, sed Propriam restituat dignitatem; fidei vestræ intaminatæ & tot probatæ adversita-

1718. versitatibus nec dominetur, nec detrahat, libertatesque legitimas quæ Bataviæ Catholicæ Burgundorum Principum stirpe cum Gallicanâ Ecclesiâ multis Capitibus communes sunt, sartas velit esse atque tectas.

Plura vobis opto quam spero, Reverendissimi Domini. Interim vobis quos mihi misistis filios, jam fratres atque Comministros remitto, pietatis eorum, modestiæ, mansuetudinis, patientiæ sincerus testis. Et si quid aliud in Ecclesiæ vestræ auxilium, quod viribus meis impar est, sed in solatium qualecumque possum, id offero, certus quâ polletis prudentiâ, vos id omne rerum ac temporum asperitati accommodaturos. Precibus vestris gregem meum, ejusque indignum Pastorem commendo: Valete. Datum Sanitii die 29. Decembris anno Domini 1718.

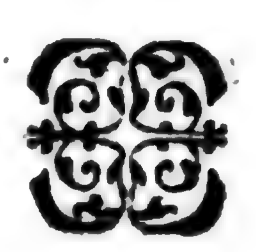

LETTRE

1718.

LETTRE LX.

A. M. VAN EREKEL. *Il le félicite de ses travaux pour la Religion & pour l'Eglise d'Hollande, dont il déplore la triste situation, & pour laquelle il avoit ordonné les sujets qu'on lui avoit adressés.*

29. Decembre 1718.

JEAN SOANEN Evêque de Senez à M. Van Erekel Chanoine de l'Eglise Métropolitaine d'Utrecht, Salut.

VOtre lettre, M., a excité en moi le même plaisir que les Chrêtiens des premiers siecles sentoient en lisant celles de leurs freres exilés pour la foi, ou les ouvrages de ceux qui avoient écrit pour la défense de la vraie Religion. En effet Dieu vous a accordé le double privilege d'être comme exilé parmi des hérétiques, & dans le sein même de votre Patrie, & de défendre la vérité & l'innocence contre certaines gens qui se donnent pour Catholiques. Dois-je m'affliger, ou vous congratuler? Je suis comme vous vivement touché des maux de nos freres, des calomnies qu'inventent contre vous nos ennemis communs, des tempêtes qu'ils

1718. excitent dans votre Eglise: Un membre peut-il souffrir, sans que les autres soient dans la peine? Cependant je vous felicite, Monsieur, & tous ceux de l'Eglise de Hollande qui ont le même sort que vous, non seulement de ce que vous croyez en Jésus-Christ, mais encore de ce que vous souffrez pour lui.

J'ai senti la joie la plus vive, & j'ai rendu d'immortelles actions de graces à Dieu, tout bon & tout puissant, lors que j'ai appris par les chers Orphelins que vous m'avez envoyés, quelle est la fermeté de votre foi en J. C. dans la contradiction que vous avez à essuier de la part des Protestans; & avec quelle patience vous souffrez la persécution que vous suscitent de faux freres dévorés par l'envie. Le rapport de ces chers étrangers, joint à leur exemple, m'a parfaitement convaincu, que Dieu peut des plus grands maux tirer toutes sortes de biens; faire servir le voisinage de l'hérésie à l'accroissement de la foi, les honteuses nouveautés de la morale à la pureté des mœurs, & les auteurs du trouble & de la discorde à l'affermissement de la paix & de l'unité. Celui qui par la force de sa grace vous a rendu capable de commencer & d'avancer un si grand ouvrage, vous

vous donnera la lumiere d'une très ardente charité pour le conduire à sa perfection. Vivez donc, M., écrivez, triomphez pour & au nom de J. C. L'amour me rendra propre tout ce que vous ferez par vos travaux. A dieu. 1718.

Traduction Latine de la Lettre précédente.

JOANNES SOANEN *Episcopus Sanitiensis Reverendo admodum Domino* EREKELIO *Ecclesiæ Ultrajectinæ Metropolitanæ Canonico salutem plurimam.*

EPistolam tuam, VIR DOCTISSIME, *cum eâ voluptate accepi, quâ primævæ ætatis Christiani litteras pro causâ fidei exulum, aut veræ Religionis vindicum scripta perlegebant. Tibi siquidem a Deo datum est inter hæreticos ac in patriæ tuæ sinu exulem agere, & contra quosdam Catholicos veritatis ac innocentiæ fieri assertorem. Dolebone; an gratulabor? Defleo certè ipse tecum fratrum ærumnas, inimicorum calumnias, Ecclesiæ vestræ procellas; si quidem unum patitur membrum, compati omnia quoque necesse est. Gratulor tibi nihilominus, Vir Clarissime, cuique multis in Bataviâ similibus, quod in Christum non solùm credatis, sed pro illo quoque patiamini.*

Gavisus enim vehementer, & Deo optimo

1718. *mo maximo gratias egi immortales, cum à dilectis viduæ filiis mihi commissis audivi sæpiùs, quanta vestra sit in Protestantium contradictione pro Christo fides, quanta in invidorum fratrum persecutione patientia; & ab iisdem caris advenis, eorumque mihi exemplo persuasum est, Deum è malis bona quæcumque elicere, ex Hæreseos viciniæ fidem augeri, ex corruptelarum novitate purgari mores, ex discordiæ artificibus pacem unitatemque roborari. Qui te idoneum tanto operi promovendo gratiæ suæ virtute ministrum instituit, eadem ipse lumen tibi flagrantissimæ caritatis largietur ut perficias. Vive igitur, scribe, vince pro Christo. Quod labor tuum efficiet, hoc mihi proprium faciet amor. Vale. Datum Sanitii IV. Kalendas Januarias. Anno Domini 1718.*

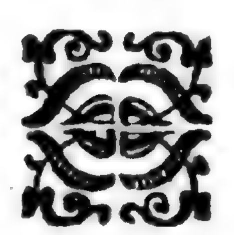

LETTRE

Digitized by Google

1719.

LETTRE LXI.

Au P. MARROT, *(a) de l'Oratoire, sur la question, savoir : Si les Laïques sont obligés de se déclarer contre les Mandemens de leurs Evêques, qui proposent la Constitution pour regle de foi.*

7. Juin 1719.

UN de vos plus dignes enfans (*b*), M. R. P., qui s'est retiré du monde & qui, dans l'état séculier, mène une vie

(*a*) Le Pere Joseph Marrot Prêtre de l'Oratoire avoit été grand Vicaire de M. Fouquet Evêque d'Agde, & fit connoître son génie & sa fermeté dans le gouvernement de ce Diocese, pendant l'exil de ce Prélat. La persécution contre les filles de l'Enfance, à laquelle il eut part, l'engagea à se retirer de Marseille à notre Dame des Anges, Solitude entre Aix & Marseille, où Dieu a béni ses lumieres & son zele pour la conversion & la conduite des ames, dont un grand nombre a édifié l'Eglise par leur pénitence sous ses yeux, ou sous sa direction. Il y est mort Appellant de la Constitution *Unigenitus* au mois de Juillet 1719.

(*b*) Il veut parler de Mr. de Campagne Gassendi Officier de Galere, qui s'étoit retiré à Aix dans une petite maison hors la Ville, où il menoit une vie fort austere. Sa nourriture n'étoit que du pain, de l'eau, quelques legumes; ses occupations l'oraison, la lecture des livres saints,

1719. très religieuſe, m'a fait demander ſi de ſimples Laïques qui craignent Dieu, & qui ſont un peu inſtruits, ſont obligés de ſe déclarer contre les Mandemens de leurs Evêques qui ont propoſé la Conſtitution *Unigenitus* pour regle de foi. Je ne veux découvrir à ce Monſieur mes ſentimens ſur cette matiere, qu'après en avoir conferé avec vous, afin que l'union de nos conſeils puiſſe faire ſur lui plus d'impreſſion. Voici ce que j'en penſe devant le Seigneur, & dans la ſeule vûe de ſa gloire.

Si la vérité n'étoit pas attaquée à maſque levé, & ſi on ne forçoit pas le peu-

le travail des mains, qu'il n'interrompoit que pour aller ſoulager & conſoler les malades dans les Hopitaux, ne quittant jamais la Haire ou le cilice. Il y mourut après avoir reçu le ſaint Viatique ſur une chaiſe de paille qui étoit tout ſon grabat, âgé de 47. ans le 21. Janvier 1720. dans une telle odeur de ſainteté, que M. de Vintimille, alors Archevêque d'Aix, s'écria lors qu'on lui annonça ſa mort: *ſi celui-là n'eſt pas au Ciel, nous n'avons qu'à y renoncer.* Il y a une lettre imprimée de lui à ſa ſœur Religieuſe Urſeline, qui lui avoit reproché ſon Appel, où il lui répond: *je l'ai fait ſans le faire, en recevant le Saint Viatique. Pour appeller de la Conſtitution, il ne faut ni acte ni formalité. On en a appellé ſur les Fonts ſacrés du Baptême, & l'on renouvelle cet Appel toutes les fois que l'on dit ſon* Credo.

peuple comme le Clergé à croire de 1719.
cœur & d'eſprit la Conſtitution comme une regle de leur créance, j'eſtimerois que les Laïques pourroient ſe contenter de gemir, de prier pour l'Egliſe, & demeurer enſuite dans le ſilence devant les hommes, ſur-tout ceux qui ſe ſont conſacrés à la retraite.

Mais aujourd'hui les ennemis de la vérité & de tout bien, pouſſent avec tant de violence certains Prélats contre les vérités les plus importantes de la Religion, que je crois ſans héſiter, par rapport aux circonſtances préſentes & aux beſoins preſſans de l'Egliſe, que les Laïques qui l'aiment & qui ſont un peu inſtruits, ſont obligés de ſe déclarer pour la défendre, & d'appeller de la Conſtitution & des Mandemens violens.

Ma premiere raiſon eſt, que les vrais auteurs de la Conſtitution, qui l'ont forgée de leurs propres mains avec tant de fraude, pour le ſeul intérêt de leurs nouveaux dogmes & de leur morale relâchée, ſe prévalent beaucoup du ſilence des Laïques inſtruits, & preſque autant que de celui de pluſieurs Prêtres, & prennent hardiment ce ſilence du peuple & du Clergé pour un tacite conſentement, qui nuit beaucoup à la cauſe de Dieu.

Ma

1719. Ma ſeconde raiſon eſt, que la pureté de la foi & de la morale eſt un héritage commun de tous les fideles chrêtiens; & tous ſont obligés, ſelon la meſure de leur état & de leurs forces, de conſerver ce précieux tréſor comme ils l'ont reçu, & de le défendre ſagement, contre ceux qui veulent le leur enlever ou l'alterer, en leur donnant une fauſſe monnoie au lieu de la bonne, & la foi des tems pour celle de l'Evangile.

Troiſiéme raiſon: parce que le bon ſens & l'équité leur apprennent que, quand la Majeſté d'un Roi de la terre eſt offenſée par des rebelles, tout bon ſujet doit ſe tenir prêt à être ſoldat: *adverſus reos majeſtatis omnis homo miles.* A plus forte raiſon, tous les Laïques un peu éclairés, doivent-ils l'être pour le Roi des Rois, & pour la cauſe de ſa vérité, quand elle eſt combattue ouvertement.

Quatrieme raiſon: c'eſt que leur Catechiſme leur ſuffit pour s'allarmer de la Conſtitution & en appeller; car leur Catechiſme leur apprend, que la foi eſt le premier don que Dieu leur a fait; qu'il n'a pas accordé les mêmes faveurs à toutes les Nations infideles qu'aux Chrêtiens: & la Conſtitution dit tout le contraire. Le Catechiſme leur a enſeigné que

que ſans la charité nous ne ſommes rien; 1719.
que l'amour de Dieu eſt le plus néceſſaire de tous les commandemens; que Dieu n'eſt bien adoré, ni ſervi comme il faut que par l'amour; que pour avoir la grace de l'abſolution il faut commencer d'aimer le Seigneur; que pour bien communier il faut bien s'éprouver; que la guériſon des playes de l'Ame demande autant de tems pour l'ordinaire, que celle des bleſſures du corps; & la Conſtitution leur propoſe un autre Evangile, qui eſt ſi contraire aux premiers Elémens de la Religion, qu'elle en frémit.

Cinquieme raiſon. Ceux d'entre les Laïques qui ſont moins répandus dans le monde, ou qui aiment un peu la lecture des bons livres, trouvent dans l'hiſtoire de l'Egliſe, ou dans la vie des Saints, pluſieurs grands exemples qui autoriſent les Laïques mêmes à ſe déclarer pour la vérité, quand elle eſt attaquée. Flavien & Diodore n'étoient que Laïques, quand ils s'éleverent fidelement contre l'erreur que leur Patriarche d'Antioche vouloit inſpirer à ſon troupeau. Euſebe n'étoit qu'Avocat quand il ſe récria avec une généreuſe piété contre l'héréſie de Neſtorius Patriarche de Conſtantinople; & tout le peuple de cette grande Ville ſe

1719. ſe joignit à Euſebe pour la défenſe de la Religion. St. Proſper, ſelon pluſieurs Auteurs, n'étoit que Laïque, quand il écrivit avec tant de zele & d'érudition contre divers Evèques de nos Gaules & de notre Provence, qui s'étoient par malheur laiſſé ſurprendre aux artifices des Semi-Pelagiens. On a vû autrefois de ſaintes troupes de pieux ſolitaires, dont la plûpart n'étoient que Laïques; on les a vû ſortir de leurs Cavernes, & rompre un ſilence de pluſieurs années, pour ſoutenir la vérité; tantôt contre les ennemis du Concile de Calcedoine, tantôt contre l'erreur d'un Pape trompé & des Patriarches de l'Orient qui avoient embraſſé comme lui le Monothelisme: & bien loin que l'Egliſe, dans tous les ſiecles, ait voulu blâmer le pieux zele de ces Laïques qui l'ont défendue dans ſes grands beſoins, elle les a loués au contraire, en recompenſant les uns de l'Epiſcopat, comme St. Flavien de celui d'Antioche, Diodore de celui de Tarſe, Euſebe de celui de Dorilée; & en admirant le courage des autres, comme St. Celeſtin Pape comble d'éloges le peuple de Conſtantinople, pour avoir combattu avec ſageſſe la prévarication de ſon Evèque; & St. Sophrone de ſimple particulier

de-

devint Patriarche de Jerusalem, pour prix de son courage, contre la foiblesse d'un Chef de l'Eglise & des premiers Pasteurs de l'Orient. 1719.

Voila mon sentiment sur ce cas, mon très-cher Pere. Qu'en pensez-vous? Apprenez-moi ce que Dieu vous donnera là-dessus. Je sais qu'il y a à Paris sous la presse un bon ouvrage, qui prouve la même obligation pour les Laïques, & j'espere que cet imprimé vous persuadera beaucoup mieux que je ne le puis faire: mais cependant je serai toujours avec une parfaite estime & un tendre attachement &c.

Réponse du P. MARROT (a) *à la lettre précédente.*

24. *Juin* 1719.

MONSEIGNEUR,

LA personne pour laquelle votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire, est un excellent Chrêtien, mais ardent à tout ce qu'il veut, sous prétexte des grands besoins de son ame, & de ses bonnes intentions.

[*a*] On a inseré ici cette réponse, parce qu'elle a paru importante, tant par le mérite extraordinaire de ce St. Prêtre, l'Oracle de Provence, que par son sentiment qu'il y expose sur le témoignage des Laïques.

Digitized by Google

1719. tions. Il a porté si loin sa pénitence, qu'il ne mange plus qu'une fois en vingt-quatre heures, se contentant de quelques légumes, de moins que d'une livre de pain & d'un peu d'eau. Voulant continuer de venir ici, je lui dis de suivre la Communauté, qui jeûne les Vendredis & Samedis de chaque semaine, outre les jeûnes de l'Oratoire, & M. Dubignols & quelques autres qui mangent le Lundi & Mecredi comme la Communauté, & font collation le soir. Mais voulant absolument vivre à sa mode, je l'ai prié de ne plus venir ici, parce que nos Solitaires n'en étoient pas capables; ce qui néanmoins n'a rien diminué de l'amitié chrétienne. Il se tient dans un Jardin joignant les Chartreux d'Aix, avec sa sœur & une servante.

Tout Marseille & tout Aix savent cette vie, & la critiquent. C'est bien l'esprit du monde qui l'aimeroit mieux à la Trappe que là. J'ai cru, Monseigneur, devoir informer Votre Grandeur de ce détail, pour qu'elle sache, que ce n'est pas que je sois éloigné qu'un Laïque appelle au Concile, quand je lui ai dit & fait dire, qu'il se contentât de gémir & de prier pour les besoins de l'Eglise sans appeller. Je voudrois qu'il y eût autant & plus de Laïques que de Clercs qui appellassent. Mais voyant de

près

près ce qu'on pense & dit de ce bon Monsieur, je suis assuré qu'il ne seroit pas suivi dans son appel; que par conséquent l'avantage en seroit très petit, & le contrecoup très pesant pour cette maison. Nos amis, en blamant ouvertement sa conduite d'irrégularité, de dévotion outrée, de Rigorisme indiscret de N. Dame des Anges, ne manqueroient pas d'aigrir encore plus nos Superieurs contre nous, sur lesquels ils ont tant d'autorité. De toutes nos maisons de Provence interdites, celle-ci est la plus opprimée. M. le Prieur de Mimès notre Pasteur, ni les Vicaires (Curés) voisins n'ont pas voulu nous confesser, ni nos Messieurs, que nous n'acceptions la Bulle. Nous avons eu recours à des Prêtres approuvés dans le Diocese, qui nous ont bien voulu rendre cette charité. On l'a su, & on les a interdits. Des personnes pieuses ont fait des représentations là-dessus; on les a éludées par des souris & des bons mots: & nous avons pris le parti d'aller dans le besoin les uns à Aix, les autres à Marseille, donec transeat iniquitas. 1719.

Ainsi, Monseigneur, j'ai fait dire au cher Solitaire, par Monsieur Dubignols son bon ami, qu'il n'appellât pas, de peur que le Prélat (a) *qui en seroit sensiblement indisposé,*

[a] M. l'Arch. d'Aix.

1719. *indisposé, n'achevât de briser ce pauvre roseau à demi cassé; car par une protection singuliere de la misericorde de Dieu, nous avons encore la liberté de la parole; outre qu'on me mande de Paris du 16. du courant, qu'on venoit de publier une Déclaration du Roi, qui impose silence aux deux partis pour un an sur les affaires de l'Eglise. Cependant, Monseigneur, votre lettre me fortifie, dans le sincere desir que j'ai que tous les Laïques appellassent; & quand il y aura liberté de le faire, je n'oublierai rien pour y porter ceux qui me voudroient consulter. Il ne me reste qu'à me jetter en esprit aux pieds de Votre Grandeur, pour vous demander un peu de part au mérite de vos prieres & travaux Apostoliques, étant avec un très profond respect & une véritable estime de votre personne sacrée &c.*

LETTRE LXII.

A M. l'Abbé DE BOCHE, *Chanoine & Sacristain de l'Eglise Metropolitaine d'Arles* (b). *Il le loue sur son Appel.*

à Senez 18. *Decembre* 1719.

VOtre amour pour la vérité, Monsieur, est si connu, que je ne suis nulle-

(*b*) Cet Abbé étoit homme de condition, humble, pieux, savant, & estimé de toute la

nullement ſurpris de votre approbation 1719.
déclarée pour l'Appel & le Memoire des IV. Evêques. Vous n'êtes pas de ces dévots à la mode, qui ſuivent plutôt la foi des tems que celle de l'Evangile, & qui ſe flattant de croire de cœur pour la juſtice, ne veulent pas confeſſer de bouche pour le ſalut. Vous avez rempli glorieuſement ces deux devoirs, & le courage de votre confeſſion a fait honneur à la bonne cauſe, parce que votre érudition & votre fermeté ſeront toûjours d'un grand poids dans la balance des bons juges. Celui qui vous blâme dans votre terrein, M., ſe fait beaucoup plus de tort qu'à vous. En n'aimant pas un homme d'un ſi bon goût, il prouve trop qu'il en a un mauvais, ou qu'il n'en a point du tout: ainſi il fait plus de pitié que de peur, puiſque toute ſa force conſiſte à crier. Cependant je ſuis ſûr que vous l'aimez, que vous lui pardonnez, & que vous priez pour lui. Je vous demande, s'il

Province. Il avoit été député à la célebre Aſſemblée de 1682., & y parut avec diſtinction avec l'Abbé de Fleury depuis Cardinal, avec qui il étoit fort lié juſqu'à ſon Appel. Il mourut en 1720. pendant le tems de la peſte, après avoir eſſuyé bien des tracaſſeries de la part de ſon Archevêque M. de Janſon, & d'un Religieux fanatique qui ſervoit les peſtiferés.

1719. s'il vous plait, un peu de part en vos prieres, & en votre bienveillance par un autre titre; je veux dire, par l'estime parfaite & par l'attachement respectueux &c.

LETTRE LXIII.

A un Avocat de Provence, en lui envoyant le Memoire des IV. Evêques.

à Senez le 30. *Decembre* 1719.

C'Est par pure mégarde, Monsieur, que j'ai manqué de vous faire présenter de ma part l'Appel des IV. Evêques, avec le Memoire qui en prouve la nécessité; & je vous prie d'accepter cet exemplaire comme un tribut qui vous est dû par vos grands services pour la bonne cause, & par mon estime singuliere pour votre personne. Soyez, s'il vous plait, persuadé que la diversité des intérèts que nous avons tous deux été forcés par nos conditions de prendre autrefois sur des affaires temporelles (*a*), n'a jamais alteré l'union de mon cœur au vôtre sur l'amour de la vérité; & comme elle en est le plus saint & le plus fort de tous

(*a*) Celui à qui il écrit avoit été autrefois son Avocat adverse.

tous les liens, j'ai toujours présumé 1719.
qu'elle nous tenoit attachés l'un à l'autre par les mêmes sentimens. Recevez donc ce petit présent avec la même joie que j'ai à vous l'offrir, en vous souhaittant une heureuse année & toutes les graces du Seigneur, en qui j'ai l'honneur d'être &c.

LETTRE LXIV.

A M. de MATIGNON, *ancien Evêque de Condom, & Abbé de St. Victor de Marseille : sur la fondation de* 12. *places à l'Oratoire.*

28. *Janvier* 1720.

MONSEIGNEUR,

PErmettez-moi de vous témoigner mon édification & ma joie au sujet de la fondation que vous venez de faire ; tant elle est digne de la magnificence de vos ancêtres, & encore plus de votre pieté. Vous pourvoiez liberalement & saintement à la nourriture & à l'éducation d'une troupe de pauvres choisis, pour en faire de pieux serviteurs de J.C. de bons sujets du Roi, & de zélés cooperateurs des Evêques dans tous les ordres de

1720. de l'Eglise. Avec des vues si saintes vous ne pouviez, Monseigneur, mieux confier l'exécution de ce grand Ouvrage qu'à la Congregation de l'Oratoire, dont je puis dire véritablement, sans vouloir faire aucun tort aux autres, qu'elle est une des plus devouées à J.C., des plus fideles au Roi, & des plus soumises aux Evêques. Elle a été conçue dans leurs Assemblées, enfantée entre leurs mains, nourrie, élevée, fortifiée par leur bonté; & il y a longtems qu'elle vous compte pour un de ses plus illustres Protecteurs. Ce que vous faites aujourd'hui pour elle, Mgr., est un bienfait des plus signalés en lui-même & dans ses circonstances. Vous l'honorez de votre estime pendant que d'autres l'outragent; vous la comblez de vos biens, lors qu'on veut lui ravir le plus précieux de ses trésors, qui est sa foi; vous la couvrez de vos aîles au milieu de ses tempêtes; & votre suffrage est une apologie. Comme je suis & serai toujours de ses membres; j'entre par inclination & par devoir dans sa plus tendre reconnoissance envers vous, & j'ai l'honneur d'être &c.

LET-

LETTRE LXV.

A Madame de CROISSY *Abbesse de Maubuisson, sur sa nomination.*

à Senez le 18. *Fevrier* 1720.

VOus êtes trop bien informée, Madame, de ma parfaite vénération pour votre personne, & du tendre respect qui m'attache si étroitement à vos illustres freres, pour n'être pas convaincüe de l'extrême joie que j'ai ressentie, au premier bruit de votre nouvelle dignité. Je ne me rejoüis pas de vous voir comblée des honneurs du monde. Vous y êtes née, & vous en connoissez mieux que moi le néant & les dangers : mais j'ai un vrai plaisir de vous savoir dans cette Abbaïe ; parce que je suis persuadé que tout le bien que vous y ferez par la grace du Seigneur, augmentera votre couronne devant lui, & ranimera le premier esprit de la discipline religieuse dans un Monastere où j'ai vu, sous la sainte Princesse Palatine, des ames bien pures, & de dignes filles de St. Bernard. Si elles sont telles aujourd'hui, que je les ai trouvées autrefois, comme je le dois présumer, je 1720.

1720. vous felicite, Madame, d'avoir de telles filles. Mais je les crois encore plus heureuſes d'avoir maintenant une ſi digne Mere. Je ne puis vous offrir de ſi loin que des hommages ſtériles ; mais je tâcherai de ſuppléer à leur défaut par mes prieres auprès du Seigneur, & par l'attachement reſpectueux &c.

LETTRE LXVI.

A M. l'Evêque DE MIREPOIX, *au ſujet de l'Accommodement qui a pour baze le Corps de Doctrine.*

3. *Avril* 1720.

VOus avez à Paris, Monſeigneur, des amis trop éclairés & trop fideles, pour ne vous avoir pas déja écrit que la paix prétendüe des Evêques a été ſignée le 13. du mois dernier ; & quand on auroit differé de vous en informer d'abord, pour vous mieux mettre au fait de tous les articles de ce beau traité, le bruit en eſt trop grand dans le Roïaume, pour n'être pas parvenu juſqu'à vous. Comme la Providence m'a uni à votre perſonne, par les liens les plus ſaints & les plus étroits qui puiſſent attacher des Evêques à J. C. & entre eux, je veux dire l'amour

mour de la vérité & la défenſe de ſa morale ; je ne puis mieux confier mes craintes & mes douleurs ſur ce nouveau Projet qu'on publie, qu'à un Prélat dont les lumieres ſont ſi pures & le cœur ſi droit. 1720.

J'ai été affligé, je vous l'avoue, M., non pas de la paix, pour laquelle je donnerois volontiers mon ſang, ſi elle étoit fondée dans la vérité, dans la bonne foi, & dans la juſtice ; mais d'une paix qui ne peut être que fauſſe & trompeuſe, ſi les vérités de la Religion ne ſont exprimées qu'à demi bouche, & avec mille détours ; ſi la ſincerité y eſt violée, en ne s'accordant que ſur les mots, pendant que l'oppoſition réelle ſubſiſte ſur les ſentimens ; & ſi l'injuſtice y eſt conſommée, en opprimant l'innocence. Or il me paroit preſqu'impoſſible, que dans une ſi grande différence d'opinions, ce plan d'Accommodement n'ait pas donné contre un de ces écüeils, & peut-être contre les trois enſemble. Je ne veux pas croire tant ſoit peu, juſqu'à une plus grande information ; mais je crains beaucoup, dès maintenant, que le Corps de Doctrine qu'on dit être la baze de cette paix, ne ſoit une quatrieme édition de celui qui nous a été préſenté ci-devant trois diverſes fois, ſavoir en Juillet & en Septembre de 1714.

1720. puis en tout l'an 1716. toujours à la vérité plus beau d'une édition à l'autre, toujours plus ſavant & plus concerté; mais auſſi toujours plus alteré par quelques mains étrangeres, & toujours plus contraire à lui-même, en détruiſant dans la concluſion ce qu'on a bâti dans les principes, & en acceptant par la Bulle ce qu'on a rejetté par l'explication.

Vous le ſavez, M., & nous l'avons vu avec gémiſſement, ce procedé dans les trois éditions; & j'appréhende fort que la quatrieme ne ſoit encore plus équivoque, parce qu'on me mande que beaucoup de Docteurs des deux partis s'y ſont emploïés, & qu'il ſera reçu à bras ouverts par pluſieurs Appellans du ſecond ordre. Néanmoins je ſuis bien convaincu qu'il ne pourra plaire qu'à des hommes ennuyés de leur fermeté, durant une ſi longue tempête, & qui craignant la perte de leur repos, ou le naufrage de leur fortune, ſont prêts à embraſſer des planches pourries. Mais le plus grand objet de ma douleur, c'eſt d'entendre dire, ce que je n'oſe penſer, que la Colomne, qui nous appuioit pendant ſix ans, vient d'être, helas! ſi non abbattue, du moins ébranlée; & que notre pieux Barnabé, pour qui nous avions une

une ſi grande eſtime, s'eſt laiſſé entraî- 1720.
ner par complaiſance au déguiſement.

Non, je ne le croirai, M., que quand on m'aura crevé les yeux à force de preuves, parce que je préſume toujours qu'il aura reſervé quelque porte pour ſe tirer du piege qui lui eſt tendu, comme il l'évita l'an 1714. en promettant par écrit au feu Roi d'accepter la Bulle, ſi les Opposans ſes Collegues y conſentoient, parce qu'il prévit bien que leur refus ou leur partage ſeroient ſes reſſources. Je croirois faire tort à ſa pieté & à ſa droiture, ſi j'oſois penſer qu'il eût ſigné maintenant ſans quelque condition bien legitime, dont l'exécution devenant impoſſible, lui rendra ſa premiere vigueur.

Mais je ne puis vous diſſimuler, M., les raiſons qui autoriſent mes allarmes. La premiere eſt fondée ſur les démarches que ce grand Prélat, que vous & moi honorons tant, a faites depuis ſix ans, & qui ont fait dire à ſes meilleurs amis, qu'il a toujours eu le deſſein formé de recevoir la Bulle en l'expliquant. Il a fait ce plan dès l'an 1714., & il l'a ſuivi juſqu'à la mort du Roi. Vous n'avez pas oublié, M., que quand je lui dis, il y a trois ans, devant vous & ſix autres Prélats, que le Corps de Doctrine de ſes

1720. Théologiens, qui nous a couté tant de fatigues, n'avoit pour objet que de nous mener habilement à la Conſtitution ; & quand vous m'accuſates auſſi-tôt avec politeſſe que ma peur n'étoit pas bien fondée, il avoüa devant vous & nous que j'étois allé au but, & qu'il avoit toujours cette intention. Vous ſavez auſſi que dans ſes deux Appels de la Bulle & des Lettres Apoſtoliques, il a toujours allegué le refus que ſa Sainteté faiſoit d'interprêter ſa loi, comme un juſte ſujet d'en appeller, laiſſant par ce motif, dans l'acte même de ſa reſiſtance, un gage de ſon acceptation, parce qu'il étoit toujours reſolu d'expliquer lui-même au defaut du Pape, & par conſéquent d'accepter tôt ou tard.

Ma ſeconde raiſon eſt, que, ſans ſavoir aucun détail de l'ouvrage en queſtion, je devine aiſément par les anciens projets de Doctrine, ce qu'on aura gliſſé dans le nouveau. On y réaliſera à toute force le Janſeniſme, pour faire la cour aux Ultramontains ; & on y frappera ſur le Moliniſme, pour donner quelque choſe aux Amis de France ; mais en voulant y plaire imparfaitement à tout le monde, on y déplaira preſqu'également aux deux partis. On y confeſſera magnifiquement

ment le beſoin de la grace efficace, mais on laiſſera croire à qui le voudra, comme un dogme certain, que l'efficacité ne vient pas d'elle, mais de la volonté. On y reconnoîtra, comme il eſt juſte, une grace ſuffiſante, dont le nom ſera pour St. Thomas & la réalité pour Molina. On y déclarera qu'on eſt convaincu que le Pape n'a point voulu flètrir la doctrine de ſaint Auguſtin, tant de fois adoptée par le St. Siege; & puis on recevra humblement le Décret Romain qui la ſappe dans tous ſes fondemens. On y profeſſera pieuſement qu'on ne veut point entrer dans les orageuſes queſtions du fait, ni ſoutenir que le venin prétendu des cent & une propoſition ſoit réellement le ſens de l'auteur, ni qu'elles ſoient fidelement extraites de ſon livre; puis on oubliera la proteſtation, & on entrera avec tant de feu dans ces deux faits, qu'on condamnera dans la Concluſion le Livre & l'Auteur, quoi qu'il ſoit impoſſible de condamner l'un ou l'autre pour une erreur, ſans la leur imputeur réellement. On n'y produira aucunes vérités par le langage du P. Queſnel, quand même il les aura cent fois enſeignées: mais on affectera de n'y exprimer aucune héréſie que par les propres termes de ce pere, en y 1720.

1720. ajoûtant néanmoins un mot, pour rendre hérétique la proposition, par un poison qui viendra d'autres mains. On y rejettera peut-être les préliminaires violens de la Bulle; mais à la fin on en acceptera doucement les plus atroces qualifications.

Vous avez vu, M., mieux que moi, une partie de ces caracteres dans le Corps de doctrine de 1716., qui montroient dès lors l'envie qu'on avoit d'accepter un jour la Constitution, & qui me font craindre maintenant que cette acceptation, si vantée par nos adversaires, ne soit déja trop véritablement consommée. Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que M. l'Abbé de la Fare est venu par ordre de la Cour en cette Province, pour y montrer d'une vüe rapide à tous les Evêques Constitutionnaires, non pas le fameux Corps de Doctrine, dont l'examen auroit demandé des mois entiers; mais seulement le Projet de paix pour le faire signer aux plus dociles. L'Abbé est allé d'Aix à Marseille, comme il avoit été à Arles, & ces deux derniers Prélats sont venus ensuite à Aix, pour y conferer avec Mr. l'Archevêque; & il faut bien que tous n'ayent pas signé, puisqu'après leur depart, l'Abbé est reve-

nu

nu à Aix, & eſt enſuite retourné à Mar- 1720.
ſeille, pour y faire ſigner ce Prélat; ce que bien des gens croient qu'il refuſera, comme on aſſure que M M. de Niſmes, de Chartres & de Dol n'ont pas ſouſcrit au formulaire des Cardinaux.

Après cet expoſé bien ſincere, permettez, M., que je vous demande maintenant avec une confiance reſpectueuſe, ce que vous ferez, ſi votre ancien & illuſtre ami vous envoie ce Projet, & s'il vous preſſe de vous unir à lui. Je ne ſaurois croire qu'un Prélat de votre érudition & de votre ſincerité, puiſſe approuver ces nouveaux expédiens d'une fauſſe paix, par des explications auſſi ambigües que la Bulle même; & je ne crois pas qu'il y ait de methode plus dangereuſe que celle-là pour la pureté de tous nos dogmes: car pour le paſſé, ſi la machine des explications & des ſens éloignés avoit trouvé place dans des ſiécles plus ſinceres que le nôtre, les Conſtitutions de Vigile & d'Honorius auroient échappé à la cenſure des Conciles Généraux: les formules de Libere & de Rimini ſeroient aujourd'hui notre croïance: les Bulles violentes de Gregoire VII. & de Boniface VIII. auroient été reçües; & pour le préſent comme pour l'avenir, ſi l'on fait

1720. grace aux explications forcées, jamais aucune Bulle, quelque vicieuſe qu'elle ſoit, ne ſera rejettée. Pour nous accommoder avec les Turcs, nous pourrons être Mahometans & Chrétiens, comme dans l'Isle de Chio; & en cas de beſoin, pour éviter les perſécutions, nous pourrons devenir bons idolatres, & bons Catholiques, comme à la Chine, pourvû que nous ſoions aſſez habiles pour imaginer quelques bons ſens, ou pour nous bien accommoder au tems.

Je ne craindrai donc nullement, M., ni vos lumieres, ſi vous les conſultez uniquement, malgré les nuages qu'on voudra y repandre; ni votre pieté, ſi vous la laiſſez agir toute ſeule juſqu'à la fin. Je crains ſeulement votre bon cœur, & votre tendreſſe pour un pieux Cardinal. Mais j'ai tort de craindre celle d'un grand Prélat comme vous, M.; l'amitié la plus tendre d'un vrai Evêque eſt animée de toute la force de la charité. Elle préfere le vrai honneur & le ſalut de ſes meilleurs amis au plus ardent deſir de leur plaire; & elle leur reſiſte pour les mieux aimer; parce que, ſelon St. Paul, Dieu n'a pas donné à ſes premiers Miniſtres l'eſprit d'une crainte politique; mais celui d'un amour intrepide. Ainſi je ſuis ſur M. que loin

de

de ſuccomber avec celui qu'on dit avoir 1720.
molli, vous lui tendrez une main amie pour le ſoutenir. Vous ſerez le Paul de notre tems, dont Dieu ſe ſervira aujourd'hui pour délivrer le ſucceſſeur de Pierre, un Pape très-reſpectable, & un grand Cardinal, je ne dirai pas d'une erreur, quoique St. Auguſtin l'ait dit nettement de ſaint Pierre; mais je dirai au moins, d'une complaiſance pouſſée trop loin. Non, jamais, M., vous ne voudrez perdre par des vües humaines la gloire de votre Confeſſion, & la couronne du généreux témoignage que vous avez rendu à la vérité. Tous ceux qui la cherchent & qui l'aiment plus que leurs intérêts, ont applaudi à votre combat. Je préſume à bons titres, que S. Phébade, un des grands Prélats de votre voiſinage au IV. Siécle, vous inſpirera par l'exemple même de ſon regret après ſa foibleſſe, l'averſion qu'il a eüe pour les equivoques dans les formulaires de la foi, & pour les ſouſcriptions, ou déguiſées par la politique, ou arrachées par les Puiſſances. Je ſuis donc convaincu que je trouverai en vous, M., & en nos Collegues qui vous ſont unis à toute épreuve, une fermeté plus grande que la mienne, pour défendre l'ancienne doctrine de l'Egliſe, contre tous les efforts

Digitized by Google

1720. forts de la nouvelle. Mais la cauſe que nous ſoutenons eſt ſi évidemment celle de Dieu, que s'il me conſerve juſqu'à la fin les ſentimens qu'il m'a donnés par ſa miſéricorde, je ſuis & ſerai prêt de lui ſacrifier ma vie pour l'intérêt de la Vérité, ſans jamais ſortir de l'unité. Je me flatte que vous m'y aiderez de vos prieres, de vos exemples, & de vos conſeils; & que vous regarderez cette effuſion de mon cœur entre vos mains, comme une preuve du tendre reſpect avec lequel &c.

LETTRE LXVII.

A M. l'Evêque de MONTPELLIER *ſur le même ſujet.*

à Senez 7. Avril 1720.

DAns le moment, Monſeigneur, que j'ai reçu votre derniere lettre, j'ai ſuivi le ſage conſeil que vous m'avez donné, & j'ai écrit à notre illuſtre Confrere (*a*), non pas pour lui apprendre l'état préſent de l'affaire, parce que le bruit l'en aura informé; mais pour lui demander ſes ſentimens, & l'aſſurer de ma fidelité à toute épreuve, ſi Dieu me fait

(*a*) M. de Mirepoix.

Digitized by Google

faït miſéricorde. Je lui ai repréſenté les équivoques dont le nouveau Corps de Doctrine ſera farci, & la mauvaiſe foi qui y regnera, de même que dans l'Inſtruction Paſtorale des XL. dont il ſera la derniere édition. Je lui ai ajouté, que je ne craignois ni ſes lumieres, s'il les conſultoit uniquement, ni ſa pieté, s'il la laiſſoit agir toute ſeule dans le cas préſent; mais que je craignois ſeulement ſon bon cœur & ſa tendreſſe pour ſon ancien & illuſtre ami. Sur cela je lui ai dit avec la liberté Epiſcopale, ce que Dieu demandoit de lui & de moi; & je ſuis ſûr qu'il le prendra en bonne part. Maintenant que vous m'apprenez, M., par la lettre de M. votre Aumonier, la conſommation de la foibleſſe (*a*), ma lettre à M. de Mirepoix ſera inutile, puiſque le mal que nous avions tant & ſi juſtement appréhendé, eſt arrivé. Elle ſervira ſeulement à le convaincre, que de quatre, il y en a trois qui ſont reſolus à faire ferme juſqu'à la fin; & ſi Dieu bénit nos intentions, notre Ami ſera toujours à notre tête. Un ſeul mot de vous, M., vaudra mieux que toutes 1720.

(*a*) M. de Mirepoix avoit d'abord paru approuver le Corps de Doctrine, mais il en reconnut bientôt les défauts.

Digitized by Google

1720. toutes mes lettres; & je ne doute pas que vous ne lui aïez écrit fortement.

Je ne puis assez benir Dieu, & assez vous remercier, M., de la lettre vraiment Episcopale que vous avez écrite avec M. l'Evêque de Boulogne, à S.E.M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris; & j'y adhere de tout mon cœur, comme vous le verrez par la souscription que je vous en envoie dans un Acte separé, & que je joins à cette lettre. Vous y pressez avec tant de sagesse & tant de force celui qui se laisse entraîner au précipice, que s'il veut tant soit peu vous écouter, il se tirera du piege qu'on lui à tendu. Mais il vous a caché ses desseins; je crois qu'avant votre lettre sa chûte étoit déja resolue, & peut-être même déja consommée. M. Croz me donne de votre part un peu d'espérance; mais elle est bien petite, parce que j'ai toujours vû dans ce Prélat, depuis le premier jour jusqu'aujourd'hui, un dessein formé de recevoir la piece dont il appelloit, pourvû qu'on lui permît d'expliquer; & comme je l'ai écrit à M. de Mirepoix, il a toujours laissé dans l'acte même de sa résistance un gage de son acceptation. Je le plains beaucoup, & encore plus tant de gens de bien qui se sont ap-

puiés

puïés ſur un roſeau, qui en ſe briſant, leur percera la main. Je ſuis convaincu qu'il ne ſe tirera jamais des contradictions humiliantes qu'on lui reprochera, & des ſuites funeſtes dont il lui faudra rendre compte à Dieu. Il n'y a que deux jours qu'il diſoit à toute l'Egliſe, dans ſa premiere Inſtruction Paſtorale, que l'Appel de la Bulle au Concile étoit la Cauſe de Dieu; & puiſqu'il la quitte maintenant, en acceptant la Conſtitution, il aime mieux la cauſe de l'homme, & celle de Dieu ne lui convient plus. Je ne puis le croire, quoi qu'on en diſe. Même en ſouſcrivant, il ſe ſera laiſſé quelque porte de derriere, & quelque condition legitime, dont l'exécution devenant impoſſible, lui fera reprendre un peu de vigueur. Mais avant que les choſes aillent plus avant, ne faudroit-il pas prendre des meſures? & tout preſſe. Car je ſuis perſuadé, que ſi plus de la moitié des Evêques ſignent la tranſaction des Cardinaux, l'Aſſemblée Générale ſuivra de près, & fera du pis qu'elle pourra. Ainſi, quoique notre premier Appel doive ſelon les regles arrêter & rendre nul tout ce qui a été fait, & tout ce qu'on fera au contraire, néanmoins il ſemble qu'il ſeroit à propos d'en faire un nouveau 1720.
contre

1720. contre cette paix captieuse & toutes ses suites, & en particulier contre l'entreprise qui a été faite par les Prélats sur l'autorité du Concile Général, saisi de l'Appel, & qui ont osé ou oseront en juger; ce que le Pape même ne peut pas. Vous êtes à la source des bons conseils. Je suis &c.

ACTE D'ADHESION *de M. l'Evêque de Senez, à la Lettre de MM. les Evêques de Montpellier & de Boulogne, à M. le Cardinal de Noailles.*

JEAN, par la permission Divine, Evêque & Seigneur de Senez &c. Après avoir lû avec autant d'édification que de plaisir, la Lettre écrite le 20. Mars 1720. à M, le Card. de Noailles par MM. les Evêques de Montpellier & de Boulogne, nous avons pesé devant le Seigneur toutes les raisons qu'ils y ont exposées à S. E., & nous les avons trouvées si justes, si canoniques, si fortes, que nous y souscrivons de tout notre cœur, en bénissant Dieu, de ce qu'au milieu du torrent de la complaisance, il a inspiré à ces Evêques & à leurs amis, un amour intrepide pour l'Eglise & pour nos libertés; & si Dieu nous accorde la grace que nous lui demandons instamment, de défendre avec

Digitized by Google

avec eux jusqu'au dernier soupir la doctrine de la vérité, sans abandonner la Chaire de l'unité, nous ne mettrons comme eux notre confiance, qu'en la miséricorde de celui, qui voit ses serviteurs dans leur combat, qui les soutient dans leur foiblesse, & qui les couronne dans leur victoire. Donné à Senez ce septieme Avril mil sept cent vingt. 1720.

† JEAN *Evêque de Senez.*

LETTRE LXVIII.

*A M. ***. au sujet de l'accommodement qui avoit pour base le Corps de Doctrine, & sur les suites facheuses de cette fausse paix.*

20. Avril 1720.

CEux qui aiment la vérité sans fard comme vous, M., ne se réjouïront pas d'une paix fardée & toute équivoque. Elle ressemble très bien en cela aux explications de M. le Cardinal & à la Bulle des Jesuites. Les démarches de l'Abbé.... & de ceux qui l'ont... font compassion.

La foi de l'Eglise & les affaires de Dieu se sont-elles jamais consommées par

Digitized by Google

1720. par les voyes de politique, & par les vûes rapides des vérités les plus essentielles? On fait avec les Evêques de Province ce qu'on a déja fait avec ceux de là-haut. Le corps de doctrine que les Théologiens Politiques de M. de Noailles ont bâti, est le même ouvrage sur lequel nous avons tenu plus de cinquante conferences; mais toujours par simples lectures à nous faites, toujours sans nous laisser le loisir d'examiner à tête reposée, toujours en gardant l'original: & quand nous avions fait de concert avec plusieurs Evêques, diverses reformes, elles étoient changées par lui dans l'instant. Je rendrai toujours justice à son mérite: sa pieté est digne d'éloges, & seroit parfaite si la fermeté Episcopale y étoit jointe. Celui de qui viennent tous les dons, les assemble rarement dans un même sujet, afin que personne ne puisse se glorifier en soi même: il nous laisse toujours quelque contrepoids.

Voila cette grande gloire de fermeté
Zach. qui s'est évanouie en un jour. *Ulula,*
XI. ✝.2. *abies, quia cecidit cedrus.* Nous perdons un homme de bien; mais la cause ne perdra rien, parce que la vérité peut être abandonnée, mais non pas vaincue. Ceux qui sont las de leur fermeté, seront ravis

vis de ſe couvrir d'un tel exemple ; mais 1720.
ils n'en ſeront pas plus excuſables. La plus ſaine partie de Paris s'eſt déclarée en faveur des Evêques appellans. Pluſieurs Curés & Docteurs ont proteſté par écrit ſur le champ contre cet accommodement captieux, & ont renouvellé leur appel, en ſe ſervant même des propres expreſſions de M. le Cardinal de Noailles en ſon inſtruction Paſtorale. Les Evêques appellans qui étoient à Paris (*a*), & qui avoient plus d'intérêt que perſonne à être du nombre des Juges qui ont voulu décider de l'appel, n'ont pas été avertis : on a affecté de ne leur dire mot. Celui qu'ils avoient tiré d'un mauvais pas, en s'expoſant à tout pour la vérité & pour lui, a été le premier à leur cacher ſon deſſein & ſon corps de doctrine. Ils lui en écrivirent le 12. Mars, veille de la ſignature, une lettre très ſage & très forte ; & le 17. Mars elle étoit encore ſans reponſe. Il eſt toujours ſûr qu'elle a été ſans effet. On a repandu dans les Provinces une acceptation du Cardinal de Noailles. Si elle eſt vraye dans tous ſes termes, de quoi je ne doute qu'un peu, elle eſt auſſi facheuſe pour lui que pour l'Egliſe, & atti-

(*a*) M. M. Colbert Evêque de Montpellier, & de Langle Evêque de Boulogne.

1720. attirera ſur elle bien des reproches des hérétiques, & à lui bien des plaintes des meilleurs Theologiens. Je ſuis perſuadé que pluſieurs Communautés ſavantes & pieuſes n'accepteront pas un Corps de Doctrine, qui ne peut être qu'un amas de pieges & d'équivoques, puiſque des Evêques des plus Moliniſtes ont dit à un ami éclairé, de qui je le ſai, qu'ils avoient reformé en pluſieurs chefs la doctrine de l'Eminence & de ſes Theologiens. Si ce corps de doctrine eſt le même au fond, comme je le crois, que celui qui nous a fait aſſembler tant de fois inutilement, il ſera fort peu ſincere & plein d'injuſtice : ſi c'en eſt un autre, je ſuis convaincu que le premier ſera le canevas du ſecond ; qu'on y réaliſera à toute force le Janſeniſme ; qu'on y fera entendre avec la bonne foi de l'inſtruction des XL., que les deux Ecoles de St. Thomas & de Molina s'accordent ſur la grace efficace. On y affectera d'exprimer toutes les erreurs par les propres termes du P. Queſnel ; mais en y gliſſant un ou deux mots pleins d'un venin qui ne viendra pas de lui. On y proteſtera qu'on n'y veut point entrer dans les queſtions de fait qui ont cauſé tant de fracas dans l'Egliſe, & on dira qu'on n'impute aucune

erreur,

Digitized by Google

erreur, ni à la perſonne ni au livre des 1720.
Reflexions. Mais à la fin l'on oubliera ces belles proteſtations, en condamnant dans la concluſion le livre & l'Auteur; ce qu'il eſt pourtant impoſſible de faire, ſans imputer à l'Auteur & au livre toutes les erreurs dont on aura parlé, puiſque c'eſt le motif de la cenſure. En un mot, on s'y contredira dévotement d'un bout à l'autre, en combattant dans les principes ce qu'on approuvera dans la concluſion. Car ſi les explications ſont bonnes, elles détruiront la Bulle : & ſi elle eſt enſuite acceptée, elle détruira les explications. Je ne doute pas que dans la Sorbonne il n'y ait beaucoup de défenſeurs intrepides de la vérité; mais cette grace ne ſera pas peut-être donnée à tous, & je ſerois déſolé pour la gloire du chef & du corps, que celui-ci ſuccombât: *Revelabuntur ex multis cordibus cogitationes.* Voici un orage qui ſera une Luc. II. ℣. 35.
grande épreuve. Dieu ſera notre force, s'il lui plait; & ſes promeſſes ſeront tout notre apui & notre conſolation. Voila comme l'on répond au Memoire des IV. Evêques. Je ne m'en étonne point: quand on n'a pas pour ſoi la force de la raiſon, on employe la force de l'autorité. C'eſt la voie de la politique, mais ce n'eſt pas la voie de la Religion. Je ſuis &c.

1720.

LETTRE LXIX.

Au même, sur le même sujet.

VOtre lettre, M., m'a annoncé clairement la nouvelle de la fausse paix de l'Eglise, qu'on a long-tems tenue cachée sous un secret mysterieux, qui ne me pronostiquoit rien de bon de la part de celui à qui on a fait trop d'honneur d'une fermeté dont je me suis toujours défié. La nouvelle m'afflige pour lui & pour l'Eglise : mais elle ne me surprend pas. Je m'y suis attendu après que je me fus uni à lui, parce que dès lors je le vis prévenu pour la méthode des explications, qu'il regarda dès le premier jour comme la ressource à la mode. Jamais il n'en a perdu la vûe, & toutes ses démarches n'ont fait que fortifier & étendre son projet. L'affaire commença dès l'an 1714., quand il se plaignit, non pas de l'acceptation infidele des XL. mais de leur explication insuffisante dans la même année au mois de Juillet : il nous envoya un corps prétendu de doctrine, où il croyoit que ses Theologiens avoient mis la vérité à couvert : nous la trouvames si affoiblie & si déguisée, que nous en

en refuſames la ſouſcription; & dans ma réponſe je lui marquai dès lors, que le but de ce corps de doctrine étoit de nous mener à l'acceptation de la Bulle par la voye des explications, en lui ajoutant, que cette voye, pleine d'équivoques & de détours, étoit peu convenable à des Evêques, & la plus dangereuſe méthode qu'on pût introduire dans l'Egliſe. Car avec ces bons ſens tirés par les cheveux, il n'y aura point de livre ſi mauvais qu'on ne puiſſe recevoir & approuver, même l'Alcoran; ni de livre, quelque bon qu'il ſoit, qu'on ne puiſſe cenſurer en y ajoûtant un mauvais ſens. Quand nous retournames à Paris après la mort du Roi, & que nous fumes avec ſon Eminence, Elle nous propoſa un nouveau corps de doctrine, & rien au monde ne l'en deſabuſa. Le Monſieur perſiſta juſqu'à la fin dans cette prédilection pour cette méthode captieuſe. Ses deux Appels, le premier & le ſecond, portent le même caractere; je ne m'en ſuis jamais rejoüi entierement, parce que je voyois que dans les actes de ſa reſiſtance, il y laiſſoit toujours des gages de ſon acceptation future. Car le grand motif de ſes appels étoit toujours le refus qu'on faiſoit des explications; & je concluois de 1720
là

Digitized by Google

1720. là évidemment, que si Sa Sainteté donnoit les plus chimeriques explications, ou qu'on lui permît d'en donner, il accepteroit de tout son cœur. Mes lamentations ne servent de rien. Le voila content avec un petit nombre de politiques. Mais le Seigneur commence de confondre la fausse sagesse des Sages : car Paris est déja fort animé & mal édifié. Les plus éclairés & les plus gens de bien blâment hautement cette démarche, qui bien loin d'avancer la paix augmentera la guerre. Au lieu de deux partis, il y en a déja quatre ou cinq. Plusieurs des acceptans ont refusé de souscrire la transaction qui mérite ce nom, & ce beau chef-d'œuvre de négociation de notre foi, où des Evêques de Cour ont jugé de notre appel, dont le Pape même ne peut juger, puisque le Concile en est saisi. D'autres Evêques livrés aux bons Peres, ont refusé de souscrire pour favoriser leur doctrine qui y est traitée de *Nouvelle*, & voilà tout le mal qu'on en dit. D'autres, Sulpiciens jusqu'à la pointe des cheveux, & plus ultramontains que les Romains mêmes, n'ont pû digerer l'explication d'une Bulle. D'autres au nombre de cinq, qui ne sont ni acceptans ni appellans, ont souscrit au corps de doctrine & rejetté

rejetté la conclusion, qui est l'acceptation 1720.
de la Bulle : & sans être Prophête, ni fils de Prophête, je devine que les IV. Appellans ne signeront ni la tête ni la queue de ce beau contrat. On me mande de Paris, que plusieurs Curés & autres Docteurs ont protesté de nullité contre cet accommodement, & même que plusieurs ont renouvellé leur appel. Les deux Evêques Appellans qui étoient à Paris, n'ont été ni avertis ni consultés, & ils en ont fait leurs plaintes à S. E. qui a voulu se faire de nouveaux Amis en oubliant les anciens. Ce beau Corps de Doctrine fut porté à l'Assemblée du Palais Royal par M. de Bayonne. L'auriez vous cru, après tant de mandemens ? Oui, si vous aviez pris garde qu'il donne dans le piege des explications ; & je l'y ai toujours vû tourné, ayant le secret d'être ami des Cardinaux de Noailles & de Rohan. Le Corps de Doctrine ne fut communiqué à la plûpart des Evêques présens, que par une simple lecture qu'on leur en fit faire, sans avoir le tems de rien examiner. Cela s'appelle examen, discussion & assistance du St. Esprit. Les ennemis du Cardinal de Noailles en triomphent, & la plus saine partie de son Clergé a fait sur le champ un acte d'Appel, en se servant

1720. des propres termes du Cardinal dans son Instruction Pastorale ; & la resistance des deux Evêques a été applaudie d'une infinité de gens de bien de Paris. Je suis &c.

Il y a trois ans que le Monsieur étant près d'accepter par la même voye des explications, une personne généreuse, qui me l'a raconté elle-même, lui dit que les pierres de Port-Royal étoient en l'air sur sa tête ; lui ayant ensuite fait entendre que s'il n'y prenoit garde, la foiblesse qu'il avoit eue sur la plus sainte maison de France, seroit punie par quelque autre foiblesse plus funeste à l'Eglise de Dieu. En six ans entiers je n'ai jamais vû dans le M., la moindre démarche sincere d'affection pour ceux qui alloient au bien d'un pas droit, parce qu'il avoit envie de faire ce qu'il a fait. *Maledictus vir qui confidit in homine, & ponit carnem brachium suum.* Mais les promesses de Jesus-Christ sont immuables, & il n'abandonnera jamais son Eglise.

Jeremie 17. 5.

LETTRE

LETTRE LXX.

A MM. les Evêques de MONTPELLIER *& de* BOULOGNE, *sur le même sujet.*

à Senez 21. Avril 1720.

QUoique j'aye eu déja l'honneur de vous écrire tout ce que je pense sur l'affaire présente de l'Eglise, par deux lettres que j'ai adressées, sous la même enveloppe, au plus ancien dans l'Episcopat, & que je me flatte qu'elles seront parvenues jusqu'à vous; je suis trop sensible à la grace que vous venez de me faire, en m'écrivant tous deux ensemble, pour ne vous pas témoigner d'abord ma respectueuse & tendre reconnoissance. 1720.

Quelque crainte que le grand bruit, qui a précédé le mysterieux accommodement, pût inspirer, j'ai été tranquille; parce que je vous savois tous deux à Paris, & tous deux pleins d'un esprit de force & d'amour pour la vérité & pour l'Eglise. Comme leurs intérêts sont inséparables, jamais l'Eglise ne jouira d'une paix solide, tant que la vérité sera déguisée; & l'une & l'autre, quand Dieu leur rendra leur liberté, desavoueront

1720. une paix captieuse, qui, en ne conciliant les esprits que sur les mots, laisse la division toujours plus grande sur les sentimens.

Je ne doute pas, MM., que le Prélat, dont j'honore comme vous la pieté, & dont je déplore avec vous la foiblesse, ne se soit flatté que son Corps de Doctrine seroit applaudi par tous les Evêques, au moins du parti qu'il vient d'embrasser. Mais je vous assure qu'il se trompe fort, s'il croit que ceux même qui l'ont signée par bienséance, l'aient approuvée par conviction; car j'apprends aujourd'hui d'une personne d'un grand rang, que tous les Evêques de cette Province l'ayant souscrit, disent hautement qu'ils ne trouvent le Corps de Doctrine bien Catholique, qu'autant qu'il est conforme à leur Instruction Pastorale; & je sais d'ailleurs, que dans le College de Lyon & dans toute cette grande Ville, les nouveaux amis de celui qui nous a quitté, publient à pleine bouche, que quoique mécontens de certaines clauses qu'ils n'ont pu empêcher, ils ne laissent pas de s'applaudir des grands services qu'ils ont rendu à l'Eglise, en ramenant M. le Cardinal à la foi, dont il s'étoit égaré; laquelle ne peut être sauvée, di-sent-

Digitized by Google

sent-ils, que par la Constitution. Pour 1720.
moi, au contraire, je ne doute pas que
les femmes éclairées de Paris ne disent
de lui, ce que Jeremie avoit prophetisé devoir être dit de Sedecias par celles de Jerusalem : *Seduxerunt te & prævaluerunt adversum te viri pacifici tui, demerserunt in cœno & in lubrico pedes tuos.* Jerem. 8. ℣. 32.

Mais au lieu de faire des lamentations inutiles, sur un mal que votre sagesse & votre courage, MM., n'ont pu empêcher, nous ne devons songer qu'à nous unir, pour la défense de la cause de Dieu, comme M. le Cardinal la nommoit autrefois très-justement ; & je suis toujours plus persuadé, qu'accepter la Bulle sans explication, c'est renoncer à la foi ; & accepter avec des explications, c'est renoncer à la bonne foi & à la raison.

Vous voyez par là, MM., tous mes sentimens, qui ne seront jamais differens de ceux que vous déclarez dans la lettre vraiment Episcopale, que vous avez écrite à Mr. le Cardinal, & dans celle dont vous m'honorez. Ce que la plus grande & la plus saine partie du Diocése de Paris vient de faire, en renouvellant son Appel contre la Bulle, avec protestation de nullité contre un accommodement politique, me paroit être un grand

1720. exemple, & un favorable préjugé. Faites-moi donc la grace & la justice de compter toujours sur la fidelité inviolable que j'aurai pour notre Appel, si Dieu me fait la misericorde de me soutenir, & sur le parfait respect avec lequel j'ai l'honneur d'être &c.

LETTRE LXXI.

A M. AUDIBERT *Curé de St. Sauveur d'Aix, sur l'accommodement du Cardinal de Noailles.*

à Castellane 23. Avril 1720.

COmme ma confiance est bien placée en vous, M., je vous déclare ma juste douleur sur la foiblesse de l'Eminence, qui, après avoir resisté six ans, a succombé en un jour. J'en suis très-affligé pour ce grand Prélat, encore plus pour l'Eglise & pour une infinité de gens de bien, qui seront livrés à de nouvelles tempêtes. Mais les souffrances pour la vérité & la justice sont trop consolantes & trop glorieuses pour les appréhender. J'ai été très-faché; mais non pas surpris de ce changement. Je m'y suis attendu dès les premiers jours; car tant qu'il a fondé les belles montres de sa fermeté & ses

ses Appels mêmes, sur le refus que faisoit le Pape de donner des explications, j'ai vu clairement, que si Sa Sainteté en donnoit, ou si elle toleroit qu'il en donnât, il accepteroit. C'est ce qu'il a fait: mais on m'assure que la plus grande partie de son Diocése a renouvellé son Appel avec protestation de nullité contre l'accommodement, & les Appels continuent tous les jours . . . . Je suis pour la vie avec une tendre & parfaite estime &c. 1720.

LETTRE LXXII.

A M. le Cardinal de NOAILLES *sur le même sujet.*

2. *May* 1720.

En recevant, MONSEIGNEUR, avec un grand respect les ordres du Roi & ceux du Prince Régent, pour lire avec soin les pieces qui servent à l'Accommodement proposé, j'ai lu & pesé avec une singuliere vénération, la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire sur cette matiere, & les explications qui y sont jointes. M. l'Abbé du Vaurony, qui étant pénétré du même attachement que moi pour V. E., a tenté l'im-

1720. l'impossible, pour me faire entrer autant que lui dans tous vos sentimens, vous attestera avec vérité, le regret sincere que j'ai de ne pouvoir seconder sur ce point vos pieuses intentions.

Vous en savez vous-même, M., mieux que personne les raisons principales, puisque vers la fin de 1716. j'eus l'honneur & la douleur de me voir forcé, par ma conscience, de vous déclarer, devant huit Evêques, après la derniere lecture de votre Corps de Doctrine, que je voyois qu'il avoit pour but de nous mener à l'acceptation de la Bulle, par la voye des explications, & que je croyois cette voye fort dangereuse dans ses conséquences pour la vérité, & pour toutes les Bulles à venir.

J'ai dit ces raisons en quelque détail à M. l'Archevêque de Cambrai, & il seroit tout à fait inutile de vous les réitérer. Je conviens avec V. E., que ses raisons sont fortes, & que rien n'est plus précieux que la vérité & la paix. Mais mon peu de lumieres me fait voir, peut-être sans fondement, que ce Corps de Doctrine, qui seroit plus pur, s'il n'eût été touché que de vos mains, a été alteré par quelques autres; que les vérités y sont dites, mais à demie bouche; & que

que n'en approuvant qu'une partie, l'autre, qui eſt cachée, ſera cenſée livrée au rebut; que la paix n'eſt ici qu'apparente, ſans union réelle en France, & ſans autorité légitime à Rome; que l'innocence de l'Auteur & du Livre eſt ſacrifiée par proviſion & par œconomie à un Accommodement incertain; & que les Seigneurs Evêques Acceptans d'une Bulle, dont nous avons appellé, veulent rendre notre Appel inutile réellement. 1720.

Je vous prie, M., de n'attribuer mes difficultés qu'à mon amour pour la vérité entiere, pour une paix aſſurée, pour un peu de juſtice qu'on doit rendre, devant Dieu & devant les hommes, à l'innocence opprimée, & pour le maintien d'un Appel Canonique. Je proteſte que quand je l'interjettai en 1717., Dieu & ſon Egliſe furent mon premier motif; mais le ſecond fut de rendre un ſervice réel à V. E., & que dans les mêmes ſentimens, qui dureront autant que ma vie, je ferai toujours avec un parfait reſpect &c.

Digitized by Google

LETTRE LXXIII.

A M. l'Archevêque de Cambrai (DUBOIS) *Ministre & Secretaire d'Etat, sur le même sujet.*

à Castellane 2. Mai 1720.

1720. J'Ai reçu avec un profond respect, MONSEIGNEUR, les ordres de Sa Majesté & ceux de son Altesse Royale touchant l'accommodement de la Bulle, sur lequel vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & sur quoi M. l'Abbé du Vaurony a emploié toute la capacité & tout le zéle possibles. Comme je suis persuadé des droites intentions du Prince Régent pour la paix de l'Etat, je me flatte aussi qu'il est convaincu de mon amour pour celle de l'Eglise, & de ma fidélité pour mes Maîtres, qui a toujours été & sera toujours inébranlable, en ce qui regardera le temporel. Mais je crois en même tems, que ce Prince, si éclairé & si sage, a trop de Religion & d'équité, pour trouver mauvais que j'obéisse à Dieu plutôt qu'aux hommes, dans une affaire toute spirituelle, & déja portée juridiquement au Concile Général.

Je vous avoue, M., qu'avant que ce

tribunal suprême de l'Eglise fût saisi de notre Appel, & durant l'Assemblée de 1714, j'avois suivi les inspirations de la pieté de M. le Cardinal de Noailles, en espérant alors avec lui, que si le Pape se déterminoit à donner de bonnes explications, c'est-à-dire fondées sur la vérité & sur la justice, son autorité universelle dans l'Eglise seroit un moyen suffisant pour guérir le mal attaché intrinsequement à la Constitution. Mais depuis ce tems l'affaire a changé uniquement de face, tant à mon égard que dans le fond : car, de mon côté, j'ai eu plus de loisir pour étudier tant de vastes matieres, & j'ai profité de plusieurs conférences que j'ai eues en 1716. avec un grand nombre de Docteurs, & de divers excellens Ouvrages demeurés sans replique, qui m'ont convaincu, que recevoir une mauvaise Bulle, en lui donnant des explications, quelques bonnes qu'elles pussent être, ce seroit introduire dans l'Eglise une méthode qui n'a jamais été pratiquée, & qui ouvriroit une porte funeste pour accepter dans la suite des tems les plus violentes & les plus fausses Bulles de la Cour de Rome. 1720.

D'un autre côté le Pape ne voulant ni désavouer, ni expliquer un Décret que

1720. les Ennemis de la Royauté, de l'Episcopat & de la saine morale ont, par surprise, su arracher des mains de Sa Sainteté, il n'y a plus dans l'Eglise d'autre autorité que celle d'un Concile qui puisse prononcer validement sur tant de matieres contestées, & reduire efficacement tous les Esprits à l'unité.

Mais considerant ensuite le Projet d'accommodement qui est proposé par les Evêques de France, il me paroit, quelqu'intention sainte qui l'ait dressé, ne pouvoir être ni bien sincere, puis qu'on ne s'accorde que sur des mots ambigus; ni durable, puisqu'il n'est pas fait par conviction, mais par complaisance; ni autorisé de l'Eglise, puisque le Pape ne veut pas l'approuver; ni universel, puisque les autres Roïaumes ne voudront pas recevoir leur foi & leur Théologie de la France, & qu'il y auroit autant de varieté dans les Corps de Doctrine & dans les Symboles, qu'il y a de diversités dans les Nations Catholiques. Il n'y a donc que le Pape, ou le seul Concile à son refus, qui puisse fixer le sens d'une Bulle, & faire de ce sens une loi pour les Royaumes.

Venant encore plus en particulier au Corps de Doctrine, ou aux Explications propo-

proposées, quoique j'apperçoive plusieurs 1720.
bonnes choses dans cet écrit, j'y trouve divers obstacles, que ma conscience ne peut surmonter. J'y vois, j'en conviens, plusieurs vérités assez bien établies; mais seulement dites à moitié, sous des expressions que chaque parti entendra à sa mode, en gardant toujours son opposition. Je n'y vois pas, selon mon peu de lumiere, autant de justice que je voudrois pour le langage de la Tradition, qui n'est épargné que dans la bouche des saints Peres; & pour l'innocence de l'Auteur, leur Disciple, qui est condamné avec leurs propres termes; & pour les cent & une propositions, auxquelles on ne veut en apparence imputer aucune erreur dans le Corps du Traité, & qu'on charge pourtant des anathêmes les plus atroces, pour ces mêmes erreurs, dans la conclusion. Mais pour vous abreger mes sentimens, M., il me semble, sauf le respect que j'ai pour les Prélats du Royaume, que ceux qui veulent rendre par leur jugement, & par leur apparente conciliation, notre Appel inutile, & décider sur la prétendue bonté d'une Bulle que ce recours attaque directement, ne peuvent pas être des juges compétens de cette matiere, puisque le Pape même ne l'est

pas.

1720. pas, & qu'en portant l'affaire au Concile Oecumenique, nous avons appellé tant de la Bulle que de l'Instruction Pastorale des XL. Evêques, des Mandemens des autres Prélats Acceptans, & de tout ce qui pourra être fait au préjudice de notre Appel.

Nous avons agi dans toute cette affaire, selon les mouvemens de nos consciences, selon les Canons de l'Eglise, selon les libertés du Roiaume; & je vous prie, M., d'obtenir de la bonté du Prince Regent, par ces trois motifs essentiels, qu'il lui plaise, comme vous me le faites esperer de sa part, de ne nous contraindre à aucune démarche tant soit peu contraire à notre recours legitime, qui sera une ressource infaillible pour les Appellans, si le Pape refuse d'approuver en termes précis l'Accommodement des Acceptans. C'est la grace que je vous demande par le vrai respect avec lequel j'ai l'honneur d'être &c.

Digitized by Google

LETTRE LXXIV.

A M. LAW *Controlleur Général des Finances, au sujet de l'Arrêt du Conseil qui ordonnoit le remboursement des Béneficiers, des Communautés Religieuses & des Hopitaux, pour que leur fond fût porté à la Banque.*

18. *Mai* 1720.

J'Ai reçu, M., deux Arrêts du Conseil, que vous m'avez fait l'honneur de m'envoier au sujet du remboursement des Béneficiers, des Communautés Religieuses & des Hopitaux, avec la lettre que vous avez bien voulu y joindre, où vous me marquez le dessein que S. A. R. a formé pour parvenir à ce soulagement. 1720.

Rien n'est plus honorable pour vous, M., ni même pour le Grand Prince qui a dans ses mains l'autorité du Roi, que de vouloir faire du bien aux hommes; Le grand objet de Dieu, en plaçant les Souverains sur le trône, & en élevant auprès d'eux leurs premiers officiers, a toujours été, selon l'Ecriture, de les rendre en differens degrés les Ministres de son Roiaume, & de les associer à sa Providence dans l'exercice de sa charité.

Mais

Digitized by Google

1720. Mais puis qu'entr'eux tous Dieu même a marqué une distinction de bonté & de faveur pour ses Prêtres, pour ses Epouses, & pour ses Membres qui sont les Pauvres ; votre pieté, M., me fait esperer, pour ces trois ordres de mon troupeau, que puisqu'ils se reduisent à deux pour cent pour obeïr au Roi, quoique cette reduction soit une grande plaie pour eux, vous voudrez bien ne les pas reduire ensuite à la nécessité de déplacer leur petit fond & de le mettre à la Banque.

Car soit qu'elle ait des risques, ou non, ce bien sacré paroît, pour plusieurs raisons, ne pouvoir pas y être exposé. Premierement, parce que s'il n'y a pas de risque, le profit ne peut pas être juste ; & s'il y a du danger, il nous est encore moins permis de jetter au hazard le Patrimoine de J. C. Secondement, parce que St. Paul, & les Conciles après lui, défendent très-expressément à toutes les personnes qui sont enrollées au service de Dieu par un engagement particulier, d'entrer dans aucun négoce seculier ; & la Banque est un des plus attraiants pour la cupidité.

Permettez moi, M., d'ajouter, pour troisieme raison, les suites facheuses, je

ne

ne dis pas du rembourſement des Créanciers du Clergé, le Roi l'a ordonné; mais je parle de celui d'une vingtaine de petits Chappelains, ſeuls Beneficiers de mon Diocéſe, au cas de l'Arrêt; ceux-là ont des rentes ſi minces ſur des Communautés, ou ſur les Héritiers des Fondateurs, que tous leurs rembourſemens fondus enſemble ne ſeront qu'un atôme; & ſi on rembourſe ces gens-là, ils vont abandonner leur ſervice & mon Diocéſe: du même jour toutes les fondations vont manquer, & les Paroiſſes privées de ſecours vont crier. 1720.

Quant à mes Religieuſes de la Viſitation, ſeul Monaſtere de filles dans mon Diocéſe, elles ſont dès maintenant à la mendicité par les deux pour cent, n'ayant pas à préſent, après les charges païées, vingt livres chacune pour vivre & s'habiller; mais elles vont être au deſeſpoir ſi leurs petits capitaux ſont portés ailleurs. J'entends retentir les mêmes gémiſſemens dans les autres Diocéſes; & ſi votre équité, M., n'y met ordre, on verra périr en peu d'années la plus illuſtre portion du troupeau de J.C., les plus beaux monumens qui nous reſtent de la pieté de pluſieurs de nos Rois, les plus ſures reſſources d'une infinité de familles,

1720. les, & les plus ſaints Azyles de la Religion, pour leſquels Saint Gregoire Pape, dans une matiere moins importante, fit autrefois des Remontrances ſi fortes & ſi bien reçües de l'Empereur Maurice, dont il étoit ſujet, que ce grand Prince aima mieux changer ſon Edit que de troubler les Maiſons de Dieu.

Le cas de mes trois petits Hopitaux, de Senez, de Caſtellane, & de Colmars eſt tout le même que celui de mon Monaſtere; & puiſque les Pauvres, avec le denier vingt, ſont aux abois, le denier cinquante les va faire perir ſans reſſource; parce que tout mon Diocéſe n'eſt gueres, à bien dire, qu'un grand Hôpital.

J'ai cru, M., que mon zéle pour l'intérêt du Roi, & qui plus eſt pour celui de Dieu, m'obligeoit de vous repréſenter tous ces faits; je délivre mon ame envers Dieu & envers le Roi, en vous expoſant notre miſere avec ſincerité: & ſi après cela le Grand Prince, qui nous gouverne, en ordonne autrement, je ſerai le premier à lui obeïr avec une entiere ſoumiſſion, en prenant pour regle de ma conduite l'exemple & les paroles de St. Ambroiſe en pareil cas; je laiſſerai prendre, comme lui, les fonds de l'Egliſe, parce que je ſuis ſujet du Roi; mais je

ne

ne les lui livrerai pas de mes propres mains, parce que je suis Evêque. 1720.

Aïez pitié, M., d'un Pere affligé, qui est à la veille de voir mourir ses freres, ses filles, & ses Pauvres; je prends la liberté de les mettre tous à vos pieds, & je vous demande pour eux votre protection. Je suis &c.

LETTRE LXXV.

A M. VAN EREKEL *Doien du Chapitre d'Utrecht. Il le remercie des ouvrages qu'il lui envoie, du témoignage & des services qu'il rend à la vérité & à l'Eglise, par son Acte d'Appel & par ses écrits, & il lui promet d'ordonner des nouveaux Candidats après la Peste.*

5. *Août* 1720.

JEAN SOANEN Evêque de Senez, à Monsieur Van Erekel, Doien du Chapitre de l'Eglise d'Utrecht, & Vicaire Général de la Métropole, le Siege vacant, salut.

JE cherche, Monsieur, celui à qui vous donnez tant de marques de bienveillance, & je ne trouve qu'un homme incapable de vous en remercier dignement. En effet vous m'avez confié ce que l'Eglise

1720. glise Catholique a de plus precieux, ce que celle de Hollande, qui est dans l'affliction, a de plus cher, ce qui tient le premier rang dans votre cœur, je veux dire, les Candidats que vous m'avez envoié pour les ordonner. Vous y avez ajouté vos propres ouvrages, qu'on ne peut lire sans avidité, votre Appel & celui de MM. vos Confreres, pour les inserer dans mon Greffe. Ce sont autant de présens que vous me faites coup sur coup. J'ai ressenti, je vous l'avoue, une grande joie de tant de preuves de votre pieté, de vos lumieres & de votre courage. Avec quelle sagesse n'avez-vous pas su ménager, pour le bien de la Religion & de la Patrie, la protection qu'on n'auroit osé se promettre de la part des nouveaux Magistrats! Quel service n'avez-vous pas rendu à la République des Lettres, en décorant l'histoire de l'Eglise d'Hollande de trois monumens plus durables que l'airain! Mais avec quel avantage ne venez-vous pas au secours de la vérité, autrefois combattue par ses ennemis, & maintenant en butte à ses amis, que vous attaquez en rangeant sous vos drappeaux vos plus fortes troupes! Je conserverai, Monsieur, avec tout le soin possible, ces précieux dépots que vous

Digitized by Google

vous avez bien voulu mettre entre mes 1720.
mains. Ils me seront une source de consolation dans ma vieillesse, & l'Eglise y trouvera de forts remparts & de glorieux trophées. J'en conserve les Originaux dans mon Secretariat, & je vous envoie les Copies authentiques, après avoir surmonté les difficultés qu'il ma fallu essuïer pour les revêtir des formalités nécessaires. C'est ce qui fait que vous les recevrez plus tard que je n'eusse voulu; mais si elles vous sont rendües surement, vous conviendrez que c'est assez tôt, eu égard aux circonstances de nos tems & à la triste situation de nos affaires. Trouvez bon, M., que je vous témoigne ma reconnoissance, & que je vous marque celle dont je suis pénétré pour l'illustre Pere Quesnel, que nous avons perdu, & qui a été associé aux Anges; & pour le pieux Corneille Van Heussen, ci-devant votre Collegue, & maintenant citoien du ciel. Je sens bien que je ne puis vous exprimer tout ce que je vous dois, pour tant d'excellens ouvrages faits en faveur de la vérité, que vous m'avez envoïés, & qui seront le plus bel ornement de ma Bibliotheque, puis qu'ils sont un puissant Arsenal pour la défense de notre cause. Je n'ai qu'un moïen pour vous prouver ma

1720. *Reverende Domine, tibi primùm, deinde illustri Paschasio* (a) *nobis erepto, Angelis sociato, & pio quoque Cornelio Van Heussen, Collegæ olim tuo nunc meliori fruente parte, gratias agere singulares pro innumeris veritatis defensionibus ad me transmissis, quæ Bibliothecæ meæ ornamenta sunt, & causæ nostræ armamentaria. Grates habere mihi longè facilius est quàm referre; sed quæ via mihi una superest, hanc amplector, nempè Viduæ filiorum susceptionem, statim ac grave Dei flagellum in urbem tribus hinc tantùm supra viginti leucis distantem sævire desierit. Quia tamen nulla in montibus nostris contagii suspicio est, nihil ab epistolâ meâ formidandum, qua tibi incolumitatem opto perpetuam, & Ecclesiæ pacem sinceram. Vale, & perge prœliari bella Domini qui certantem inspectat, deficientem sublevat, & vincentem coronat. Senecii Nonis Augusti anno* 1720.

(*a*) Le P. Quesnel.

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE LXXVI.

A des Religieuses ses Nieces, au sujet de la peste.

à Castellane 24. Septembre 1720.

MA santé est très bonne, Dieu merci, de même que celle de tout mon troupeau; & vous voyez par là, mes très cheres Nieces, que vous ne devez pas vous allarmer. Mais il ne faut pas aussi vous flatter, ni vous attendre que je serai invulnerable au milieu des blessés, ou immortel parmi des milliers de morts, si le Seigneur frappe mon troupeau. Dès le jour que vous, mes cheres filles, & moi aussi, nous sommes consacrés au Seigneur, nous lui avons offert notre vie, & nous n'avons dû en faire usage que pour faire pénitence & pour étudier l'éternité. Si, à l'exemple du Roi Prophête, nous avons toujours devant les yeux de notre esprit & de notre foi, les années éternelles, nous compterons pour rien celles qui passent. Avec ce principe on ne craint plus rien, parce qu'on est préparé à tous les fleaux de Dieu. . . . 1720.

Le monde d'aujourd'hui est plus corrompu, & en même tems plus miserable.

1720. Ce ſont deux grands motifs pour vous porter à remercier Dieu de vous en avoir tirées par votre vocation, & d'en bien détacher votre cœur. Ne comptez pas de me garder long-tems, ſi le bras de Dieu s'appeſantit ſur nous. Je n'ai que trop vêcu pour moi, peu pour vous, & rien du tout pour Dieu. Il faut du moins lui donner le reſte, qui eſt bien petit....

La peſte fait tous les jours d'étranges ravages dans Marſeille & ſon beau terroir. Nous y avons perdu un des plus illuſtres Peres de l'Oratoire. C'eſt le P. Gautier, à ce que le Superieur d'Aix m'a mandé ; & c'eſt une très grande perte pour l'Oratoire & pour l'Egliſe, parce que c'étoit un vrai Apôtre. Il s'eſt ſacrifié pour les peſtiferés, en allant au ſecours de tous ceux qui l'ont demandé ; & il eſt mort Martyr de la charité. Il étoit de mes intimes amis, & je le recommande à vos prieres, de même que notre chere dépoſée, ſœur Marie Françoiſe d'Allons, dont la mort eſt pour nous une grande perte....

Digitized by Google

LETTRE LXXVII.

*A M. *** au sujet des approches de la Peste de son Diocése. Il le rassure & fait l'Eloge du P. Gautier de l'Oratoire, mort à Marseille en servant les pestiferés.*

28. *Septembre* 1720.

JUsqu'à present Dieu nous a menacés de loin, M., & depuis cinq ou six jours d'assez près. Notre Parlement a été trop bon au commencement du mal de Marseille, en permettant avec facilité la sortie de ses habitans, qui se sont repandus en divers lieux, & en ont infecté plusieurs. . . . . . 1720.

Ce qui fait ma plus grande douleur, c'est la mort d'un illustre Missionnaire de l'Oratoire, Superieur de la maison de Marseille, nommé le P. Gautier, qui étoit de mes plus chers amis. Il y est mort de la Peste, en se sacrifiant au service des malades qui le demandoient: sa vie a été un sacrifice de Penitence, & sa mort un martyre de charité. Voila l'homme que M. l'Evêque de Marseille regardoit comme son ami & son heros avant l'Appel; & qui, du même jour qu'il appella, fut traité d'hypocrite & de scelerat. C'est de ces méchants hommes que le

1720. Ciel est plein, & je serois heureux d'être avec eux.....

Je suis bien mortifié du déceds de Mrs. de Verdun & de Lectoure, la perte est grande pour l'Eglise dans le tems du petit nombre de fidéles de cet Ordre. Mandez moi si M. de Châlons tient toujours bon, & si je puis avec sureté lui écrire comme je faisois ci-devant. ....

LETTRE LXXVIII.

*A M. *** au sujet de la mort de Mr. l'Evêque de Mirepoix & de Mr. l'Evêque de Châlons sur Marne.*

8. *Octobre* 1720.

VOus m'avez regalé, comblé, charmé, Monsieur, par votre histoire, (*a*) encore plus par vos généreux offices; & que puis-je vous dire de plus fort? vous avez surpassé tout ce que je pouvois esperer de votre bon cœur.

Je vais faire mes très-humbles remerciemens à M. de la Porte (*b*) à qui j'ai une

(*a*) L'histoire dont il est ici parlé, étoit la relation de ce qui s'étoit passé au Parlement seant à Pontoise; le jour que la requête des Evêques au sujet de la déclaration y fut présentée.

(*b*) M. de la Porte, Conseiller de la Grande chambre, presenta la Requête des Evêques aux Chambres assemblées à Pontoise.

Digitized by Google

une obligation infinie. Comme vous êtes 1720.
à la ſource, informez-vous, je vous prie, des démarches que l'on juge à propos que je faſſe pour la pourſuite de mon procès.

Quand M *** (*a*), ſera retourné dans ſon jardin de délices, je lui écrirai pour le remercier, & pour lier un peu plus de commerce; car plus il eſt aimable, plus il croit être en droit d'être pareſſeux; & quoique je le ſois beaucoup, je trouve qu'il l'eſt encore plus que moi.

Vous m'avez percé le cœur, Monſieur, en m'apprenant la mort de M. de Mirepoix. Quelle perte, bon Dieu! & quand on la joint avec celle de M. de Châlons, que de faux & temeraires jugemens ſeront faits par les hommes charnels, ſur la mort de ces deux grands hommes dans un même mois! Mais celui qui fera un jour parler les pierres, ſuſcitera même de leur ſein, quand il voudra, de dignes enfans à Abraham.

J'apprens avec joie, les honneurs que la Sorbonne a faits à ces deux illuſtres Prélats. Je ſens comme elle l'injure qu'on lui a faite; mais elle ſervira quelque jour à prouver la bonté de la cauſe, par l'évidence de l'oppreſſion.

(*a*) M. l'Evêque de Montpellier.

Digitized by Google

LETTRE LXXIX.

A Madame FRENAYE, *sa sœur, au sujet de la peste.*

à Senez 9. Octobre 1720.

NE craignez rien, ma très chere sœur; & quand même le paquet où je mettrai cette lettre, paroîtroit trempé dans le vinaigre par le Commis de la Poste, comptez que ce n'est que par précaution, à cause de la Province où Dieu m'a placé. Mais je suis encore, graces au Seigneur, à dix-huit, ou du moins à seize lieues de la contagion. La santé est si bonne dans ma solitude, & dans mon village, que deux familles entieres de Conseillers au Parlement d'Aix sont venues ici chercher leur azile; & l'air y est si sain, que dans la grande peste, qui infecta & desola cette Province, il y a quatre vingt & dix ans, elle épargna la petite Cité de Senez. Je vous fais ces petites observations, pour diminuer vos inquietudes sur moi. Je voudrois même que vous n'en eussiez point du tout; & la moindre peine que mon petit danger peut vous causer, m'en fait une grande, dont

Digitized by Google

dont je ne ferai delivré, que quand vous m'aurez bien assuré que vous êtes entierement soumise à la volonté de Dieu. 1740.

Nous sommes entre ses mains, vous & moi, & toute votre chere famille: & pouvons-nous mieux être que dans le sein d'un si bon Pere, qui a livré son Fils pour ses serviteurs & pour ses ennemis? C'est un grand exemple & un devoir essentiel pour tous les Pasteurs, & encore plus pour celui qui est à la tête des autres dans chaque bergerie. Demandez au Seigneur qu'il me fortifie dans la resolution qu'il m'a donnée par sa Sainte grace, de donner ma vie à mon troupeau. Mais je ne la prodiguerai pas imprudemment, & sans une juste necessité. Cette vie mortelle n'est point à moi: elle appartient à Dieu, & je la lui dois par mille titres. Mais je la dois aussi à mes Ouailles, & à tous leurs Pasteurs immediats. C'est à moi de conduire les ouvriers, & de les soutenir dans le combat; mais s'ils fuïent le danger, ou s'ils meurent en combattant, je dois aller à leur secours.

Vous m'aimez, j'en suis bien convaincu, M. T. C. S. & je réponds bien à votre affection: mais la vôtre & la mienne ne plairoient pas au Seigneur, si vous

Digitized by Google

1720. préferiez la conſervation de ma vie à l'obſervation de mes devoirs. En me répondant, ne m'affoibliſſez pas par votre tendreſſe & par vos larmes. Quand on s'aime ſelon Dieu, on doit être prêt à ſe quitter pour lui. . . . .

LETTRE LXXX.

A un Confrere de l'Oratoire ſon Diocéſain, à qui il envoyoit des Démiſſoires.

Senez 12. Novembre 1720.

VOus jugez aiſément, Mon très cher fils, que j'aurois eu une grande joie à vous impoſer deux fois les mains; mais la vocation de Dieu, qui vous appelle ailleurs pour ſervir la Congrégation de l'Oratoire, notre commune Mere, eſt un obſtacle ſi agréable à mon cœur, que ce qui eſt un gain pour elle, ne ſera jamais une perte pour moi.

Les difficultés, toujours plus grandes, que font certains Prélats, d'ordonner les nôtres, m'affligent autant pour l'honneur de l'Epiſcopat, que pour l'intérêt de la Congrégation. Et plût à Dieu que tous les Confreres de l'Oratoire fuſſent mes Diocéſains! ils auroient bientôt leurs Démiſſoires, dès que leurs Superieurs y con-

Digitized by Google

consentiroient, comme je vois avec édification qu'ils y consentent pour vous. Continuez à vous rendre digne de leur estime & de leur affection. Ces sentimens ne finiront en moi qu'avec la vie à votre égard ; & quoique le Défunt, Monsieur votre Pere, aît commencé à me les inspirer, vous savez travaillé & bien reussi à les augmenter. Mon cœur a tressailli en vous voyant dans le Rolle des défenseurs de la vérité. Comptez sur mon parfait attachement pour vous. 1720.

LETTRE LXXXI.

A M. le Marquis de la VRILLIERE, *Secretaire d'Etat. Il lui expose la misere de son Diocése, au sujet d'une quête que ce Ministre lui proposoit de faire par ordre de M. le Duc d'Orleans, Régent, pour l'incendie arrivé à Rennes.*

15. *Fevrier* 1721.

MONSIEUR,

J'Ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à l'occasion de l'incendie arrivé à Rennes. Je n'oublierai rien pour l'exécution des ordres de Mgr. le Duc d'Orleans. Ils sont remplis de charité & de justice ; mais je ne 1721.

 puis

1721. puis vous dissimuler combien il est difficile de réussir. Je viens d'en faire une triste experience. Messieurs les Agents Généraux du Clergé de France nous ont écrit, par ordre des Prélats assemblés à Paris, de faire une quête en faveur des Diocéses affligés de la contagion ; & tous nos soins, soutenus d'un motif si pressant, n'ont pu produire dans mon Diocése que cent Pistoles en especes, & cinq mille livres en billets. L'inondation de ce papier a presque fait autant de mal dans nos Cantons, que les flames en ont pu faire en Bretagne. Si le spectacle n'en est pas si affreux, les effets n'en sont gueres moins funestes. Nos maux sont plus cachés; mais ils n'en sont pas moins réels, & n'en sont que plus incurables.

Qu'importe que nos maisons n'ayent pas été reduites en cendres; si de tout ce que nous avons de plus necessaire, il ne nous reste qu'une matiere, qui n'est propre qu'à être jettée au feu ? On a vû de grandes Villes renversées de fond en comble, se relever en peu de tems avec plus de magnificence que jamais : mais nos Neveux auront de la peine à voir, de leurs jours, cette Province rétablie, je ne dis pas dans cet état floriffant qui la rendoit autrefois si délicieuse ; mais seu-

le-

lement dans cette indigence ſupportable, dont nous pouvions encore nous conſoler il n'y a que ſix mois, par de meilleures eſpérances. Quel changement un ſi court eſpace n'a-t-il pas apporté aux fortunes qui paroiſſoient les mieux établies? On ne ſauroit le comprendre ſans le voir, ſans en être accablé de douleur. Plus de commerce, plus de travail, plus de confiance, plus de reſſource ni dans l'induſtrie, ni dans la prudence, ni dans l'amitié, ni dans la charité même. Le commerce entierement interrompu rend l'induſtrie ou oiſive ou inutile. 1721.

La confiance détruite, détruit l'amitié, ou en ſuſpend les effets, en perſuadant aux particuliers qu'il eſt deſormais de la prudence de ne ſe fier à perſonne, & de ne prêter ni à leurs amis, ni à leurs proches, le ſecours qu'il étoit autrefois de leur intérêt d'offrir aux plus indifferens. La charité, toujours ingenieuſe, ne ſauroit l'être aujourd'hui que pour découvrir des beſoins extrêmes, par tout où elle étoit en poſſeſſion de trouver des reſſources; reduite à pleurer avec ceux qui pleurent, ſans avoir jamais aucune occaſion de ſe rejouir avec quelqu'un, ni les moyens d'eſſuier les larmes des affligés & des pauvres.

Digitized by Google

1721. Que n'aurois-je pas à vous dire, Monsieur, de la déplorable situation de mon Clergé, qui perd beaucoup plus par les remboursemens qu'il ne sauroit gagner par les reductions? Je me prépare chaque jour à la douleur de le voir hors d'état d'acquitter ses charges, de remplir ses obligations, de conserver quelque décence dans le service Divin, quelque régle dans la Discipline Ecclesiastique, & quelque subordination dans les Monasteres; sur tout dans celui de nos pauvres Religieuses, qui chercheront inutilement quelqu'azile chez des parents ruinés, quand leur misere me forcera de les dispenser de leur clôture. Nos malheurs, déja si grands par eux-mêmes, deviennent tous les jours plus facheux par celui qui désole la Provence, & nous menace de si près; nos Communautés sont hors d'état de fournir aux plus légeres dépenses, qu'il faudroit faire pour éviter toute sorte de communication suspecte.

Que sera-ce, si le mal, qui s'approche peu à peu, vient jusqu'à nous? A quoi pouvons-nous nous attendre, qu'à un sort plus déplorable que celui de ces Villes opulentes, dont les richesses immenses n'ont pû suffire pour assister leurs malades, & pour ensevelir leurs morts?

Digitized by Google

morts? Ne faudra-t-il pas que tout perisse? Et en ce cas, heureux ceux que Dieu appellera les premiers, & qui n'auront pas le malheur de voir périr leurs freres sans pouvoir leur être d'aucun secours. 1721.

Ce ne sont point ici des exaggerations; c'est l'expression la plus simple d'une vérité connue de tous. Je n'aurois pas la force de vous la représenter, s'il ne falloit vous prévenir sur l'impossibilité de satisfaire le desir que nous avons d'exécuter, avec succès, les ordres de S. A. R. Encore si on nous demandoit des billets, nous n'aurions que trop de facilité d'en fournir: mais on veut des especes, & nous n'en voyons plus ici. Je tachois de consoler mes ouailles, en leur disant à la premiere quête, que Dieu n'avoit permis la prompte metamorphose de leur or & de leur argent que pour les en détacher, & les porter à lui faire plus facilement un sacrifice qui seroit méritoire, & qui pourroit être utile au prochain. Quel surcroit d'affliction, quand elles sauront que ce qui leur reste encore de leur subsistance, ne peut même être employé aux bonnes œuvres; & que ceux qui ont leurs biens entre leurs mains, ne peuvent s'en servir, ni pour la conservation de leur vie, ni pour le salut de leur Ame! Heureu-

1721. reusement ils savent qu'ils ne peuvent la posseder & la sauver, que par une patience inébranlable, & par une soumission invincible; & comme ils savent aussi que le salut des Grands ne dépend pas moins de leur attention sur les besoins du peuple, que celui des peuples de leur obéïssance, nous ne cesserons jamais, eux & moi, de demander à Dieu, qu'il lui plaise d'inspirer à nos Maîtres autant de bonne volonté pour nous, qu'il nous a donné d'amour pour leurs personnes, & de passion pour leur service. Je vous prie d'en vouloir assurer Mgr. le Duc d'Orleans, & d'être persuadé du respect avec lequel je suis &c.

LETTRE LXXXII.

A M. AUDIBERT, *Curé de St. Sauveur d'Aix, sur sa conduite pendant le tems de Peste, & sur les dispositions du St. Prélat à l'égard de son troupeau.*

à Castellane 16. *Mars* 1721.

JE suis, Monsieur, autant sensible qu'on peut l'être aux marques de votre souvenir, & à l'obligeante lettre que vous m'avez écrite. Rien n'est plus sage que les précautions contre le mal terrible

ble dont Dieu visite votre cher troupeau; 1721.
mais rien n'est plus édifiant que le courage que vous avez, à exposer votre vie pour le salut de vos ouailles. S'il y avoit une ambition permise, j'envierois la sainte gloire des bons Pasteurs, qui survivent à un tel danger : mais j'envierois encore plus le bonheur de ceux qui ont donné leur vie pour leur troupeau. Si le Seigneur me met à une pareille épreuve, je ne sais point ce que je ferai ; parce que je crains justement ma foiblesse : mais je sais au moins ce que je dois faire; parce que le Seigneur me fait connoître mon obligation. Je n'aurai qu'à suivre vos exemples, pour bien remplir mes devoirs. Je bénis Dieu de ce qu'il fait en vous & par vous. Demandez lui la même misericorde pour moi. . . . Si la contagion ne rendoit pas l'impression impossible à Aix, j'y ferois imprimer plusieurs choses, & en particulier un petit Mandement que j'ai publié sur la peste. Il en deviendroit plus utile à mon pauvre troupeau. Je prie Dieu de délivrer le vôtre en vous conservant. Priez aussi le Seigneur de préserver le mien, qui est attaqué de beaucoup d'autres pestes plus pernicieuses. . . . . Vous êtes plus près que moi du centre des nouvelles de l'Eglise.

Digitized by Google

1721. glise. Il me suffit de vous renouveller le tendre attachement de mon cœur pour vous.

LETTRE LXXXIII.

A M. FOURÉ, *Chanoine de l'Eglise de Nantes, Docteur & Sindic de la Faculté de Theologie de la même Ville, au sujet des deux Actes d'Appel & de Réappel de cette Faculté.*

Juin ou Juillet 1721.

LA lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur, m'a été rendue fort tard par le dérangement des couriers en ce tems de peste dans la basse Provence: & après avoir fait d'abord l'enregistrement que vous souhaittez, je n'ai pû vous répondre plûtôt qu'aujourd'hui, à cause des courses de nos divers Commandants, qui m'ont fait quitter plusieurs fois ma solitude pour les recevoir à Castellane, & pour secourir mon pauvre Diocése, qui souffre beaucoup des approches du mal, & presqu'autant des rigueurs du remede. Je suis charmé de votre amour pour la vérité, Monsieur, & & du zéle que votre celebre Faculté de Theologie a fait paroitre dans son Appel

Digitized by Google

pel de 1717. & dans le renouvellement 1722.
que vos Meſſieurs, & vous, venez d'en faire, dans le mois d'Avril dernier.

J'ai reçu ces deux Actes avec joie, je les ai lûs avec attention, & je les ai deposés dans mon greffe, en profitant de votre érudition, & en m'édifiant de votre courage.

Je ne ſais, Monſieur, à laquelle de ces deux pieces je dois donner plus d'éloges. Il ſemble d'abord qu'on ne peut louer aſſez dignement la premiere déclaration de votre faculté, de ce que vos Meſſieurs, au premier cri de la foi, entrerent dans une guerre ſainte, où il y avoit peu de ſecours humains à eſperer, & beaucoup de traverſes à eſſuier; de ce qu'alors ils mirent leur confiance, non dans la protection des Princes, mais dans la juſtice de la cauſe, & de ce que, dès les premiers jours, vous & Meſſieurs vos Collegues, prenant trois dignes Evêques pour vos Chefs, qui ont été auſſi les miens, & quatre vingt ſeize Docteurs de Sorbonne pour vos guides, vous avez comme eux ſuivi la maxime des St. Peres touchant les fondemens de la Religion contre une Bulle qui les renverſe, & n'avez voulu croire, à leur exemple, pour Catholique, que ce qui a été cru depuis les Apôtres

Digitized by Google

1721. dans tous les lieux, dans tous les tems & par tous les fidéles : *id teneamus quod ubique, quod semper, quod ab omnibus traditum est, hoc est verè propriéque Catholicum.* Aussi avec quel applaudissement tous ceux qui aiment la vérité sans fard, ne reçurent-ils pas votre Appel ?

Vincent. Lerin. Commonit. c. 31.

Neanmoins, la seconde démarche que vos Messieurs ont faite avec vous, en renouvellant la premiere depuis deux mois, me paroit mériter plus de louanges; parce qu'il a fallu vaincre plus d'obstacles: car dans l'intervalle de vos deux efforts, le torrent de la complaisance s'est grossi, la crainte & l'esperance ont fait leur chemin, la faveur a ébranlé les forts, & la disgrace les foibles. Les colonnes de l'Eglise se sont peu à peu changées en roseaux, & la violence est venue au défaut des preuves. Les exils ont été multipliés, les variations applaudies, les équivoques autorisées, l'union & la discorde accommodées, le oui & le non reconciliés, la guerre allumée par des traités de paix, la fraude acceptée sous les voiles de la bonne foi; les loix ont approuvé leurs violemens, comme dit St. Cyprien; & le mensonge, en se rendant commun, a commencé à devenir permis : *consensere jura peccatis, & cœpit licitum esse quod publicum est.*

Cyp.

Tel-

Telles ont été les tentations que vos 1721.
Messieurs & vous avez trouvées dans votre dernier combat. Mais Dieu vous a donné, comme à eux, un esprit de force, d'amour & de sagesse pour resister à tant d'adversaires; votre foi vous a fait vaincre le monde avec ses craintes sans les écouter, & avec ses erreurs sans les épargner, parce que vous n'avez pas rougi de rendre témoignage à notre Seigneur, ni à ses captifs qui souffrent pour lui. Pleins du même zéle que ces Levites sous Moïse dans des jours de seductions, vous vous vous êtes joints aux défenseurs de la cause de Dieu, & vous avez consacré vos mains à la gloire de sa grace, pour attirer sur vous ses bénédictions. Vous avez imité de plus près encore le grand St. Eusebe Evêque de Verceil, & le petit nombre des Prélats généreux & des fidéles Docteurs, qui ne voulurent jamais souscrire au Décret injuste du frauduleux Concile de Milan; puisque vous & vos confreres avez cru justement, comme St. Eusebe & ses Amis, pour parler avec Severe Sulpice, que la multitude des prévarications n'étoit pas une regle dans la religion, que l'integrité de la foi étoit préferable à tous les biens du siecle, & la vérité plus précieuse que la vie :

Pauci

1721. *Pauci quibus fides cara & veritas carior erat, injustum judicium non susceperunt.*
Sulp. Sev. lib. 2.

Mais sans disputer avec vous, M., sur l'avantage qu'un de vos Actes peut avoir sur l'autre, je les concilie tous les deux agréablement en les embrassant; & je les regarde comme deux remparts de l'ancienne doctrine contre les assauts de la nouvelle, & comme deux riches ornemens de mon Officialité. Je vous prie d'être ma caution de ces sentimens auprès de Messieurs vos Docteurs, en les assurant de ma sincere vénérationpour eux.

Je joins à cette lettre, M., un extrait de votre dernier Acte, comme vous temoignez le desirer, & je me sers de cette occasion pour vous marquer ma considération singuliere pour votre personne. Votre nom me rappelle l'idée du R. P. Fouré, votre digne Oncle & mon cher Maître de Philosophie, que j'ai honoré jusqu'à ses derniers jours comme un excellent Prêtre de l'Oratoire, comme un vrai saint, & j'apprends d'ailleurs avec la même édification, que vous avez aussi hérité des vertus d'un autre Oncle du même mérite, j'entens Mr. de La Noë-Menard: car tous deux ont donné à votre Province de grands exemples de piété, & à votre famille deux bons Protecteurs.

Digitized by Google

teurs. Je vous en felicite dans le Seigneur, & j'ai l'honneur d'être avec une très parfaite estime, Monsieur votre &c. 1721.

LETTRE LXXXIV.

Au P. DE ST. JEAN, *de la Doctrine Chrêtienne, sur son exil.*

Castellane 11. *Juillet* 1721.

DEs les premiers jours que je vous ai connu, Mon Révérend Pere, vous m'avez été infiniment cher; mais aujourd'hui vous l'ètes bien d'avantage, après l'épreuve que vous soutenez avec tant de foi. Bien loin de vous en faire mes complimens de douleur pour vous, je n'en suis affligé que pour la personne que vous aimez toujours, & je vous felicite de cette disgrace, puis qu'elle vous rend digne de J. C. en vous faisant sentir maintenant que vous l'aimez plus qu'un bon Ayeul & un aimable Pere. Si j'étois à Senez, je vous embrasserois mille fois, & je vous prierois d'accepter un appartement au Château avec la pénitence de ma table. Je serois ravi de confirmer par là l'idée de M. l'Arch. d'Aix, & de prendre sur moi l'iniquité & la peine de ce qui est

1721. est à ses yeux un grand crime, & aux yeux de Dieu une vertu heroïque. . . .

LETTRE LXXXV.

A M. AUDIBERT, *Curé de l'Eglise Métropolitaine d'Aix, sur son Réappel & ses services en faveur des Pestiferés.*

à Castellane 12. *Juillet* 1721.

JE suis si touché, M., des deux grandes démarches que Dieu vous a donné la force de faire pour la charité & pour la vérité, que je ne sais à laquelle des deux je dois donner plus de louanges, auprès du Seigneur, & me réjouir plus tendrement avec vous. Si j'avois dans mes mains les recompenses & les couronnes que vous méritez, je vous ferois bientôt changer d'état, en vous plaçant dans celui auquel votre courage fait un peu de honte par des comparaisons qui échappent malgré qu'on en ait. Si je ne vous estimois & ne vous aimois aussi sincerement que je le fais, je serois tenté de vous envier tant de sacrifices que vous avez fait de votre vie, & tant de saint mépris de la mort; mais vous avez mis toutes ces actions en si bon lieu, & en si bonne main, que nul homme ne vous les peut ravir;

ravir; & vous êtes bien sûr que celui auquel vous avez confié ce précieux dépôt, vous le rendra dans le grand jour. 1721.

Mais quoique je sois bien édifié de ce que vous avez fait pour la charité, je ne le suis pas moins de la victoire que vous avez remportée pour la vérité. C'est un premier don que Dieu vous a fait de la connoître, de croire en elle, de vous déclarer; & c'en est un second encore plus grand, d'être menacé de souffrir pour elle. Ingrat & aveugle celui qui vous reproche une si louable fidélité; mais plus aveugle & plus ingrat encore, de ne recompenser vos services que par son courroux. Il est beaucoup plus à plaindre que vous; & en benissant Dieu sur votre compte, je tremble sur le sien. En vous marquant ma joie, cher Pasteur, que Dieu met à tant d'épreuves pour la louange de sa grace, j'allois oublier de vous faire mes remerciemens de tous les papiers que j'ai reçus: ils sont tous arrivés à bon port, & je ne puis assez vous rendre graces de tous vos soins. J'en paye le gros port avec un plaisir infini, parce que la chose est au-dessus de tout prix. Le cher Abbé est bientôt payé de ses bons offices, par la joie qu'il a de lire tout. Aussi ne peut-on rien voir de meil-

1721. meilleur; & si la cessassion du fleau de Dieu nous permet une libre communication, vous verrez tout à loisir.

Apprenez-moi sur ce point, je vous prie, ce que je puis devoir à . . . . comptez sur le tendre attachement avec lequel je suis à toute épreuve, Monsieur, le plus dévoué de vos serviteurs &c.

LETTRE LXXXVI.

*A M***, Ecclesiastique de son Diocése sur l'exil de M. Audibert, Curé de St. Sauveur d'Aix.*

à Senez 8. Aoust 1721.

VOus avez raison, Monsieur, d'être persuadé que j'ai été & que je suis réellement fort affligé, selon l'homme, de l'injustice qu'on vient de commettre contre M ***, je ne sais si je m'abstiendrai d'en témoigner mon indignation à l'Auteur (*a*) : c'est la plus noire des ingratitudes, & le plus indigne caractere d'un mauvais cœur, que d'avoir puni un excellent sujet, à qui il devoit une re-com-

(*a*) Mr. de Vintimille, pour lors Archevêque d'Aix, qui fit exiler M. Audibert, Curé de la Cathedrale, aprés s'être sacrifié au service, des Pestiferés.

Digitized by Google

compenſe après des ſervices ſi eſſentiels ; 1721.
mais il n'y a que Dieu qui les puiſſe bien recompenſer: & ſi vous & moi regardons des yeux de la foi cet outrage, nous conviendrons que c'eſt une nouvelle couronne ; & que les ſacrifices de dix mois pour la charité, ne pouvoient être mieux couronnés de la main de Dieu, que par les ſouffrances pour la vérité.

Apprenez moi comment, & par quelle voie je puis lui écrire ; non pour le conſoler, mais pour le feliciter, & lui offrir tout ce que j'ai ſans exception. Quelqu'un m'a dit qu'il ſouhaittoit que vous allaſſiez prendre ſoin de ſes affaires : je crois au contraire, que ce ſoin doit être donné à tout autre plûtôt qu'à vous, & que votre préſence expoſeroit l'ingrat à une nouvelle violence, par le même prétexte qu'il a emploié contre votre ami ; penſez y. Je ſuis perſuadé que rien ne ſeroit plus temeraire. Je vous accorde la permiſſion que vous demandez, & je ſuis à vous de tout le cœur &c.

1721. LETTRE de M. AUDIBERT, *Curé de l'Eglise Metropolitaine de St. Sauveur à Aix, à M. l'Evêque de Senez.*

à St. Serf le 3. Aoust 1721.

Ce Curé, après avoir servi dix mois pendant la Peste, avec un zéle qui lui attira les éloges de son Arch. en diverses occasions, reçut pour sa recompense une lettre de cachet qui le releguoit à Vence, & fut obligé, en sortant d'une Ville infectée, d'aller faire quarantaine à St. Serf, hermitage situé sur la montagne de St. Victoire à quelque lieues d'Aix, où il étoit gardé par cinq hommes, entretenus à ses dépens.

MONSEIGNEUR,

VOus aurez déja appris mon sort. Me voici donc dans une solitude affreuse, & dans une grande retraite pour quarante jours. Aussi en avois-je besoin, à cause des grandes dissipations inséparables de mon état. Je m'estime heureux que la démarche (a) *que j'ai faite, pour soutenir, autant qu'il est en moi, la vérité opprimée par ceux-là même, qui devroient la défendre, m'ait procuré cet avantage,*

(a) Il avoit renouvellé l'appel.

Digitized by Google

tage, que je regarde comme une recompense bien considérable des secours que le Seigneur m'a fait donner aux pestiferés pendant près de dix mois. Voilà, Mgr., ce qui adoucit tout-à-fait mon exil; & si je ressens encore quelque peine, elle ne vient précisément que de celle que je vois ressentir aux personnes qui s'intéressent pour la cause de Dieu, & qui ont quelque bonté pour moi. Ils trouvent fort étrange que le Promoteur (b) *de la lettre de cachet en soit venu jusques-là dans les circonstances présentes, & après avoir fait mon éloge plus d'une fois pour ce que j'ai fait durant la contagion. Cependant il croit de m'avoir fait un trait d'ami, ayant empêché qu'il ne m'arrivât pis. C'est ainsi qu'il a parlé à une personne de ma connoissance. Il me dit à moi-même, quand je fus pour lui faire la révérence avant mon depart, qu'il étoit faché de ce qui m'étoit arrivé, mais que j'avois tort d'avoir renouvellé mon appel. Sur cela, Mgr., je crois que vous me permettrez de croire tout ce qu'il me plaira.* 1721.

Ce qui se passa dans cette entrevûe me paroit assez singulier, pour vous le rapporter mot-à-mot. " *Mgr., avant que de partir* „ *pour obeïr aux ordres du Roi, je prens la* „ *liberté de venir faire la reverence à V. G.*

(b) M. de Vintimille, Arch. d'Aix.

1721. „ *voilà mon compliment ;* " *Voici la réponse:* " *Je suis faché de ce qui vous est arrivé; mais vous avez tort &c.* " *Je repliquai: J'ai déja eu l'honneur de vous dire, Mgr., que si quelque chose eut été capable de m'arrêter, ç'auroit été la considération & le respect que j'ai pour V. G. ; mais que quand il s'agit de la conscience, il faut passer par dessus tout.* " *Mais vous ne deviez pas, ajouta-t-il, faire cette démarche sans me la communiquer.* " *Réponse:* " *J'étois persuadé que vous ne l'approuveriez point, & il me paroit que j'aurois eu mauvaise grace de venir vous proposer une chose que vous n'auriez pas voulu, & que je voulois.* " *N'importe, dit-il, il falloit toujours m'en parler: mais voilà qui est fait, quand partez vous?* " *Je serois déja parti, Mgr., si j'avois un passeport; car je suis très soumis & très exact à obéir aux ordres des puissances.* " *après quoi je me retirai.*

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect. &c.

LETTRE

LETTRE LXXXVII.

A M. AUDIBERT, *Curé de l'Eglise Metropolitaine d'Aix, sur son exil, & en réponse à la précédente.*

10. *Aoust* 1721.

VOus comprenez sans peine, très cher Pasteur, la douleur que j'ai eûe comme homme & comme votre ami, en apprenant l'indigne recompense, qui vous a été donnée par celui qui vous devoit une couronne, par les services essentiels que vous lui avez rendus durant tant d'années, & encore plus durant dix mois de contagion. Je sens là-dessus tout ce que la Religion peut permettre de sensibilité contre l'injustice & l'ingratitude d'un tel procédé. Cette même Religion me porte comme Chrètien & comme Evèque à bénir Dieu, & à vous feliciter de ce qu'il vous a rendu digne de souffrir pour lui : je suis bien sûr que vous regardez des yeux de la foi, la double grace que Dieu vous fait, d'être confesseur de la vérité, après avoir été martyr de la charité. Vous n'avez à craindre que la gloire qui nous revient devant Dieu & devant les gens de bien pour ces 1721.

1721. deux victoires ſignalées. J'aurois ſouhaité que l'ingrat qui vous traite ſi mal, eût penſé qu'il m'humilieroit en vous releguant dans mon canton; car s'il avoit eu cette bizarre penſée, comme il fait trop connoître qu'il en a d'autres encore plus injuſtes, j'aurois été attentif à reparer ſon iniquité, & j'aurois fait dès le lendemain de votre arrivée dans mon terrain, ce qu'a fait l'Evêque de Conſerans (*a*) qui d'un illuſtre exilé de Rheims, (*b*) en a fait ſon Vicaire Général. J'aurois reconnu & glorifié le mérite; mais Dieu prépare au vôtre, une gloire plus ſolide & plus durable; & je vous eſtime heureux d'être aſſocié à tant de Docteurs & de ſaints Prêtres, qui apparemment ſeront bientôt ſuivis de quelques Prélats, afin qu'unis dans la même cauſe, nous participions à la même couronne. Mais en me préparant, de bon cœur, à tout ce que Dieu voudra de moi, je veux prendre part à votre état préſent, & je vous offre, avec la tendreſſe la plus ſincere, tous les ſecours que vous pouvez ſouhaitter du meilleur de vos amis. Parlez donc librement, & j'agirai efficacement; mettez moi à l'épreuve.

On

(*a*) M. de Verthamon.
(*b*) M. Gillot.

Digitized by Google

On m'a dit ici, que vous ſouhaittiez, 1721.
M. que.... N.... allât à.... pour y avoir ſoin de vos affaires. Vous connoiſſez mieux que moi cette terre ingrate, qui vous a vû ſortir ſans aller demander par troupes, comme elle l'auroit dû, ſon bon Paſteur. Mais il n'y a aujourd'hui de vivacité que pour les biens de la terre, ni de liberté que pour le mal. Sauf votre meilleur avis, M., il me paroit que vous expoſerez N., à tout le courroux de votre ingrat, qui ayant contre lui les mêmes prétextes qu'il a pris contre vous, ſe fera un plaiſir d'immoler une ſeconde victime à ſes paſſions ou à ſes amis. Vous êtes pourtant le Maître de ſa deſtinée. Si vous voulez qu'il aille à..... j'y conſens. Si vous le laiſſez ici, je le mettrai en bon lieu, & il aura à choiſir, parce que j'ai pour lui une vraie eſtime & une tendre affection. Je lui confie cette lettre pour vous. Je vous en ai écrit une autre le 12. Juillet, dans un tems où j'ignorois ce qui ſe tramoit. Je vous y faiſois & vous reïtere mille remercimens, pour les bonnes denrées que vous m'avez envoïées par Mr. G. Tout eſt arrivé à bon port, & je vais écrire à..... pour indiquer quelqu'autre correſpondant. Vous ſavez mieux que moi ce qui ſe paſſe.

Digitized by Google

1721. Il faut adorer le Seigneur & attendre ses momens. Je suis en lui de tout mon cœur & à toute épreuve, votre serviteur & votre fidele ami &c.

LETTRE de Mgr. le Cardinal de GESVRES à M. l'Evêque de Senez.

A Paris le 1. Septembre 1721.

SOn Altesse Royale a été avertie, Monsieur, qu'il y avoit quatre ou cinq Hollandois qui venoient en France pour s'y faire ordonner; & Elle a cru qu'il étoit bon de vous faire savoir qu'ils n'avoient pu obtenir des Dimissoires de leur Superieur. Elle ordonna il y a six mois sur un pareil avis de vous en écrire, M., & surprise de n'en point avoir de réponse, Elle a su depuis qu'on ne vous avoit point écrit, parce que personne ne crut alors être chargé de le faire. Mais il me paroit qu'Elle sera bien aise de savoir ce qui se passa en ce tems-là. Si vous voulez bien me faire l'honneur de me le mander, j'aurai celui de lui en rendre compte. Je profite de cette occasion pour vous assurer, M., qu'on ne peut vous honorer plus parfaitement que je fais.

Signé *le Card. de* GESVRES.

LET-

Digitized by Google

LETTRE LXXXVIII.

Il répond à la lettre précédente.

à Senez le 22. Septembre 1721.

QUoique la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le premier de ce mois, sur une de mes principales fonctions, ait ouvert un grand champ à mes réflexions, néanmoins je ne puis deviner par les termes dont elle est conçue, si c'est Son ALTESSE ROYALE, qui décide que mes Ordinans n'ont pu obtenir de bons Dimissoires de leur Superieur, ou si c'est V. E. qui veut examiner charitablement mes ordinations. Mais je crois que le Prince Régent est trop équitable pour ne pas se reposer de la conduite de mon Diocése sur ma conscience pour le spirituel, comme il connoît ma soumission entiere à tous ses ordres pour le temporel. Et je crois aussi que V. E. est trop instruite des S S. Canons & de nos Libertés, pour vouloir exercer avec un bon zéle la moindre apparence d'Inquisition sur le dernier des Evêques de France, tel que je le suis. 1721.

C'est ce qui me fait juger que l'avis mal fondé qu'on a peut-être donné à notre Grand Prince, & dont lui-même n'a

1721. fait aucun cas durant six mois, selon votre lettre, ne peut venir ni de Son ALTESSE ROYALE ni de vous Monseigneur; mais qu'il part uniquement de certains esprits de tempête, qui excitent le trouble par tout où leur souffle trouve quelqu'accès. Ennemis de l'Episcopat autant que de la paix, ils veulent gouverner les Eglises, quand ils peuvent, sans Evêques, ou maltraiter les Evêques-mêmes: Et ne pouvant perdre par les armes de la justice & de la vérité ceux qui s'opposent à leurs nouveautés, ils tâchent de les rendre suspects aux Puissances par la calomnie.

Mais comme un Evêque doit toujours parler avec sincerité, surtout à un Cardinal aussi pacifique & bien intentionné que vous l'etes, Monseigneur, je reponds avec précision à tous les articles de votre lettre: En vous déclarant en premier lieu, que par la grace du Seigneur j'ai toujours suivi dans mes ordinations les regles de l'Eglise, au moins aux yeux des hommes; quoique personne n'ait plus sujet de trembler aux yeux de Dieu sur les imprudences de mon choix, & sur l'indignité de mes mains: En second lieu, que tous les Dimissoires qui m'ont été présentés durant vingt-cinq ans d'Episcopat,

copat, ont été donnés par de légitimes 1721.
Supérieurs, ſoit Eccleſiaſtiques ou Religieux: En troiſieme lieu, que je ſuis tout prêt à rendre un bon compte de ma foi, au Prince que j'honore infiniment, à la Cour, au Peuple, à tout Chrêtien, *omni poſcenti*, comme St. Pierre l'ordonne; mais que je ne ſuis comptable de mes Ordinations & de mon miniſtère qu'à l'Egliſe ſeule, quand elle me le demandera juridiquement: Et en quatrieme lieu, qu'elle même deffend par ſes Canons, de recevoir, ſans de fortes preuves, aucune accuſation contre les Evêques; parce que ſelon le Concile de Trente, les Prêtres étant obligés, ſous peine de Cenſures, de combattre ouvertement les erreurs ſur la foi, & les relachemens ſur la Morale, il n'eſt pas poſſible qu'ils ne ſoyent quelquefois perſécutés pour la cauſe de Dieu.

Je me flatte que V. E. ſera contente de ma franchiſe, & du parfait reſpect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

Digitized by Google

LETTRE LXXXIX.

Au P. DE S. JEAN *de la Doctrine Chrétienne. Il lui parle de divers Ecrits.*

à Senez 27. Novembre 1721.

1721. DEpuis que votre charmante famille & vous, mon très cher Pere, nous avez quittés, mon pauvre Village m'a paru plus que jamais un vrai désert ; & pour en effacer un peu le souvenir, je suis allé me tourmenter durant cinq ou six jours à Castellane, pour les affaires de notre Hôpital & de cette pauvre Ville, qui a long-tems gémi sous l'oppression, & qui commence de respirer par quelqu'espérance de liberté & de soulagement . . . . . .

Depuis votre départ il s'est passé bien des choses ; & quoique je sois sûr que vous en savez par Aix plus que moi d'une certaine espèce, je vous en dirai d'une autre que vous ne savez peut-être pas.

Les VII. Evêques, à qui Dieu a donné par misericorde un peu d'amour pour sa cause, savoir M M. de Mâcon, de Pamiers, de Tournai (l'Ancien) de Senez, de Montpellier, de Boulogne & d'Auxerre ont écrit une lettre au Pape ; & je sais

Digitized by Google

ſais bien ſûrement qu'elle a été rendue, 1721.
malgré bien des difficultés, au Cardinal frere de Sa Sainteté, & que depuis quelque tems elle eſt entre les mains du Pape . . . . . vous en ſerez content. On eſpere que le nombre groſſira, nonobſtant les vexations de l'homme métamorphoſé, qui va de mal en pis.

M. l'Evêque de Boulogne m'a envoyé un exemplaire de ſa réponſe à M. de Soiſſons; & je ne doute pas que cette piece, bien digne de ſon auteur, ne ſoit parvenue juſqu'à vous, & que vous n'en ſoyez bien ſatisfait.

Ces deux pieces conſervent, avec leur force, toute la modération convenable au caractere; mais on m'a envoyé une troiſieme piece, qui dans le genre polemique me paroit un chef d'œuvre. C'eſt la lettre d'un Theologien, qui, prenant fait & cauſe pour M. de Boulogne, répond à M. de Soiſſons avec tant de vigueur & d'érudition, que je m'étonne que le bon Prélat n'en meure pas de mort ſubite. L'Auteur, par cette premiere lettre, quoique fort longue, en promet une ſeconde, après quoi il faut eſperer que le Prélat battu & content, ou ſe fera Moine, ou deviendra muet pour le reſte de ſes jours . . . .

Vous

Digitized by Google

1721. Vous ſavez ſans doute, que parmi les papiers du feu Pape, on a trouvé deux volumes écrits de ſa main pour la juſtification de ſa Bulle. Plût à Dieu qu'un Ange pût les envoyer en Sorbonne ou à Taraſcon ! on ne manqueroit pas d'en faire un fort bon uſage, & d'y découvrir d'excellentes preuves de l'infaillibilité Papale.

On confirme toujours la nouvelle du Décret de l'Empereur, qui ordonne, ſur tout dans la Flandre , que la Conſtitution ſoit regardée comme non avenue;& les mouvemens qui paroiſſent en ce pays-là, pourront faire naître un Appel dans les pays Imperiaux : car pour la Hollande, vous ſavez déja, ou je vous l'apprends, que les deux Diocéſes d'Utrecht & de Harlem ont appellé . . . . . . J'ai reçu depuis dix jours l'imprimé de Rome & de la Chambre Apoſtolique pour le Jubilé du nouveau Pape. Cela ne plaira pas à nos incommunicans. . . . . .

LETTER

Digitized by Google

LETTRE XC.

A M. l'Evêque de MONTPELLIER, *sur la Peste, sur la conduite de Monsieur de Marseille, sur un Décret de l'Empereur, sur les excès de M. d'Amiens, sur les dispositions du Pape.*

31. *Decembre* 1721.

POur avoir le plaisir de vous souhaiter, M., une heureuse & sainte année, je reviens, non pas tout à fait de l'autre monde, mais peu s'en faut, tant j'ai été fatigué long-tems d'un gros rhume avec fluxion sur la poitrine. Comme j'avois fait trêve de tout commerce de lettres avec les personnes que j'honore davantage en ce monde, & qui m'y sont les plus cheres, vous avez été le premier pour qui mon silence m'a été plus pénible qu'envers tout autre, quoique votre bienheureuse paresse dût quelquefois contrister mon cœur . . . . . 1721.

Il y a long-tems que je tremble pour vous, M., touchant la Peste qui est à votre porte; & le feu qui est à Alais, selon ce qu'on m'écrit de cette Ville-là, augmente mes allarmes pour la vôtre. Notre Province est presque tout à fait remise

1721. remise du terrible fleau qui l'a brisée; mais elle n'en est pas mieux convertie. Le Prélat de Marseille, pourvu, selon lui, d'un Brevet authentique de Conseiller aux Conseils de Dieu, & qui sans doute, en cette qualité, a déclaré tant de fois dans ses Mandemens & dans ses exhortations, que la Peste de Provence venoit uniquement des Appels de la Constitution, fait tous les jours des siennes, & donne de nouvelles preuves de son zéle outré contre les Appellans, & en particulier contre les P P. Marrol & Gautier, que j'ai si bien connu comme deux véritables Saints, & que ce Prélat damne sans façon comme deux scélerats. Non content de cela, il ordonne à tout Confesseur, de refuser l'absolution à quiconque ne les croit pas damnés, & ne reçoit pas la Bulle comme regle de foi.

C'est apparemment cette même fureur que les Jesuites inspirent en Flandres à qui les écoute, & presqu'à tous les Moines qui sont leurs Valets; puisque c'est, dit-on, ce qui a donné occasion à l'Empereur d'envoier à Cologne pour Liege, & à Malines pour son terrain, ce Décret fameux qu'on vante tant, pour faire regarder la Bulle comme non avenue. On m'a mandé de Paris par deux ou trois fois, que ce

Décret

Digitized by Google

Décret eſt fort vrai, & l'on m'écrit auſſi 1721.
de la Capitale de cette Province, que la lettre du même Prince au Cardinal d'Althon n'eſt point ſuppoſée. Mais ces faits paroiſſent ſi avantageux, que je ne les croirai que quand j'en verrai l'exécution.

Vous ſavez ſans doute mieux que moi la hardieſſe étonnante du Prélat d'Amiens (*a*), qui a, dit-on, mis dans ſon Catechiſme ſur le Jubilé, qu'il n'y en a point pour les Appellans, & que toute confeſſion faite à eux eſt nulle & ſacrilege. On me mande de mon voiſinage, que M. le C. de Noailles, qui ne s'échauffe gueres, comme vous ſavez, M., a pourtant fait quelques petites démarches auprès du Régent, qui n'ont operé que des avis du Prince à ce Prélat, qui méritoit quelque choſe de plus.

On débite à Aix que le P. Serry, Dominicain & premier Profeſſeur dans l'Univerſité de Padoüe, a écrit à quelques-uns de ſes freres de France, que le Pape étoit très-bien intentionné pour la Doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas, qu'il avoit appellé de Padoüe à Rome ce grand Théologien, & qu'il vouloit approuver authentiquement tous ſes ouvrages. La même lettre du P. Serry, ſi la nouvelle d'Aix

(*a*) M. Sabbatier.

1721. d'Aix eſt vraie, ajoute que le Pape fait travailler pluſieurs Theologiens ſur un Projet de paix ; mais juſqu'à la concluſion tout eſt douteux. La fête d'avant-hier, je veux dire S. Thomas de Cantorberi, nous a dit depuis longtems, que les affaires de Dieu n'étoient pas toujours les mieux reçües à Rome, & que Barrabas y étoit ſouvent préferé à J. C. Plût à Dieu que le nouveau Pape voulût donner des preuves ſolides, pour faire reformer juſtement ce témoignage du ſaint Martyr.

LETTRE XCI.

Au P. DE ST. JEAN *de la Doctrine Chrêtienne, ſur divers ſujets.*

4. *Janvier* 1722.

1722. C'Eſt pour moi une grande joie de vous ſavoir, mon Reverend & très cher Pere, dans le port que vous avez tant deſiré, après les orages que vous avez eſſuïés. Je vous felicite donc de votre nouveau ſejour, & je vous y ſouhaite toutes les bénédictions du Seigneur pour cette nouvelle année, & pour une longue ſuite d'autres.

Le feu d'Avignon me fait pourtant trembler

Digitized by Google

trembler pour vous & pour le cher & R. P. . . vous ferez tous deux mes Héros, si vous ne fremissez pas d'un tel voisinage. . . . . . Le songe (a) que vous m'avez envoié, M. T. C. P. mérite tous les éloges que vous lui aviez donné avant l'envoi. Mais quand je compare les sentimens de ce Pere, qui a eu cette belle vision, avec la conduite qu'il tient aujourd'hui, je crois rêver moi-même, en lisant son ouvrage; tant j'ai de peine à concilier ce qu'il a entendu dans le Ciel, & ce qu'il fait sur la terre. Cela me fait croire que les Saints d'ici-bas ne parlent pas toujours comme ceux de là haut, & que les Peres, intrepides défenseurs de la Grace de J.C., qui ont vecu & sont morts en combattant pour elle, condamneront des Peres poltrons & des gens de bien lâches, qui la veulent recevoir sans la défendre; & qui prétendent bien être ses amis, mais non pas ses martyrs. Dieu me garde pourtant de juger & de condamner les gens de bien, comme celui 1722.
en

(a) Ce songe étoit un Poëme du P. de Pont sur la Grace. L'Auteur, après avoir longtems édifié l'Eglise par ses talens & ses vertus, écouta la voix de l'enchanteur, & pour se préparer à l'Episcopat qu'il lui promettoit, il se livra au monde.

Digitized by Google

1722. en question, que j'honore beaucoup ; mais à qui je pourrois adresser le même langage que St. Paul aux Corinthiens : *quid dicam vobis ? laudo vos ? in hoc non laudo.* Et ce R. P. doit encore plus appréhender un autre langage, qu'il a entendu sans rêver, je veux dire celui de J. C. dans l'Evangile : *celui qui aura rougi de moi . . . . .* Car je n'oserois achever, parce que je suis persuadé que ce St. timide viendra à nous. . . . . .

Le Jubilé a été envoié directement au Roi, & Sa Majesté l'a donné aux Agens, en leur commandant d'envoier un exemplaire à tous les Evêques, sans aucune exception. Notre Métropolitain, qui ne songe qu'à se promener à Paris depuis deux ans, n'a pas eu la peine de nous envoier la Patente de Rome. Je crains fort que ce ne soit la seule grace que nous en devons attendre ; car en ce païs-là il paroit qu'on songe à toute autre chose. Il pourra se faire pourtant, que le départ des deux Cardinaux de Rohan & de Bissi, qu'on assure comme certain, pourra lever quelques obstacles.

Ce que mon voisin (*a*) a mandé chez vous de M. Audibert, est un autre songe fait à plaisir, & uniquement pour se laver

(*a*) M. de Vence.

ver de l'opprobre ; car le Confeſſeur de 1722.
la grace & le Martyr de la peſte arriva, & demanda l'agrément de Monſieur pour dire la Meſſe. Celui-ci lui répondit qu'il y conſentiroit, ſi M. l'Arch. d'Aix le trouvoit bon ; & qu'il lui en avoit écrit. Peu de jours après il lui avoüa que M. l'Arch. lui avoit répondu, qu'il devoit traiter ce diſgracié comme un Presbiterien, & qu'il falloit ſoutenir l'Epiſcopat. Dès-lors il n'y a plus eu d'eſperance ni de permiſſion de dire la Meſſe. Madame la Marquiſe de . . . . . qui eſt bien intentionnée, & préſentement chés elle, obtiendra peut être, quelque choſe de l'Archevêque, qui a plus d'égard pour les Dames que pour les meilleurs Prêtres.

On m'écrit d'enhaut, que le Pape a écrit une lettre au C. de Noailles en lui envoyant le Jubilé ; & que Sa Sainteté l'avoit adreſſée à ſon Nonce, en le chargeant de le préſenter lui-même à cette Eminence. Mais le Politique n'a voulu le donner qu'au Régent, & le Prince l'a donné au Cardinal. Je ne ſais point quelle eſt la teneur de la lettre ; & ſi je l'apprends, je vous en enverrai une copie ; & faites en autant ſi vous l'avez. . . . . .

LETTRE

LETTRE XCII.

Au même. Sur divers sujets.

à Senez 23. Avril 1722.

1722. VOus me faites un plaisir très-sensible de m'assurer de votre bienveuillance & de celle du cher P. G. . . . pour qui j'ai comme vous savez une singuliere estime; car je n'ose dire à vous-même ce que je pense de vous.

S'il étoit permis à un Evêque d'avoir des desirs ambitieux, ou d'envier le plus grand bien de ses amis, je voudrois que Senez fût une belle Ville, d'un grand abord, d'un sejour agréable, ou que vous eussiez tous deux moins de mérite pour pouvoir habiter notre petit lieu. Je serois bientôt dédommagé de mes pertes & de mes douleurs; mais Dieu veut que je sois privé de tout, & je sens bien que je le mérite.

Les louanges que vous donnez à un de vos amis (*a*), sont tout-à-fait propres à lui faire perdre le fruit de son Jubilé. Mais les éloges, dans la bouche des gens de bien, sont des exhortations plutôt que des tentations; & en paroissant ou

(*a*) Lui-même.

ou voulant nous dire ce que nous sommes, ils nous disent réellement ce que nous devons être. 1722.

Le songe de votre illustre ami, est une des plus aimables reveries que l'on puisse avoir. Cette piece vaut un ouvrage entier ; & tout y respire autant la pieté que l'érudition & la politesse de l'Auteur. Mais j'ai de la peine à pouvoir accorder ses sentimens avec sa conduite ; & j'aime beaucoup mieux le voir rêver que de le voir agir. Il connoit, il aime, il défend la vérité ; & il ne la suit pas. Les autres la trahissent par lâcheté, & lui par pieté. Mais certainement cette pieté se combat elle-même ; & je ne lui pardonnerois point cette foiblesse, si vous m'appreniez qu'il s'expose actuellement au Martyre de la charité dans la pauvre Ville d'Avignon. J'en regarde l'Evêque comme la Perle de nos Prélats, car il a poussé la charité plus loin que tous les autres de notre Province ; & si j'étois Pape, il en recevroit dès son vivant une Couronne; mais Dieu lui en reserve une plus solide. M. l'Evêque de Toulon s'est, après le vôtre, signalé d'avantage, ...

Le Pere de Limieres Jesuite, ci-devant Confesseur de Madame, est aujourd'hui Confesseur du Roi, & lui a été présenté

1722. senté par M. le Duc & par M. de Villeroi. M. le Cardinal de Noailles refuse ses pouvoirs, & il en est, dit-on, relegué chez lui à Conflans. Il a plus d'honneur de sa disgrace que M. le Chancellier de la sienne. . . . .

ACTE DE PROCURATION

Donné par M. l'Evêque de Senez pour présenter au Pape & au Roi de très-humbles Remontrances, au sujet du Décret de l'Inquisition, de l'Arrêt du Conseil contre la lettre des VII. Evêques à Innocent XIII.

JEAN, par la permission divine, Evêque & Seigneur de Senez, Conseiller du Roi en ses Conseils, & ci-devant Prédicateur ordinaire de Sa Majesté.

Quoique nous honorions infiniment les deux Puissances les plus respectables de la terre, le Pape, & le Roi, & que malgré la différence de leurs dignités, nous conservions inviolablement pour les deux une égale obéissance, dans toute l'étendue & les bornes que Dieu leur a prescrites; nous croyons néanmoins que la Religion, qui est le fondement & la Regle de toute autorité legitime, ne permet jamais à des Evêques, ni de laisser lier

lier la Parole du Seigneur dans leur bouche par leur ſilence, ni de tenir la vérité captive par leur Politique. Ce motif ſi juſte ayant forcé la conſcience de pluſieurs Evêques, comme la nôtre, de former diverſes oppoſitions à certains Reſcrits, par des démarches deſagréables au monde, mais néceſſaires à la Religion, & d'en écrire enſuite des Lettres très-reſpectueuſes à deux Papes, pour reconnoître leur Primauté divine dans l'Egliſe, & à deux de nos Rois pour ſoutenir leur indépendance dans le temporel; nous avons eu la douleur de voir que nos lettres & nos Appels, quoique bien fondés dans la tradition de tous les ſiecles, & dans la conduite de tout le Roïaume, ont eu le malheur de déplaire à ces deux éminentes autorités. La ſeule choſe qui nous conſole dans cette diſgrace, eſt de nous flatter que leur mécontentement vient beaucoup moins d'elles que de nos parties ſecretes, qui par leurs cris ou leurs ſouterrains ont été écoutées plus que nos raiſons dans ces deux jugemens, qui n'ont rien pu décider dans notre cauſe, l'un parce qu'elle eſt portée ailleurs, & l'autre parce qu'elle eſt ſpirituelle.

1722.

C'eſt ce qui nous perſuade, qu'il eſt très-important à l'innocence qui ſouffre,

1722. & à la vérité qui periclite de plus en plus, de faire de nouvelles Remontrances, premierement à Sa Sainteté, en lui exposant avec un redoublement de Vénération & de preuves, que l'ancienne Doctrine du St. Siege est attaquée ouvertement dans le fond : que le Tribunal de l'Inquisition a violé les regles de l'Equité naturelle & du Droit Canonique, en nous condamnant sans nous entendre, & en nous jugeant sans être notre Juge : qu'il est doublement incompétent à notre égard, tant par ses aversions déclarées contre la France, que par une entreprise évidente sur une Autorité supérieure, qui est saisie de cette affaire : qu'il a caché au Pape défunt, quelque bonne intention qu'ait eu le St. Pere, l'opposition réelle de sa Décision à celles de ses plus illustres Prédécesseurs : qu'il a commis mal à propos Sa Sainteté aujourd'hui regnante, en couvrant de son nom un violent Décret, parce qu'en parlant toute seule selon son cœur & l'esprit de son Siege, elle trouvera toujours plus de déférence dans le Roïaume, qu'en s'expliquant avec ce Tribunal qui nous est suspect : qu'il nous impute bien injustement trois crimes à sa mode ; l'un lors qu'il regarde comme une injure faite par

par notre Lettre au Pape dernier, de l'avoir cru capable d'être surpris, puisque cette infirmité humaine est attachée, selon St. Paul, à tout Pontife pris d'entre les hommes; l'autre lors qu'il traite notre Lettre de schismatique par le seul Appel au Concile, ce qui est au contraire, selon les Conciles généraux, le meilleur remede contre tous les schismes; & le troisieme, lors qu'il considere notre Doctrine touchant les libertés du Roïaume comme une grande Hérésie à Rome, qui est une évidente vérité en France, & nos Remontrances les plus respectueuses au St. Siege comme des excès audacieux, quoi qu'elles soient à beaucoup près moins fortes que celles de St. Thomas de Cantorberi & de St. Bernard à la Cour de Rome dans de moindres cas. 1722.

Nous croïons encore qu'il sera très-utile à notre cause de faire de secondes Remontrances au Roi, en représentant très-humblement à Sa Majesté, que l'Arrêt arraché de ses mains par le credit de nos Parties, est en apparence un jugement suprême du Conseil d'Etat; mais en effet une exécution bien étonnante du Décret de l'Inquisition, puisque, sans la nommer, on la soutient par une autorité souveraine: qu'à la vérité nous re-

Digitized by Google

1722. cevons toujours avec respect les plus rudes coups de notre Maître, pour les tourner en preuves plus autentiques de notre soumission, mais que l'injure faite à nos caracteres, par une clause de procedures bien véritablement extraordinaires & inouïes contre nos personnes, en mettant VII. Evêques au niveau avec les Imprimeurs & les Colporteurs de notre Lettre, ne peut, ni ne doit nous laisser insensibles à un couroux si severe contre un devoüement si fidele : qu'on y appelle injure causée par nous à l'Episcopat, notre attention à le rappeller dans sa premiere force, & un outrage fait à la Roïauté, notre zele à nous exposer aux anathemes de Rome, en soutenant les Appels au Concile, qui sont les plus fermes appuis du trône : qu'on nous accuse de calomnie, pour avoir dit en 1721. que le Pape défunt a été trompé par les Ennemis du repos de la France, ce qui en 1682. auroit attiré les faveurs de la Cour : qu'on y avance que la Constitution *Unigenitus* est reçue généralement dans l'Eglise, quoique par des ordres superieurs, tous nos Parlemens disent le contraire : qu'on nous y propose les explications données à la Bulle par quelques Evêques, comme approuvées par

par eux unanimement, & comme confor- 1722.
mes au ſens de la Bulle, pendant qu'on a la preuve qu'elles ont cauſé entr'eux vingt ſentimens divers, & que le Pape même les a rejettées comme oppoſées à l'Eſprit & aux termes de ſon Décret : qu'on y dépeint enfin notre Appel comme un vrai crime d'état, & un violement des deux Déclarations de Sa Majeſté, qui impoſe ſilence ſur la Religion. Mais en jettant un voile de reſpect ſur le droit nouveau de fermer la bouche touchant les vérités de l'Evangile, tout le monde voit, que puiſque ceux qui ont les premiers rompus le ſilence malgré les Edits, par le ſeul plaiſir de nous attaquer, ſont innocens & recompenſés, nous ne pouvons être juſtement coupables de leur avoir répondu par la néceſſité de nous juſtifier ; & qu'après tout, nos bons Souverains, toujours favorables à la Religion, n'ont jamais prétendu juger de la foi, ni donner leurs Edits pour des Déciſions dogmatiques ; mais ils ont au contraire toujours regardé les Appels du Pape au Concile comme les reſſources de la Roïauté.

C'eſt dans ces vües ſi legitimes que ne trouvant point de Notaires Roïaux, qui oſent recevoir ſelon les formes ordinai-

Digitized by Google

1722. res nos Procurations en pareils cas, pour ne point s'attirer des disgraces temporelles, Nous JEAN SOANEN, Evêque de Senez, avons par ces présentes fait & constitué notre Procureur général & spécial. . . . . absent comme présent, auquel nous donnons pouvoir de, pour nous & en notre nom, dresser & présenter des Requêtes ou des Lettres, ou des Remontrances au Roi & au Pape, conjointement avec les Seigneurs Evêques de Montpellier & de Boulogne, pour qui nous nous faisons forts, sans préjudice d'autres; comme aussi de retrancher & d'ajouter aux dits Actes ce que le dit Procureur estimera plus nécessaire; de les publier à Rome, à Paris & ailleurs, selon les mesures de la prudence & du respect; & généralement de constituer d'autres Procureurs si besoin est, de faire les démarches nécessaires pour la défense de notre Appel au Concile & de notre Lettre au Pape, avec promesse de ratification, entant que de besoin. En foi de quoi nous avons écrit & signé de notre main les présentes, & y avons fait apposer le cachet de notre Chambre. A Senez ce vingt-neuf Mai mil sept cent vingt-deux.

† JEAN *Evêque de Senez.*

ACTE

ACTE DE PROCURATION

donnée à M. l'Evêque de Montpellier sur le même sujet.

JEAN par la permission Divine Evêque & Seigneur de Senez. &c. . . . 1722.
Comme nous sommes persuadés devant le Seigneur, qu'il est fort important à sa cause que nous soutenons depuis six ans, de faire de nouvelles Remontrances, premierement à N. S. P. le Pape Innocent XIII. sur l'incompétence & l'injustice du prétendu Décret de l'Inquisition contre la Lettre des VII. Evêques; secondement au Roi sur l'Arrêt de son Conseil du 19. Avril dernier, en ce qui peut blesser le Caractere de l'Episcopat aussi bien que les Libertés de l'Eglise Gallicane; & ne trouvant point de Notaires Royaux qui osent recevoir, selon les formes ordinaires, nos Procurations ou nos Pouvoirs pour de pareils sujets, de peur de s'attirer quelque disgrace temporelle; NOUS avons donné & donnons par ces présentes tout pouvoir à Mgr. Charles Joachim Colbert de Croissy Evêque de Montpellier de, pour nous & en notre nom, dresser, présenter & signer des Requêtes, ou Lettres, ou Re-

1722. montrances au Roi & au Pape, soit sur le Plan que nous en avons fait, ou sur tel autre qu'il agréera; de retrancher ou d'ajouter aux dits Actes ce qu'il estimera nécessaire, selon les mesures de la prudence & du respect; & généralement de faire toutes les démarches qu'il jugera utiles à la défense de notre Appel au Concile & de notre Lettre au Pape, avec promesse de ratification entant que de besoin. En foi de quoi nous avons écrit & signé de notre main ces présentes, & y avons apposé le cachet de notre Chambre. A Senez ce trente Juin mil sept vingt-deux.

† JEAN *Evêque de Senez.*

LETTRE XCIII.

Au P. DE St. JEAN *de la Doctrine Chrêtienne. Il lui envoie deux Ecrits, & lui parle d'un Arrêt du Conseil.*

30. *Mai* 1722.

QUelque Eloquence, Mon très-cher Pere, que vous aiez pour me persuader, vous n'aurez point le Portrait, mais seulement le cœur de l'homme (*a*) en

(*a*) Lui-même.

Digitized by Google

en queſtion. Je vous contenterois ſans façon pour ſi peu de choſe, ſi elle étoit entre mes mains. Mais j'y ai ſi peu d'attachement, & elle en vaut ſi peu la peine, qu'ayant renverſé toutes mes paperaſſes pour trouver cette belle médaille, je n'ai pu la découvrir. Mais puiſque vous avez fait vœu de m'arracher la Réponſe du digne Evêque de Morins (*a*) & du Theologien Anonyme, je vous les envoie, quoique je n'en aie qu'un exemplaire; & vous êtes le ſeul homme pour qui je vouluſſe perdre de vüe ces deux pieces .... Nous ſommes en tout tems entre les mains du Seigneur; & heureux qui s'y tient content! Je le ſuis par ſa miſericorde, & je ne crains que lui. Voici le tems du *Beati eritis cùm maledixerint*; & l'Inquiſition doit être plus contente que jamais d'avoir aujourd'hui un Arrêt du Conſeil qui la ſoutient ſans le dire, qui l'exécute ſans l'oſer nommer, & qui frappe pour elle ſans ſe menager. Juſqu'à préſent pourtant il n'y a que du bruit : mais on doit s'attendre à tout ....

1722.

(*a*) M. de Boulogne.

LETTRE XCIV.

A M. DE LORRAINE, *Evêque de Bayeux, ſur un Mandement de ce Prélat.*

18. *Juin* 1722.

MONSEIGNEUR,

QUels remerciemens ne dois-je pas à Votre Alteſſe pour le beau Mandement qui vient de m'être envoié de ſa part, & que j'aurois achetté au poid de l'or, tant il eſt précieux par le mérite de ſa matiere, & par la dignité de ſon Auteur. Plus je lis cette excellente piece, plus je ſuis édifié de votre zéle & du courage que vous inſpirez pour la vérité.

Elle eſt aimée de beaucoup de gens, malgré les traverſes qu'elle eſſuie : mais entre ſes amis, il y en a peu qui ôſent la défendre ; & entre ſes défenſeurs encore moins, qui ayent les lumieres pour la prouver, aſſez de crédit pour l'autoriſer, & les talents qui la perſuadent.

Tous ces avantages vous ſont donnés, Mgr., pour la faire triompher. Je benis Dieu d'avoir ſuſcité de nos jours un Prince pour la prêcher généreuſement à toutes les Cours ; de vous voir, Mgr., pour-

poursuivre sans crainte, comme sans aigreur, les ennemis de la paix dans tous leurs divers retranchemens ; aussi heureux à les terrasser sur leur Dogme que sur leur Morale, soit qu'ils se dérobent à vos yeux, ou qu'ils se montrent à masque levé; soit qu'ils vous combattent par leurs propres mains, ou par celles d'autrui. Ne vous lassez point, Mgr., de la durée d'une si sainte guerre, dont chaque combat a été pour vous une victoire. Quelque foible & inutile que puisse être la part que j'y prends, je me fais un devoir & un plaisir de me joindre de loin à V. A. dans cette cause, tant il m'est toujours plus évident, que c'est celle de Dieu même, puis qu'il s'y agit réellement de l'Esprit de sa Loi, de la force de sa grace, de la nécessité de son amour, & de la sainteté de ses Sacremens. 1722.

Quoique nos adversaires mettent leurs forces dans leur grand nombre, nous sommes bien surs que Dieu sera toujours plus fort que les hommes, & que nous avons plus de Protecteurs qu'eux-mêmes, parce que tous les Evêques morts, qui ont écrit pour la Religion depuis les Apôtres, ont deposé en notre faveur par cette chaîne de Tradition qui est un monument inébranlable ; & que dans les

Digitized by Google

1722. mêmes sieges où un Prélat vivant nous est contraire, nous comptons malgré lui plusieurs devanciers qui parlent pour nous, & forment tous ensemble un Concile plus nombreux que ne pourra être celui, dont vous prouvez invinciblement le pressant besoin. Je remercie tous les jours le Seigneur de ne vous avoir pas donné un esprit de timidité, qui est aujourd'hui la vertu du tems; mais un esprit de courage & d'amour, qui vous porte à ne point rougir de confesser la grace de J.C., de souffrir même des tribulations pour la pureté de l'Evangile, selon la force que vous avez reçue de Dieu, & à garder inviolablement le dépôt de l'ancienne doctrine, qui est le grand but des contradictions de la nouveauté. La vérité que vous défendez si bien, Mgr., vous délivrera. Le délai paroit long; mais tout ce qui doit finir est court. Plus les hommes feront d'efforts pour éloigner le moment de Dieu, plus il se hâtera pour les humilier. Fasse le Ciel que leur humiliation serve à leur salut; & que la gloire que vous avez de les convaincre, vous donne la consolation de les convertir. Je demande à Dieu cette grace pour eux. Demandez la lui, s'il vous plait, pour moi, qui en ai un plus grand besoin qu'eux; & en

Digitized by Google

en vous priant de me conserver toujours un peu de part en votre bienveillance, j'ai l'honneur d'être avec un très profond respect. &c. 1722.

LETTRE XCV.

A M. AUDIBERT, *Curé de St. Sauveur d'Aix, sur son exil à Vence, & sur la conduite du Prélat du lieu à son égard.*

à Senez 10. *Septembre* 1722.

S'Il m'étoit permis, M., de vous enlever en esprit, vous auriez été témoin de tout ce qui s'est dit sur votre compte, depuis six jours que j'ai la consolation de posseder ici M.D. avec trois de ses amis.... Nos cœurs affligés ont bien fait des lamentations pour la vérité & pour vous. Plût à Dieu que mon pauvre Païs, plus propre aux exils par ses rochers & ses miseres, que le beau lieu où vous êtes, eût été destiné à votre disgrace; nous aurions mieux profité de votre présence, que d'autres qui ne connoissent pas le don que Dieu leur a fait. Je suis désolé, n'ôsant emploier un terme plus fort, des démarches trop politiques d'un Confrere, qui pense bien, à ce qu'on dit, mais qui agit mal......

Ayant

1722. Ayant trouvé le ſecret pitoyable de vous aimer & de vous interdire ; c'eſt le myſtere du tems, c'eſt la ſcience du monde, mais non celle de la Religion. Je n'impute point ces mauvais procedés à ſon cœur. . . . . tout le mal vient d'un autre cœur qui eſt endurci. Il faut prier pour lui, & ſouffrir pour Dieu. M *** eſt venu nous voir aujourd'hui, & nous a donné une grande joie par ſa préſence. . . Je ne vous dis rien de l'état préſent de la grande affaire, parce que je ſais que vous êtes bien informé. Il ne faut plus attendre le ſecours des hommes ; Dieu ſeul doit être notre eſpérance; s'il ne ſe montre bientôt pour défendre ſa cauſe, tout ira fort mal. Le nouveau Cardinal, devenu premier Miniſtre, ſera auſſi le premier de nos adverſaires. Mais que pourront les hommes contre nous, ſi Dieu eſt pour nous ? Confions-nous en lui, & en ſes promeſſes. Apprenez-moi ce que je puis faire pour bien marquer l'eſtime, la fidelité & la tendreſſe avec leſquelles je ſuis &c.

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE XCVI.

A une Religieuse : il s'excuse de son silence, & lui donne quelque avis.

9. *Decembre* 1722.

MOn silence à votre égard, ma très chere fille, n'est venu ni d'oubli, ni d'indifference ; & il n'est pas difficile de comprendre, que dans un tems de peste, le commerce des lettres est interrompu. Celui qui les écrit a peur de les risquer ; & la personne qui les reçoit, craint encore plus de s'en infecter. Mais, graces à Dieu, le mal est fini en cette Province, & la peur doit aussi s'évanouir en Auvergne. Il y a huit jours, que toute la Provence est déconsignée par ordre de la Cour, & que toutes les barrieres sont levées. 1722.

Je profite de cette liberté avec plaisir, pour calmer vos inquietudes, & pour vous assurer de mon affection, qui n'aura jamais de changement pour vous. Je ne me suis abstenu de vous écrire, que pour vous ménager, & vous inspirer par mon silence, celui qu'il faut garder selon les nécessités du tems, & encore plus selon

1722. lon les devoirs de la pieté. Nous devons nous accommoder aux desseins de la Providence, & supporter sans impatience les retardemens de Dieu. Ce n'est point à nous de sonder, & encore moins, de prévenir les momens où le Seigneur se manifestera pour défendre sa cause. Laissons lui en le soin, soumettons nous à ses volontés. Vous avez assez parlé par vos démarches. N'en faites plus d'autres, que de prier pour ceux qui craignent Dieu, & de gémir pour ceux qui craignent les hommes.

J'ai senti bien vivement la playe de votre sainte maison, & j'ai déploré, comme vous & toutes vos cheres sœurs, l'éloignement de l'Ange de paix. Mais Dieu a des ressources que nous ignorons; & il est quelque-fois plus près de nous, quand nous le croions plus loin. Ne vous troublez de rien: tout tourne en bien pour ceux qui sont fideles à Dieu.

Aimez-le de tout votre cœur, & plus j'apprendrai que vous perseverez dans son service, plus je serai avec estime & cordialité, ma très chere fille, votre inviolable serviteur. &c.

LET-

Digitized by Google

LETTRE XCVII.

A M. l'Evêque de MONTPELLIER, *sur l'exaction de la signature pure & simple du formulaire.*

à Senez 19. *Mars* 1723.

LA lettre dont vous m'honorez, Monseigneur, sous la date du 22. Janvier, a fait bien du chemin, puisque je viens seulement de la recevoir, & par la voie de Paris. Je la souhaittois ardemment cette aimable lettre, & elle a surpassé mes espérances par la continuation de votre bonté, toujours plus grande pour moi, & par la certitude que vous me donnez vous-même des grandes nouvelles qui m'ont rempli de joie. J'en ignorois le détail; mais j'étois aussi sûr de l'événement que si je l'avois vû de mes propres yeux, parce qu'il y a longtems que j'ai vû de bien près la droiture & la fermeté de votre cœur. A chaque ligne de votre lettre & de votre Verbal, M., j'ai beni Dieu de vous avoir conduit & soutenu de sa main, dans le grand orage qu'on vous a suscité; & parce que vous êtes agréable à Dieu, il a été nécessaire qu'une nouvelle tentation vous éprouvât,

1723.

1723. vât, pour arrêter la prescription, & le torrent de foiblesse qui est aujourd'hui la vertu du tems & l'opprobre de la Religion. Je conviens avec vous, M., qu'un Commerce un peu plus fréquent, seroit très convenable à l'état présent de mon procès, & j'en profiterois plus que personne. Toute la peine seroit pour vous, M., par les efforts qu'il vous faudroit faire sur votre goûte; & tous les avantages seroient pour moi, qui depuis trois mois jouis d'une santé dont je rougis, parce qu'elle prouve que je ne travaille pas assez pour Dieu. Mais la part que je prens à vos combats, fait tout mon mérite: *& quod tuum est per laborem, meum est per amorem.*

Je n'ai pu lire sans une juste indignation, les artifices & la mauvaise foi des Auteurs de votre trouble, & j'ai plus de peine que vous-même à leur pardonner. Mais un faux ami, comblé de bienfaits, porte des coups plus sensibles que l'ennemi le plus déclaré. Il y a dix-sept ans, si vous vous en souvenez, M., que durant l'Assemblée de 1705. je pris la liberté de vous dire, qu'après certaines démarches que j'avois vû faire à l'Abbé Joubert, je croiois que son cœur n'étoit pas droit, & qu'il abusoit de votre confiance. Je ne

ne fixois pas mon jugement; mais je 1723.
vous manifeſtois ma peine: & vous avez affermi mon repos en lui ôtant vos pouvoirs, dont il eſt viſible qu'on s'eſt prévalu dès les premiers jours de la tempête dont il s'agit; & il vous a fallu tout votre courage, pour redreſſer ce qu'il avoit gâté.

Le fonds de juſtice, de ſageſſe & de Religion, qui ſaute aux yeux dans la ſuite de cette grande affaire, me paroît au-deſſus de toute louange. On voit bien que les Promoteurs de toutes les fraudes du tems, n'ont renouvellé la ſignature de l'ancien grimoire, que pour préparer celle du nouveau. Ce faux ſerment leur a tant fait de bien, qu'ils ne peuvent l'oublier; & il eſt trop conforme à leur morale, & trop favorable à toutes leurs vûes, pour ne le pas mettre à tout uſage. C'eſt ce tiſon de diſcorde qui a mis le feu par tout, & on le veut allumer de nouveau, quand il étoit preſque éteint.

Vous avez très bien fait, M., de prévenir l'effet de ce venin, par le remede que vous avez appliqué après un ſaint Pape & tant de grands Evêques. Ils en ont donné l'exemple; les bons Docteurs l'ont ſuivi, & vous les avez ſurpaſſés.

J'ai

Digitized by Google

1723. J'ai cru, M., pouvoir faire la même chose, par une voie plus ſimple, parce que le Theatre eſt ici plus obſcur; car au fond, j'exécute l'ordre ſans en parler. Je me contente de mettre dans les proviſions des nouveaux pourvûs, *poſt præſtitam à te in manibus noſtris fidei Catholicæ profeſſionem juxta Concilii Tridentini normam, cum quinque famoſarum propoſitionum Damnatione à te ſubſcripta:* & cette ſouſcription ne conſiſte, qu'en ce que le Pourvû ſigne avec moi au bas de ma collation dans ma main courante. Vous rirez peut-êtrede mon expédient de paix. Il a pourtant réuſſi juſqu'à préſent; & tout eſt ici en paix quant à ce point. Mais à cela près, j'ai comme vous bon nombre de croix, & j'en ai un plus grand beſoin que vous.

Que direz-vous, M., de ma témérité, d'avoir ôſé vous envoier, il y a pluſieurs mois, une ample Procuration pour un Procès conſidérable que j'ai là-haut, & que je confie à votre cœur & à la capacité de mon Avocat, qui produira bientôt mon *factum.* Je lui avois expoſé ma penſée, car j'ai cru qu'il ne devoit pas ſe preſſer trop, & que le tems qui a paſſé n'étoit gueres favorable. J'en eſperois un meilleur, & je crois qu'il ne faut rien

at-

attendre des hommes, mais tout de la seule protection de Dieu. Mon Avocat ne m'a rien fait savoir de positif depuis quelque tems : si vous en avez de bonnes nouvelles, je vous supplie de m'en faire part. 1723.

Je vais vous rendre, M., un compte sommaire de notre Assemblée Diocesaine, & de la conclusion que nous y avons prise pour envoier à la Province d'Embrun, & pour nous précautionner contre la générale; car selon le langage de quelques-uns de nos voisins, je vois trop clairement qu'elle se prépare à faire quelqu'éclat. Mais Dieu sait bien détourner & confondre les mauvais desseins des hommes. Le compte abrégé de notre assemblée rendroit cette lettre longue & ennuiante. Il vaut mieux que je le mette sur un papier séparé, qui vous amusera dans quelques momens de loisir, si vous en avez de tels, ce que je ne crois pas.

Vous savez sans doute, M., que le Chapitre d'une veuve éloignée *(a)*, a pris le parti de faire un Tuteur, & que le Prince des lieux a promis sa protection : que si le Pere refuse d'approuver le choix, on fera par trois Collegues, & au défaut de deux, on finira par un seul. Cette affaire

(*a*) Utrecht.

Digitized by Google

1722. faire mérite bien d'être recommandée à Dieu. . . . .

LETTRE XCVIII.

A M. l'Evêque DE MONTPELLIER *sur le même sujet, sur les idolatries Chinoises, & sur l'état de l'Eglise d'Hollande.*

15. *Avril* 1723.

VOtre paquet du 31. Mars, Monseigneur, est venu fidelement dans mes mains, & toutes vos peines en même tems sont entrées vivement dans mon cœur. Mais votre Lettre a produit en moi un effet bien contraire à votre soupçon. Vous avez pensé par modestie, que votre prétendue foiblesse me scandaliseroit; & je vous assure qu'elle m'édifie, m'encourage, me confond. Plaise au Seigneur de former par sa grace beaucoup d'Evêques, qui ne soient jamais foibles que comme vous, & de leur donner dans toutes les tempêtes qui s'élevent, cet esprit de force dont il vous a pourvû si abondamment pour l'Eglise.

Je crois comme vous, M., qu'elle est attaquée si violemment dans tout son dogme

gme & dans tous ses droits, que si Dieu ne 1723.
se montre bientôt pour la secourir, elle court grand risque d'être submergée, ou pour le moins fort défigurée, bien près de nous par l'erreur, & plus au loin par l'idolatrie.

Le premier ennemi nous attaque maintenant à force ouverte; & ce n'est pas comme il y a huit ans, par des coups d'essai d'une main mourante, ou par un faux feu qui fut aussi-tôt éteint qu'allumé; mais c'est à gros canons & à boulets rouges qu'il s'efforce maintenant de nous briser. Le rempart qui fut bâti très-solidement en 1668. me paroît imprenable, si nous nous unissons pour le soutenir dans les bonnes regles; & il doit sapper par les fondemens celui de 1665. qu'on veut faire valoir.

Tout ce que vous m'écrivez, M., sur cet article, me paroit sans replique; comme tout ce qui est dit au contraire dans la sentence, dont vous m'envoiez une copie, est à mon avis si foible & si détruit de soi-même par les contradictions, que j'en suis mortifié pour l'honneur du Juge qui l'a prononcée. Je la garde bien soigneusement, pour y faire à loisir mes reflexions, ou mes lamentations, sur l'abus qu'on a fait de sa bonté.

Je

Digitized by Google

1723. Je m'unis à vous, M., avec tout le zele dont je ſuis capable pour une ſi bonne cauſe; & bien perſuadé que vous avez déja conſulté nos meilleurs Avocats, je vous adreſſerai, quand vous voudrez, ma procuration ..... Je vous ai dit, M., que l'idolatrie eſt notre ſecond ennemi, dont j'ai toute l'horreur que me cauſe une prétendue permiſſion accordée, dit-on, par notre adverſaire défunt (*a*) à ſes bons amis en faveur d'un culte monſtrueux du Païs lointain. Je ne ſaurois me perſuader qu'une ſi étrange abomination vienne du Sanctuaire de la foi. Vous en avez apparemment une copie; & ſi vous ne l'avez pas j'aurois l'honneur de vous l'envoier. Mais il me sembleroit fort à propos d'attaquer par une bonne cenſure ce malheureux écrit, qui ſe repand ſous un faux nom, ſans aucune marque d'autorité dont on le puiſſe couvrir.

Il ſe préſente une autre affaire qui n'eſt gueres moins importante. Une ſainte Veuve (*b*), bien deſolée depuis longtems, ſonge à ſe donner un Epoux par les vieilles loix, ſans ſouffrir plus que de raiſon ſon eſclavage par les nouvelles. On m'a envoié là-deſſus une très-ſavante let- tre

(*a*) Clement XI.

(*b*) L'Egliſe d'Hollande.

tre d'un digne Abbé du voisinage ; & si elle ne vous est pas connue, vous n'avez, M., qu'à parler, & vous serez servi. Il s'agit maintenant de procurer des amis à cet Epoux. Je vous avoue naturellement, que ma tendre affection pour la Veuve passera à celui qu'elle veut prendre pour son Tuteur. Faites moi la grace, M., de m'apprendre là-dessus votre sentiment ; car on me demande le mien, & je ne veux le déclarer qu'après avoir pris votre conseil .... 1723.

Quand vous m'aurez appris, sur votre procès, quelle est votre derniere résolution, elle sera la regle de ma conduite par le plus respectueux & le plus tendre dévouement &c.

LETTRE XCIX.

A M. l'Evêque DE BOULOGNE, *sur la menace d'un Concile de la Province de Rheims.*

à Senez 25. *Juin* 1723.

C'Est avec une tendre reconnoissance, M., que j'ai reçu depuis peu de jours les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'envoier. Si celle qu'un illustre Prélat vous a écrite le 19. Avril,

Digitized by Google

1723. Avril, ne court le monde qu'avec la vôtre du 12. Mai, ce sera certainement un facheux contraste ; tant la seconde est un méchant voisin pour la premiere.

Avouez entre nous, M., que puisque vous n'ètes pas éblouï du compliment qu'un tel Archevêque vient de vous faire, il faut que vous soiez devenu bien difficile à contenter : car lorsque M. de Soissons vous a ci-devant attaqué avec une étrange dureté, vous lui avez répondu avec une douceur enchantée, qui l'a pourtant honêtement brisé ; & aujourd'hui, quand un Métropolitain d'une naissance si distinguée vous écrit avec tant de politesse, vous braquez sur lui tous les saints Canons ; vous n'ètes touché, ni *de la douleur vive* qu'il vous témoigne *des plaintes* venües dessous terre contre vous, & du voile qu'il jette sur *leur importance* & sur leur détail, pour vous épargner la peine d'y répondre ; ni *de la part qu'il en donne* charitablement *au Conseil*, & *de l'obéïssance* forcée qu'il a pour les ordres superieurs, *en communiquant votre affaire à son Assemblée* ; ni de la commission qu'il donne avec elle à ses députés pour la générale, de solliciter à la Cour un Concile Provincial pour vous faire honneur, & du *desir infini*,

qu'il

qu'il a *de vous procurer une entiere justification.* Après tant de démarches obligeantes de sa part, n'êtes-vous pas, M., assez caressé ? He bien, il fait encore d'autres pas pour vous gagner. Il vous inspire fort civilement, d'accepter cet expédient d'un Concile, comme *une voie utile pour* vous, & comme *un remede* fort nécessaire pour *calmer des bruits desavantageux.* Il va même jusqu'à vous promettre des Juges favorables, en vous assurant que *ses suffragans*, dont il n'excepte pas même Mr. de Soissons, *ont un respect très-singulier* pour vous .... & pour mieux prouver à la fin la vérité & la justice des motifs de sa lettre, il vous donne pour bonne caution, *la parfaite sincerité de son cœur.* 1723.

N'ai-je pas bien pris, M., le style & l'esprit de cette lettre du mois d'Avril ? Et si cela est, au lieu d'avoir sujet de vous en plaindre, vous deviez remercier votre Archevêque de ce coup d'essai, qui fait deja voir ce qu'on peut attendre de son zéle dans la suite, puisqu'il débute de si bonne heure, par où son devancier n'a pu finir.

Mais, *c'est en vain*, dit le Sage, *qu'on jette le filet devant les yeux de ceux qui ont des aîles.* Je n'ai gueres vu de piege mieux Prov. I. ℣. 17.

Digitized by Google

1723. tendu, ni, graces à Dieu, mieux découvert, mieux évité, mieux rompu. On ne peut rien ajouter, M., à l'évidence de vos preuves, non plus qu'à la ſageſſe de vos expreſſions. Il faut être auſſi moderé que vous l'ètes, pour contenir dans ſes bornes une indignation ſi legitime contre une lettre artificieuſe, qui tend viſiblement à introduire l'Inquiſition de Rome, ſous l'apparence de nos Libertés, & ſous le voile d'un Concile Provincial; puiſque réellement on commence par vous denoncer ſans accuſateurs, ſans témoins, ſans delict, & par vous deſtiner vos Collegues pour adverſaires, & vos parties pour Juges. La ſeule idée d'un deſſein ſi noir, me feroit preſque croire que cette lettre ne vient point de l'Auteur reſpectable dont elle porte le nom; mais plutôt de certains grands Maîtres dans l'art de ſe vanger en ſe cachant, & .... accoutumés à diviſer l'Epiſcopat pour le détruire par ſes propres mains.

C'eſt par ce motif, qu'après avoir béni le Seigneur du ſaint zéle qu'il vous a inſpiré, & de la force Epiſcopale dont il vous a rempli, pour défendre ſi ſolidement ſes intérêts & les nôtres, j'ai commencé d'abord, ſelon votre bon conſeil, une

une lettre pour Mgr. le Cardinal Minif- 1723.
tre, où je lui repréfente de mon mieux, que l'Eglife de France va recevoir une grande plaie, par le procès qu'on veut vous intenter : que ce n'eft pas ici une injure faite à votre perfonne feulement ; mais encore à tous les fuffragans du Roïaume, & à tout l'Epifcopat ; puifqu'on veut l'attaquer dans fa jurifdiction gracieufe, & dans fes droits les plus indépendans : que S. Cyprien, traitant dans fa lettre à Antonien d'un différent confidérable touchant la difcipline & la pratique entre les Evêques de fa Province, ne dit pas qu'ils doivent lui en rendre compte comme à leur Primat ; mais il dit feulement, que chacun d'eux en fera refponfable au Seigneur, pourvû qu'en attendant on garde la paix & l'unité : *Manente concordiæ vinculo, & perfeverante Ecclefiæ Catholicæ individuo facramento, actum fuum difponit & dirigit unufquifque Epifcopus, rationem propofiti fui Domino redditurus :* Que St. Auguftin, dans fa lettre à Vincent, a foutenu les mêmes droits des Prélats, avec les mêmes termes que St. Cyprien, & les a oppofés pour la défenfe de l'Eglife & des bons Evêques, comme une barriere infurmontable aux vains efforts & aux plaintes

Digitized by Google

1723. injustes de ceux qui tâchoient d'exciter le schisme, comme faisoit Vincent, Evêque dans une portion de celui des Donatistes. J'ai ajouté à Son Eminence, que ces raisons & d'autres me déterminoient à me joindre à vous par ce nouveau lien ; & qu'en intervenant pour votre défense, je ne faisois qu'entrer dans la cause de tous les Evêques, à qui ni l'honneur, ni la conscience ne peuvent permettre de regarder d'un œil indifferent l'outrage de leur caractere, & la ruine de leur autorité.

Je vous fais, M., un précis de cette lettre-là, que ce motif doit rendre secrete. Je la préparois, & je l'ai interrompüe dès qu'on m'a assuré que la Cour, par sa prudence ordinaire, avoit refusé la convocation de ce Concile suspect. Faites-moi la grace de m'apprendre, si la nouvelle de ce refus du Roi est bien certaine, & si vous souhaitez que j'acheve mon projet de lettre, ou qu'en cas de doute, je vous envoie une procuration dans toutes les formes, pour me faire recevoir partie intervenante dans votre cause ; car je me sens disposé à toute épreuve selon les saints Canons, pour vous convaincre du parfait & inviolable respect &c.

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE C.

Au P. DES. JEAN *de la Doctrine Chrétienne. Il l'invite à venir dans son Diocése.*

à Senez 26. Juin 1723.

VOus me remerciez, Mon très-cher Pere, & toujours plus cher, dans un tems où je m'attendois à de justes & & vives plaintes sur mon silence, parce que vous n'en savez pas les raisons. Tantôt l'une, tantôt l'autre m'accrochoit malgré moi. Quand vous me demandiez une prétendue paraphrase du *Venite exultemus*, j'étois à Castellane, & elle étoit à Senez ; & d'autres fois quand vous souhaitiez une pauvre figure d'homme, ou, si vous voulez, la figure d'un pauvre homme, plein de mille miséres, elle étoit à Castellane, & j'étois à Senez : & pour avoir voulu vous contenter dans votre foiblesse sur ces deux points, je ne la satisferai en aucun des deux, parce que selon les nouvelles de votre derniere lettre, qui m'a fort chagriné, j'espere que si vous n'allez pas à Paris, je pourrai vous posseder ici de nouveau. Si la premiere ressource n'est pas ouverte par 1723.

1723. votre nouveau Général, qui s'eſt accommodé au vent qui ſouffle, & que vous aïez dévotion pour notre ſolitude, vous y trouveriez plus de repos qu'ailleurs, & plus de maiſons à choiſir. Je vous en offre trois, où vous ſerez également chez vous; celle du Seminaire, celle du Château d'où je vous écris, & celle de Caſtellane, quand vous voudrez vous y délaſſer. En un mot, vous y ſerez le maître, & plus libre que jamais pour vous raſſaſier dans vos études & dans vos travaux. Je ne vous dis rien de mon étonnement ſur la variation du Prélat (*a*). Je ſerois fort mal édifié, ſi elle étoit tant ſoit peu volontaire; mais connoiſſant d'ailleurs ſes bons ſentimens, je la crois forcée & inſpirée de loin ou de près par quelque Brulot d'Arles, porté à Rome ou à Avignon. Je ſuſpends mon jugement, & je prie Dieu pour les ennemis de notre cauſe qui eſt la ſienne . . . . . J'ai appris avec beaucoup de joie que le R. P. Fournier s'étoit tiré d'intrigues, nonobſtant les lettres de M. de Biſſi. Hé! dequoi s'aviſe-t-il d'aller écrire contre ce digne Pere, & apparemment contre d'autres? Qui eſt-ce qui l'a établi juge chez vous; & qu'elle autorité peut-il

(*a*) d'Avignon.

Digitized by Google

il avoir ? C'eſt aſſez d'être Cardinal pour prétendre dominer par tout. 1723.

Autre viſion qui m'eſt venue en tête ſur ce que vous m'avez ajouté, que votre aimable & bien aimé P. Granet eſt enveloppé dans votre glorieuſe diſgrace. En cas qu'il veuille ſe rafraichir, au moins durant cet Eté, je vous prie de lui faire de ma part les mêmes offres des trois maiſons, où vous ſerez tous deux maîtres abſolus. Comptez ſur cette offre, comme ſur la tendre vénération avec laquelle je ſuis &c.

LETTRE CI.

A un Supérieur de l'Oratoire. Il offre de faire une Ordination exprès pour les Confreres de la Congregation.

2. Septembre 1723.

DAns le moment que je reçois votre lettre, Mon R. P., je me fais un devoir & un plaiſir d'y répondre, en vous offrant pour tous nos chers Confreres ce que vous pouvez deſirer de moi. J'avois propoſé de ne point ordonner en ce mois ; mais puiſque vous avez beſoin de mes ſervices, regardez-les, s'il vous plait, comme une reſſource à toute

Q. ſi épreu-

1723. épreuve. Je tremble comme vous pour la Congrégation, notre chere Mere ; & quoi que l'on me flatte, par le récit du bon accueil qui a été fait au R. P. Général, mandé par la Cour, je ne puis me fier à la mer lors qu'elle me rit. Ce sable est si mouvant qu'il est impossible d'y bâtir surement. Je prie Dieu instamment pour le chef & pour les députés d'un Corps que j'ai tant de raisons d'aimer & de révérer. Tous ses interêts sont les miens, & me sont encore plus chers que les miens. C'est dans cet esprit que je suis avec tous les sentimens que vous meritez, M. R. P. votre &c.

LETTRE CII.

Au P. de Saint Jean, *de la Doctrine chrêtienne. Il lui conseille de se mettre en sureté par la retraite.*

28. *Janvier* 1724.

1724. L'Injure qu'on vous fait, part extérieurement du Prélat voisin ; mais elle vient de plus loin. Tout est concerté par le nouveau favori (*a*). Car le maître ne voit que par ses yeux; & comme ce Monsieur

(*a*) Le Cardinal de Fleuri.

ſieur n'eſt pas jeune, il veut un chapeau dans ſa vieilleſſe pour couvrir ſa tête & tous les deſſeins qu'elle médite. Si Dieu ne les renverſe, ils ſeront violens & funeſtes. Ceux qui m'en écrivent de là-haut, parlent tous ſur ce ton; & il n'y a la-deſſus, qu'une ſeule voix. Il veut rougir, & il faut du ſang ou des victimes, plus doucement, mais réellement immolées. L'homme charmant *(a)*, chez qui vous voulez aller, en eſt une; mais qui ſe défend avec toute la force de la grace. Mr. d'Auxerre en eſt une autre, toute recente, ſelon ce qu'on dit, par une lettre qui le relegue chez lui. Heureux banniſſement! *felix neceſſitas qua cogit in melius*: & je ſuis bien ſûr, qu'il penſe de-même. Je ſuis la troiſieme victime par les bons offices de mon Parent *(b)*, duquel on ſe ſert pour chaſſer qui vous ſavez, & pour m'incriminer par contre-coup: car j'apprends de Monſieur de Fr., par une lettre entortillée, qu'on en veut plus à moi qu'à mon Aumonier. 1724.

Je ſerois bien faché, mon T. C.P., que votre amour pour Dieu vous rendît la quatrieme victime. J'approuve fort, que votre cœur y ſoit préparé: mais examinez,

(*a*) M. de Montpellier.
(*b*) M. Sirmond.

1724. nez, si le moien d'éviter, sera plus sûr : j'y vois des raisons, j'y vois des dangers. Vous serez bien voisin du feu; c'est tout ce que je crains. Ne seriez-vous pas plus en sureté en vous mettant plus loin ? Si l'air du désert *(a)*, que vous avez respiré durant un an, vous convient tant soit peu, par votre séjour *au bas* de la Colline, tout sera naturel, & si *le haut* vous plait tant soit peu, Dieu sait qu'elle joie ce sera pour quelqu'un *(b)*, qui m'a chargé de vous offrir tout sans exception ! Mais comme les deux Messieurs en question, celui que vous me proposez & celui que je vous offre, pourroient peut-être attirer trop les yeux malins, ne pourriez-vous pas trouver par vos amis, & sur tout par le cher. . . . quelque retraite là-haut, où le même changement de robe vous donneroit plus de sureté ? Pensez y bien. De mon côté je vous offre mon cœur, & mes amis sans reserve. J'écris avec le plus tendre empressement, à l'incomparable Prélat, devant lequel mon feu pour la vérité n'est que de glace; & je lui parle de vous, mieux que vous n'ôseriez penser vous-même. Son amour pour l'Église me persuade, que vous serez reçu

à

(a) Senez.
(b) Lui-même.

Digitized by Google

à bras ouverts, & je ne servirai qu'à vous 1724.
introduire; votre mérite fera tout le reste, mille fois mieux que moi. Je vous félicite d'avance du plaisir que vous aurez de trouver un Evêque. Vous devez, je crois, changer de nom & d'habit, & concerter avec lui si le sejour de son seminaire ne sera pas trop bruiant. Quelque coin plus sombre, plus éloigné dans son terrain me paroitroit plus sûr, chez quelque sage Curé qui ne sait pas même qui vous étes, mais qui sait sûrement l'intérêt que ce grand Prélat prend à votre sureté; ni le P. . . . ni aucun autre ne sauront jamais rien de moi, je vous en répons. Gardez seulement le silence vous-même, & défiez vous de votre propre sincerité, qui pourroit vous trahir. Comme je fais votre cour au Prélat, faites lui la mienne. Embrassez bien tendrement de ma part, le cher P. G. . . . & comptez sûr le plus dévoué de vos serviteurs.

LETTRE.

LETTRE CIII.

A S. A. R. MGR. LE DUC, *en lui adressant une lettre au Roi, où il sollicite le rappel de son Aumonier.*

15. *Fevrier* 1724.

MONSEIGNEUR,

1724. LE choix du Roi, qui a confié à V. A. S. le gouvernement de tout son Royaume sous ses ordres, & les Arrêts favorables que vous avez déja obtenus, comme les prémices de votre zéle pour le Souverain & pour les Sujets, sont de justes motifs qui me portent à vous rendre mes premiers devoirs, & encore plus à bénir Dieu de vous avoir donné un grand pouvoir de faire le bien & une bonne volonté de le faire.

Ceux qui ne regardent les choses du monde que par les sens & par un esprit de flatterie, vous auront peut-être déja dit, Monseigneur, que cette inclination bienfaisante vous vient uniquement du sang de nos Rois, ou des exemples de tant de Heros de votre nom; mais ceux qui voyent des yeux de la foi tous les événemens, sont convaincus que la noble attention de V. A. S. à rendre utile son

ſon adminiſtration, eſt un don de Dieu, 1724.
& qu'il vous éleve au plus haut rang de l'autorité, pour vous preſſer, par des engagemens plus glorieux, à proteger l'Egliſe & l'Etat, en gueriſſant leurs plaies, ou en faiſant ceſſer leurs gémiſſemens.

Perſuadé des bonnes intentions de V. A. S., je lui demande aujourd'hui ſa protection pour l'intérêt de mon caractere, pour le bon ordre de mon Chapitre, & pour le rappel d'un de mes Chanoines, mon Aumonier, nommé Sieur Dupaſquier, qui n'a été chaſſé de ma maiſon, avec opprobre pour moi comme pour lui, par une lettre de cachet du 14. d'Août dernier, que ſur des crimes forgés en l'air, dont mon Archidiacre, nommé Sieur Sirmond, ſon ennemi juré, l'a noirci au Conſeil du Roi, ſans avoir eu ni titre légitime, pour être reçu Accuſateur d'un Prêtre, ni preuve juridique pour faire condamner l'Accuſé ſans être ouï.

Mais au lieu d'implorer votre juſtice, Monſeigneur, pour la liberté de l'innocent, je ſolliciterois plus volontiers votre bonté pour ſon perſécuteur, parce qu'il eſt mon Couſin, qui, après Dieu, me doit tout ce qu'il poſſede dans mon Diocéſe, s'il ne s'étoit ſervi de tous mes bien-

1724. bienfaits pour troubler ma maison & mon Eglise ; & s'il n'avoit fait éclatter sa haine jusqu'à la Cour, ouvertement contre mon Aumonier, en l'accusant de vices prétendus, & indirectement contre moi, en disant par tout, quoique faussement, qu'il me les a prouvés, & que je les ai favorisés.

J'ai cru, Mgr., qu'après avoir eu pour mon Parent, rebelle à tous mes avis, une patience de sept ans entiers, & après six mois d'une pénitence bien humiliante, que mon Aumonier fait dans son exil, sans être convaincu d'aucune faute, il étoit tems de manifester l'humeur violente de mon Archidiacre, qu'il a lui-même trop déclarée par ce dernier trait de son aversion ; parce qu'elle m'impose la nécessité de desabuser le Roi, qu'il a trompé ; de rendre témoignage à la vérité, qu'il a violée ; de retablir la subordination, qu'il a renversée ; & de défendre l'innocence d'un Chanoine, mon premier Officier, qu'il a diffamé, & dont l'injure tombe à plomb sur moi.

Tous ces motifs m'ont forcé d'écrire à Sa Majesté, une lettre très-respectueuse, où je prouve en deux parties, les vexations ou violences que le Sieur Sirmond a exercées contre mon Aumonier dans mon

mon Diocése, & les menteries ou suppositions qu'il a débitées contre lui, en plusieurs Provinces & à la Cour. Je prends la liberté de déposer, avec respect, cette lettre-là entre les mains de V. A. S. ne cherchant auprès d'elle d'autre sollicitation que ma confiance en son équité ; & à mon premier Original cachetté, qui est pour le Roi, j'en joins un second tout conforme, qui est pour vous, Mgr., & tous deux écrits de ma propre main, afin que vous soiez assuré de tout dans un plus grand secret. 1724.

L'Ecrit est moins court que je n'aurois voulu ; mais outre qu'il n'y a rien de long ni de vuide, quand tout est nécessaire & rempli de faits essentiels, la multiplicité des impostures qui ont été avancées au Conseil du Roi, m'a obligé encore de les attaquer dans leurs retranchemens. Si néanmoins cette lettre-là est trop longue, je vous supplie, Monseigneur, d'ordonner que le précis fidele vous en soit fait par Monsieur Millain, premier Secretaire de vos Commandemens, qui ne m'est connue que par la reputation de sa probité, & de m'accorder du moins la grace de faire lire au long devant vous, la refutation du sixiéme mensonge de la seconde partie, c.à d. du pré-

Digitized by Google

1724. prétendu trouble de mon Diocése, que mon parent à injustement attribué à mon Aumonier. Car puisque Mr. l'Ancien Evèque de Frejus m'a fait l'honneur de m'assurer, par sa lettre du 24. Decembre, que celle du Roi contre mon Chanoine a été fondée sur ce trouble, dont il m'ajoute encore que sa Majesté a pris les informations nécessaires, j'ai cru que je devois suivre pied à pied cette affreuse médisance de mon Archidiacre, pour la mieux sapper par ses deux fondemens, comme je crois l'avoir assez fait, en montrant la fausseté de ce trouble, & la corruption de ces témoignages ou de ces verbaux, que mon parent fait passer à forces d'intrigues, pour des informations suffisantes, quoi qu'elles soient sans communication, sans contredit, & sans liberté pour l'accusé de se justifier.

Vous savez, Monseigneur, que ces accusations vagues de trouble chimerique ou de cabale, sans explication comme sans preuve, ont troublé la pauvre Eglise de France, depuis plus d'un siecle, & qu'elles sont de maudits instrumens, à tout usage, pour la calomnie la plus maligne, parce qu'elle y trouve d'ordinaire ses succès, quand on la croit, & ses fauxfuians, quand on la combat: mais si

Mgr.

Mgr. veut ſuivre celle-ci un peu de près, 1724.
il reconnoîtra qu'elle s'eſt jettée dans un défilé ſi étroit, qu'il eſt impoſſible qu'elle n'y ſoit priſe par ſon propre piege. Car ſi ce trouble eſt faux, ou ne vient nullement de mon Aumonier, comme je l'ai prouvé dans ma lettre au Roi, tout le fondement de la lettre de cachet ne ſubſiſte plus; & ſi les témoins de ces Certificats frauduleux, ſont tous ennemis outrés, reprochables, comme je l'ai montré dans la même lettre, & m'offre encore plus de le prouver ſous les peines du droit devant un bon Commiſſaire, toute l'information s'évanouït.

Il ne reſte donc plus, Mgr., aucune accuſation, qui ſoit admiſſible pour le Sieur Sirmond, ni aucune faute qui ſoit puniſſable pour le Sieur Dupaſquier. D'où vient donc que le premier eſt écouté dans ſes menſonges, & que le ſecond eſt frappé dans ſon innocence? C'eſt uniquement à cauſe de moi. C'eſt moi, qui, pour avoir ſuivi ma conſcience plus que ma fortune, & ſoutenu l'ancienne Doctrine de l'Egliſe, auſſi bien que celle du Royaume, ſuis devenu le crime de mon Aumonier, & le mérite de mon parent; car je vois & ſens bien que le Sieur Dupaſquier n'eſt exilé, que parce qu'il m'eſt fidé-

1724. fidèle, & que le Sieur Sirmond n'eſt protegé, que parce qu'il m'eſt oppoſé, & qu'il a peut-être encore promis de l'être d'avantage à l'avenir, pour mériter de plus grandes faveurs.

C'eſt par ce miſérable & infame attrait que les Eccleſiaſtiques ambitieux ſont animés à mettre le feu, comme je l'ai vû depuis peu de jours, dans l'original d'une lettre écrite du voiſinage de Lyon, dont l'Ecrivain dit en termes exprès, que le *Sieur Sirmond fera ſon chemin, s'il continue : & je le ſais,* ajoute l'Auteur, *de fort bon endroit, comme ayant en dépôt entre mes mains ſept ou huit mille exemplaires de lettres imprimées à Nancy, à l'honneur & gloire de M. de Senez.* V. A. S. voit bien que ce *chemin ſûr* pour parvenir, eſt une route que l'on enſeigne pour brouiller : que *ce bon endroit*, d'où ſortent les promeſſes des recompenſes, c'eſt celui-là même qui les fait achetter par d'étranges voies, & que l'invitation *à continuer*, eſt une exhortation à mieux troubler. Mais Mgr. ne ſait peut-être pas, que ce faux Nancy n'eſt autre que Trevoux près de Lyon : que ce Trevoux eſt depuis dix ans la forge des libelles diffamatoires, & que ces milliers d'exemplaires de lettres contre moi, ſont les Tocſins, qui,

ſous

Digitized by Google

ſous le nom de lettres curieuſes, m'ont 1724.
déchiré dans tout le Royaume, ſur les mémoires de mon Archidiacre, parce qu'il eſt ſervi par mes bons amis, qui ont effacé la calomnie du nombre des péchés.

Comment donc les Prélats les plus pacifiques, pourront-ils déſormais maintenir la paix dans leur Clergé, quand deux ou trois Chanoines turbulens ſont écoutés dans leur rebellion; & quel moien aurions-nous jamais d'empêcher le trouble, ſi la Cour protegeoit les accuſateurs de leurs Collegues, & les Inquiſiteurs de leurs Evêques? Car il eſt viſible que ces informations ſouterraines, qu'on rend ſuffiſantes comme on veut, ſont une réelle Inquiſition, plus terrible que celle de Rome, dont nos vieux François avoient horreur; mais dont les nouveaux, bons Ultramontains, & moins délicats pour l'intérêt du Roi, que pour le leur, favoriſent ſous le nom du Roi même, tous les progrès. A Dieu ne plaiſe, que je veuille m'en plaindre: je me fais un devoir & un plaiſir, d'être ſoumis aux ordres du Roi, en tout ce qui regarde le temporel. Je ne me plains pas même de mes deux brouillons de profeſſion, qui ſont le Sieur Sirmond, & le Sieur Cha-

1724. Chanoine Gaſſendi, pour en demander la moindre permiſſion. Bien loin de cela, je leur pardonne très volontiers toute leur malice, pourvû qu'ils prouvent pour leur honneur, devant un Commiſſaire non ſuſpect, ce qu'ils ont avancé; ou qu'en défaut de preuves, ils le déſavoüent par écrit pour leur ſalut, & qu'au dit cas, mon Aumonier me ſoit bientôt rendu.

Le Roi, qui, à l'exemple de ſon Biſaïeul, aime mieux regner par la clemence, que par la rigueur, voudroit-il avilir la dignité des Prélats, juſqu'à faire dépendre le choix de leur Aumonier, du caprice de leur Archidiacre, & écouter plûtôt le témoignage des enfans rebelles, que celui de leur Pere en J. C.? Voudroit-il, qu'un Evèque preſque octogenaire, qui, ſelon ſes petites forces, à ſervi l'Egliſe durant ſoixante ans, fourni trois carrieres de l'Evangile devant le feu Roi, quinze dans les Chaires de Paris, & vingt-huit ans dans l'Epiſcopat, demeurât plus de ſix mois, ſans un Econôme pour ſon temporel, ſans un Secretaire pour ſon ſpirituel, & ſans un ſecours pour ſes infirmités? Voudroit-il encore une fois, que le reſte de mes jours, je faſſe de ma propre main, comme depuis

puis six mois entiers, mes dispenses, mes expeditions, mes lettres d'ordres, mes repartitions des dons gratuits; tous le service enfin de Dieu & du Roi, & qu'une vraie impossibilité de me choisir un autre Secretaire aussi capable, aussi éprouvé, dans un Païs livré au déguisement, me force de donner ma confiance à des personnes peu sures, ou de traîner ce peu que j'ai encore de vie, avec la douleur d'avoir perdu un ami fidele, & d'avoir trouvé un parent ingrat? 1724.

Je vous suplie donc, Monseigneur, d'avoir la bonté de juger vous-même sur ma plainte, en la soutenant de votre pouvoir auprès du Roi, & d'agréer que je persiste à conclure, comme dans ma lettre à sa Majesté (*a*), ou que l'on me communique les memoires, ou que l'on prouve les faits devant un Commissaire, ou que l'on désavoue les médisances, ou que l'on me rende mon Aumonier. C'est toute la justice, ou toute la grace que je vous

(*a*) On n'a pas crû devoir joindre ici la lettre au Roi; qui, outre qu'elle est fort longue, ne roule que sur des tracasseries domestiques, & des faits calomnieux & désagréables, qui n'ont aucun rapport aux affaires de l'Eglise. Elle fait d'ailleurs un portrait si affreux du Sieur Sirmond, qu'on croit entrer dans les vûes du St. Prélat, en la supprimant.

Digitized by Google

1724. vous demande très-instamment, par la profonde vénération, avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De V. A. S. le très humble &c.

LETTRE CIV.

A M. l'Evêque de MONTPELLIER, *sur des remontrances au Roi, au sujet du formulaire.*

13. *Août* 1724.

LA curiosité de vos amis, Monseigneur, qui sont aussi les miens, comme mes anciens confreres, leur a fait saisir & retenir durant quelques semaines, l'excellent (*a*) Antidote dont vous m'avez fait un précieux don. Je vous en remercie un million de fois. Oh si vous saviez le grand bien qu'il m'a fait, en me guérissant d'un mal de cœur, qui m'accabloit chaque fois que j'apprenois quelques nouveaux ravages du poison apprêté avec tant d'art, & avalé avec tant d'empressement & de lâcheté. Plus ce fatal venin s'est répandu, plus j'adore & bénis la Providence, qui s'est servie des vexations qu'on vous a suscitées, pour vous forcer de

(*a*) Les remontrances au Roi.

Digitized by Google

de le boire tout du long, & les a tournées en contrepoiſon, en vous obligeant d'en examiner & découvrir au Public la corruption, juſqu'au fond de la lie. J'ai lû, relû, & encore relû, & toujours avec un plaiſir nouveau cet Antidote; & ſans avoir une procuration, en forme de notre faculté de Médecine, je vous en remercie un million de fois pour le monde choiſi. . . . je ne doute pas que pluſieurs malades qui s'étoient laiſſés ſurprendre, ne rejettent fortement le venin. . . . 1724.

LETTRE CV.

Au même, ſur les remontrances au Roi, & ſur l'Arrêt du Conſeil qui les ſupprime.

29. *Octobre* 1724.

APrès que vous avez reçu, Monſeigneur, les applaudiſſemens de tout Paris, ſur vos généreuſes remontrances, les miens auroient été trop tardifs, quoique plus ſinceres & plus grands de ma part, que de toute autre. C'eſt un monument qui vous fera un honneur éternel dans l'hiſtoire de l'Egliſe; & les efforts de ceux qui ont eſſaié de le flétrir, ne ſerviront qu'à le relever. Les Auteurs de cette indigne manœuvre, ont réuſſi

1724. par la violence, ſentant bien qu'ils n'auroient jamais pu vous répondre par la raiſon, & encore moins par la Religion. Mais l'autorité dont ils abuſent, leur tient lieu de tout. Je vous plaindrois, Monſeigneur, ſi je ne connoiſſois la fermeté de votre cœur, & le courage de votre foi. Elle eſt aujourd'hui expoſée à des épreuves qui vous avoient manqué juſqu'ici, mais qui à préſent ſont le dernier coup de pinceau, qui vous fait reſſembler parfaitement aux grands Prélats d'Alet & de Pamiers, dans leur zéle invincible pour la vérité.

J'ai appris par le bruit public, que cet arrêt honteux pour l'Epiſcopat avoit été ſuſpendu par les juſtes plaintes d'un grand nombre d'Evêques, & je m'en ſuis réjoui, bien moins pour vous, M., que pour eux-mêmes, dans ce petit ſigne de vie & d'amour qu'ils ont donné pour notre cauſe, qui eſt celle de Dieu & du Roi. Je n'aurois pas differé d'un jour à être du nombre des plaignans, & je n'aurois pas attendu votre conſentement, ſi je n'avois penſé, & à mon avis bien juſtement, qu'étant auſſi noir que je le ſuis, aux yeux de nos parties, qui ſont nos Juges, je vous aurois plus noirci qu'aidé. J'ai fait violence à mon cœur

par ce ſeul motif; & ſi vous jugez, M., 1724.
que je doive me montrer, il n'y a rien au monde que je ne veuille faire, pour vous prouver ma fidélité pour votre perſonne, ma reconnoiſſance pour le grand témoignage que vous venez de rendre à la vérité, & mon dévoüement inviolable pour la cauſe du Seigneur. Ce qui me fait douter un peu de la ſuſpenſion de l'Arrêt, eſt le pouvoir abſolu de nos adverſaires, & la démarche qu'on vient de m'apprendre que vous avez faite, M., en renvoiant, dit-on, une partie de vos domeſtiques, mais toujours d'une maniere digne de vous. Si donc l'Arrêt (*a*) eſt vrai, je vous ſupplie de compter ſur moi à toute épreuve ſans aucune reſerve....

LETTRE CVI.

A M. l'Abbé de ST. AUBAN, *en réponſe à une lettre où il s'ingeroit de donner des avis au Prélat.*

24. *Novembre* 1724.

VOtre lettre, Monſieur, m'a fait un double plaiſir, par le mêlange que vous y faites des marques d'affection,

(*a*) C'eſt le fameux Arrêt du 21. Septembre qui n'étoit que trop vrai, & qui a eu de ſi étranges ſuites.

1724. avec des avis de doctrine. Sur le premier article, je vous aſſure que plus vous voudrez me donner des preuves de votre attachement pour moi, plus je ſerai attentif à y répondre par le mien pour vous. Suivant cette regle, je vous promets que vous ne me verrez jamais donner de ſuffrage ni conſeil, à quiconque voudroit s'armer contre vous; & quoique vous ſoyez dans une Ville où l'on a entrepris joliment ſur ma juriſdiction, & où l'on a même favoriſé, par des informations ou certificats, un de mes enfans les plus rebelles, je ne pourrai jamais me perſuader que vous ſoyez entré dans une manœuvre ſi irreguliere, quelque part que d'autres veuillent vous y donner.

Quant au ſecond article, je vous remercie parfaitement, M., des bons conſeils que vous me donnez ſur la Doctrine. Je ſuis ravi de voir par le ſtyle de votre lettre, que vous êtes en commerce de Science & de Religion avec tous les Evêques de cette Province & des voiſines; & que vous vous rendez leur truchement, pour m'aſſurer *qu'ils ont tous unanimement, une très grande eſtime pour mon mérite.* Quoi! vous n'en exceptez pas même M. de Graſſe (*b*)? J'en ſuis en-

(*a*) M. de Megrigni Capucin.

enchanté, & je vais mettre au feu les 1724.
preuves contraires que j'ai en main. Vous m'ajoutez, M., qu'il leur est bien triste, de voir que mes sentimens sont differens des leurs. J'avoue que si la difference étoit bien grande, ils n'auroient pas tort d'en être affligé, parce que mes sentimens sur les matieres controversées, n'étant que ceux de l'Ancienne Doctrine de l'Eglise, il leur seroit honteux, s'ils quittoient les vieux dogmes de la tradition pour donner dans ceux de la nouveauté. Mais ils sont trop habiles & trop pieux, pour se conduire par un si mauvais guide.

Quand vous appellez le Pape Vicaire de J. C. vous parlez très regulierement, si en reconnoissant qu'il est le premier, vous n'ôtez pas aux autres Evêques cette glorieuse qualité après lui. Car si vous la donniez au Pape seul, exclusivement aux Prélats, vous parleriez comme M. l'Evêque de Marseille dans sa réponse à M. l'Evêque d'Agen; vous parleriez comme les Evêques Ultramontains; mais non pas comme tous les bons François, non pas comme le Pape St. Hormisdas, non pas comme St. Ambroise, ni même comme le Missel Romain dans la Préface des Apôtres. Le grand Pape qui remplit au-

1724. jourd'hui si saintement le premier siege, a bien eu raison de s'affliger amérement des troubles de l'Eglise de France ; mais ce qu'il en dit dans sa lettre à M. l'Evêque de Marseille, regarde également les deux partis. Et puis, quelle apparence y a-t-il, qu'un Pape Thomiste croie que les troubles viennent plûtôt de l'Ecole de St. Thomas, que de celle qui lui est opposée ? Sa sagesse, conduite par le St. Esprit, pacifiera tout, si l'esprit du monde ne la combat. Mais pour vous rendre avis pour avis, croiez moi : il vous convient mieux de prier Dieu, que de décider sur la Théologie. C'est le conseil que je vous donne par l'estime avec laquelle je suis &c.

LETTRE CVII.

A M. l'Evêque de MONTPELLIER. *Il lui témoigne son empressement pour s'unir à lui, dans la défense de la paix de Clement IX.*

27. Novemb. 1724.

VOtre fievre, M., m'inquiete plus que tout l'outrage qu'on croit vous faire, parce que votre santé devient plus précieuse que jamais pour la gloire de la vérité

Digitized by Google

vérité & de l'Episcopat, & que l'opprobre qu'on veut jetter sur vous, ne fait qu'illustrer votre couronne. Vous m'avez fait dire mille fois avec le premier des Papes: *si patimini propter justitiam, beati*; &, qui plus est, avec J. C.: *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam.* Celui qui vous donne la force pour sa cause, vous conservera pour elle, & elle triomphera tôt ou tard pour vous. 1724.

La lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, M., le 29. Octobre n'est qu'une offre; & j'attends de vous, à savoir bien précisement quel effet vous souhaittez de moi. Je ne vous demanderois pas votre avis, si j'étois médiocrement & politiquement votre serviteur, car ces deux mots ne signifient que la même chose, ou, pour mieux dire, ne signifient rien: si je n'étois, dis-je, à vous que de cette maniere, j'aurois été des premiers à me plaindre à la Cour de l'injustice qui vous est faite; mais comme la Cour sait que je vous suis absolument dévoué, & que votre cause est la mienne, j'ai appréhendé de vous noircir d'avantage, par mon zéle pour vous, tant je suis noir. Mais, en un mot, mon cœur souffre de mon inaction, quoique forcée, & je vous conjure de me dire ce que vous croiez que je doive faire, car je

1724. ſuis reſolu à tout pour la cauſe de l'ancienne Doctrine, & pour la paix de Clement IX.

Je n'y ai pas fait de brèche d'une ligne depuis mon arrivée en ce Païs, & je ne ferai pas ce déshonneur à mon âge, que de tourner ma caſaque dans le tems que j'approche du grand jour, où je dois être jugé par la vérité. . . . Au nom de Dieu ménagez-vous pour lui, pour ſon Egliſe, & pour le plus dévoué de tous vos ſerviteurs.

LETTRE CVIII.

Au même, ſur le même ſujet.

à Caſtellane 3. Decembre 1724.

On ne peut, M., être plus touché de votre cauſe, ni plus perſuadé de vos raiſons que je le ſuis. Je l'étois déja par mon propre cœur, avant le Mémoire : mais maintenant je le ſuis mille fois davantage, par l'évidence où vous avez mis la vérité. Ma douleur eſt, que le tems préſent d'un Jubilé que je viens de recevoir, & qu'il faut néceſſairement que je diſpoſe & publie avant la fin de cette année, & le tems d'une miſſion importante qui eſt déclarée en cette Ville pour Diman-

Digitized by Google

manche prochain, & qui doit durer jusqu'aux Rois, sont deux obstacles qu'il m'est impossible de surmonter, & qui me causent bien du chagrin par rapport à la cause & à vous. 1724.

J'entre très fort dans l'expédient d'une lettre commune au Roi & à M. le Duc; & je ne vois personne qui la puisse mieux faire que vous, qui êtes absolument au fait; car outre les deux obstacles ci-dessus, je n'ai entre mes mains ni la Paix de Clement IX, ni la Lettre des XIX. Evêques, ni l'Edit qui la confirma. Vous avez ces armes dans vos mains, & une grande force dans votre cœur. Personne au monde n'exécutera mieux le projet que vous, & ne le signera plutôt que moi. Dieu me fait la grace de me donner un grand amour pour la vérité, & pour la justice de votre cause; & je suis convaincu qu'on a surpris la Religion du Roi. Sur ces deux persuasions je suis prêt à me déclarer, pour essaier de délivrer l'Eglise d'une oppression, qui n'a gueres d'exemple depuis l'origine de la Monarchie. On a bien vû former des guerres violentes pour forcer les ennemis & les réduire à la paix : mais il est bien rare de voir faire une paix aussi solemnelle, que celle de cent de nos Evê-

1724. ques, pour allumer mieux une guerre cruelle dans tout le Clergé. On a bien vu des Déclarations devenir caduques & abrogées par le laps du tems, ou par de tristes effets qu'elles avoient produit, & se rectifier par d'autres édits plus modérés : mais il est étonnant qu'après que la Déclaration de 1665. a été comme supprimée par l'arrêt du Conseil de 1668, on ressuscite la premiere qui a mis le feu, & on veut faire mourir la seconde qui l'a éteint. O tems ! O mœurs !

LETTRE CIX.

Au même sur le même sujet, & sur un indigne Conte des Jesuites.

11. *Mars* 1725.

1725. TOus vos adversaires, M., qui ont toujours été & seront toujours les miens, ne nous accuseront pas de grandes intrigues, s'ils savent la rareté reciproque de nos lettres : mais s'ils en sont contens, je ne le suis gueres, me sentant desolé de votre silence. Le Conseiller fidele (*a*) qui s'étoit offert d'être mon canal, est tellement devenu malade, que je

(*a*) M. d'Entrages, Conseiller au Parlement d'Aix, fort attaché aux deux Prélats.

je tremble pour ſa vie, depuis l'excès d'une hydropiſie, dont il eſt tourmenté. Je le recommande à vos prieres ; & ſi le Seigneur veut nous l'enlever, nous perdrons un ami auſſi fidèle que vertueux. Le païs de là-haut (*a*) me laiſſe dans une incertitude cruelle ſur l'état préſent de votre affaire, quoi que j'y aie écrit bien préciſement, en faiſant à nos amis lointains les mêmes offres que je vous ai faits par ma derniere lettre, depuis la réponſe qu'on me fit d'abord, en m'aſſurant qu'on m'enverroit bientôt un modele d'une lettre commune de pluſieurs Confreres, qui étoient reſolus de parler pour vous & pour eux : car l'interêt eſt le même, l'affront étant tombé ſur tout le Corps ; mais depuis ce tems-là je n'ai rien vû ni appris. Il eſt vrai que depuis une quinzaine de jours j'ai lû dans le manuſcrit repandu dans cette Province, un article qui vous regarde, M. ; & je le trouvai ſi éloigné de toute apparence, que non-ſeulement je le rejettai comme faux ; mais je n'oſai même vous en écrire. Ce qui me preſſe à le faire aujourd'hui, c'eſt qu'un de mes Amis, homme de vertu & de diſtinction de notre Capitale, manda hier la même nouvelle, qui pu- 1725.

(*a*) Paris.

1725. blie toujours, M., que vous avez écrit au Pape, & que dans votre Lettre vous lui déclarez, que votre ſentiment eſt conforme à celui de M. le Cardinal de Noailles, & que vous accepterez la denrée de la maniere que cette Eminence l'acceptera. Je ſuis convaincu que c'eſt quelque P. Senault qui vous prête cette nouvelle charité, & qui après le phantome de la lettre de Paris, a forgé enſuite la Gazette d'Aix. Mais afin que je puiſſe mieux perſuader les gens trop crédules, je vous prie, M., de me donner vos armes ; & après votre témoignage, je ferai plus d'impreſſion. Je ne puis penſer qu'avec horreur à la violence qui vous eſt faite, & j'ai beſoin de toute la force de la grace que nous défendons contre ſes ennemis, pour leur pardonner une telle oppreſſion. Faites-moi le plaiſir de me mander, ſi on peut en eſpérer bientôt la fin. Je ſuis bien perſuadé que votre courage n'en eſt point ébranlé ; mais mon zèle pour vos intérêts & pour ceux de l'Epiſcopat en eſt fort inquiet. . . . . . .

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE CX.

AU ROI. *Au ſujet de deux Arrêts du Conſeil, dont l'un condamne les Ecrits, & dont l'autre ordonne la ſaiſie du Temporel de M. de Montpellier.*

1725.

SIRE.

LE titre auguſte de Protecteur de la Religion, que votre Majeſté unit avec la qualité glorieuſe de Pere de ſon Peuple, nous inſpire la confiance de lui faire de très-humbles prieres, qui n'aïant pour objet que la paix de l'Egliſe & l'honneur de l'Epiſcopat, ne peuvent être déſagréables à un Roi qui ſait que la Religion eſt le plus ferme appui de ſon throne, & que la tranquillité de l'Egliſe eſt le bonheur de ſon Etat. 1725.

Pénétrés d'une ſenſible douleur, en voyant le Mandement d'un Evêque condamné à être lacéré (*a*) auſſi bien que les Libelles qui y ſont proſcrits, nous ne pouvons diſſimuler, SIRE, combien ce traitement diminue dans l'eſprit des peuples,

(*a*) Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 4. Septembre 1724.

Digitized by Google

1725. ples, contre l'intention de Votre Majesté, le Respect si juste & si nécessaire qui est dû au caractere Episcopal: & nous sentons vivement à quel peril seroit exposée l'autorité des Evèques, s'ils étoient réduits au silence, & s'ils n'avoient la liberté de prémunir leurs Diocéses contre la séduction des écrits pleins d'un Esprit de schisme & de nouveauté.

Les Biens sacrés de la charité, qui doivent unir si étroitement les Evèques, ne nous permettent pas d'ètre insensibles à la situation d'un de nos collegues, privé des revenus de son Evèché & dépouillé de ses benefices *(a)*. Moins, SIRE, M. l'Evèque de Montpellier a eu lieu de parler pour sa défense avant que d'ètre condamné à subir une peine si rigoureuse, plus nous nous trouvons pressés de faire pour lui à Votre Majesté les supplications les plus respectueuses.

Pourroit-on alleguer, SIRE, disoient autrefois dix-neuf Evèques dans une cause toute semblable, pour laquelle quatre autres étoient menacés, *que le crime de ces Evèques étant manifeste, il n'est besoin ni de discussion, ni de jugement; mais seulement*

(*a*) Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 21. Septembre 1724.

ſeulement de punition ? Cette maxime, 1725.
SIRE, *eſt nouvelle, puiſque ceux-mêmes qu'on ſurprend dans les plus grands crimes, ne ſont punis qu'après avoir été oüis devant leurs véritables juges, & qu'on a rendu ſentence contre eux ſelon les formes ordinaires.*

Qu'il plaiſe, SIRE, à Votre Majeſté, de juger avec cette équité & cette Religion, ſi dignes d'un Roi très-Chrêtien, quel ſeroit l'état des Evêques, ſi l'on introduiſoit une forme de proceder contre eux, qui les exposât à être depouillés du temporel de leur Evêché, ſans être cités en jugement, ſans connoître ceux qui rapportent leurs cauſes, ſans pouvoir répondre à leurs adverſes parties, & ſans qu'il y ait même un corps de délit établi par un jugement canonique.

Celui qu'on attribue, SIRE, à M. l'Evêque de Montpellier, eſt fondé ſur la Déclaration du feu Roi publiée en 1665. Mais on n'a point repréſenté à Votre Majeſté, que toute la cauſe de ce Prélat eſt renfermé dans une paix qui a été conclue depuis cette Déclaration, par le conſentement du Pape & des Evêques de France, & par la ſageſſe du feu Roi, & qui eſt appuiée ſur des Arrêts encore con-

firmés.

1725. firmés de nouveau par les dernieres Déclarations de Votre Majeſté (*a*).

Que ne peut-on point attendre de la juſtice d'un Roi, à qui il ſuffit d'expoſer avec ſimplicité & avec candeur le véritable état de cette cauſe, pour eſperer qu'il ne permettra, ni que M. l'Evêque de Montpellier ſouffre plus longtems une peine qu'on a déja commencé à exécuter, ni qu'on y en ajoute encore de plus rigoureuſes en *procedant contre lui* comme il eſt ordonné par l'Arrêt ?

Ce ſont les vœux, SIRE, pleins de Reſpect que nous oſons offrir à Votre Majeſté. La Lettre écrite par dix-neuf Evêques à Votre Auguſte Biſaïeul en faveur de quatre de leurs Confreres, contre leſquels on vouloit proceder, fut l'heureux ſignal de la paix que ce Grand Prince procura à l'Egliſe. Appuiés ſur les mêmes motifs, ne pouvons-nous pas nous flatter, SIRE, de l'eſperance du même ſuccès ? Quoi de plus grand pour Votre Majeſté, qui a la gloire de maintenir une heureuſe paix dans toute l'Europe, que d'emploier ſon autorité pour la rétablir dans l'Egliſe.

Nous

(*a*) Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi de 1668. Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi de 1676. Déclaration du Roi de 1719. & 1720.

Digitized by Google

Nous avons l'honneur d'être avec un 1725.
très - profond reſpect & une très-parfaite ſoumiſſion,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTE'

Les très-humbles, très-obéïſſans & très-fideles ſerviteurs & ſujets.

† JEAN *Evêque de Senez* (*a*).

LETTRE CXI.

*A M. l'Abbé ***. Il admire ſon zele & ſon courage dans la défenſe de la vérité.*

21. *Mai* 1725.

TOute la tendreſſe que je vous ai marquée, Monſieur dans vos jeunes années, étoit pour moi un agréable preſſentiment de ce que je vois maintenant en vous par les dons de la grace; & j'en bénis Dieu de tout mon cœur. Je ſuis ravi d'être convaincu par de bonnes preuves, que mes eſpérances étoient bien fondées,

(*a*) Cette Lettre n'aïant été ſignée que de M M. de Senez & de Bayeux, attendu que pluſieurs Prélats, ſur leſquels on comptoit, manquerent, elle n'eut point d'effet.

Digitized by Google

1725. fondées, & qu'il vous est donné d'en-haut, non-seulement d'avoir connu & aimé la vérité; mais encore d'avoir souffert pour elle. Le Prieuré (*a*) qu'on vous a ôté, est un benefice si peu precieux, que sa perte vaut plus que sa possession. Je connois bien des gens qui ne l'ont gardé qu'avec opprobre; & vous l'avez quitté avec une gloire qui vous suit par tout. J'en remercie le Seigneur, qui assurement vous rendra au centuple ce que vous avez sacrifié pour lui.

On ne peut être plus sensible que je le suis à l'honneur que Madame votre Mere me fait, en se souvenant de mon ancien respect pour elle; sentiment que le tems n'a point affoibli, je vous prie bien tendrement de l'en assurer. Je vous conjure aussi, Monsieur, de vouloir me rendre le même bon office auprès des deux Dames vos Sœurs. Je suis charmé de les savoir pleines de votre zèle pour la cause du Seigneur.......

(*a*) De Sorbonne.

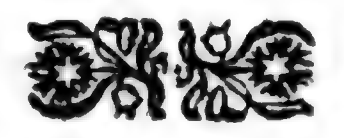

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE CXII.

A M. l'Evêque DE MONTPELLIER *sur son silence, sur le Concile Romain, & sur la nomination de M. Barchman.*

22. *Juillet* 1725.

IL y a cinq semaines, M., que j'ai eu l'honneur de vous écrire par le même canal dont je me sers aujourd'hui. Je reviens à la charge pour recevoir de vos nouvelles, dont je suis fort inquiet. Je ne sais si l'Ange venu de loin, qui a fait une apparition chez vous, aura conclu avec vous quelque chose de réel; mais je ne doute pas qu'il ne vous ait montré la Lettre importante que j'ai signée, & j'ignore l'usage qu'on en aura fait. Cependant je suis toujours dans la même disposition de vous prouver un inviolable dévoüement, & de faire tout ce que vous souhaitterez de moi. Vous n'avez qu'à parler, tant je suis convaincu de la pureté de vos intentions, & de votre zéle pour la cause de Dieu. Il y a près de deux mois que je n'en entends non-plus parler, que s'il n'en avoit jamais été question. 1725.

Je vois avec une amere douleur, que les

Digitized by Google

1725. les grandes esperances qu'on avoit conçues de ce Pontificat, s'évanouissent de plus en plus. Le S. Pere s'est laissé mesurer & affoiblir par la cabale des RR. PP. qui est aussi forte à Rome qu'à Paris. Le Décret, vrai ou faux, de son Concile pour la Bulle, se repand de plus en plus. On m'assure toujours de Marseille, que M. l'Evêque de Condom (*a*), Abbé de S. Victor, a déclaré que cet acte étoit supposé, parce qu'il avoit assisté à cette Session Ve. & à la Congregation précédente, & qu'il n'avoit point été parlé de la Bulle dans l'une ni dans l'autre. Cependant on m'écrit de Paris que le Décret commence d'y être regardé comme vrai, & que M. le Card. de Noailles est fort piqué de ce qu'on lui a manqué de parole, & qu'on lui a renvoié son titre de Ste. Marie sur la Minerve. On se flate là-haut, que cette conduite de Rome produira un bon effet pour nous, en rompant cette societé que cette Eminence avoit faite en détachant de nous plusieurs Evêques. J'en ai écrit à M. d'Auxerre, & je n'en ai point de réponse depuis six semaines. Que faites-vous, M., & que pensez-vous qu'il faille faire? Car je me reglerai agréablement sur vos exemples & sur vos conseils.

Le

(*a*) De Matignon.

Digitized by Google

Le nouvel Archevêque d'Utrecht, que j'ai autrefois ordonné Prêtre, vient de m'apprendre ſon élection, & me demande mon union. Je n'ai garde de la refuſer ; mais je ne veux rien faire qu'après avoir ſû votre ſentiment. 1725.

Vous avez appris, M., les avanies qu'on a faites au Pape dans ſon Concile ; & qu'auſſi-tôt qu'il ouvroit la bouche pour une Déciſion, une foule de Cardinaux ligués ſe déclaroit contre, ſans menagement. J'ai vu depuis peu une lettre de Rome, qui marque la ſuite de la ligue de ces Meſſieurs après le Concile ; car auſſi-tôt que le Pape eut propoſé COSCIA pour le Cardinalat dans le Conſiſtoire, neuf Cardinaux s'éleverent, & dirent, les uns après les autres, les plus criantes imprécations & les calomnies les plus atroces. Ce ne fut qu'invectives pendant une heure & demie, ſans que le Pape ouvrît jamais la bouche, ni pour leur impoſer ſilence, ni pour ſe plaindre. La lettre ajoute que bien des gens prétendent, que cela rapprochera l'accommodement du Cardinal de Noailles, qui avoit été aſſoupi par un grand parti du Sacré College. Mais ſi le Pape, quelque ſaint qu'il ſoit, ne travaille efficacement à guerir les trois grandes plaies de l'E-

gliſe,

Digitized by Google

1725. gliſe, à la Chine, en France & en Hollande, je tremblerai pour ſon ſalut. Si vous êtes plus longtems muet, je vais vous croire mort; & j'en ſerai plus fâché que perſonne au monde, parce que je ne cede à qui que ce ſoit en reſpect, en tendreſſe, & en dévouement pour Monſeigneur de Montpellier.

Je ne ſai, M., ſi on vous a averti que M. le Card. de Biſſy vient de diſtribuer un gros volume de trois cent pages, en réponſe au dernier ouvrage des VII. Evêques, où il ſe tremouſſe beaucoup pour défendre ſon cher équilibre; & c'eſt apparemment pour cette bonne œuvre qu'il a fort contribué à l'Arrêt du Conſeil contre les XII. Articles.

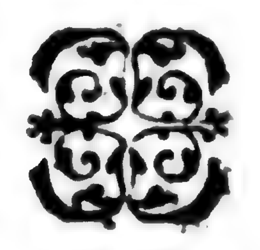

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE CXIII.

A M. l'Archevêque D'UTRECHT *(Barchman) il le felicite sur son Election, & confirme la Canonicité de sa Consécration.*

7. Decembre 1725.

VOus voilà donc enfin, Monseigneur, élevé sur ce grand Siege, que tous les vœux d'une Eglise opprimée, & tous les miens vous ont destiné depuis longtems. La nouvelle que vous me fites l'honneur de me donner au mois de Juin, de votre élection à l'Archevêché d'Utrecht, me remplit d'abord d'une consolation très-sensible. Je crus pourtant devoir vous la cacher pour votre interêt, devant l'Assemblée du Clergé de France, de peur que ceux qui ont allumé le feu de la discorde chez vous, & qui, malgré leur haine pour l'Episcopat, savent si bien le faire servir à leurs prétentions, ne fissent éclatter trop tôt l'envie qu'ils ont de priver votre Eglise d'un chef immédiat pour la subjuguer plus surement, & ne retardassent par leurs intrigues votre consécration Episcopale, s'ils avoient appris, 1725.

1725. appris, pendant qu'ils étoient maîtres du champ de bataille, que je vous euſſe annoncé le triomphe avant la victoire. Mais maintenant que Dieu, après vous avoir choiſi, ſelon ſon cœur, pour conduire & défendre ſon peuple, vous a envoié par un miracle de ſa Providence un Samuel plein de courage & de Religion, qui vous a oint de l'huile ſacrée, je ne dois plus ſuſpendre ma joie, ni differer de feliciter votre chere Egliſe, en lui appliquant preſque tout le Chapitre LIV. d'Iſaie, & en m'écriant: „Rejouiſſez-vous, „Mere ſterile qui n'aviez plus de pouvoir „d'enfanter; veuve qui ſembliez être dé„laiſſée pour toujours, faites retentir vos „chants de louanges & de reconnoiſſance „pour Dieu, parce que bientôt vous au„rez plus d'enfans que pluſieurs Epouſes „qui ont leur mari. Le dépouillement des biens du monde vous avoit expoſée à ſes mépris; mais vous allez oublier l'opprobre de votre veuvage; vous avez été longtems battue de la tempête, & à demi détruite: combats au dehors, troubles au dedans; l'ennemi & l'ami armés contre vous. Mais le Seigneur, par deux prodiges de ſa bonté, vient d'une part de commander à la mer irritée, en faiſant que la puiſſance temporelle, qui vous tenoit

tenoit autrefois dans l'Esclavage, devient votre premiere liberatrice; & de l'autre il fixe chez vous l'autorité spirituelle avec son nom & ses droits, en posant lui-même la pierre choisie, qui doit relever & soutenir l'édifice de la Religion. Essuiez donc vos larmes, Eglise affligée : vous n'avez plus à craindre ni les oppressions des étrangers, ni la persécution de vos freres; & toutes les armes qui ont été forgées pour vous blesser, ne pourront plus vous nuire, parce que vous serez toujours assez riche, tant que le Seigneur sera votre héritage. 1725.

Que pensez vous, M., de ma prédiction ? Vous la regardez peut-être comme une douce illusion, qui pourroit vous flatter & me tromper. Mais pour moi je remarque tant de ressemblance entre la captivité du peuple Juif & celle du vôtre, dans la perte de sa liberté sur la Religion; entre la délivrance du premier & celle du second, toutes deux par la voie des souverains, que je ne puis m'empêcher de voir la main de Dieu dans l'un & dans l'autre peuple. C'est ce qui me fait espepérer que celui qui a changé le cœur de vos maîtres temporels, en leur inspirant de donner leur consentement à votre Ordination Episcopale sous votre propre

1725. titre d'Utrecht, dont ils avoient autrefois tant d'horreur, réünira plus facilement le cœur du S. Pere avec le vôtre, parce que le ſien, plus docile à la grace de J. C. qu'aux conſeils du monde, aura pour vous tous les ſentimens d'une charité paternelle : & le vôtre, toujours attaché aux ſaintes regles, lui ſera ſoumis immuablement dans toute l'étendue de l'obéïſſance Canonique. Si néanmoins, contre mes deſirs, ma prétendue prophetie ne s'accompliſſoit pas, je vous prie de la conſidérer comme une preuve de la tendreſſe que Dieu m'a donnée pour votre Egliſe, depuis que j'ai appris ſes ſouffrances, & pour votre perſonne, M., dès qu'il a voulu ſe ſervir de moi pour vous conduire par mes mains indignes, depuis le premier ordre juſqu'au Sacerdoce, ſur des Dimiſſoires autoriſés par les plus ſavans Canoniſtes de Louvain, & par plus de cent Docteurs de Paris.

Ce ſont, M., mes titres autentiques pour votre Prêtriſe, dont on a tâché, par de vaines craintes, de me faire un crime imaginaire, & dont je me ſuis fait un vrai honneur, en offrant d'en rendre compte à l'Egliſe, quand elle voudra me le demander juridiquement.

Mais

Digitized by Google

Mais les mêmes titres, encore mieux marqués, sont les fondemens de votre Episcopat : car après avoir pesé murement devant le Seigneur, dans la seule balance de son sanctuaire, plusieurs Ecrits donnés au Public, pour & contre votre chere Eglise, j'ai reconnu bien évidemment la perpétuité de l'Episcopat d'Utrecht, sans aucune interruption réelle qui puisse introduire la moindre Prescription. J'ai reconnu l'autorité spirituelle de votre Chapitre ou Clergé d'Utrecht, comme aïant subsisté réellement dans ses précieux restes de Catholicité jusqu'à la paix de Munster, & comme aïant ensuite enté & renouvellé legitimement, avec le concours de deux Puissances Ecclesiastiques, l'ordinaire & la déleguée, l'autorité d'élire en premier ou en second ses Archevèques, & de la représenter : autorité qui a été reconnüe & approuvée par les Princes temporels, par les Prélats, les Nonces & les Papes-mêmes. J'ai senti la justice de votre élection particuliere, comme étant fondée sur les besoins du peuple fidele, sur la rareté des Ministres sacrés, sur les progrès du schisme & sur les dangers de la Religion. Mais ce que je n'ai pu voir sans étonnement, c'est l'inutilité de tant d'humbles instances 1725.

1725. réiterées canoniquement, pour obtenir du S. Pere votre confirmation.......

J'ai appris pourtant avec beaucoup de joie, & presqu'avec autant de douleur, votre ordination Episcopale: car il est vrai que j'ai été affligé amerement, quand vous m'avez écrit, M., que cette sainte œuvre n'a été consommée que par un seul Evêque consécrateur, contre tout l'exterieur des Canons: mais j'ai été aussi fort consolé, quand j'ai vû que cette singularité est autorisée par la regle du droit Canonique, qui veut que ce qui est défendu par la loi, soit permis par la nécessité; & peut-être n'y en eut-il jamais de plus pressante, que celle où se trouvoit votre pauvre Eglise d'avoir son chef, d'étouffer ses dissensions, & de conserver ses droits. Elle est encore plus justifiée, cette facheuse singularité, par l'exemple des premiers Apôtres de J. C., qui, en se dispersant dans tout le monde, n'ont ni voulu, ni pu trainer avec eux d'autres Evêques pour imposer les mains au premier de chaque païs. Elle est aussi fortement soutenüe par la conduite des premiers Evêques fondateurs, qui d'ordinaire sont allés tout seuls prêcher l'Evangile aux peuples idolâtres, ou rétablir la foi dans les Eglises qui s'étoient

d érangée

dérangées; &, après avoir formé par leurs 1725.
travaux un peuple fidele, ils lui donnoient de leurs ſeules mains un chef, ſans chercher d'autres ſecours. Témoins ceux qui, longtems après le ſiecle des Apôtres, ont établi des Egliſes Chrètiennes chez les Indiens & les Abyſſins; comme les Auguſtins en Angleterre, les Bonifaces en Allemagne, les Willebrods en votre ſein, & tant d'autres Heros de l'Evangile, qui, dans le ſecond ordre de l'Apoſtolat, & au bout du monde, ont conſacré ſans bruit un premier Evêque ſelon les beſoins.

Elle eſt fondée, cette ſingularité de conſécration, ſur les tems de ſchiſme & de perſécution, qui, en faiſant plier les plus ſaintes regles de l'Egliſe ſous leurs calamités, ont obligé tantôt les Athanaſes d'Alexandrie, non à dépoſer & à condamner par des lettres fulminantes; mais à tolerer & même à favoriſer un Evêque de Polebiſque dans la Pentapole de l'Egypte, juſqu'à l'établir Metropolitain en le transferant à Ptolemaïde, quoiqu'ordonné par un ſeul Evêque: tantôt les Euſebes de Samoſate à ſe traveſtir en ſoldat, durant la tempête de l'Arianiſme, pour ordonner tout ſeul des Evêques Catholiques dans les ſieges vacans: tan-

1725. tôt les Paulins d'Antioche, durant le Schiſme, à conſacrer Evagre pour ſucceſſeur ſans aucun collegue ou cooperateur, & ſans permiſſion de Rome. Pourquoi n'eſperiez vous pas, M., la même grace, ou la même juſtice ; puiſque vous réuniſſez dans l'ordination que vous avez reçue d'un ſaint Prélat, tous ces triſtes cas d'une juſte diſpenſe: Neceſſité extrême, Païs éloigné, refus des Evêques invités en vain, Egliſe livrée à l'héreſie, au ſchiſme, à l'orage, & toujours pourtant ferme dans ſon amour pour la vérité, & pour l'unité? Non, M., je ne ſaurois me perſuader qu'un Pape ſi ſaint (*a*), que Dieu nous a donné dans ſa bonté, differe plus long-tems à diſſiper les nuages des préventions étrangeres. Mais le Seigneur permet, par un redoutable jugement, que le digne ſucceſſeur du premier des Apôtres continue à n'être point touché de vos raiſons ou de vos malheurs. Continuez pourtant de votre côté, de garder toujours avec un courage inébranlable la foi de Pierre; & Pierre bientôt converti confirmera la vôtre. Votre zéle conſtant à rendre au ſucceſſeur de ce grand Apôtre tous les devoirs qui lui ſont dûs, même dans ſon courroux, lui fera enfin pra-

(*a*) Benoit XIII.

pratiquer les siens envers vous & envers tous ses freres, en mettant sa gloire comme St. Leon (*b*) & Adrien IV. (*c*) à conserver fidélement le bien de toutes les Eglises. La vôtre, M., est si ancienne & si respectable, par tant de saints Prélats qui l'ont gouvernée jusqu'à nos jours, que vous aviez besoin de quelques traverses pour servir de contrepoids à votre brillante dignité. Mettez à profit, par votre patience, cette premiere épreuve: elle est d'autant plus rude & plus sensible pour un fils très tendre, qu'elle vient d'un Pere très saint, dont on a surpris la religion. Les meilleurs Papes y sont exposés selon St. Bernard (*d*). Faites que rien au monde ne puisse affoiblir votre vénération pour ce grand Pontife, ni votre attachement au premier siege, qui est le centre de l'unité. Et quand même l'intrigue en feroit partir des coups précipités, si vous imitiez alors la conduite des Cypriens & des Firmiliens, vous pour- 1725.

(*b*) *Privilegia Ecclesiarum, sanctorum Patrum instituta. . . . nulla possunt improbitate convelli, nulla novitate violari.* Leo. Ep. 78. ad Marcianum Aug.

(*c*) *Singulis Ecclesiis sua jura illibata studemus integra custodire.* Adrian. Ep. IV. ad Henricum Patriarch. Grad.

(*d*) Lib. 2. de consid. cap. 14.

Digitized by Google

1725. riez, comme eux, être un jour canonisé par le même siege qui vous auroit frappé. Donnez enfin à toute l'Eglise un juste sujet d'esperer, que la plaie & l'incision que votre ordination semble avoir causée à l'écorce de la Discipline & aux saints Canons, sera reparée avantageusement, & bien compensée par le baume qui en découlera, je veux dire par votre amour fidele pour Dieu, par votre soumission Canonique pour le Pape, & par vos travaux continuels pour votre troupeau.

Ce sont les vœux sinceres & ardens, que je fais tous les jours à Dieu pour vous: je lui recommande votre Eglise comme la mienne, dont je vous offre la Communion; & en m'unissant à vous de tout mon cœur, par les liens sacrés de la Prêtrise & de l'Episcopat, comme par ceux de la vérité & de la charité, j'ai l'honneur d'être avec un très parfait respect &c.

A Castellane 1725. le 7. Decembre fête de St. Ambroise, dont l'ordination fut contraire aux Canons par la forme, & fut applaudie par l'Eglise de Rome & des autres par les fruits.

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE CXIV.

A M. VAN EREKEL. *Il lui fait des excuses sur le retardement de sa réponse, le felicite sur la consécration de M. Barchman Archevêque d'Utrecht, & l'exhorte à combattre perséveremment contre les ennemis de la vérité & de l'Eglise.*

9. Decembre 1725.

JEAN Evêque de Senez, à Mr. Van Erekel Doien du Chapitre Metropolitain d'Utrecht, & Pasteur de l'Eglise de Delft. salut.

VOus m'avez fait deux presens, M., 1725.
qui m'honorent & m'enrichissent également. Le premier est votre lettre tout-à-fait obligeante: Le second ces ouvrages excellents que vous avez entrepris avec beaucoup d'ardeur, pour le bien de la Religion & l'intérêt de la justice, & dont le succès vous dédommage abondamment de tous vos travaux. Je les ai reçus, lûs, & relûs avec toute la reconnoissance que je devois : &, quoique votre politesse à mon égard, & la parfaite vénération que j'ai pour vous, semblassent

1725. exiger de moi un prompt remerciement; cependant je n'ai point cru devoir le faire jusqu'ici. Je vous prie d'excuser mon silence, & de ne pas croire que ce soit négligence ou refroidissement d'amitié de ma part. C'est par amour & non par oubli, ni par hauteur que je me suis tû. J'étois plus occupé de vos intérêts que des miens : &, pour me servir des paroles de St. Augustin, mon silence n'étoit pas l'effet d'un orgueil qui veut commander, mais d'une tendresse compâtissante, qui prévoit les inconveniens pour les éviter.

Je craignois, M., & je ne fais pas difficulté de l'avouer, qu'à la veille & pendant la tenue de l'Assemblée de nos Prélats, où notre ennemi commun exerçoit tous les jours une puissance sans bornes, intimidant les uns par la crainte, gagnant les autres par des bienfaits, je craignois, dis-je, que notre commerce ne donnât lieu à de fâcheux soupçons, que la haine contre nous ne s'enflammât plus que jamais, que la calomnie ne prévalut, & que le pieux & nécessaire dessein de donner à votre Eglise un Pasteur qui fût vraiment le sien, ne s'évanouît tout-à-fait ou ne fut traversé.

Il est juste que je me joigne à vous, M., pour rendre à Dieu d'immortelles actions

actions de graces, de ce qu'enfin la con- 1725.
ſécration de l'Evêque élû pour l'Egliſe d'Utrecht s'eſt faite; non auſſi heureuſement qu'il eût été à ſouhaiter; mais du-moins légitimement: non ſuivant toute la rigueur des Canons; mais ſuivant les regles qui ſuffiſent dans la néceſſité urgente de l'Egliſe: non par trois conſécrateurs; mais par un ſeul (*a*), qui, par ſa pieté & par ſes lumieres, en vaut pluſieurs. C'eſt par ſes ſages avis, ſans doute, & par le ſecours de ſes amis, que tous les ſuffrages ſe ſont réunis ſur un ſujet jeune à la vérité, mais mur & très digne, afin qu'il pût être plus longtems la conſolation de ce nombreux troupeau. Il y a longtems que vos veilles, vos grands travaux, les vœux de tous les fidéles vous auroient élevé à cette dignité, ſi vous n'aviez mieux aimé prendre pour vous le penible travail de défendre les droits des Archevêques précédents, & l'innocence de celui qui vient de mourir (*b*). C'eſt l'unique Couronne que vous avez ambitionné. Mais vous n'y avez rien perdu. Un Juge équitable ne met point de difference entre porter la tiare & en défendre les droits. La gloire & le

(*a*) M. de Babilone.
(*b*) M. Steenoven.

Digitized by Google

1725. le mérite ſont égaux de part & d'autre. Que votre nouvel Archevêque, que j'ai élevé au ſacerdoce, & qui de tous mes enfans eſt le plus tendrement aimé, brille dans l'Egliſe par ſes vertus. Il brillera, je l'eſpere, longtems après moi; mais c'eſt à vous qu'il ſera principalement redevable du dépot de l'ancienne doctrine, de l'amour de la vraie grace de J. C., & de l'affermiſſement de ſon ſiege ; parce que Erekelius ſera pour Corneille (*a*) ce que Simplicien fut pour Ambroiſe, ſon Pere & ſon Maître. Que les implacables ennemis de l'amour Divin aboient contre lui & contre vous tant qu'ils voudront: laiſſez ces hommes ambitieux, qui veulent ſeuls dominer par tout, qui s'efforcent de détruire l'Epiſcopat en Hollande, comme ils ont fait en Angleterre & à la Chine, & qui ôſent dire, quoiqu'en ſecret, que les Egliſes peuvent aujourd'hui, comme autrefois, ſubſiſter ſans Evêques: laiſſez-les, dis-je, ſouffler vainement contre la pouſſiere ; mais plûtôt perſuadez-leur, s'il eſt poſſible, de demeurer en repos: ſi-non combattez contr'eux ; diſons mieux, combattez en leur faveur, pour le ſervice du Seigneur, avec cette épée d'or que vous avez reçue de lui: conti-
nuez

(*a*) Cornelius Barchman.

nuez de terraſſer les ennemis de ſon peuple, d'affermir l'Epiſcopat d'Utrecht preſque détruit, de vanger l'honneur du Paſteur que la mort vous a enlevé, de procurer la paix à celui qui eſt maintenant à ſa place, la liberté à ſon Clergé opprimé, de faire reſpecter la ſacrée Tradition, de maintenir la Primauté de droit divin du ſiege Apoſtolique, & la puiſſance ſouveraine de l'Egliſe univerſelle. Pendant que vous combattrez vaillamment, j'éleverai ſans ceſſe mes mains au Ciel; &, compagnon de votre foi, préſent à vos combats par le lien de la communion, & partageant vos dangers, l'amour me rendra propre le fruit de vos travaux. Il ne me reſte donc plus qu'une choſe à deſirer; c'eſt que Dieu, qui eſt attentif à celui qui combat, qui ſoutient celui qui s'affoiblit, & couronne celui qui remporte la victoire, vous recompenſe de tous les ſervices importans que vous avez rendus à ſon Egliſe. Mais à qui le juſte juge accorderoit-il la couronne, ſi le Pere des miſericordes n'avoit auparavant donné la grace de la mériter? Je vous ſouhaite l'une & l'autre; celle-ci pour vous ſoutenir au milieu des orages de cette vie; l'autre, quand aprés toutes les tempêtes, vous ſerez arrivé au port de l'é- 1725.

1725. l'éternité. A Dieu, M., saluez de ma part les enfans que vous m'avez envoiés, & que je vous ai renvoiés avec la qualité de Peres. J'en excepte le seul Backusius. Cependant s'il rentre en lui-même, pardonnez lui comme à un pénitent; mais tant qu'il perseverera dans sa revolte, ne laissez pas de lui pardonner comme à un ingrat. Car il est toujours mon fils. *A Castellane le 9. Decembre 1725.*

Traduction Latine de la précédente Lettre.

Joannes Episcopus Sanitiensis Clarissimo Domino Joanni Christiano Erekelio, Capituli Ultrajectini Metropolitani Decano, & Delphensium pastori salutem plurimam.

D*Uplici munere ditasti me ac decorasti, Decane Amplissime, & litteris tuis mihi plus nimiò officiosis, & luculentis scriptionibus, quas pro Religione & justitiâ magno studio, majore successu elaborasti. Omnia hæc grato, quo par erat, animo excepi, legi ac relegi; nec tamen à me rescribendum adhuc putavi, quanquàm postulabat tua erga me urbanitas, & mea in te veneratio suadebat. Ignosce, quæso, Vir Doctissime, silentio meo, neque me reum idcircò credas, vel violatæ, vel tantillùm à me neglecta*

glectæ amicitiæ. Tacui enim diutiùs non oblivione aut fastidio, sed amore, nec causæ meæ quidquam metuens, sed vestræ consulens; & ut verbis Augustini utar, non principandi superbiâ, sed providendi misericordiâ. Timebam certè, nec diffiteor, quamdiù expectatus & habitus est Præsulum nostrorum conventus, apud quos communis nobis adversarius, metu vel gratiâ nimium potens, quotidie minitabatur, verebar, inquam, ne ex litterarum nostrarum commercio suspiciones nascerentur, odia recrudescerent, calumniæ prævalerent, ac pium, & necessarium Ecclesiæ vestræ propositum de eligendo sibi Episcopo verè suo, evanesceret aut turbaretur. 1725.

Æquum est ut gratias Deo immortales tecum habeam, Vir Ornatissime, quod optata illa electi Præsulis Ultrajectini consecratio, non feliciter quidem, sed justè; non secundum strictam canonum legem, sed juxta gravem Ecclesiæ necessitatem; non a tribus Pontificibus, sed ab unico, qui pietate atque doctrinâ multis æquivalet, absoluta est: & suis procul dubio consiliis, simul & amicis in juniorem Antistitem, sed maturum atque dignissimum inclinata sunt suffragia, ut tanti gregis diuturnior esse posset consolatio. Dignitatem illam tu jam pridem virgiliis, sudoribus tuis, & omnium votis adep-

Digitized by Google

1725. *adeptus esses, nisi mortuorum Archipræsulum titulos, & nuper defuncti innocentiam defendendi arduum opus tibi reservasses, illâ nimirùm contentus coronâ. Nullum enim apud bonos æstimatores discrimen est inter Cidaris Pontificiæ tutorem vel possessorem: quia idem utrique meritum, & par amborum gloria est: fulgeat ille, & ut spero multis post me annis fulgebit in dies amplius novus jam vester Archipræsul, meus autem sacerdotio suo filius, omnium certè charissimus; sed tibi maximè antiquæ Doctrinæ hæreditatem, germanæ gratiæ amorem, & suæ sedis firmitatem debebit; quia quod fuit Ambrosio Simplicianus, videlicet Doctor & verè Pater, hoc erit Cornelio Joannes Erekelius. Latrent quantum volent in illum & te, amoris divini hostes infensi, qui soli ipsi ubique regnare ambiunt; & ut apud Anglos & Sinas, sic apud Batavos Episcopatum tentant convellere, ac Ecclesias sine Præsulibus stare posse hodie, ut olim, clàm prædicant. Tu verò dimitte eos sufflantes in pulverem. Persuade illis ut quiescant: sin minùs, præliare in illos, immò pro illis, bella Domini. Aureo gladio quem à Deo munus accepisti, perge dejicere adversarios populi ejus. Perge Episcopatui Ultrajectensi penè sepulto vitam, Præsuli demortuo famam, hodierno pacem, Clero*

capti-

captivo libertatem, traditioni sacræ venerationem, sedi Apostolicæ Primatum divinum, & Ecclesiæ universæ supremam potestatem asserere. Ego interim, dum strenuè dimicabis, manus in cælum indefessus attollam, periculi tui particeps, fidei socius, communionis vinculo præsens; & quod tuum erit per laborem, meum quoque fiet per amorem. Unum id ergo mihi optandum jam superest, ut pro tot & tantis in Ecclesiam suam à te collatis beneficiis præmium donet, qui & certantem inspectat, & deficientem sublevat, & vincentem coronat. Sed cui Coronam redderet justus judex, si non donasset gratiam misericors Pater? Hanc in temporis asperitate, illam in securo post tempestates portu tibi adprecor. Vale Clarissime Domine, & saluta meo nomine quos misisti mihi filios & remisi Patres. Unum excipio Backusium. Illi tamen, si resipiscit, da veniam quasi pœnitenti: quamdiu verò transfuga erit, etiam tunc ignosce quæso quasi ingrato, quia mihi semper filius est. Datum Castellanæ die nono Decembris anno 1725. 1725.

LETTRE

LETTRE CXV.

A M. l'Evêque de MONTPELLIER, *sur les démarches à faire pour la défense de la vérité.*

1725. *vers la fin.*

1725. VOus avez vû luire sur votre horison, M., une des deux étoiles qui ont paru dans le mien. Elles m'ont annoncé dans ma petite Astrologie tant de choses desagreables, que je n'ai pu en composer le moindre Almanach, qui me promette un avenir tant soit peu heureux. Permettez moi de vous demander ce que vous jugez de plus convenable. Je crois qu'on vous aura dit, que j'ai signé la Lettre au Roi, sans que je sache si on me préviendra, si on me suivra, & s'il y en aura beaucoup; car le nombre augmente bien le poids en pareil cas.

Je suis édifié, autant qu'on peut l'être, de votre lettre, M., contre l'injustice & la violence de la cabale qui se prépare contre vous. Je ne puis assez benir Dieu de la modération qu'il vous inspire dans une injure si étonnante. Mais je crois comme vous, qu'il est de l'intérêt de la Religion d'en prévenir les suites. J'ai fait

fait le premier pas d'un côté, par la démarche que le cher Pelerin vous aura dite. Je suis prêt à faire les autres que vous souhaitez. Mais pensez-vous qu'il vaille mieux de les faire separément les uns des autres auprès de M. le Duc? La chose seroit, ce me semble, plus forte, si on pouvoit se joindre par une bonne procuration; mais cette jonction même n'est pas aisée: & dès que vous m'aurez conseillé d'écrire separément, sans attendre les autres, je le ferai sans délai. Je vai cependant écrire à M. D'Acqs & à Mr. d'Auxerre, pour les remuer autant que je pourrai. 1725.

Quant à ce que vous avez très justement pensé le 2. Mai, qu'il faudroit écrire au St. Pere; la chose commence de n'être plus faisable, depuis la triste nouvelle de la Déclaration surprenante qui a été faite le 13. Mai, dans la V^e. Session: *Invigilent Episcopi ut Constitutio Unigenitus cum omni obedientiâ observetur, ac executioni demandetur; & si qui fuerint in suis Diœcæsibus qui de illâ malè senserint aut loquantur, puniantur; & si majori remedio opus sit, ad sedem Apostolicam recurrant.* (*a*)

On

(*a*) M. de Senez rapporte les paroles du Concile Romain sans la falsification, parce qu'el-

1725. On m'aſſure même que les explications ſi longtems attendues, & dont on a toujours flatté Mr. le Cardinal de Noailles, pour le gagner par ſa chimere, ne ſeront envoiées qu'à trois conditions des plus humiliantes, qu'il exécutera auparavant : 1°. de recevoir la Bulle, *cum omnimodâ obedientiâ.* 2°. de retracter ſon Appel, 3°. de déſavouer ſon inſtruction Paſtorale. Ces trois clauſes me paroiſſent ſi dures, que je ne ſaurois me perſuader qu'elles ſoient jamais acceptées.

Mais les choſes étant certainement en ce triſte état, faut-il ſe contenter d'écrire ſéparément & à demi mot; ou n'eſt-il pas plûtôt néceſſaire d'en venir au grand remede des ſaints Canons? Voila à quoi ſe ſont enfin reduites ces grandes eſpérances. Je vous avoue, M., qu'elles ſe ſont évanouies chez moi, dès que j'ai ſu que le St. Pere avoit paru étonné de l'oppoſition des Evêques de France, & encore plus, dès qu'on a marqué qu'il avoit affoibli & renverſé le Décret de la Propagande contre les idolatries de la Chine. Que Dieu ſoit beni de tout; plus il ſemble tarder à ſe déclarer, plus nous

le ne paroiſſoit pas encore. On ſe preſſa d'imprimer à Avignon, cette déciſion du Concile, & la falſification n'y étoit pas.

Digitized by Google

nous devons nous ſoûmettre à lui & attendre ſes momens. J'ai l'honneur d'être &c. 1725.

LETTRE CXVI.

A des Religieuſes ſes Nieces. Il leur parle avec éloge de Mr. Audibert Curé de St. Sauveur d'Aix.

29. *Janvier* 1726.

VOus n'aurez de moi qu'un Bref, mes très cheres Nieces, même dans le jour de votre grande fête, (*a*) tant elle m'a donné d'occupations, depuis trois heures d'hier après midi, jusqu'à préſent à ſept heures de nuit. Tout s'eſt paſſé avec une pompe de Religion, & j'ai fait prêcher un excellent Curé de St. Sauveur d'Aix, qui eſt la premiere Paroiſſe, & l'Egliſe Métropolitaine. Le Curé eſt natif de cette Ville de Caſtellane, & pour recompenſe d'avoir bravé durant dix mois de ſuite à toutes les heures du jour & de la nuit le plus grand feu de la peſte, & d'avoir mille fois expoſé ſa vie, M. l'Archevêque d'Aix la regalé d'une lettre de cachet, en punition de ce qu'il penſe trop bien ſur les conteſtations du tems. Il y a quatre ans qu'il eſt exilé 1726.

(*a*) St. François de Sales.

hors

1726. hors de sa Paroisse, avec interdit de la messe & de toutes fonctions; mais depuis deux mois qu'il est ici, je lui ai ouvert la bouche, & il vient de nous donner un excellent Sermon. Ce Curé se nomme M. Audibert: Voila le bel endroit de notre fete.....

LETTRE CXVII.

A des Religieuses ses Nieces, sur le bruit qui avoit couru de sa mort.

le St. jour de Pâques 1726.

JE vous souhaite, mes très cheres Nieces, toutes les graces de cette grande fete.... Je me presse de vous écrire malgré la sainteté du jour; mais je me crois obligé de le faire par charité, pour vous épargner & à nos chers parents, de fausses allarmes sur ma prétendue mort. Tant que le bruit n'en a couru qu'à Aix & à Marseille, je ne me suis point avisé de vous prévenir, parce que je croiois que cette fable se détruiroit elle-même. Mais ayant appris depuis deux jours, qu'elle se débite à Grasse même, qui est à ma porte, & sachant aujourd'hui que ce bruit s'augmente, & qu'enfin plusieurs lettres de Paris l'ont mandé

à Aix, en affirmant à gens d'un grand rang que j'étois mort, & qu'en mourant j'avois retracté mon Appel; j'ai cru qu'il étoit important pour votre repos, que je vous prouvasse que ce sont deux grandes faussetés. Je me porte très bien graces à Dieu. J'ai eu la force de jeuner tout ce carême; (*a*) ainsi soiez tranquille. Mais quoique la santé soit bonne, l'âge est mauvais. 1726.

LETTRE CXVIII.

*Au R. P. *** Superieur de l'Oratoire de Notre Dame de Grace en Forêts. Il l'assure de son attachement & de son estime pour la Congrégation.*

à Castellane 22. Mars 1726.

COmptez, je vous prie, Mon Révérend Pere, que j'ai plus de joie à pouvoir être utile aux enfans de ma Mere, qu'elle même & eux n'en peuvent avoir pour les petits services que je leur rends. J'ai reçu à bras ouverts le cher Pere ***, aujourd'hui notre cher Confrere dans le Sacerdoce; & sa conduite m'a si fort édifié, qu'elle a égalé & presque

(*a*) Il étoit alors dans la 80. année de son âge.

1726. que surpassé votre témoignage. Mon cœur s'élargit, quand l'Oratoire m'adresse ses enfans pour l'Ordination. Mais outre l'affection générale que je dois à tout le Corps, je paie avec plaisir une dette particuliere, dont je suis chargé envers la maison de Notre Dame de Grace en Forêts, qui a souffert mes défauts durant trois ans, & qui m'a donné d'excellentes leçons sous deux grands Maîtres. Je suis ravi de vous voir à sa tête, & je prends part à vos amertumes & à vos orages. Vous voiez, mon cher Pere, ce que je veux dire. Je vois avec une grande douleur, l'oppression qu'on exerce contre l'Oratoire. Mais en même tems que la reconnoissance me porte à plaindre la Congrégation dans ses souffrances & ses interdits, je l'estime heureuse de ce qu'elle souffre pour la vérité & pour l'ancienne Doctrine. L'Assemblée prochaine me fait craindre quelque nouveau complot; mais si Dieu est pour nous, que gagnera-t-on à se déclarer contre elle? La vérité nous délivrera. Nous n'avons qu'à soutenir avec patience & fidelité les retardemens de Dieu. Mais indépendamment de tout succès, envoiez-moi d'aussi bons sujets que celui que je vous rends, & vous connoitrez l'estime cordiale avec laquelle &c.

LET-

LETTRE CXIX.

A M. LE PELLETIER DES FORTS *sur son élévation à la place de Controleur Général des Finances.*

à Senez 10. *Juillet* 1726.

MONSIEUR,

J'Ai tressailli de joïe devant le Seigneur sur la nouvelle de votre élévation à la premiere charge des Finances ; & je l'ai prié très-instamment, de vous remplir toujours davantage de cet esprit de Religion & de desintereſſement dont un saint oncle (*a*), qui me favorisoit de sa bienveillance, & un illustre Pere (*b*) que j'honorois singulierement, vous ont laiſſé de si grands exemples. Dès votre premiere entrée dans les honneurs, vous avez donné à tout le Roïaume & à moi-même depuis vingt-cinq ans, de si belles preuves de votre attention à profiter de leurs sages maximes, par la pureté de votre cœur, dans ce ministere contagieux pour tant d'autres, qu'il paroit bien que vous en avez toujours consideré toutes les 1726.

(*a*) M. le Pelletier, Ministre d'Etat.

(*b*) M. le Pelletier de Souzy, Doien du Conseil d'Etat.

1726. les portions avec des yeux Chrêtiens: C'est ce qui me persuade, M., que le Seigneur, en vous y plaçant aujourd'hui dans le premier rang, vous donnera la grace jusqu'à la fin, d'être aussi zélé pour les intérêts de l'Eglise, que pour ceux de l'Etat. Ils n'ont certainement rien d'opposé, quand on les entend bien, & qu'on les aime comme vous, M.; au contraire, ils se servent l'un l'autre, & se prêtent un mutuel secours. Car si les biens de l'autel continuoient d'être panchés, comme ils le sont, vers leur ruine entiere, le Roi perdroit une de ses plus sures ressources; & si les Finances du Roi étoient épuisées sans de justes remedes, l'Eglise souffriroit de la foiblesse de son Protecteur. Vous êtes choisi visiblement, M., pour exercer un double Ministere, celui du Roiaume de Dieu, & celui du Prince de la terre. L'Eglise & l'Etat se promettent de votre droiture & de vos lumieres, que vous concilierez parfaitement tous leurs intérêts. Regardez, je vous prie, les voeux que je fais au ciel pour vous, comme des témoignages sinceres du parfait respect avec lequel &c.

LETTRE CXX.

A M. le Comte DE S. FLORENTIN, *sur son élévation à la charge de Secretaire d'Etat.*

à Senez le 10. *Juillet* 1726.

J'Ai été sensible, Monsieur, comme tous vos meilleurs serviteurs, à votre succession dans le ministere; & si je n'ai pas été aussi empressé que les autres à vous feliciter de cet héritage de vos ancêtres, c'est que je l'ai regardé avec plus de crainte pour votre salut, que de joie pour votre élévation. Les plus grands honneurs sont environnés de tant d'écueils, selon le monde même; & qui plus est, chargés, selon Dieu, de tant de devoirs, qu'on ne peut envisager les personnes élevées qu'avec une pitié respectueuse. Le meilleur moien à mon avis, d'honorer ceux que le Roi honore de sa confiance, est de demander à Dieu pour eux un saint usage de leur dignité; & j'ai tâché pour vous de m'acquitter de cette obligation. Je vous supplie donc de n'attribuer le silence que j'ai gardé jusqu'à présent, ni à impolitesse, ni à singularité, ou à indifference; mais uniquement à 1726.

1726. mon caractere & à mon âge. Un Evêque de 80. ans comme moi, doit voir le grand monde d'un autre œil que ceux qui y entrent comme vous, M. Je me rejouïrai de votre gloire, si elle contribue à votre sanctification ; & je prierai Dieu instamment qu'il vous fasse la grace, de ne prendre de votre grande charge que ce qui peut aider, & d'en exclurre ce qui peut tenter. C'est dans ces sentimens que j'ai l'honneur d'être &c.

J'ai indiqué les prières publiques pour le Roi dès que vous me les avez inspirées.

LETTRE CXXI.

A M. LE BLANC, *Secretaire d'Etat, sur son rétablissement dans le Ministere.*

à Senez 10. *Juillet* 1726.

IL ne m'est pas possible, M., de vous exprimer ni la joie que j'ai de vous voir rentrer dans votre charge, ni les actions de graces que j'en rends à Dieu. Le choix du Monarque, regnant par lui-même présentement, est un grand éloge de vos services passés ; & l'approbation de tout le Roïaume, est un préjugé de ceux qu'il attend de votre amour pour lui.

Digitized by Google

lui. Dès le premier jour que j'eus l'honneur, il y a dix ou douze ans, de vous parler, M., pour une affaire de charité, je trouvai en vous tant de pénétration, que je ne doutai point de vous voir bientôt dans le ministere le plus important. Vous y avez trop brillé, M., pour n'y avoir pas été un objet d'envie. Dieu s'est servi d'elle pour votre salut, en vous persuadant par vous-même que tout n'est rien, qu'il n'y a que Dieu qui soit immuable & digne d'être aimé au-dessus de tout. Le P. Berard de l'Oratoire, mon cher Neveu, a été ravi de vous trouver l'automne derniere dans ces sentimens de religion, accompagnés des marques de votre bienveillance pour lui. Je lui envierois cette consolation & cet avantage, si tous ses intérêts n'étoient les miens. J'entre avec plaisir dans sa reconnoissance pour vous, & je vous supplie de le recevoir comme le garant du devouement le plus respectueux, avec lequel j'ai l'honneur d'être &c. 1726.

J'ai indiqué les prieres publiques pour Sa Majesté selon vos bons conseils.

LETTRE CXXII.

A S. E. Mgr. le Cardinal DE FLEURI *sur sa promotion au Cardinalat. Après lui avoir exposé le danger des grandes places, il le felicite sur l'autorité que lui donne la sienne, pour soulager la misere des peuples, dont il fait une legere peinture; & venir au secours de l'Eglise de France, dont il lui décrit la triste situation.*

12. Novembre 1726.

MONSEIGNEUR,

1726. VOtre élévation depuis quelques mois au premier ordre du ministere, ne vous aïant pas fait monter d'un degré dans la confiance du Roi, ni dans la vénération du Public, ne m'a point paru un nouveau motif pour vous faire mes complimens sur cette dignité temporelle, puisqu'auparavant, sans en avoir le nom, vous en aviez la réalité.

J'avoue même, que vous regardant des yeux de la foi dans ce poste brillant avec les écueils qui l'environnent, bien loin d'avoir cru que je dusse vous feliciter sur ce progrès d'honneur, au contraire je vous ai plaint aux pieds de J. C. sur cet accrois-

accroiſſement de tentations, qui vous forceront peut-être de faire quelquefois par politique, ce que vous blamerez par Religion; & de ſoutenir dans votre cœur un combat perpétuel entre le Miniſtre & le Prélat, n'étant gueres poſſible d'accorder beaucoup aux devoirs de l'un, ſans retrancher autant à ceux de l'autre. 1726.

Mais maintenant votre promotion au Cardinalat autoriſe mieux mes félicitations; parce qu'elle fonde beaucoup plus mes eſpérances. Oui, Mgr., cet heureux concours des deux plus auguſtes Puiſſances de la terre à vous revêtir de toute leur gloire, me donne un juſte ſujet de préſumer, que vous employerez ce double pouvoir à ſoulager un Roiaume, qui eſt dans le comble de la miſere, & à pacifier l'Egliſe de France, qui eſt agitée depuis un ſiécle.

Dieu marque aſſez manifeſtement qu'il a deſtiné Votre Eminence à entreprendre ces deux grands ouvrages, puiſqu'il a uni en votre perſonne deux circonſtances, qui ne ſe ſont peut-être jamais rencontrées en aucun autre premier Miniſtre: je veux dire la confiance entiere d'un grand Roi, qui aime ſon peuple, & celle d'un Pape vraiment ſaint, qui aime notre Egliſe. Mais en même tems que

1726. Dieu vous appelle à l'exécution de ces deux desseins si importans, il vous fournit, par sa providence, les plus surs moiens d'un bon succès, lors qu'il met dans vos mains tous les trésors de la charité pour le Roïaume, & tous les intérêts de la vérité pour la Religion.

Mon premier compliment sera donc de vous feliciter, Mgr., non pas, à Dieu ne plaise, du pouvoir de nuire; puisqu'il est accordé quelquefois à des reprouvés: mais de celui que Dieu vous donne de faire maintenant des biens infinis à plusieurs milliers de misérables, qui gémissent dans toute la France; car aujourd'hui la condition la plus générale du Roïaume, & dans laquelle presque toutes les autres sont confondues, c'est la pauvreté, qui se comptoit autrefois par familles, mais à présent par Provinces; puisque tout le Roïaume est un grand pauvre qui est à votre porte, couvert de plaies, épuisé de forces, rongé de miséres; & il vous expose tous les jours son indigence pour exciter votre compassion.

C'est évidemment l'intention de Dieu, qui, selon S. Augustin, n'éleve pas un homme au-dessus des autres pour favoriser l'ambition d'un seul; mais pour procu-

procurer le bien de plusieurs (*a*). C'est 1726.
encore indubitablement le dessein du Roi, puis qu'en confiant le ministere de sa charité à un Evêque, il a prétendu qu'un homme honoré d'un caractere si saint devant Dieu, & d'une dignité si puissante devant les hommes, seroit par là doublement chargé d'être le Pere de tous les pauvres; & connoissant mieux que nul autre votre cœur, il a compté que vous menageriez ses Finances avec des mains si pures, qu'après avoir fourni à l'abondance legitime du Prince, vous en consacreriez les précieux restes à la misere extrème des sujets.

Dieu vous a fait la misericorde, Mgr., durant seize ans, de former en vous par sa sainte grace une heureuse habitude d'amour pour les pauvres de Frejus. Vous avez alors connu de près toutes leurs miseres par votre vigilance; vous l'avez sentie par votre tendresse; vous l'avez adoucie par vos bienfaits. Je ne rappelle pas à VotreEminence ses aumones anciennes pour lui en faire perdre le mérite par le moindre encens; mais pour en rendre gloire à la grace, & pour en animer votre charité. Ce cœur autrefois si élargi & si liberal

(a) *Non principandi superbiam, sed consulendi misericordiam.*

1726. beral pour les pauvres, lorſque vos forces étoient limitées, ſe reſſerrera-t-il maintenant quand votre pouvoir n'a plus de bornes; & puiſque les calamités d'un ſeul Diocéſe vous ont touché ſi efficacement, ſerez-vous inſenſible aux gémiſſemens de toute la France? C'eſt vous, Mgr., qui la mettez en droit d'attendre de Votre Eminence de grands ſoulagemens. Ce que vous avez fait pour votre troupeau, eſt un garant de ce que vous ferez pour tout le Royaume; parce que vos anciennes liberalités lui perſuadent, que vous continuerez de pratiquer la belle maxime d'un Empereur, qui diſoit ſouvent, que le vrai bonheur des Souverains eſt de faire celui des Peuples; & que vous ſuivez encore mieux la regle de l'Apôtre: que celui qui ſeme à pleines mains en recueillera une ample moiſſon de bénédictions.

Sur ce fondement tous nos maux vont finir ou s'adoucir par votre charité. Le paſſé nous répond de l'avenir. Bientôt le tonnerre du Cinquantieme, dont le bruit & le moindre coup ont fait trembler toutes nos Provinces, ſera diſſipé par votre autorité. Bientôt ces funeſtes variations d'arrêts pour les monnoies, qui, comme d'effrayantes nuées de grêle, cauſoient chaque

chaque jour une nouvelle désolation, seront changées entre vos mains en pluies favorables, pour rendre la vie au commerce mourant. Bientôt ces instrumens de plume, ou de fer, ces billets de banque, ou les doubles Controlles, autrefois inconnus à nos peres, qui ne savoient pas chercher dans le papier des mines d'or, se cacheront sous terre pour se dérober à l'horreur publique. 1726.

Excusez, Monseigneur, ce facheux detail des excès de la pauvreté, & des causes qui l'ont introduite. Je ne crois pas sortir du cercle terrible de mes devoirs, en vous exposant ce triste tableau; parce qu'en même tems que je prêche à tous mes pauvres la patience & la fidelité, je dois toujours être leur Tuteur, & représenter respectueusement leur misere à ceux que Dieu charge de la soulager. Toutes nos Provinces l'esperent, Mgr., de votre bonté, & se promettent qu'en peu de tems, si le Seigneur exauce nos vœux & les leurs, la charité du Roi, animée par son propre cœur, & par vos bons conseils, fera succeder dans tout le Roïaume l'abondance à la sterilité, & les cris de joie aux lamentations.

Mais l'Eglise de France est un autre objet infiniment plus digne de vos soins:

1726. car quoi qu'elle ſente avec douleur ſes libertés ébranlées, & ſes fondations détruites, les fletriſſures de ſa dignité par une égalité humiliante avec le Peuple, la ruine prochaine de ſon temporel par les emprunts, & ſes plus ſacrés droits de juger des choſes purement ſpirituelles, exercés par des juges laïques, elle ſupporteroit toutes ſes traverſes avec la même patience qu'autrefois; ſi elle ne voioit que la vérité, qui eſt ſon plus précieux héritage, eſt aujourd'hui combattue, bleſſée, opprimée, déchirée; & comme Dieu vous en a donné depuis longtems toutes les lumieres pour la connoître, il vous en confie préſentement tous les intérêts pour la proteger.

Mon intention n'eſt pas, Mgr., d'exaggerer les malheurs de l'Egliſe de France: & plût à Dieu que je puſſe au contraire les diminuer ou les cacher! Mais peut-elle voir ſans gémir devant Dieu, que la vérité eſt aujourd'hui attaquée dans ſa foi par des dogmes nouveaux; qu'elle eſt bleſſée dans ſa morale par des maximes corrompues; qu'elle eſt opprimée dans ſa liberté par des voies violentes, & qu'elle eſt déchirée dans ſon unité par des attentats de ſchiſme ouvert en pluſieurs Diocéſes? Mais les meilleurs moiens

moiens de guérir toutes ces plaies ſont dans les mains de Votre Eminence. 1726.

Je ne ſaurois mieux montrer, Mgr., ni mieux prouver le détail de ces ſages moiens, qu'en vous ſuppliant de rappeller dans votre mémoire la lettre édifiante, dont il vous a plu de m'honorer le 10. Novembre il y a deux ans; puiſque vous y daignez m'aſſurer, que vous avez dans le cœur les mêmes ſentimens & le même zéle que vous aviez dans votre Evêché (*a*), pour défendre l'autorité de la Tradition, la néceſſité de l'amour de Dieu, la ſainteté des Sacremens, l'indépendance de nos Rois pour le temporel, la fidelité indiſpenſable de leurs ſujets, & tous les droits de l'Epiſcopat. Ce ſont, Mgr., ſix grands principes que Dieu a inſpiré à V. E. & leurs conſequences évidentes deviennent autant de moiens d'une bonne paix.

Car

(*a*) Extrait de la lettre de S.E.M. le Card. de Fleuri du 10. Nomb. 1724. *Pour moi, Mgr., je n'ai certainement point changé de ſentiment, & je ne ſuis pas moins zélé que je l'étois dans le tems de mon Epiſcopat, pour défendre l'autorité de la Tradition, la néceſſité de l'amour de Dieu, la ſainteté du Sacrement, l'indépendance de nos Rois, quant au temporel, la fidelité indiſpenſable de leurs ſujets, & les droits de l'Epiſcopat.*

Digitized by Google

1726. Car du moment que l'autorité de la tradition ne peut jamais souffrir de justes atteintes, il s'ensuit clairement, que toutes les propositions qui ont exprimé mot pour mot la doctrine uniforme des saints Peres, ne peuvent pas être condamnées, ni leur condamnation acceptée ; & le fait de leur conformité étant prouvé par deux mille passages, pourroit-il suffire tout seul pour la paix ?

Du moment que l'amour de Dieu est avoué par vous, Mgr., comme nécessaire pour toute bonne œuvre, utile au salut ; il s'ensuit de-là nécessairement, que la loi de Dieu n'est bien accomplie que par son amour, que les actions Chrêtiennes ne sont jamais faites Chrêtiennement, que par l'impression de cet amour, souvent marqué du nom de Charité par S. Paul, & que la vraie grace de de J. C. proprement dite, soit qu'elle commence seulement le bon vouloir, ou qu'elle l'acheve, est une inspiration du saint amour, comme S. Augustin l'a dit mille fois. Or si ce seul article est appuié par votre Eminence, elle peut donner la paix.

Dès que la sainteté des Sacremens les doit mettre à l'abri des profanations, du moins évidentes, ne s'ensuit-il pas manifeste-

nifestement, que donner quelque tems 1726.
aux grands pécheurs pour commencer du moins leur conversion, & pour pleurer leurs miseres, est une conduite, non pas toujours de nécessité, mais au moins de sagesse & de charité ; qu'au contraire, les absoudre d'abord dans leurs habitudes les plus obstinées, c'est plûtôt tuer leurs ames, que les vivifier, comme parloit le Clergé de Rome à St. Cyprien, & que ces passages si précipités, & si ordinaires aujourd'hui, du sein de la boüe à l'autel du Seigneur, feroient la juste horreur de toute l'Eglise, s'ils n'étoient appuiés par une morale plus criminelle, que les crimes même qu'elle autorise, & par une science monstrueuse, qui enseigne à tous les scélérats, l'art de commettre les plus grands excès sans offenser Dieu, pourvû qu'ils s'accoutument à l'oublier ; & aux plus coupables profanateurs le secret de faire violence au Corps du Seigneur, sans boire leur propre jugement, pourvû qu'ils sachent bien endurcir leur cœur ? Grand moien de paix, en faisant retracter ces outrages de nos Sacremens !

Si V. E. continue de se déclarer avec fermeté pour l'indépendance de nos Rois dans le temporel, dès lors la Cour ne donnera plus de protection aux ennemis de

1726. de cette indépendance, qui la confessent dans le Roïaume par force, & la combattent ailleurs par inclination. Il n'y aura plus aussi de récompense pour les partisans de l'infaillibilité, qui dans la France même sont plus Ultramontains que François.

Si vous maintenez toujours, Mgr., que la fidelité des sujets est indispensable, vous serez justement convaincu que la crainte d'une excommunication injuste, ne peut nous exempter de ce vrai devoir; & que quand il n'y auroit que ce seul défaut, il n'y a plus lieu à une acceptation pure & simple d'un Décret, qui en deux endroits sappe les fondemens de notre soumission pour nos Souverains, & a été regardé de même par tous nos Parlemens.

Enfin, Mgr, puisque vous m'assurez par un précieux gage, que vous défendrez les droits sacrés de l'Episcopat, nous ne verrons donc plus qu'on ose prêcher impunément, qu'une Eglise peut subsister toujours sans Evêque, ni que l'on emploie la calomnie auprès des Puissances pour perdre les Pilotes qui ne plient pas au gré du vent. On ne pressera donc plus nos Souverains de demander au Pape en premiere instance, au préjudice des

Evêques

Digitized by Google

Evêques François, une décision sur des disputes nées dans la France, à qui appartient le premier jugement selon les Canons. Nous ne craindrons plus que durant les longueurs d'un examen étranger, nos parties déclarées surprenprennent l'équité de nos meilleurs Rois, en obtenant d'eux toute liberté aux accusateurs d'écrire à Rome pour décrier, & en même tems défense à l'accusé & à ses amis d'y écrire un mot pour se justifier. Il ne sortira plus d'un tribunal souterrain, tantôt des oracles équivoques, plus propres à augmenter la guerre entre les Evêques, qu'à la terminer; tantôt des formulaires ambigus, qui, pour dresser un piege à tout le Clergé; confondent la foi indubitable avec des faits qui seroient capables d'en faire douter, si elle n'en étoit indépendante: & comme le fait d'un simple Evêque, tel qu'est Jansenius, n'est pas plus important que celui d'un Pape, tel qu'est Honnorius, la Religion, assez satisfaite par la condamnation des erreurs qu'on leur attribue, n'a nul intérêt à cette attribution faite bien ou mal. On ne mandiera plus dans les Provinces auprès des Evêques éloignés, des suffrages forcés ou hâtés, pour de tels Décrets, ou de telles formules, 1726.

1726. mules, soit par la torture des consciences, ou par l'industrie des courriers. On ne sera plus scandalisé, ni que de simples Prêtres fassent la loi à des Assemblées Episcopales, ni que des Evêques se deshonorent, en demandant des lettres de Cachet, contre ce qu'il y a de plus pieux & de plus saint dans leur troupeau: qu'ils attachent l'interdit spirituel aux démarches de l'autorité temporelle, qui étant toujours sage, n'exige pas cette servitude: ni qu'ils défendent aux plus saints Prêtres, durant leur disgrace, d'offrir le sacrifice pour le Roi: ni qu'ils lient la parole divine malgré St. Paul, dans la bouche des plus fideles Prédicateurs: ni qu'ils punissent les meilleurs Pasteurs: & les Docteurs les plus éclairés d'avoir trop bien servi l'Eglise de Dieu: ni qu'ils levent de leurs propres mains l'étendart du schisme dans leurs Diocéses: ni qu'ils n'appliquent leur zéle pour le Seigneur, qu'à solliciter des Conciles Provinciaux contre des Evêques dignes des premiers tems, comme s'ils n'avoient pas sous leurs yeux des monstres d'erreurs qui se reproduisent, & des scandales de crimes publics qui sont impunis. La Religion, enfin, ne verra plus à sa confusion que les Papes même refusent aux Evêques le droit

Digitized by Google

droit d'être juges de la foi dont J. C. 1720.
leur a confié le dépôt, & qu'ils soient traités avec outrage, comme de simples exécuteurs de tous ses décrets ; ce que les Prélats nos dévanciers n'ont jamais souffert, puisque s'ils n'avoient pas exercé ce juste pouvoir, non-seulement d'examiner, mais encore de juger & de condamner la Bulle violente d'un Pape poussé par la ligue contre Henri IV, la France aujourd'hui n'auroit pas la gloire & le plaisir d'obéir à sa posterité.

Plût au Ciel, Mgr., que toutes les plaies de l'Episcopat fussent moins réelles & moins humiliantes ! Mais je bénis Dieu de vous en avoir confié les remedes, par le pouvoir qu'il vient de vous donner : permettez donc que me voïant bientôt à la fin de mes quatre-vingts ans, & sur le point d'aller comparoître au Tribunal de Dieu, je prenne aujourd'hui la liberté que j'aurai alors, de vous dire, après St. Gregoire de Nazianze, deux mots à l'oreille devant ce Grand Juge : & ces deux mots ne seront pas comme ceux de ce pere, des paroles de plaintes ; mais deux remontrances respectueuses. L'une pour le Royaume, l'autre pour l'Eglise.

Ce sera une gloire immortelle pour

vous,

1726. vous, Mgr., si selon le conseil d'Isaïe, vous déchargez de leurs fardeaux ceux qui en sont accablés : si vous renvoiez libres tant de gens de bien qui sont opprimés ; si vous faites cesser les gémissemens de tant de bons pauvres, & si vous coupez cours aux crimes énormes de tant d'autres, que l'extrémité de la misere précipite avec leur famille dans l'abomination, & quelquefois dans le desespoir. Mais la charité de Votre Eminence saura apporter un bon remede, ou pour le moins quelqu'adoucissement, aux maux du Royaume.

Ainsi ma priere, la plus tendre, Monseigneur, sera de vous conjurer avec larmes, de donner la paix à l'Eglise de France ; mais une paix qui soit véritable : & peut-elle l'être, si elle n'est fondée dans la vérité ? Mais une paix qui soit canonique & juste ; & pourroit-elle l'être, si l'on y violoit la justice pour des innocens, & les Canons pour nos libertés ? Mais une paix qui soit solide & réelle ; & le sera-elle, si elle est bâtie sur un chimerique accommodement du vrai & du faux ? Mais une paix qui soit Apostolique ou Episcopale ; & le seroit-elle, si elle alteroit la doctrine de Saint Paul, & si elle changeoit le langage des Peres ?

Peres ? Mais, encore une fois, une paix qui ſoit de bonne foi & durable ; & le ſeroit-elle, ſi elle laiſſoit des ſemences de guerre ſous le voile d'un ſerment, & ſi elle ne nous préſentoit qu'un vieux levain de malice, ou de politique, au lieu d'un pain pur de ſincérité & de vérité ? 1726.

J'aurois tort, Monſeigneur, ſi j'appréhendois ces inconveniens ſous le Miniſtere d'un Cardinal Evêque ; & ſi, en vous priant de donner le calme à l'Egliſe de France, je craignois pour moi l'Orage qui la trouble, puiſque le Seigneur m'a convaincu, après St. Gregoire de Nazianze, qu'un Evêque ne doit craindre qu'une ſeule choſe, qui eſt, de craindre quelque choſe plus que Dieu ; & j'oſe ajouter avec St. Ambroiſe (*a*), que je ne ſuis point abbattu par la peur, quoique j'aie recours à la priere ; parce qu'il convient à des Chrêtiens, de deſirer la paix avec ardeur, & de ſoutenir la vraie foi avec un courage que le danger même de la mort ne puiſſe affoiblir.

Vous nous la donnerez efficacement cette bonne paix, ſi Dieu vous fait la grace,

(*a*) *Rogamus, non timemus. Hoc Chriſtianos decet, ut tranquillitas pacis optetur, & fidei veritatisque conſtantia nec mortis revocetur periculo.* Amb. Ep. 20.

1726. grace, Mgr., de vous affermir dans les conſéquences naturelles de ſix grands principes que vous admettez, parce qu'ils ſont autant de colomnes, que ni les Papes, ni les Rois ne peuvent ébranler; ſi Dieu vous porte encore à inſpirer à notre bon Maître une immuable réſolution, de dire avec le ſaint Roi Ezechias: *Je veux que la paix & la vérité regnent avec moi tous les jours de ma vie*; & ſi V. E. elle-même veut dire fortement à tous les Evêques, avec le Prophête Zacharie: *Aimez la vérité préférablement à toutes choſes, & enſuite la paix de la charité; aimez la vérité, parce qu'elle ſeule fait la tranquillité du bon ordre*; *aimez* enfin *la vérité, pour rendre gloire à Dieu au plus haut des Cieux; & puis la paix pour vivre ſur la terre avec les hommes de bonne volonté.* C'eſt avec ces ſentimens, toujours animés d'un très-profond reſpect, que j'ai l'honneur d'être

MONSEIGNEUR,

DE V. E.

Le très-humble & très obéïſſant ſerviteur

† JEAN *Evêque de Senez.*

LETTRE

LETTRE CXXIII.

A Mr. l'Abbé D'ETEMARE, *sur la mort de Mr. Du Peroux des Granges.*

à Castellane 29. Novembre 1726.

JE vous annonce, M., avec une amere & juste douleur, la mort de Mr. l'Abbé du Peroux des Granges, (*a*) Aumonier du Roi suivant les Galériens, qu'il a plu à Dieu de nous enlever hier au soir, entre six & sept heures, après douze jours d'une très violente maladie, causée par la grandeur & la durée de ses travaux pour la charité, & beaucoup aussi par son amour pour la vérité, dont il déploroit vivement l'oppression. Il arriva ici le 18. de ce mois, sur les deux heures après midi; mais si épuisé & si pâle, qu'à sa premiere vûe & en l'embrassant tendrement sous votre nom, dont il se fit d'abord honneur avec raison, j'eus un présentiment, non de sa mort si prochaine; mais d'un grand danger. Dès ce premier jour sa modestie, son humilité, son zéle me firent connoître 1726.

(*a*) On peut voir l'abregé de la vie de ce St. Prêtre dans celle de Mr. de Senez.

1726. tre l'obligation que je vous avois de m'avoir procuré un tel trésor; & son domestique ou son compagnon m'apprit aussitôt le détail de la vie de l'Abbé. Je fus enchanté du courage & du désintéressement de ce grand cœur; mais cela ne fit qu'augmenter ma premiere crainte, en m'apprenant qu'après deux ou trois voyages pour les Galeriens, avec qui il avoit fait près de huit cent lieues depuis le 25. Aoust dernier, & très souvent à pied, il avoit bien voulu me venir voir, & qu'il étoit tombé malade dès le second jour de Marseille ici, en partageant le soulagement & la fatigue par un seul Cheval entre lui & son domestique; & c'est ce qui causa & augmenta considerablement la fievre de l'un & de l'autre, parce que tour à tour, ils s'échauffoient beaucoup en marchant à pied dans nos montagnes, & puis se délassoient en se refroidissant à cheval. Ils arriverent tous deux en cet état, avec une fievre continue: & Dieu m'a fait la miséricorde de me donner tout entier au service des deux; mais sur tout à celui du cher Abbé. J'ai tout mis en œuvre, Medecin, Chirurgien, Apoticaire, trois Prêtres dont je suis le plus indigne, & quatre de mes domestiques, qui font toute ma maison.

Nous

Digitized by Google

Nous avons veillé le jour & la nuit, sans 1726.
la moindre trève ; & je ne crois pas que les Princes mêmes puissent être servis par leurs gens, ou par leurs amis, avec plus d'affection. Le cher Abbé n'a gueres été libre que les deux premiers jours, pendant lesquels il nous édifia infiniment par ses saintes dispositions & par le sacrifice de sa vie, nous ayant bien fait juger dès lors, que la victime étoit toute prête, s'étant familiarisé avec la mort durant ses services pour les pestiferés de la Ville d'Arles, par la Peste qu'il avoit essuiée en son propre corps, de laquelle étant guéri comme par miracle, il alla encore l'attaquer à Oranges, en y cherchant à mourir plûtôt. Dès le commencement de son troisieme jour chez moi, mais qui étoit le cinquieme de sa maladie, je lui insinuai un petit mot pour les Sacremens, & il les demanda aussitôt avec la joie & l'empressement d'un prédestiné. Il les reçut comme un martyr de la charité; &, après sur le soir, il déclara que si Dieu disposoit de lui comme il le croioit, se persuadant qu'il avoit entendu de lui une réponse de mort, il déclara, dis-je, que sur les vingt louis d'or qui étoient dans sa poche, il vouloit qu'on en donnat 80 livres à son compagnon, pour re-

1726. retourner à Paris, & que le reste fût pour ses medecins, pour ses funerailles, & pour les pauvres: il n'eut plus dès lors de liberté. L'assoupissement continuel la lui ôta, malgré tous les remedes, & il reçut l'extrême-onction le jour de sa mort sans connoissance. Les Medecins vouloient fortement me persuader que je devois esperer; mais un pressentiment bien fort me fit prendre les armes, Camail, Rochet, Etole & Croix, pour combattre dès les quatre heures du soir du 28, & ce fut fort heureusement; car sa mort arriva entre six & sept, dans l'espace d'un *miserere*, où je fis la recommandation, & il mourut sans le moindre effort comme une brebis innocente. Je viens de l'accompagner en ses funerailles dans la Paroisse de cette ville, où tout notre Clergé, tous nos Religieux, MM. nos Magistrats & Consuls, toute la Ville enfin, embaumée de sa charité, touchée de sa mort, la suivi jusqu'au tombeau; & j'y ai laissé mon cœur pour le suivre bientôt. Je finis avec mes larmes pour lui, & mes respects pour vous.

LET-

Digitized by Google

LETTRE CXXIV.

A Mr. LAMOUREUX, *sur le même sujet.*

29. *Novembre* 1726.

... JE l'ai pleuré comme un précieux ami, que le Seigneur m'avoit procuré, pour confondre ma tiedeur par l'exemple de sa charité. Elle l'a fait vivre, elle l'a fait mourir, & je ne doute gueres qu'elle ne le fasse bientôt regner. Je prie pour lui, parce que l'Eglise me l'ordonne, & je compte pourtant qu'il priera bientôt le Seigneur pour moi. Je l'ai accompagné jusqu'au tombeau avec notre Clergé, nos Religieux, nos Magistrats, nos Consuls, toute cette Ville embaumée de l'odeur de ses vertus; & nous regardons sa dépouille mortelle, comme un trésor pour cette Paroisse. Je l'ai fait inhumer dans l'Eglise principale, entre le Maître Autel & la Sacristie; afin que ce fidele serviteur soit jusqu'au jour de la resurrection aux pieds de son Maître, qui reformera ce corps vil & abject, en le rendant alors conforme à son corps glorieux, par l'efficace de sa puissance, comme il l'a exercé pendant la vie par le zéle de la charité....

1726.

LETTRE CXXV.

A M. AMB. *Il lui souhaite la bonne année, lui témoigne un grand desir de le voir, son équité envers les pauvres; semble prévoir le grand orage.*

28. *Decembre* 1726.

QUe je vois de remercimens, M., & quels vœux ne fais-je point au Seigneur pour vous! Les amis communs, qui ne s'attachent les uns aux autres que par l'esprit du monde, se souhaitent reciproquement des biens passagers, une bonne santé & une vie de quelques momens: mais ceux qui sont unis par l'amour de la vérité, comme nous le sommes par la grace de Dieu, forment des desirs éternels comme elle, & tels sont ceux qu'il m'inspire pour vous.

Si je ne savois par expérience jusqu'où va votre zéle pour la cause du Seigneur, je craindrois de vous être à charge, en vous priant de continuer à recevoir ce qui vient pour moi: mais je suis plus sûr de vous que de moi-même.

J'aurois eu, M., une consolation infinie, si j'avois pû vous posseder ici quelques jours avec votre illustre ami: & si j'o-

j'ôsois, j'insulterois à ma vieillesse en allant vous chercher tous deux, pour avoir l'honneur & le plaisir de vous embrasser. Mais quatre vingt-ans, qui vont finir le neuf du mois prochain, sont des entraves que je n'ôse forcer. Permettez moi du moins d'esperer, sur vos aimables promesses, que j'aurai l'honneur & le plaisir de vous recevoir dans l'année où nous entrons, s'il plait au Seigneur de nous conserver tous jusqu'à ce jour, qui sera un des plus doux de ma vie. 1726.

Je vous demande en grace, M., de trouver bon que dans une parfaite confiance en vôtre amitié, je vous conjure de me faire un rolle des gros ports de lettres ou de paquets que vous avez eu la charité de payer pour moi. Il n'est pas juste que je fasse tort aux pauvres d'Aix pour ceux de Senez, & encore moins que je vous épuise pour mon intérêt. Comme les choses s'aigrissent de plus en plus en certain Païs, & qu'un de mes meilleurs amis, bien connu du vôtre, y est cherché plus vivement que jamais, je vous supplie de vouloir trouver les voyes les plus sures & les plus secretes pour ce commerce de Religion. Elle va souffrir un grand orage, si le Seigneur ne daigne se montrer. Mais celui qui garde

1726. Israël ne dort pas; & je suis en lui jusqu'au dernier soupir, avec le plus respectueux & le plus tendre dévouement &c.

LETTRE CXXVI.

*A M. ***. Il lui parle de son Instruction Pastorale & de la menace des Conciles.*

19. *Janvier* 1727.

1727. JE ne suis point mort, Monsieur, quoique j'attende ma quatrieme mort. Les trois que nos bons amis m'ont prêtées ont été fausses, mais la quatrieme sera véritable; & jusqu'alors je serai toujours plein de vie, & d'ardeur pour le cher Prélat (a), & pour vous: mon silence a été plus long que je n'aurois dû & voulu, je ne pouvois plus me resoudre à lui parler, ou lui écrire, ni à vous même, jusqu'à ce que j'eusse parlé d'un ton à me faire entendre ici & à Paris en même tems, & de là à Montpellier & plus loin. Ce n'est que d'aujourd'hui que je commence d'être un peu content de mon cœur, parce que je viens de publier ce matin un traité d'Alliance avec l'illustre souffrant qui ne sera plus seul. Il sera mon

(a) M. de Montpellier.

Digitized by Google

mon David, & je ferai gloire d'être son Jonathas, au moins par le cœur, puis que dès ce moment je n'attends plus de repos sans lui; & dans la présente situation des affaires de l'Eglise, il ne faut attendre de paix que dans le Ciel. Je serai bien content de ma démarche, si elle reveille quelqu'autre ami. Je suis fort sûr qu'il y en a qui pensent bien. Je crains seulement qu'ils ne soient trop sages; & Dieu ne veut pas qu'on le soit trop. . . . 1727.

On parle fort d'un lit de justice, pour y faire passer par un Tribunal Laïque, une déclaration sur des matieres purement spirituelles, qui aboutiront à un pouvoir de suprêmatie contre le second Ordre, & à quelques Projets contre le premier, en quoi votre illustre & ses amis ne seront pas oubliés.

Il y a plus d'un siecle que le zéle des Conciles Provinciaux a épargné les plus grands crimes; & il va se signaler maintenant contre l'amour de l'ancienne Doctrine, qui est le plus noir de tous les péchés. . . . . .

Digitized by Google

LETTRE CXXVII.

A M. l'Evêque de MONTPELLIER, *sur les Ecrits de ce Prélat, sur les Décrets de l'Assemblée, sur son instruction Pastorale du* 28. *d'Août, sur la menace des Conciles.*

19. *Janvier* 1727.

1727. MOn dévouement pour vous, Monseigneur, est si grand & si tendre, que j'avois fait un petit vœu, c'est-à-dire, une très forte résolution de ne vous plus écrire, qu'après que j'aurois été à la brêche pour vous, ou tiré un coup de pistolet; & puis que je l'ai tiré aujourd'hui, je vous écris un peu plus à mon gré.

Vous m'avez accablé, chargé & charmé de tous vos bienfaits, mon très-honoré & très cher Seigneur. Je les ai tous reçus avec une vive reconnoissance; il n'en est pas tombé un seul à terre, parce que tout a été fort précieux. J'en ai fait mes délices, j'en ai orné & rempli mon cabinet, & infiniment davantage mon cœur. J'en remplirois presque cette lettre, si j'entreprenois de les détailler tous. Votre cœur est si plein de lumiere & d'amour

mour pour la vérité, que ni votre langue, ni votre plume ne peuvent y suffire. La derniere piece que j'ai reçue par la Poste, c'est votre ordonnance, M., sur les alterations qu'on a faites à votre Catechisme sans votre aveu; & j'ai senti comme vous cette plaie, pour votre intérèt premierement, & puis pour le mien; parce que vous savez que j'ai adopté votre Catechisme, & que je n'en souffre pas d'autre dans mon troupeau. J'ai été désolé de ce que le cher Pere Pouget s'est un peu affoibli sur les fins: *væ nutrientibus!* Quand on veut trop faire passer un ouvrage, on se prête à beaucoup de foiblesse; mais venons au fait. 1727.

Je n'étois pas content de moi, de n'avoir fait pour vous, Mgr., qu'une protestation ou opposition au Décret de l'Assemblée de 1725, quoique je vous aie prié de la manifester quand vous voudriez. Le retardement déplaisoit à mon cœur. Je viens de me déclarer plus fortement par l'Instruction pastorale que j'ai publiée moi-même ce matin (*a*) au prône de l'Eglise de cette Ville. Comme toutes les nouvelles d'en-haut me marquoient une fort prochaine déclaration du Maître, j'ai écrit deux fois là-haut

V 5 qu'il

(*a*) du 28. Aoust 1726.

1727. qu'il falloit la prévenir; & j'ai prié de publier là-haut en même tems que je le ferois ici. Je compte donc qu'à l'heure qu'il est cela est fait, & je suppose aussi que selon une de mes précedentes lettres, on vous en a envoié, par quelque voie sûre, un exemplaire. Si vous n'en avez pas reçu, je vous supplie, Monseigneur, de me le faire savoir incessamment, afin que je vous en envoie un, bien faché de ce qu'il vous coutera; mais votre bonté me passera tout.

Je prévois à coup sûr, que le nouveau Maître (*a*) me regalera de quelque plat de sa main; je m'y attends, & je m'estimerai heureux d'avoir part à vos souffrances. Les Conciles deviennent serieux; & dès aujourd'hui, je compte que, au lieu de deux, il y en aura trois. C'est pourquoi je vous prie, Mgr., de me vouloir communiquer vos observations particulieres, & celles qui pourront venir d'ailleurs, pour notre défense canonique.

J'ai été très affligé pour M. Dilhe, & je vois que les belles espérances d'honnêteté pour lui, tendent, si l'on peut, à un procès réel.

(*a*) Le Card. de Fleuri.

LET-

LETTRE CXXVIII.

A M. AMB... *Il lui parle de la déclaration qu'on craignoit, & des suites pour les Conciles provinciaux.*

27. *Janvier* 1727.

JE suis très persuadé, M., & mon ami de Paris qui vous honore tant, est aussi convaincu, que M. le Cardinal de Noailles va tomber tout de son long, & que nos bons amis n'attendent que cette démarche pour faire paroître la déclaration. On ne doute point que les Conciles provinciaux ne la suivent, & qu'il n'y en ait un à mon honneur & gloire, de même que pour notre voisin de 40. lieues, pour Mr. l'Evêque de Bayeux & pour M. d'Auxerre. On me conseille là-dessus, de m'assurer au plûtôt d'un sage & vigoureux conseil dans Aix, qui ait la charité de me mettre, par un écrit médité, toutes les formalités des Loix & des Canons, pour protester, opposer, & appeller, recuser, attaquer, & en un mot faire une défense canonique contre des procedés violens ou irréguliers. Je ne puis mieux m'addresser qu'à 1727.

1727. vous, Mr.; & comme il s'agit de la cause de Dieu, elle est bien entre vos mains. Je consulterai bien à mon ordinaire M. de Carmes: mais je voudrois en avoir secretement un autre plus ferme, & je souhaite fort que M. Geboin veuille me faire cette grace; car j'ai pour lui, comme vous-même, une très grande estime. Mais il faut un grand secret, & je vous remets tout, par le tendre & absolu dévouement, avec lequel j'ai l'honneur d'être.

LETTRE CXXIX.

A M. l'Archevêque D'UTRECHT, *sur un Acte de ce Prélat, & sur la situation des Eglises de France & d'Hollande.*

Castellane 2. Fevrier 1727.

L'Eloignement des lieux, & le danger des chemins, causent malgré moi, Monseigneur, le retardement de ma réponse; mais ils ne diminuent en rien l'affection respectueuse qui m'attache à vous, par toutes les veines de mon cœur; & je benis Dieu, de ce que notre union ne tient rien de la chair & du sang, puisqu'elle est fondée mutuellement sur notre

tre amour pour la vérité, & sur nos 1727.
souffrances pour la justice.

Vous avez rendu à la doctrine de l'Eglise en général, & aux droits de la vôtre en particulier, un témoignage si glorieux, que j'en suis consolé, édifié, charmé: j'en ai fait l'ornement de mes Archives, & je prendrai toutes les mesures possibles, pour le dérober aux injures du tems, & à la malice des curieux. Je vous renvoie, M., le second exemplaire avec mon certificat, qui pourra être dans votre greffe une preuve de ma vénération, & un monument de ma communion.

Je serai inquiet, jusqu'à-ce que je sache l'heureux événement de ce paquet; car notre terre est exposée à autant de naufrages que votre mer; & les bons papiers, plus que les mauvais, sont le jouet des vents rapides qui soufflent parmi nous.

Je suis affligé de vos tempêtes, M., & je suis sûr que vous sentez les nôtres. Vous avez pourtant cette consolation, qu'étant opprimé par la puissance spirituelle; vous êtes secouru par la temporelle; ce que je regarde comme un vrai miracle de la Providence, qui fait tout servir à ses desseins. Mais pour nous, helas! nous sommes battus de tous cô-

tés,

1727. tés; combats au déhors, craintes au dedans. Nous tâchons de conserver à l'Eglise sa foi, sa morale, tous ses dépôts; & elle semble vouloir nous punir de notre zéle. Nous travaillons pour l'indépendance de nos Souverains, & pour les libertés de leur Royaume, & on nous fait aujourd'hui un crime de ce qui étoit autrefois un mérite. Profitons, M., des biens & des maux pour la gloire de Dieu. Il importe peu que les défenseurs de sa vérité & de sa grace soient accablés, pourvû qu'elles triomphent. Plus l'homme ennemi se flatte de leur prochaine défaite, plus il hâte le tems de leur victoire. Je suis persuadé, M., que Dieu ne tardera pas à se montrer pour défendre sa cause. Celui qui garde Israel, s'éveillera à nos cris pour commander aux vents & à la mer; & il se servira de l'orage même pour le calmer. Je rends graces à Dieu de la pureté de votre foi, & de la fermeté de votre patience. Demandez, s'il vous plait, à notre Seigneur, le même bonheur pour moi; & soiez toujours bien convaincu du profond respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être &c.

Je n'ai pas la force de vous parler sur l'aveuglement du Sieur Backusius,

Digitized by Google

ſius, (*a*) la prévarication de mon fils me fait trembler ſur ma propre foibleſſe. 1727.

LETTRE CXXX.

A Madame la Comteſſe DE GAMACHES, *ſur la mort de M. l'Abbé des Granges ſon frere.*

à Caſtellane 13. *Fevrier* 1727.

VOs moindres remerciemens, Madame, pour le petit ſervice que j'ai rendu à M. l'Abbé des Granges, votre illuſtre frere, bien loin de me donner quelque vanité, me chargent au contraire d'une vraie confuſion, parce que je n'étois pas digne de ſervir une ame ſi détachée de ce monde, qu'elle ne vivoit plus que pour le Ciel. C'eſt au contraire pour moi un juſte ſujet de reconnoiſſance envers Dieu, de m'avoir confié un Pénitent ſi auſtere pour me reprocher ma délicateſſe, un Prêtre ſi humble qui m'a caché tous ſes avantages ſelon le ſiecle, pour me faire ſentir mon orgueil; & un Apô-

(*a*) Le Sieur Backuſius avoit été ordonné Prêtre par M. de Senez ſur les Dimiſſoires du Chapitre d'Utrecht. Mais il abbandonna dans la ſuite cette Egliſe, à laquelle il s'étoit conſacré, & ſe livra à ſes ennemis.

zed by Google

1727. Apôtre épuisé des travaux de la pénitence la plus heroïque, pour me convaincre que je n'ai pas encore commencé à être Evêque, puisque je n'ai rien souffert qui soit comparable à son zéle & à sa patience.

Je veux bien convenir avec vous, Madame, que le seul motif qui m'a peut-être procuré l'honneur de loger chez moi un si saint homme, à été un peu d'amour que Dieu m'a donné pour sa vérité & pour sa grace. Mais je ne les aime que dans mon idée, & Monsieur votre Frere les avoit gravées dans son cœur. Je défends leur cause, & il portoit leur opprobre. J'en suis un indigne Prédicateur, & il en étoit un vrai Martyr. Dieu l'avoit sans doute amené ici, pour lui donner la consolation de recevoir tous les Sacremens sans aucune gêne de sa conscience, & de mourir de la mort des justes dans la paix du Seigneur.

Que de saintes œuvres l'auront suivi après sa mort ! Que de captifs, en qui il avoit brisé les liens du péché avant la leur, serviront d'ornement à son triomphe; & que nous même, vous Madame, & moi, serons heureux si nous imitons les grands exemples qu'il nous a donnés! C'est l'unique bien qu'il vous laisse, Madame, pour vous consoler & vous sanctifier.

Pour

Pour moi je demande en grace au Seigneur, que comme j'ai reçu les derniers soupirs de ce St. Prêtre, je puisse aussi, par sa protection, receuillir quelques étincelles de sa charité. Je me sens si embaumé de la bonne odeur de ses vertus, qu'en même tems que je prie tout haut pour lui, je le conjure en secret de prier pour moi ; tant j'ai de fondement pour espérer qu'il est déja dans le sein de Dieu. Vous êtes affligée, Madame, d'avoir perdu un excellent frere ; mais rien n'est si propre à essuier vos larmes, que de penser que vous avez un puissant Intercesseur dans le Ciel. 1727.

J'écris à M. ***, l'un des plus dignes Prêtres de ..... & son plus fidèle ami, pour couronner les dernieres dispositions du cher défunt, par l'envoi d'une cinquantaine d'écus, ou peu s'en faut, qu'il a destinés au soulagement de quelques pieux Prêtres qui souffrent pour Dieu. C'est la seule dépouille qui nous reste de ses biens : mais la plus précieuse à notre foi, c'est son saint corps, que cette Ville regarde avec moi comme une relique. Si vous avez quelque ordre à me donner, je vous promets, de l'exécuter ponctuellement, & j'ai l'honneur d'être, Madame, avec un vrai respect, &c.

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE CXXXI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il admire son courage, & déplore la foiblesse du Cardinal de Noailles.*

à Castellane 16. *Fevrier* 1727.

1727. VOus approuvez mon courage, Monseigneur, & quand je le veux mesurer sur le vôtre, je me convaincs bientôt de poltronerie. Je suis pourtant très reconnoissant & fort glorieux des moindres marques de votre estime, parce que ne la méritant point, je la regarde comme une exhortation à tenir ferme pour une cause que vous défendez avec autant de force, que je vois & déplore de foiblesse dans un de nos Chefs (*a*). Ce triste exemple me fait trembler, car je crois la chute toute consommée. Je n'y puis penser sans fremir, ni voir sans une grande douleur, l'accomplissement de la prédiction qu'on lui a faite plus d'une fois, que les pierres de Port Roial étoient en l'air sur sa tête, & qu'il ne restoit plus qu'un petit fil de complaisance, pour les faire tomber sans ressource. Non, M., quoi-

(*a*) Le Card. de Noailles.

quoique l'on m'écrive qu'on croit la chose faite, j'espere encore que la miséricorde de Dieu détournera ce funeste coup, & fera naître quelqu'incident qui puisse rompre une paix plus cruelle que la guerre la plus ouverte. Excusez, M., mes lamentations: & Dieu veuille que nous en soions quittes pour la peur. 1727.

Pour vous, M., vous ne la connoissez point. Votre conduite sur le procedé téméraire de l'Archidiacre de Nevers, prouve bien que vous êtes intrepide. J'admire votre modération au milieu de votre fermeté; car m'étant arrivé, il y a une vingtaine d'années, un cas approchant, par un Acte de jurisdiction qu'un Ecclesiastique étranger vint faire dans mon Diocése avec la Patente du Vice-Legat d'Avignon, je consultai un très habile & très pieux Avocat d'Aix, & il me conseilla de faire mettre la main sur cet Ecclesiastique, & le traduire dans mes prisons, comme un Prédicant, & violateur de la jurisdiction, qui avoit ôsé l'exercer sans mon consentement. Vous avez été plus sage, M., & je ne puis que louer votre vertu, dans le moien que vous avez préferé à tout autre. Elle m'attache à vous par toutes les veines de mon

mon cœur ; & en priant Dieu tous les jours pour vous, j'ai l'honneur d'être &c.

LETTRE CXXXII.

A M. DE ST. JEAN, *sur M. l'Abbé des Granges.*

20. *Fevrier* 1727.

1727. ... J'Ai écrit à Madame la Comtesse de Gamaches, sœur de notre St. Abbé. Je lui rends un compte sommaire & général, de ce qui regarde Monsieur son frere. J'ai déja eu l'honneur de vous informer que notre saint hôte n'apporta ici en arrivant qu'un sur-tout fort usé, une espece de soutanelle de même, une seule chemise presque pourrie, nul linge, ni bonnet, ni coefe de nuit, aiant jusqu'alors couché avec son chapeau. Il avoit pour tous livres un petit Nouveau Testament, & deux petits volumes de son Breviaire; savoir les parties d'hyver & d'Automne, un couteau de poche, un peigne, un mouchoir fort usé.... Tous ses habits étoient si mauvais, que les gens qui l'ont servi & gardé vivant & mort, n'en auroient pas voulu la moindre partie,

tie, s'ils ne les avoient considérés & reçus 1727.
comme des reliques.... je garde pour moi, & comme une fort précieuse portion, son couteau, qui peut valoir quinze ou vingt sols, son pauvre peigne : tout étant respectable à ma foi....

LETTRE CXXXIII.

A M. MARTELLY, *Théologal d'Agde. Il loue son zéle & son amour pour la vérité.*

27. *Fevrier* 1727.

VOus me convainquez pleinement, Monsieur, que le même cœur qui vous dicta l'Appel de la Bulle, vous a aussi dicté la lettre que vous me faites aujourd'hui l'honneur de m'écrire: tant ces deux monumens de votre zéle pour l'ancienne doctrine de l'Eglise montrent clairement, que Dieu ne vous a pas donné un esprit de crainte, mais un esprit de courage, d'amour & de sagesse. Si la miséricorde du Seigneur n'avoit prevenu en moi, par sa grace, vos bons conseils, je me serois fait un devoir de les suivre, & une gloire de marcher après vous dans les voies de Dieu, & dans les occasions de combattre ou de souffrir pour

1727. pour lui. Ce ne ſont pas les rangs & les dignités qui font le mérite & la diſtinction; ce ſont les ſentimens & la force; & vous avez fait preuve des vôtres. Je deſire ardemment, que Dieu vous rende Prophète ſur ma démarche, & que la prédiction que vous me faites; qu'elle aura des imitateurs qui ſe déclareront pour la vérité, & pour l'illuſtre Prélat qui la défend ſi généreuſement, puiſſe bientôt s'accomplir. Je le deſire autant qu'il eſt permis de hâter les momens de Dieu par des vœux ſoumis à ſes deſſeins. Tout ce qui ſe paſſe dans le Païs où vous allez (*à Paris*), nous oblige de crier plus que jamais, vers celui qui garde Iſraël, & de lui dire: " nous allons périr ſi ,, vous ne venez à notre ſecours. " Mais tout paſſera, & les promeſſes ne paſſeront pas. Elles ſont le plus ferme fondement de nos eſpérances; maudit celui qui ſe confie en l'homme quel qu'il puiſſe être. C'étoit hier un cedre élevé, & c'eſt aujourd'hui un roſeau briſé. Mes dernieres lettres m'apprennent pourtant, que cette grande chute n'eſt pas entierement conſommée, & que les ennemis de tout bien, ne paroiſſent pas fort empreſſés pour ſon acceptation, de peur qu'elle n'attire les XII. Articles. Prions

Dieu

Dieu qu'il ſoutienne la foibleſſe humaine, & qu'il confonde la prudence charnelle. Je ne vous offre pas mes Amis dans le païs où vous allez, parce que je ſais qu'ils ſont tous des vôtres &c. 1727.

LETTRE CXXXIV.

A Me. l'Abbeſſe DE MAUBUISSON.

Il ſe réjouit de trouver dans la ſœur les ſentimens du frere, & lui parle de la chute du Cardinal de Noailles.

à Caſtellane 2. *Mars* 1727.

VOus m'expoſez, Madame, par la politeſſe de votre ſuffrage, & encore plus par la bonté de votre cœur, à perdre tout le mérite du petit courage, que le Seigneur vient de m'inſpirer pour la louange de ſa grace; mais je ne dois regarder vos louanges que comme les effets de votre zéle pour la vérité, & de votre tendreſſe pour un frere incomparable, dont tous les intérêts feront les miens, juſqu'à mon dernier ſoupir, parce que mon ame eſt auſſi attachée à la ſienne que la vôtre.

Je crois exprimer en ce peu de mots, Madame, vos ſentimens comme les miens pour lui, tant j'ai de plaiſir & d'édifi-

1727. dification à voir dans votre lettre tous les caracteres de son esprit, & tous les talens que Dieu a donnés au frere & à la sœur, pour former dans l'un, un Evêque des premiers tems, & dans l'autre, une Abbesse qui ne fait servir sa dignité qu'à son salut & à celui de ses cheres filles. Je fais tous les jours mille vœux pour vous, Madame, & pour lui; & si je n'aimois tendrement mon Neveu (*a*) qui vous honore avec sincerité, je lui envierois l'honneur qu'il a de vous rendre quelque service. Il me donne souvent des nouvelles de votre santé, & encore plus de tout ce que vous faites pour Dieu. Permettez, Madame, que je vous demande instamment le secours de vos prieres pour me soutenir dans ma foiblesse. Le roseau doit trembler quand un des plus grands Cedres (*b*) vient de tomber. Bon Dieu, quelle chute! Mais le Seigneur n'a pas besoin des hommes pour l'exécution de ses desseins: quand il nous emploie, c'est par bonté, non par impuissance; & plus son œuvre paroit désespérée, plus il est prèt de la consommer. L'orage est en effet si violent, qu'il n'y a que Dieu qui puisse le calmer. Il l'a promis

(*a*) Le P. Berard de l'Oratoire.
(*b*) Le Cardinal de Noailles.

Digitized by Google

promis & toutes les Puissances du monde ne détruiront jamais ses promesses. Le Ciel & la Terre passeront, mais la vérité ne passera pas. Vous l'aimez, priez pour ceux à qui Dieu en donne aussi quelqu'amour; soiez, s'il vous plait, persuadée du tendre respect avec lequel &c. 1727

LETTRE CXXXV.

A des Religieuses ses Nieces, en leur envoiant son instruction Pastorale.

6. Mars 1727.

... JE me détermine à la fin de vous envoier mon instruction Pastorale. . . . . vous voulez cela si fortement que je me rends. . . . . Après la fumée des honneurs, qui est fort creuse, je dois m'attendre aux coups, & aux mêmes traitemens que l'Ami (*a*) pour qui je me déclare. Dieu m'a préparé par sa sainte grace à tous les coups de fouet, & priez le qu'il me rende digne, non seulement de croire en lui, mais encore de souffrir pour lui.

(*a*) M. de Montpellier.

Digitized by Google

LETTRE

A S. A. S. Madame D'ORLEANS, *l'Abbesse de Chelles. Il la remercie sur l'approbation qu'elle donne à son Instruction Pastorale, & lui fait sentir le prix de la grace, qui lui donne d'aimer la vérité & ses defenseurs.*

à Castellane 3. *Avril* 1727.

MADAME,

1727. LEs grands sentimens que Dieu inspire à V. A. S. me donnent la confiance de lui tenir le même langage, que
Ep. 48. St. Leon adressoit à la Princesse Pulcherie, & de vous avouer dans les mêmes termes, que la lettre dont votre pieté vient de m'honorer, m'édifie & me charme également; parce qu'elle me prouve combien vous aimez l'ancienne foi, & combien vous avez d'aversion pour les nouvelles doctrines. L'illustre confession que vous avez faite de la vérité, plus d'une fois, devant les Puissances, & le témoignage favorable que vous voulez encore lui rendre, au sujet de mon instruction Pastorale, montrent clairement que vous cherchez l'eau vive qui réjaillit vers la vie éternelle, non dans les Puits bourbeux

beux des ſciences humaines, mais dans les ſeules ſources ſalutaires, je veux dire l'Ecriture Sainte & la vénérable Tradition. 1727.

C'eſt dans cette Ecole que vous avez étudié, Madame, la vraie Théologie des enfans de Dieu, en tâchant de croître dans ſa connoiſſance, & en meditant ſouvent ſes plus ſenſibles perfections: tantôt ſa toute-puiſſance ſur les cœurs, par l'expérience du vôtre, que Dieu a ſoumis à la Religion: ſa grandeur immenſe, devant qui la vôtre & celle des Rois mêmes s'évanouït; & ſa Providence ſouveraine, qui fait naître les Grands de la même boue que les petits, & les reduit tous à la même pouſſiere: tantôt ſa ſageſſe incompréhenſible, que nul des Princes qui aiment ce monde, n'a jamais connue; & ſa juſtice plus terrible pour eux que pour le peuple, parce que ceux qui auront dominé avec plus d'orgueil ſeront punis avec plus de rigueur: tantôt ſa miſericorde toujours gratuite, ſoit qu'il nous la prépare dans l'éternité, non parce qu'il prévoit que nous ſerons ſaints, mais afin que nous le devenions; ou qu'il nous la donne dans le tems par l'inſpiration de ſon ſaint amour, qui eſt la vraie grace de J. C., celle par laquelle (I. Cor. 2. 8.) (Sag. 6. 7.) (Epheſ. 1. 4.)

1727. Dieu fait que nous marchons dans ses
Ezech. voies : celle qui opere la bonne volonté
36. 27. & la bonne action, & qui par conséquent
Philip. nous est nécessaire pour toutes les œu-
2. 13. vres de la pieté. Vous sentez bien, Madame, que cette science éclaire l'esprit sans enfler le cœur, qu'elle convient aux plus grandes Princesses, & qu'elle est plus utile & plus aisée que celle des Docteurs, puisque l'Esprit d'enhaut qui en est le Maître, fait bientôt apprendre ce qu'il veut enseigner, comme parle St. Leon.

Or comme la saine Théologie de l'Eglise consiste à bien connoître le Seigneur, aussi la vraie morale de la Religion se reduit à le bien aimer. V. A. S., pénétrée de cette vérité de pratique, en fait justement la regle de ses mœurs. Elle trouve par ce saint amour, selon l'oracle de J. C., toute la Loi & tous les
Matth. Prophêtes dans ce commandement, qui
22. 40. n'est pas seulement le premier de tous, & le plus distingué, mais encore le plus nécessaire ; lui seul suffisant quelquefois pour le salut sans les autres ; & tous les autres n'aiant ni merite ni récompen-
I. Cor. se sans celui-là, comme dit St. Paul.
13. 3. Par ce saint amour on contracte infailliblement & agréablement l'obligation de rapporter à Dieu toutes les actions déli-

libe-

liberées; rien n'étant plus juste, ni plus pressant, que de présenter au Seigneur tous ses dons, & de ramener tous les mouvemens de notre affection vers la source & le centre de notre bonheur. 1727. Aug. de Doctrin. Christ. l. 1. c. 22.

Ce même amour produit par conséquent les dispositions les plus nécessaires pour bien recevoir les Sacremens, parce que c'est lui seul qui forme la bonne pénitence, lui seul qui peut convertir le cœur; lui seul nous fait approcher Dieu avec une humble confiance, & lui seul est la Robe Nuptiale pour être bien reçu au festin du Roi. Tant que cet amour regnera en vous, Madame, vous goûterez combien le Seigneur sera doux pour vous. Il fera inonder dans votre ame un fleuve de paix selon ses promesses, il vous rendra son joug agréable & sa charge legere, parce que cette charge & ce joug ne sont que la charité; & tout autre amour contraire à celui-là, ne trouve pour fruit que le tourment, & n'a pour fin que la confusion. Celui du Seigneur vous fera même éprouver de la joie à porter la croix; car le monde aveugle, n'en exaggere les amertumes, que parce qu'il n'en voit pas les onctions, & ne sait pas que du moment qu'on sert Dieu par amour, il n'y a plus de peine dans

Matth. 22. 21.

Esaie 66. 12.

Rom. 6. 21.

St. Bern.

St. Aug.

son

1727. son service, où la peine même se change en plaisir.

Ce même amour devient seul capable de conduire chrétiennement tous les sens extérieurs, au lieu que l'amour du monde ou de nous-mêmes, ne tend qu'à les souiller; & autant que la cupidité s'applique à corrompre avec mille artifices tous les usages de la grandeur mondaine, autant la charité est attentive à les purifier. Car née & devenue ce que vous êtes par les dons de Dieu, vous ne pourrez jamais empêcher, Madame, que la grandeur ne vous suive par tout avec ses droits, & en même tems avec ses pieges & son venin au travers des plus saintes barrieres. Que pourra donc faire une Princesse, pour se préserver ou se tirer de mille écueils cachés? Ce sera d'aimer Dieu fidelement; parce que ce saint amour vous fera pratiquer agréablement l'excellente regle que Saint Gregoire donne à toutes les personnes élevées, c'est de retenir de la dignité tout ce qui peut aider à la grace & au salut, mais d'en retrancher tout ce qui peut servir au péché ou à la tentation. Avec cette regle, l'amour du Seigneur vous fera séparer facilement la pompe du siecle d'avec son poison.

Votre naissance vous fera souffrir avec bon-

Digitized by Google

bonté les hommages que nous vous de- 1727.
vons ; mais votre modeſtie en bannira le faſte mondain, qui eſt l'opprobre du ſanctuaire ſelon l'expreſſion des Saints. Vous regarderez avec la Reine Eſter, comme l'objet d'une ſainte horreur, les moindres marques d'autorité ; & laiſſant à vos Auguſtes ſœurs le plaiſir amer d'être ſouveraines avec mille dangers de ſe damner, vous mettrez votre gloire & votre joie à marcher dans le chemin du Ciel, ſur les pas des Radegondes & des Bathildes, par la profeſſion des mêmes vertus.

Bern. Fran. Xav. Eſther. 14. 16.

Je ne ſuis pas ſurpris qu'une Théologie ſi épurée & une morale ſi chrêtienne vous faſſent haïr les nouvelles doctrines. Si aujourd'hui elles ſe contentoient d'être tolerées, comme elles l'ont été durant ſix vingts ans, par la complaiſance d'un Pape timide *(a)*, ou qu'elles n'attaquaſſent qu'à demi quelque vérité peu éclaircie, elles mériteroient votre indulgence ; mais elles s'en rendent bien indignes, ne voulant plus qu'on les regarde comme la foi du tems, mais comme celle de l'Evangile. Elles ne prennent plus de noms empruntés & de faux viſages, pour combattre la ſaine morale par un déluge d'opinions monſtrueuſes ;

 mais

(a) Paul V.

1727. mais elles quittent tout-à-fait leur masque, en se glorifiant ouvertement d'être autorisées par un Décret; & ce que St. Leon disoit autrefois de l'héresie, nous pouvons le dire dans un sens plus doux, mais aussi vrai, de la nouveauté; qu'elle ne blesse pas seulement quelque portion de la vérité, mais qu'elle s'efforce d'ébranler tous les fondemens de la Religion.

St. Leon. Ep. 48.

Car si vous vouliez croire, Madame, ces nouveaux Docteurs, il faudroit soumettre votre foi, établie depuis dix-sept siecles, à celle qui est née depuis quatorze ans. Il faudroit éfacer de notre Symbole la créance du pouvoir de Dieu sur sa créature raisonnable, & faire dépendre l'effet de la volonté du Tout-puissant, du consentement de l'homme foible. Il faudroit raïer de l'Ecriture, qu'à Dieu seul appartient le privilege de nous discerner les uns des autres; parce que selon ces Maîtres indulgens, c'est nous qui faisons ce discernement malgré St. Paul, nous seuls qui décidons du sort de la grace, & Dieu selon eux est obligé de la donner à tous sans distinction. Il ne faudra plus ni implorer sa miséricorde pour ceux qui le servent, ni craindre sa justice pour ceux qui l'offensent; parce que

I. Cor. 4. 7.

Digitized by Google

que ſelon eux, Dieu ne ſeroit ni juſte ni bon, s'il choiſiſſoit l'un & laiſſoit mourir l'autre dans ſon péché. L'homme de ſon côté ne ſera plus libre par ſa création, ni puniſſable par ſa malice, ni même criminel en commettant les plus énormes crimes, s'il peut acquerir l'horrible ſecret de rejetter toute penſée de Dieu, & ſi chaque fois qu'il eſt tenté, il n'a une meſure de graces qui le mette de niveau avec ſa plus violente paſſion. Il faudra en un mot reformer notre Evangile, nos Catechiſmes, nos Prédications, pour ôſer dire au peuple ſans blaſphême, qu'on a aujourd'hui une bonne diſpenſe d'aimer Dieu; qu'on peut s'approcher de lui avec des paſſions brutales; que la crainte de l'enfer n'eſt pas ſeulement bonne & utile comme il eſt vrai, mais qu'à leur avis elle eſt ſuffiſante avec le Sacrement pour le ſalut, & que quand un pécheur auroit vêcu ſoixante ans dans l'iniquité, pourvu qu'à la fin il craigne l'enfer, & reçoive en courant une abſolution irreguliere, s'il meurt en cet état il ſera ſauvé, & verra Dieu éternellement dans l'autre vie, ſans l'avoir aimé un moment dans celle-ci. 1727.

Je ſuis ſûr, Madame, que quelqu'averſion que V. A. S. ait par elle-même

1727. de cette doctrine corrompue, le portrait racourci que vous-même me donnez occasion par votre lettre de vous présenter, augmente votre horreur pour de tels excès.

Benissez donc le Pere des miséricordes de vous avoir sauvée heureusement de la contagion de cette morale, dont les plus grands Princes sont quelquefois les plus infectés. Reconnoissez jour & nuit la grace, qui, par un miracle des plus marqués de sa suavité & de sa force, vous a enlevée du milieu de l'Egypte, pour vous mener dans la solitude, & vous mettre à la tête d'un peuple de Vierges, que vous attirerez après vous à la suite du celeste Epoux. Faites autant d'honneur à l'Evangile, en le pratiquant exactement, qu'il vous en fait, Madame, en publiant dans toute la terre où il est prêché, que la petite fille des Rois de France a vaincu le monde avec ses honneurs & tous ses biens; & que par les effets du divin secours, elle continuera de le vaincre avec ses craintes, avec ses illusions & ses plaisirs, jusqu'à la fin; parce qu'elle a appris de l'Ecriture & des Peres, que la couronne est bien promise à ceux qui travaillent; mais n'est

n'eſt donnée qu'à ceux qui perſeve- 1727.
rent. (*a*)

Que votre bonheur ſera durable, Madame, ſi, à l'exemple du grand Apôtre, (*b*) vous regardez toujours comme de la boue tous les avantages de la naiſſance; ſi les dons de la grace même, ne vous délivrans pas entierement de la foibleſſe des hommes, vous préſervent au moins du péché des Anges ſuperbes qui furent éblouis de leur excellence; ſi votre humilité, à l'imitation des Anges fideles, accompagne toujours votre gloire, & ſi après eux vous êtes toujours perſuadée que Dieu eſt tout, & qu'après lui tout n'eſt rien, comme le diſoit & ſentoit bien la pieuſe Ayeule du Roi regnant.

Ce ſont là, Madame, des vœux dignes de Dieu, que l'Egliſe lui offre pour vous, & que j'ôſe avec elle faire au Seigneur, en le conjurant de toutes mes forces d'augmenter ſans ceſſe en votre faveur les dons de ſa grace, de préſerver toujours votre cœur de tout le venin de votre élévation, & de conſerver ſur votre tête la double couronne & les deux privileges que Dieu vous donne, en vous

 por-

(*a*) *Præmium operantibus promittitur, perſeverantibus datur.* St. Bernard.

(*b*) Philip. 3. 8.

Digitized by Google

1727. portant à honorer de votre bienveillance les gens de bien, qui souffrent pour sa cause, & à faire ce que vous pourrez pour arracher du champ de l'Eglise l'ivraye & les épines qui en causent la désolation. Tels étoient les souhaits de St. Leon pour une Reine vierge son heroine; & ce sont les miens pour V.A.S., tant est cordial & ferme, ce me semble, par la Religion, le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

MADAME,

Votre tres-humble &c.

LETTRE CXXXVI.

Extrait d'une lettre à M. AMB. . . . . *Il lui parle de l'accommodement du Cardinal de Noailles.*

3. *Mai* 1727.

MEs dernieres lettres me marquent l'accommodement du Cardinal de Noailles comme conclu entre les Cardinaux François, sans vouloir davantage s'en raporter aux Romains. Car ces Eminences de ce Païs-là, sont terriblement animées par les Reverends, dont les Cabales, les cris & les menaces deviennent chaque

chaque jour plus redoutables, & persuadent que les douze articles ne viendront jamais, quelques promesses que le St. Pere en ait faites. Il a tant plié, qu'il n'ôse plus parler ni agir; & notre bon Cardinal de Noailles en fait autant. Je vois avec une très amere douleur les suites affreuses de son acceptation, qui va mettre le feu dans le plus pieux & le plus savant Clergé de toute l'Eglise. Les momens de Dieu nous semblent bien tarder: mais il est juste qu'il en soit le maître. C'est à nous de porter avec patience ses retardemens. 1727.

LETTRE CXXXVII.

A M. BOURSIER, *Docteur de la maison & société de Sorbonne. Il excuse la rareté de ses lettres, loue les sentimens de ce Docteur & lui souhaite une longue vie.*

7. *Mai* 1727.

VOtre lettre du 15. Fevrier, Monsieur, n'est venue à moi que depuis peu de jours, par un ami toujours plus digne de votre tendresse. Je comprends sans peine qu'il n'a differé de me communiquer ce tresor, que pour ne le pas

ris-

1727. risquer par les Courriers ordinaires, & ne point exposer aux moindres reproches un homme de votre mérite, pour une marque si réelle de votre bienveillance.

C'est par le même motif de vos intérêts que je me prive plus que je ne voudrois de l'honneur & du plaisir de vous écrire, n'ôsant vous adresser mes lettres directement en Sorbonne, par la crainte de tant d'yeux ouverts ; & sachant d'ailleurs que notre ami s'est écarté depuis quelque tems pour de bonnes raisons. Maintenant que je le crois de retour, je vais à lui, comme à un canal bien sûr, pour répandre librement mon cœur dans le vôtre, & pour vous assurer de la plus sincere vénération, & de la reconnoissance la plus vive dont je suis pénétré à votre égard. Je pense là-dessus mille fois plus que je ne vous dis, tant je suis plein de vous & sensible à vos bontés pour moi.

Les pieux sentimens que vous me marquez, M., m'édifient au delà de toute expression. Ils sont cause que je conserverai votre lettre comme un riche ornement de mes Archives, comme un grand témoignage de votre amour pour la vérité, & comme une aimable exhortation à tous mes devoirs. Le peu que

vous

vous me dites contre la Pencarte frauduleuse de quatre vingts ans (*a*) vaut un traité entier. C'est un précieux morceau de peinture ; & à chaque trait de votre main, on vous connoit pour un des plus grands maîtres. 1727.

Je prie tous les jours le Seigneur qu'il vous conserve, M., & qu'il vous accorde du moins les années de Jacob, pour étendre le véritable culte de la Religion, & pour former un culte parfait. Je mourrai content en esperant que vous me survivrez longtems, & qu'à l'exemple de St. Augustin, vous consacrerez votre vieillesse à faire triompher la vraie grace de J.C.. Demandez-lui pour moi miséricorde; & soiez, s'il vous plait, toujours convaincu de mon dévouement à toute épreuve, & du plus tendre respect &c.

LETTRE CXXXVIII.

A M. AMB.... *Il lui marque ses dispositions sur les préparatifs au Concile, & demande un Conseil d'Avocats.*

22. Juin 1727.

VOtre charité pour moi, M., est si tendre, & votre zéle pour la vérité est

(*a*) Le Formulaire.

Digitized by Google

1727. eſt ſi ardent, qu'infailliblement, en me plaignant d'un côté devant les hommes, vous me felicitez de l'autre devant le Seigneur. Je m'eſtime d'avance trop heureux, s'il me fait la grace de me rendre digne de ſouffrir quelque oprobre pour lui. Le tems paroit s'approcher, puiſque mes amis de Paris me mandent qu'on a dépéché à M. l'Arch. d'Embrun pour lui faire aſſembler le Concile de ſa Province contre moi. Cependant il ne m'a encore rien écrit. Il voit ſans doute bien des difficultés, qui ne ſeront pas ſitôt ſurmontées. Mais je regarde ce premier bruit comme un avis de la Providence, qui m'oblige de hâter mes précautions contre la mauvaiſe volonté des ennemis de la grace de Dieu & de ſon amour. Jamais, grace au Seigneur, je n'ai été plus calme: mais par prudence il faut me former un bon conſeil à Aix, & j'écris pour cela à M. de Cormis, à M. Geboin, à M. Saurin, & à M. l'Abbé Gaſtaud, qui vient de m'écrire la lettre du monde la plus obligeante. Me permettrez vous, M., de vous ſuplier & le cher ***, d'engager tous deux ces quatre Meſſieurs à faire quelques conferences ſecretes, pour me préparer de fortes obſervations ſur la procedure. Ma plus

forte

forte défenſe ſera la vérité même que je 1727.
défends; & après elle, ce ſera votre affection que je vous demande inſtamment, par le reſpect le plus cordial, avec lequel j'ai l'honneur d'être.

LETTRE CXXXIX.

A un Prêtre de l'Oratoire, ſur les préparatifs du Concile.

à Caſtellane 25. Juin 1727.

JE reçois à une heure après midi, Monſieur, l'homme fidele que vous m'envoiez, & par lui les denrées qui ſont arrivées à bon port. Je vous en fais mille remercîmens.

Quoique je duſſe m'attendre à tout ce que la mauvaiſe volonté des enfans du ſiecle pourroit faire contre moi, & encore plus à celle des Peres & des défenſeurs du menſonge; cependant, comme je n'avois juſqu'à préſent que des nouvelles vagues de Paris, de Digne & d'Aix, ſans en avoir encore d'Embrun, je les regardois comme des bruits en l'air, ou comme des menaces pour faire peur. Mais la copie de la lettre de Verſailles du 14. Juin m'a mieux inſtruit, quoique

1727. que ſans m'allarmer. M. l'Evêque de Graſſe s'eſt ſignalé dans Aix, en y débitant que M. le Cardinal de Biſſy leur apprend les ordres de la Cour pour la tenue d'un Concile Provincial à Embrun contre moi, & l'intention qu'on a, que ce nouveau Prélat ſoit de mes Juges.

Tout cet appareil doit faire plus de pitié que de peur. Sept Evêques au lieu de douze, un Arrêt du Conſeil, les trois Prélats déja marqués par la vocation de la Cour, & non par mon choix dans les Provinces voiſines, & bien d'autres irrégularités ſe préparent aſſez ouvertement pour me fournir de bons moiens d'abus par Appel au Parlement & au Concile. Mais la Providence, qui aveugle ceux qui n'ont pas le cœur droit, jettera nos adverſaires en bien d'autres égaremens, & me donnera des armes Canoniques, qui, aux yeux des gens de bien, vaudront mieux que des Arrêts du Conſeil. Priez pour moi, qui ne ſuis de moi-même que le plus foible des mortels: mais je mets ma confiance dans la vérité qui ſera mon bouclier, & qui m'empêchera de craindre les ennemis de la grace de Dieu....

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE CXL.

A Mgr. l'Arch. D'EMBRUN, *sur l'ordre du Roi pour la tenue du Concile de la Province.*

25. *Juin* 1727.

L'Idée du Concile Provincial ne peut, Monseigneur, que donner une grande consolation à un Evêque, qui, par la grace de Dieu, aime un peu l'ancienne doctrine de l'Eglise, & la saine morale de l'Evangile. J'ai vécu pour les prêcher, je mourrai pour les soutenir. Je benis Dieu de ce que l'Eglise Gallicane, aiant demandé tant de fois la liberté de rétablir les Conciles Provinciaux, l'a enfin obtenue après cent ans. Et comme le Roi plein de Religion nous fait l'honneur de nous assurer, que les affaires y seront traitées selon les formes & les loix Canoniques ; il y a tout lieu d'esperer sur ce pied, que tout sera fait selon les Canons, & que les intrigues de la nouveauté succomberont sous l'autorité de la Tradition. Je prie Dieu de tout mon cœur, qu'il vous remplisse de plus en plus de son Esprit, & je vous conjure d'être persuadé du profond respect avec lequel &c. 1727.

LET-

LETTRE CXLI.

A M. AMB. . . . *il lui parle du Concile indiqué à Embrun, dont il lui envoie la lettre de convocation, qu'il examine.*

26. *Juin* 1727.

1727. VOtre bon cœur, M., se feroit connoître, quand même vous ne le voudriez pas, tant il a de penchant à faire du bien. Je reçois avec une tendre reconnoissance les nouvelles que vous me donnez, quoique j'en susse une bonne partie. Mais hier je reçus le paquet de M. l'Arch. d'Embrun, qui contenoit la lettre du Roi aux Evêques de la suffragance, deux lettres latine & françoise du Métropolitain, & son Mandement en forme d'Edit pour la convocation de son Concile au seize d'Août, jour fort mal fixé; puisqu'il faudra que cinq Evêques quittent leurs Diocéses dans la grande Fête de la Vierge, & qui plus est, selon la Cour, qu'ils n'assistent point à la procession la plus solemnelle pour le vœu de Louïs XIII. confirmé par Louïs XIV.

Voici la teneur de la lettre du Roi, que je vous prie de communiquer à M. l'Abbé Gastaud, ou en son absence à un des

trois

trois autres de mon excellent conseil, 1727.
MM. de Cormis, Geboin & Saurin.

„ Monsieur l'Evêque de Senez (&
„ tout de suite) Ayant permis au Sieur
„ Arch. d'Embrun d'assembler incessam-
„ ment son Concile Provincial, pour y
„ traiter & discuter des affaires qui inté-
„ ressent essentiellement la Religion &
„ les dogmes de la foi, je vous écris cette
„ lettre pour vous dire que mon intention
„ est, que vous vous rendiez en la dite
„ Ville d'Embrun au jour qui vous sera
„ indiqué par le dit Sr. Archevêque, pour
„ vous y assembler au Concile Provin-
„ cial, au nombre prescrit par les saints
„ Canons, & y traiter des dites affaires,
„ suivant les formes & loix Canoniques;
„ vous enjoignant au surplus de ne pas
„ sortir de la Ville, avant la fin du dit
„ Concile, & sans son consentement, ne
„ doutant pas que vous ne vous confor-
„ miez à ce qui est en cela de mon inten-
„ tion, avec votre zéle ordinaire pour
„ tout ce qui intéresse le bien de l'Eglise
„ & de mon service. Je prie Dieu qu'il
„ vous ait, Monsieur l'Evêque de Senez,
„ en sa sainte garde. Ecrit à Versailles
„ le 24. May 1727. Signé LOUIS ".

Nos Messieurs y feront sans doute
avec

Digitized by Google

1727. avec vous plusieurs réflexions sur le mal & sur le bien de ces expressions.

1°. Le Roi veut borner uniquement des Evêques à ne traiter ensemble pour la Religion que ce qu'il veut. Voilà les Conciles Provinciaux fixés aux seules décisions de la foi. C'est dequoi selon notre Concile général de Bâle, nul Concile Provincial ne doit traiter; mais seulement préparer les matieres pour être envoyées, & définie par le Concile Général.

2°. Le Concile général de Latran, sous Innocent III., marque précisément les matieres des Conciles Provinciaux, & dit qu'ils doivent traiter, *De excessibus corrigendis, de Moribus reformandis, præsertim in Clero*; & de bien faire observer les regles Canoniques, *debitam pænam transgressoribus infligendo*: & la Cour ne veut rien de tout cela, mais seulement de la foi.

3°. Voici le bon. Le Roi veut qu'il y ait le nombre d'Evêques prescrit par les Canons. Donc il en faudroit douze. Tant mieux. Mais la Province d'Embrun n'en ayant que cinq, & peut-être moins; car quelqu'un pourra être absent, ou excepté selon les regles, il en faudroit choisir sept ou huit au dehors. La Cour ou le chef voudra peut-être faire ce choix; mais il appartient à l'accusé, sans qu'on puisse

puiſſe le lui conteſter ; & ce ſera peut- 1727.
être un ſujet de guerre.

4°. La Lettre du Roi dit, que tout ſera traité *ſelon les formes & loix Canoniques :* il y a apparence que ce ſera un beau compliment, & que la Loi du plus fort ſera la plus ſuivie. Mais ſi on ſuit celle des Canons, tout ira bien.

Je conviens avec vous, M., que la Science des Canons ſeroit plus utile : mais la plus néceſſaire ſera celle de la procedure ; & les quatre de mon conſeil y ſont de grands Maîtres.

Outre le nombre & la qualité des Juges, il faut encore un corps de délit, qui ſoit conſtant, qui ſoit communiqué à l'accuſé, & que les Juges n'aïent point ſur cela les mains liées ; comme ce ſeroit, ſi on en avoit déja appellé à un Tribunal ſupérieur. Priez, M., mon bon conſeil de bien examiner ce prétendu délit.

Je compte d'avoir bientôt des preuves pour faire une forte récuſation ; & quand je les aurai entre mes mains, je conſulterai vos Meſſieurs. Je n'ai pas beſoin de leur demander un grand ſecret. Je connois leur ſageſſe, comme leurs lumieres & leur probité. Le reſte pour une autre fois. Je ſuis à vous de tout le cœur.

LET-

LETTRE CXLII.

Aux Religieuses Ursulines de St. Charles *d'Orleans. Il reçoit avec joie leur adhésion à sa cause.*

à Castellane 29. Juin 1727.

1727. J'Ai reçu, mes cheres Dames, & plus cheres sœurs, avec une tendre vénération, les marques généreuses de votre zéle pour la cause de Dieu, & la part charitable que vous m'y donnez, par l'intérèt que vous voulez bien prendre en ma défense. Quoique rien ne nous soit plus caché que notre cœur, j'ai tâché d'examiner le mien à la lumiere de la vérité; & dans cette vûe, j'ai cru que Dieu exigeoit de moi les démarches que j'ai faites pour lui. Mais je ne m'attendois pas qu'une si sainte & si nombreuse troupe de Vierges, qui n'est accoutumée qu'à marcher après l'Agneau sans tache, voulût s'abaisser à suivre un grand pécheur comme moi: mais c'est votre Epoux même qui vous inspire à vouloir soutenir, par votre exemple, un de ses plus foibles serviteurs.

Je benis Dieu de ce qu'il vous donne à toutes, deux grandes graces; l'une, de croi-

Digitized by

croire en lui; l'autre, de souffrir pour lui. 1727.
Que celui qui a si bien commencé en vous, acheve de-même; car la couronne est bien promise aux Vierges qui travaillent, mais elle n'est donnée qu'à celles qui perséverent. Demandez pour moi à votre Epoux, mes Dames, que je commence à être son Disciple, en commençant de souffrir pour sa grace, pour son amour, pour son Eglise; & que je m'applique à remplir mes devoirs. Je mettrai en ce nombre la reconnoissance que je conserverai pour votre affection, la fidélité que j'aurai à vous porter dans mon cœur au St. Autel, & l'estime singuliere avec laquelle je suis &c.

LETTRE CXLIII.

A M. l'Abbé GASTAUD, *Avocat au Parlement de Provence. Il le consulte sur le prochain Concile d'Embrun.*

ce 3. Juillet 1727.

VOus voulez bien, Monsieur, que je persiste à compter toujours sur les offres obligeantes que vous m'avez faites de votre présence, qui me rendra un tribunal portatif. Ce mot me fait penser que dans l'affaire présente, j'ai trois

1727. grands objets où j'ai besoin de conseil. 1°. sur le nombre des Juges; 2°. sur le corps de délit, 3°. sur les causes de récusations.

Ad primum. Il s'agit de former le Tribunal, & de m'appuier pour le former juridiquement. Il est tout naturel & tout borné dans notre Province d'Embrun, sans qu'il soit besoin d'en chercher d'autres ailleurs, tant qu'on ne parlera qu'en général sur les matieres qui sont les principaux objets d'un Concile Provincial. Ils sont marqués & déterminés par le Concile général de Latran sous Innocent III. *Metropolitani cum suis suffraganeis Provincialia non omittant concilia celebrare, in quibus de corrigendis excessibus & moribus reformandis præsertim in Clero... Canonicas regulas relegentes, ut eas faciant observari.* Le Concile de Trente *Sess.* 24. *Tit.* 32. ajoute pour quatrieme objet : *ad concordiam & mutuam charitatem conservandam.* Mais le Concile de Clermont en 535. comme il est rapporté dans le premier terme des grands Memoires du Clergé page 776. mérite infiniment d'être observé, & regardé comme une regle fondamentale pour la matiere des Conciles Provinciaux : *in primis placuit ut quoties secundum statuta Patrum, sancta Synodus congregatur, nullus Episcopo-*

rum aliquam priùs causam suggerere audeat, quam ea quæ ad emendationem vitæ, ad severitatem regulæ, ad animæ remedia pertinent, finiantur. 1727.

Observez, s'il vous plait, ce canon, parce qu'il me paroîtra ci-après, une forte objection sur la lettre de Cachet du Roi, qui limite & astraint notre Concile Provincial d'Embrun aux seuls dogmes de la foi.

Mais tant qu'on ne parlera que de mœurs ou de la discipline, le petit nombre de mes Comprovinciaux suffira pour former le Tribunal.

Il n'en sera pas de-même, lors qu'on commencera d'attaquer la personne ou les écrits d'un Evêque, ce qui est la même chose; car alors le Tribunal ne peut être formé légitimement sans le nombre de douze Juges. Le Celebre Arrêt du Parlement de Paris du 17. Mars 1560. contre Odel de Chatillons, Evêque de Beauvais, l'insinue assez. Mais la lettre latine de l'Assemblée Générale du Clergé en 1650. au Pape Innocent X. est bien plus précise; car elle marque le nombre de douze Juges; & ce qui est encore plus important, le droit qu'a l'accusé de choisir lui-même les Juges qui seront nécessaires après ceux de sa Province, & qu'il

Digitized by Google

1727. choisira dans les voisines, pourvû qu'ils ne soient pas suspects. *Publica lex est*, dit-elle, *tritum & obvium ubique oraculum, nullum ex Episcopis accusari debere, nec damnari, ante legitimum numerum Episcoporum, qui mystico Apostolis duodenario clauditur, ut omnis accusatio intra Provinciam audiatur, & à Comprovincialibus terminetur. Immò & ejusmodi Judices, ipsi qui accusatur Episcopo eligendi jus competit, & quidem è vicinioribus, si in Provinciâ legitimâ deest numerus, utique supplendus.*

Vos lumieres, M., vous découvriront encore bien d'autres observations, & je vous les demande instamment de même qu'à M. Geboin.

Ad secundum. Il faut un corps de délit constant & communiqué à l'Accusé : or il me paroit que sur ce point, il faut que les mains des Juges ne soient point liées; & ne le sont elles pas manifestement, quand on a déja appellé sur ce prétendu délit, ou ses conséquences naturelles, à un Tribunal souverain, & que toute la matiere y est portée selon la liberté des saints Canons?

Je vous observe, M., sur ce point, qu'il m'est venu des lettres de Paris, & même de Dauphiné, qui m'assurent que mon

Digitized by Google

mon Metropolitain, aiant consulté les 1727.
plus habiles Avocats de Grenoble, où le Prélat d'Embrun étoit alors, ils lui ont tous répondu qu'il n'y avoit pas moien de trouver dans mon instruction Pastorale, ni dans mon Appel au Concile Général un vrai Corps de délit. Examinez fortement ce point; car infailliblement le Corps de bataille visera là, pour rendre réel un crime imaginaire, 1°. dans le refus de signer le Formulaire à moins que d'y marquer la distinction du droit d'avec le fait, selon la paix accordée en 1668. & maintenue par les deux Puissances. Mon Instruction Pastorale, prouve, ce me semble, démonstrativement, que l'Arrêt du Conseil 1665., dont la Cour nous a commandé l'exécution, en voulant nous faire signer le Formulaire sans distinction, a été abrogé & annullé par la dite paix de Clement IX. 2°. On pourra imaginer un délit dans la lecture des Réflexions morales du P. Quesnel, livre dont je fais l'éloge. 3°. Dans l'Appel de la Bulle au Concile Général, qui est déclaré nul par plusieurs déclarations du Roi. Mais ces deux points sont dévolus ensemble au Concile Général; Appel dont le jugement & la cassation étant matiere toute spirituelle, ne peut

1727. pas être annullé par un Tribunal Laïque.

Ad tertium. Qui regarde la recusation des Juges. Celui qui est attaqué, a droit de recuser. Sur cet article j'ai eu l'honneur de vous envoier la copie d'une lettre, où un des Evêques de la Province m'écrit en termes clairs qu'il n'est pas content de mes sentimens. Examinez, s'il vous plait, Monsieur, si cette Déclaration, en matiere de doctrine, n'est pas un legitime fondement de récusation? 2°. Si la simonie ou confidence, en cas que je la puisse bien prouver par piece authentique contre un Prélat, sera un bon fondement de recusation, quoique la provision du Pape pour l'Episcopat, porte absolution, *ab omni vinculo excommunicationis ad effectum præsentium*; c'est-à-dire, M., que je vous prie d'examiner, principalement avec M. Geboin &c. Si le crime de Simonie, en cas qu'il soit bien prouvé contre un Evêque, peut être couvert par l'Episcopat survenu depuis.

Examinez encore, si je puis validement suspecter ou récuser des Evêques, quant à l'examen du Formulaire ou de l'Appel, parce qu'ils ont déja signé ou fait signer tout leur Clergé, & qu'ils se sont

ſont déclarés contre l'Appel, & l'ont condamné malgré les libertés du Roïaume. 1727.

Je crois auſſi fortement, & vous prie pourtant, M., d'examiner attentivement, ſi dans chaque cas où le Concile Provincial voudra brècher contre les Loix & les Canons, je ſerai bien fondé à déclarer l'Appel comme d'abus; & je crois ne devoir pas y manquer, quand ce ne ſeroit que pour accrocher & abbattre le feu des Brulots.

Mais ce que je vous prie d'examiner plus fortement, c'eſt de ſavoir, ſi je ſerai bien fondé à appeller au Concile Général, 1°. de l'examen que fera le Concile Provincial pour ſigner le formulaire ſans diſtinction: 2°. De la Lettre de la derniere Aſſemblée Générale, écrite au Roi, par laquelle ils prient, pour premiere demande, Sa Majeſté, de renouveller & faire exécuter l'Arrêt du Conſeil d'Etat de 1665., pour y aſſujetir tous les refractaires du Clergé; car je ſuis perſuadé que ce ſont deux violemens manifeſtes de la paix de Clement IX. Je vois bien que je m'expoſerai à de grands reſſentimens d'en-haut: mais ſi cet Appel peut être bien fondé, il ſera infiniment utile à l'Egliſe, pour la délivrer de cette ſignature vague du Formulaire, que

Digitized by Google

1727. Notre St. Pere, avant que d'être Pape, écrivant au Cardinal Marescoti, appelloit une vraie tyrannie.

Voilà bien de la peine que je vous donne, M.; mais votre mérite en sera grand aux yeux du Seigneur & aux miens; & c'est pour la gloire de la grace, & pour la paix de l'Eglise. Je suis, Monsieur, avec autant d'estime que de confiance &c.

LETTRE CXLIV.

A des Religieuses ses Nieces. Il leur témoigne ses dispositions à la vûe du prochain Concile.

3. Juillet 1727.

VOus savez, sans doute, maintenant la conjuration contre moi par ceux qui troublent l'Eglise de France depuis quatre-vingts ans. Priez pour eux, que Dieu ne leur impute point la haine qu'ils ont de la vraie grace de J. C.; & demandez lui pour moi le courage qui m'est nécessaire pour la défendre. Mais en priant de tout votre cœur pour la gloire de la grace de Dieu, ne vous affligez point du danger où je m'expose agréablement pour elle. Dieu me donne par sa miséricorde une

Digitized by Google

une grande joie d'être à la veille de souf- 1727.
frir quelque chose pour lui. Je crains néanmoins, que mes péchés ne me rendent indigne de cette faveur. Vous avez, chers enfans de mon cœur, assez de foi pour vous soumettre tranquillement à tout ce que Dieu voudra ordonner. S'il veut m'épargner, je reviendrai du Concile Provincial, qui est convoqué à Embrun pour le 16. du mois d'Août prochain, & je reverrai avec plaisir son Arche & son saint Tabernacle, comme le disoit le Roi Prophête. Mais si Dieu me dit par une Providence févere, tu ne me plais pas, je suis tout prêt à lui obéir, & qu'il fasse de moi ce qui sera agréable à ses yeux. Je veux que ce soient vos sentimens comme les miens.......

LETTRE CXLV.

Au Pere de S. JEAN *de la Doctrine Chrêtienne, sur divers sujets.*

6. Juillet 1727.

VOtre foi, Mon très cher Pere, qui brille toujours dans vos sentimens & dans vos lettres, me donne de jour en jour un nouveau courage, & une joie sensible, me voiant appellé à la partici-

1727. pation de vos souffrances. Je suis persuadé, que vous ne pensez ni à les éviter, ni à les diminuer, en travaillant à changer d'air, quoique celui où vous habitez soit assez mauvais pour en pouvoir desirer un meilleur. Mais votre grand motif est le desir de vous immoler plus librement sur le sacrifice de celui que vous aimez. Le motif est trop juste pour n'être pas exaucé de Dieu. Je crois la chose presque déja faite; & ma joie seroit parfaite si vous vous approchiez de nous de sept lieues. Mais par-tout vous me serez présent, parce que je vous porte toujours dans mon cœur.

Les bonnes intentions du Gardien (*a*) qui vous étoient promises par vos Messieurs, ou plutôt par lui-même, se sont bientôt évanouïes. C'est une pitoiable conduite, que d'être injuste & violent contre des gens de bien, pour s'acquerir une indigne gloire, de n'avoir point chez soi d'hommes fideles à l'ancienne doctrine de l'Eglise.

Comme vous êtes maintenant instruit du Concile Provincial d'Embrun, vous jugez bien que j'ai des affaires plus pressées & plus importantes, que d'écrire la lettre de la Prin.. Renvoïons cela à des

tems

(*a*) L'Arch. d'Aix.

tems plus doux & à des jours plus serains, pour donner tous nos soins à la bonne cause. 1727.

La resistance des Benedictins de là-haut, a tellement irrité l'Evêque universel (*a*), qu'il remue par-tout ; & le contre-coup revient à moi. Mais l'ennemi n'est pas redoutable, tant que la vérité sera écoutée..... Je n'ai pu lire sans une juste indignation, ce que vous me mandez du présent, que le Visiteur de la chere sœur a fait à sa maison. Ces Messieurs n'entrent gueres en aucun lieu que par la fenêtre ou par la brêche ; car la porte est pour eux une voie trop basse & trop commune. Voilà une précieuse portion de l'héritage de J. C. qui va être livrée aux renards ; & il est à craindre, qu'un des tristes fruits de ces nouveaux ouvriers, ne soit la foiblesse ou la division.....

Le premier Monastere de la Visitation de votre Patrie (*b*), a élu Madame de Grignan contre l'intrigue & les mouvemens des Révérends Peres. Autre nouvelle de ce Païs depuis votre départ. M. le Comte du Luc a obtenu un démembrement de la terre des Arcs & de celle du

(*a*) Le Cardinal de Fleuri.
(*b*) Aix.

1727. du Luc d'avec le Siege de Draguignan pour ressortir desormais, en qualité de Pairie, au Parlement d'Aix. On paie par là dans le païs de là-haut, & honorablement, la complaisance du Gardien pour le Maître. Ainsi les hommes vains se païent de choses vaines.

J'ai envoié à Aix mon Mandement pour les Indulgences, en supplement du Jubilé refusé aux Appellans. Je vous en enverrai un exemplaire, si je puis le faire imprimer sourdement à Aix ; mais jusqu'à-ce que je le voie j'en douterai .....

Bon Dieu, quel exemple de la foiblesse & de l'ambition, que celui du bel auteur du songe, qui n'a été généreux qu'en rêvant !

LETTRE CXLVI.

A un Prêtre de l'Oratoire, sur les préparatifs du Concile.

à Castellane le 6. Juillet 1727.

COmment puis-je assez vous remercier, M., des marques si réelles que vous me donnez de votre zéle pour la vérité & de votre affection pour moi ! Il n'y a que celui qui vous inspire par sa sainte

ſainte grace ces généreux ſentimens, qui puiſſe en être la digne recompenſe. 1727.

C'eſt par mon ordre, ſuivant les regles en pareil cas, qu'on a affiché l'Edit ou Mandement de M. l'Arch. d'Embrun, pour la convocation de ſon Concile ; & ce droit établi par les Canons, & confirmé par nos Aſſemblées générales, ne peut jamais être conteſté aux Métropolitains.

M. de Graſſe fait ſemblant dignorer le Concile ; & je ſai d'ailleurs que c'eſt pour ce ſujet qu'il eſt venu en Provence : car à un Prélat de Cour & en faveur, les beſoins preſſants d'un Diocéſe ſont un leger motif pour y venir.

Ce qu'on vous a marqué de Languedoc, qu'on m'avoit écrit d'en-haut, que ſi je voulois retracter ce que j'ai dit du formulaire, on me paſſeroit tout le reſte, n'a aucun fondement. On ne m'a jamais écrit rien de pareil ; & on m'a fait apparemment la grace, que je ſerois ſourd à pareils complimens.

LETTRE

LETTRE CXLVII.

A un Prêtre de l'Oratoire sur ses bons offices.

à Castellane 16. *Juillet* 1727.

1727. Mille remercimens, & toujours plus tendres, Monsieur, pour tous vos bons offices. Ils n'ont jamais été plus grands que par le courrier d'aujourd'hui. Quand vous verrez . . . . qui est venu pour défendre un ami (*a*) qui vous est bien acquis, je suis sûr que vous en serez autant satisfait que lui, & vous ne tarderez gueres à le voir. Je crois seulement devoir attendre le reste de ce mois, afin que là-haut on prenne des mesures bien convenües par un nombre des plus habiles gens, pour savoir s'il faudra que je marche ou que je m'arrête avec de petites précautions.

Je suis plus sensible que je ne puis vous dire, aux marques essentielles de la bonté de celui qui est prêt à se montrer en cette occasion, & qui, s'il plait à Dieu, se tiendra chez lui. Je n'ai point reçu la fin de l'Instruction Pastorale & du Testament par Paty, & apparemment il ne tardera.

(*a*) Lui-même.

Digitized by Google

tardera pas. Il ne me reste de tous mes 1727.
exemplaires qui ont pu venir, qu'un seul qui est relié dans un in 4°; mais si Paty m'en apporte un nouveau, il sera pour vous.

Voici ce que me mande mon ami d'en-haut par la lettre du 7. de ce mois : „ La „ Bulle a passé au saint office avec quel- „ ques legers changemens. On a ôté 1° „ *Aliasque sententias cum ipsis connexas.* „ 2°. *Inoffenso pede opera Sancti Thomæ* „ *decurrite.* 3°. On a fait quelques reser- „ ves aux privileges. 4°. On a rappellé „ les lettres *Pastoralis Officii.* On dit qu'elle „ a dû être publiée le jour de St. Pierre. „ On parle de revoquer M. le Cardinal „ de Polignac, qui ne contente ni les „ uns ni les autres". . . . .

LETTRE CXLVIII.

A M. AMB. . . . *il lui parle de ses craintes pour les gens de bien, & des députations au Concile.*

27. *Juillet* 1727.

VOus serez toujours ma ressource, M., aussi bien que ma consolation. Ma peine ne roule pas sur moi; mais sur tant

1727. tant de gens de bien qu'on veut opprimer, en les effrayant par quelque coup d'autorité sur moi; coup qui peut-être viendra des deux Cours. Je sens néanmoins au fond de mon cœur une paix qui ne me quitte point.

J'ai pour M. Bellissime la même estime que vous, M.; mais il risqueroit trop, & je l'aime trop pour souffrir qu'il risque. Comme il sera question du P. Quênel & de son livre, dès qu'il diroit un mot, on en abuseroit pour le perdre.

Celui sur qui je comptois le plus dans mon Chapitre, a la peur au ventre: celui à qui le Chapitre pensoit un peu, s'est livré à M. de Grasse. Je crois qu'ils ne nommeront personne, ni moi par conséquent nul de mes Curés, parce que ce seroit un affront pour le Chapitre. Je sauverai les uns & les autres par la crainte des fraix.

Ma reconnoissance & mon estime dureront au-delà de ma mort.

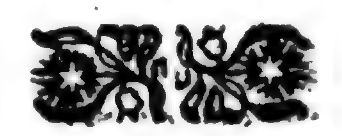

LET-

LETTRE CXLIX.

A des Religieuses, ses Nieces. Il leur parle de ses dispositions par rapport au Concile.

à Castellane 30. *Juillet* 1727.

JE ne puis non plus douter de votre affection, Mes cheres Nieces, que vous de la mienne. Il faut seulement nous soumettre en tout aux desseins de Dieu. Il se plait à confondre ceux de l'homme, quand ils sont contraires à sa Loi, & sur-tout quand ils veulent combattre la force de sa grace, & la nécessité de son amour. Ne vous inquietez point pour moi. Je sens dans mon cœur, par un miracle de sa miséricorde, une tranquillité qui m'étonne. Je vous l'ai dit, & le repète, une bonne cause est un bon garant. Vos prieres & celles de toutes vos respectables Meres & Sœurs, seront pour moi un meilleur soutien que tout autre service. Vous ne sauriez croire combien il y a de saintes ames dans les Clergés & dans les Monasteres du Roïaume, qui prient pour moi. J'ai reçu des lettres écrites par des Communautés entieres d'excellentes filles, dont le courage & l'amour pour 1727.

1727. pour la vérité me fait confusion. Joignez votre foi & vos vœux aux leurs pour la gloire de la cause ; & ne vous inquiettez point pour l'Avocat (*a*) . . . . . je ne puis suffire à tant de lettres que je reçois . . . . &c.

LETTRE CL.

*A M*** il lui annonce son départ pour Embrun.*

à Castellane 5. *Août* 1727.

JE prens congé de vous, Monsieur, en vous assurant que rien n'affoiblira mon estime & mon attachement pour votre personne. Si Dieu favorise les intentions des Auteurs de la Bulle & de leurs amis, je ne dois rien attendre de bon. Mais quand on craint un peu Dieu, on ne craint plus rien. La bonté de ma cause me soutiendra, & je m'estimerois trop heureux de souffrir pour lui. Demandez-lui cette grace pour moi, & croiez moi toujours &c.

(*a*) Lui-même.

LET-

LETTRE CLI.

A M. l'Evêque DE MONTPELLIER.
Il l'informe de ce qui se passoit à Embrun.

à Embrun 18. *Août* 1727.

QUe Dieu soit béni ! Je sors du combat le plus rude de ma vie. Je l'avois prévu, je m'y attendois ; mais sur les assurances qu'on m'avoit données ici, je croiois qu'on differeroit le coup à la fin, pour donner quelque couleur de justice. Mais Dieu a permis tout ce qui s'est fait, & je suis sorti de ce Concile violent avec joie, en remerciant Dieu de m'avoir rendu digne de souffrir des opprobres pour la gloire de sa grace, & pour la nécessité de son amour. Voici le fait : 1727.

Par le Conseil des plus habiles Avocats de Paris & d'Aix, je fis signifier le 11. de ce mois, (& un jour avant mon arrivée) à Mgr. l'Archevêque d'Embrun, un Acte juridique pour lui opposer l'incompetence de tout son Concile, si on prétendoit y attaquer ma personne, ou mes écrits, comme étant un attentat contre l'autorité du Concile Général.

L'Archevê-

1727. L'Archevèque a differé huit jours de répondre à cet Acte, & a agi sans faire juger l'incompétence. Premier violement des Loix.

Dans la premiere visite que je fis à M. l'Archevêque, il me déclara, au milieu des plus belles caresses, que le Promoteur lui avoit dénoncé mon Instruction ou Testament spirituel. Je le priai de m'en apprendre les erreurs; il ne m'en marqua ou du moins ne m'en prouva aucune, & parla beaucoup en l'air, sans m'avoir jamais averti avant mon arrivée, contre toutes les regles de l'Evangile, touchant la correction fraternelle. Seconde injustice.

Dans une seconde ou troisieme visite, je lui représentai doucement, que tout le Roïaume publioit sa prévention contre moi, & qu'il n'avoit indiqué ce Concile que pour m'outrager, lui prouvant cela par les termes de sa lettre latine sur l'indiction du Concile : *ut si quid contra debitam Ecclesiæ Catholicæ obedientiam attentatum fuerit, renitentium pervicaciam strenuè coërceamus.* Il me soutint, que j'étois dans le cas, & que j'avois tort de ne pas me reünir à tout le Corps Pastoral uni au Pape; & il déclara toute sa pensée avant le jugement, quelque douce remontran-

montrance que je lui fisse pour prouver 1727.
que ce n'étoit ni le Corps Pastoral qui eût parlé, ni une union sincere, puisqu'il y avoit une différence entre le jugement de Clement XI. sur plusieurs matieres importantes, & celui des Evêques de France; puis autre difference essentielle entre les Evêques Thomistes, & les Molinistes. Il me soutint toujours que j'avois tort. Troisieme injustice pour avoir déclaré son aversion, *in limine litis.*

Tout le premier jour de l'ouverture qui fut Samedi 16. d'Août, fut rempli par deux Congrégations, l'une privée & des seuls Evêques, & l'autre générale le soir avec tous les Députés & les Théologiens dont Mr. l'Archevêque en nomma dix ou douze, tant pour son Diocése, que pour d'autres, qu'on disoit n'en avoir pas, & il n'y avoit que celui de Vence qui n'en eût point; car Grasse, Glandeve, & Senez en avoient chacun deux. Mais on vouloit le nombre pour compter; & les deux miens n'eurent pas le don de plaire, parce qu'on connut bientôt qu'ils étoient forts.

Vers la fin de cette Congrégation générale, Mgr., l'Archevêque proposa pour tous les Evêques, tous les Députés & tous

1727. les Théologiens de tous ordres, Dominicains, Minimes, Capucins, Mineurs, & Jesuites, un serment particulier pour ne point révéler le secret des opinions & leurs auteurs. Je sentis bien que c'étoit un piege tendu à moi & à mes Théologiens, & on fonda ce serment sur les Conciles Provinciaux, & en particulier sur celui de Bordeaux en l'an 1624. Je représentai avec grande douceur, que le serment du Concile de Trente devoit suffire; que les Conciles Provinciaux s'étoient contentés de celui-là; que celui de Bordeaux ne l'avoit exigé ni pour les Evêques, ni pour les Théologiens; mais seulement pour les Députés & pour les Officiers du Concile. Monseigneur l'Evêque de Grasse opposa, que les Théologiens devoient jurer comme les autres, & même qu'ils devoient être examinés & approuvés par tout le Concile, & que rien ne les en pourroit garantir. Je pris la parole, & je dis que j'avois pour mon opinion un assez bon garant, que c'étoit le Concile de Trente; & que chaque Evêque y aïant amené un ou deux Théologiens, le Concile ne leur avoit rien demandé, ni examen, ni serment sur le secret, parce que chaque Evêque répondoit des siens.

Le

Le lendemain 17. d'Août, jour de Dimanche, la premiere Session publique se tint dans la Cathedrale; Mgr. l'Archevêque y officia & prêcha près d'une petite demi-heure. Dans ce Sermon, après avoir tâché de prouver que les fideles ne devoient avoir d'autre regle de leur foi que l'autorité de l'Eglise toujours visible, il ajouta : *Cette autorité, mes Freres, subsiste* TOUJOURS *dans le grand nombre des Pasteurs unis au Chef. Ils la représentent* [l'Eglise] *d'une maniere palpable, & ce saint Concile est assemblé pour la soutenir contre l'orgueil des hommes témeraires qui osent la juger.* Ce sera peut-être une quatrieme objection à faire, puisque le Président, parlant au nom du Concile, déclara ouvertement, avant d'avoir écouté les Parties, qu'il est assemblé, non pour juger, mais pour condamner. 1727.

Le Lundi 18. Août fut le grand jour du combat. La Congrégation particuliere des seuls Evêques devoit être emploiée, selon la parole que Mgr. l'Archevêque avoit donnée & fait donner par d'autres, qu'on y regleroit en détail la distribution des matieres diverses pour plusieurs jours, afin d'être publiée dans la Congregation générale du soir; & on nous amusa à l'Examen des Procurations, qui fut

1727. fut fait en un quart-d'heure. Et comme je demandai alors qu'on nous proposât la distribution des matieres, on détourna sans me répondre; & ce détour augmentant mes justes soupçons, me fit dire bonnement, que si ce détail de distribution des matieres ne se faisoit que dans la Congrégation générale du soir, cela pourroit peut-être causer quelque mal-entendu qu'il seroit bon d'éviter, en convenant amiablement; on ne me répondit rien: & je compris, qu'on se préparoit à me surprendre, & à éclatter dès le premier coup.

En effet, dès que la Congrégation générale fut ouverte, Mgr. l'Archevèque demanda, si le Promoteur du Concile étoit présent; & quand il fut venu, Mgr. lui dit: n'avez-vous rien à nous dire? Alors ce Promoteur, qui est M. l'Abbé d'Hugues & Chanoine de la Cathedrale, à qui j'avois donné si cordialement mon suffrage pour la députation de l'an 1725. fit contre moi, & contre mon Instruction Pastorale, ou mon Testament spirituel, la plus violente dénonciation qu'on puisse imaginer. *Reddet mihi Dominus benedictionem*, pour cette malediction que j'écoutai fort tranquillement; & quand elle fut finie, je demandai froidement

qu'elle

qu'elle fût inſcrite dans les Regiſtres *ne variettur*, & que l'on m'en donnât une copie juridique. Elle me fut promiſe par Monſeigneur ; mais aujourd'hui 20. d'Août je doute fort qu'on me la donne. Cette dénonciation précipitée me fournit un ſujet de plainte, car le Promoteur n'étoit point recevable à m'accuſer, ni Mgr. l'Archevêque à le lui ordonner, tant que tout le Tribunal étoit incompétent ; & il l'étoit encore alors, puiſque l'incompétence ne fut jugée, & bien hardiment déclarée nulle qu'une heure après la dénonciation. Autre nullité ! 1727.

Mais il en fut commis une autre plus grande ; car un de mes Théologiens m'ayant dit tout bas à l'oreille, que je devois requerir, qu'on lût à haute voix dans le Concile mon Acte ſignifié pour l'incompétence du Tribunal, en cas qu'il entreprît de juger ma perſonne, ou mes Ecrits, parce que le tout étant ſous la protection du Concile général, celui d'Embrun ne pouvoit y toucher, Monſeigneur s'anima beaucoup contre mes Theologiens, & leur reprochant qu'ils me donnoient de mauvais conſeils, ajouta, que l'un étoit venu en poſte de Paris (voila un crime nouveau), & l'autre à Caſtellane en manteau rouge : il fonda

1727. ce dernier reproche ſur le bruit public; & je répondis, que ce bruit étoit une grande calomnie. Puis quand j'eus ajouté à Monſeigneur, que je le priois de faire lire au Concile mon Acte d'incompétence, qui lui fut ſignifié le 11. de ce mois, Monſeigneur s'anima beaucoup, & ordonna à mes deux Theologiens de ſortir du Concile. J'eus beau lui expoſer doucement qu'il agiſſoit contre le droit naturel, qui permet à tout Accuſé d'avoir un Conſeil ou un Avocat, & que mes deux Theologiens étoient Diacres & Licentiés de Paris : *Non, non*, dit-il, *je veux abſolument qu'ils ſortent tout-à-l'heure; & puiſque vous voulez que l'on délibere ſur l'incompétence, il faut que vous ſortiez vous-même.* Or cette expulſion de mes deux Théologiens eſt une autre grande nullité, & preuve du défaut de liberté.

Je revins une demi heure ou une heure après, mais tout ſeul; & quand je fus rentré, Monſeigneur me déclara que le Concile rejettoit cette incompétence, & paſſeroit outre. Cette démarche ſi irréguliere, que les plus habiles Avocats de Paris & d'Aix avoient jugé ne pouvoir être faite qu'avec un étrange violement des regles, me força & me mit

mit dans la triste néceſſité de ſignifier 1727.
moi-même, avec toutes les préfaces de reſpect & de douceur, & de lire à haute voix mon acte de recuſations perſonnelles contre Mgr. l'Archevêque, MM. de Vence, Glandeves, Graſſe, & M. de Digne repréſenté par M. ſon Neveu, ſon Procureur: & après avoir fait la lecture de cet Acte, que, je crois qu'on vous a envoié de Paris, ou d'Aix, je mis l'Acte ſur le Bureau & me levai pour ſortir. Mais Mgr. l'Archevêque m'aïant prié très-fortement de reſter un peu, il ſe ſervit de ma docilité pour me dire des choſes bien dures; à quoi je ne répondis qu'à la fin, en diſant: *Monſeigneur, Dieu nous jugera*; & je me retirai. Un moment après je fus informé, par une voie ſecrette & très-ſure, qu'un Meſſager parti de Digne le Mecredi 13. avec pluſieurs papiers pour ma défenſe, & arrivé à Embrun le Jeudi au ſoir 14. d'Août, avoit été arrêté à la porte, qu'on avoit pris ſes lettres, & qu'on l'avoit mis en priſon; & qu'auſſi-tôt Mgr. l'Archevêque avoit fait partir un Courrier exprès pour Paris, ce qui a fait croire à beaucoup de gens, qu'on a envoié à la Cour quatre Mémoires qui étoient pour ma défenſe, & qu'un ami m'envoioit d'en-haut, dans

1727. une lettre venue à moi par Castellane, par laquelle j'ai reçu le cinquieme Mémoire, où l'on m'avertit des quatre précédens par une autre voie, & ce sont ces quatre qu'on m'a enlevés contre le droit des gens.

Sur ce recit vous reglerez, Monseigneur, ce que vous jugerez à propos de faire. Je vois bien qu'il seroit important que j'écrivisse une lettre circulaire à tous les Evêques, pour les informer de tant de nullités, & d'injures faites à l'Episcopat en ma personne contre toutes les formes Canoniques. Mais je n'ai ni assez de sureté pour mes lettres, ni assez de tems & de liberté pour un ouvrage à tête reposée, tant on viole à mon égard chaque jour toutes les regles. Je cours de tous côtés pour avoir la liberté de mon pauvre Messager. J'ai couru deux fois chez M. le Lieutenant de Roi, très-honnête homme, chez M. le Major, chez M. l'Archevêque. Tous me disent qu'ils n'en savent rien. Mgr. m'a fait entendre ce matin, qu'il a appellé d'autres Evêques pour juger les recusations, & je vois qu'on va accumuler les nullités ; mais que tout finira par la violence. Dieu tirera sa gloire de tout. Je suis mieux dans ses mains qu'en celles

les des hommes. Je vais enfermer ſans 1727.
cachet cette lettre dans celle du cher Conſeiller, afin qu'après l'avoir communiquée ſecrettement à mon Conſeil d'Aix, il vous la faſſe tenir après l'avoir cachettée, par la Dame, & je ſuis avec le plus humble reſpect &c.

LETTRE CLII.

AU ROY. *Il rend compte à Sa Majeſté des diſpoſitions où il eſt, par rapport à la convocation du Concile d'Embrun.*

à Embrun le 23. Août 1727.

SIRE,

DEpuis le premier inſtant que j'ai reçu les ordres que Votre Majeſté m'a fait l'honneur de m'adreſſer pour la tenue du Concile Provincial d'Embrun, je n'ai penſé qu'à les exécuter avec les ſentimens de reſpect & d'obéiſſance que la religion imprime dans le cœur d'un Evêque, & qu'elle a profondement gravé dans le mien.

Ma ſoumiſſion ſur ce point, aux ordres de Votre Majeſté, a été d'autant plus prompte & ſincere, qu'un Evêque qui aime les regles, prévient par ſes vœux

1727. les intentions de votre Majeſté ſur un pareil ſujet, & ne deſire rien avec plus d'ardeur que de concourir à la tenue d'un Concile Provincial, où l'on veuille déliberer ſelon l'eſprit de l'Egliſe, & l'ordre preſcrit par les ſaints Canons, ſur ce qui eſt de la compétence de ces ſortes d'aſſemblées.

C'eſt dans cette vûe, SIRE, & pour obéir à la lettre circulaire de V. M., que conformement à la lettre de convocation qui l'accompagne, je me ſuis rendu à Embrun pour aſſiſter au Concile, quoiqu'un âge de plus de quatre vingt ans, & les difficultés des chemins, qui ne permettent point d'autre voiture que celle du cheval, & où même il faut marcher ſouvent à pied ſur le bord des précipices, fuſſent des raiſons très canoniques pour me diſpenſer de ce pénible voiage. Mais je ne croirois pas, SIRE, remplir parfaitement tout ce qu'exige de moi mon profond reſpect pour V. M., ſi je ne lui rendois compte en même tems de mes ſentimens, & de la conduite que j'ai cru devoir tenir à ce ſujet.

La voix publique, les avis particuliers de toutes parts, la déliberation de l'aſſemblée du Clergé de 1725., la lettre de convocation qui la rappelle, & pluſieurs au-

autres circonſtances réunies, ne m'ont 1727.
jamais permis de douter du deſſein de mes adverſaires, qui veulent profiter de la permiſſion que V. M. a accordée d'aſſembler le Concile, afin de proceder contre ma perſonne & contre mes écrits, que j'ai publiés pour la défenſe des maximes du Royaume & pour le maintien de la paix de Clement IX., qui eſt l'ouvrage de la religion de ce Pape, & de l'équité du feu Roi votre Biſayeul.

Pour accorder, dans une ſi grande affaire, ce que je dois aux Stes. regles & aux droits ſacrés de l'Epiſcopat, & au maintien de la vérité & de la paix, j'ai conſulté non-ſeulement des Théologiens très habiles, mais encore des perſonnes d'une capacité reconnue dans la Juriſprudence, & qui ſont conſultés de toutes les parties du Roiaume.

C'eſt, SIRE, ſuivant l'avis de ces perſonnes, ſi inſtruites des regles qui s'obſervent dans les differens Tribunaux de la Juſtice, que pour prévenir toute difficulté, j'ai fait faire une ſignification au Concile d'Embrun, dont je ſupplie V. M. de ſe faire rendre compte. J'eſpere qu'un grand Roi, plein d'équité, y verra de ma part ma ſoumiſſion à ſes ordres, & mon ardeur à concourir à la

Digitized by Google

1727. célébration légitime du Concile ; & que V. M. reconnoîtra de l'autre, que si je recuse ces Evêques pour mes Juges, en ce qu'ils entreprennent de proceder contre ma personne & mes écrits, ce n'est que par respect pour le Tribunal suprême de l'Eglise, & par l'attachement inviolable aux maximes du Royaume, suivant l'avis des personnes les plus éclairées.

Je ne puis, SIRE, me persuader que ce Concile veuille passer outre, sachant les regles dont V. M. prescrit si severement l'observation, & celles sur-tout qui regardent les Juges recusés : mais un Evêque, SIRE, qui ne soutient que les préceptes de J. C. & les maximes de l'Evangile, sait que quand même il seroit opprimé par ses adversaires (a), sa cause n'en seroit pas moins victorieuse; & j'espere, SIRE, que je ne le serai pas sous le regne d'un Prince qui se glorifie justement d'être le protecteur des Sts. Canons, le Pere de son peuple, & qui ne refusera pas à un Evêque la liberté de défendre sa cause, selon la regle ordinaire qui s'observe dans tous les Tribunaux.

C'est

(a) St. Aug. liv. 3. contre les lettres de Petilien Ch. 12. *Mea nunc causa deficiente & oppressa victrix est causa cui servio.*

C'est la grace, SIRE, que je supplie 1727.
V. M. de m'accorder pendant que je suis tout occupé, aussi bien que mon Diocése, à lever les mains vers le Ciel, pour obtenir une abondance de bénédiction sur la personne sacrée de V. M., sur celle de la Reine votre Auguste Epouse, & sur une posterité qui perpetue la gloire de votre regne, & qui maintienne les Stes. Loix de la Religion.

Ces sentimens, qui dureront autant que ma vie, sont les fondemens inébranlables du profond respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être.

SIRE,

DE VOTRE MAJESTE'.

Le très-humble, très-obéissant & très fidele serviteur & sujet.

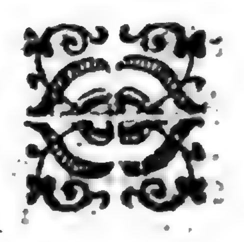

LETTRE CLIII.

Lettre circulaire aux Evêques de France au sujet du Concile d'Embrun.

Embrun 27. *Août* 1727.

MONSEIGNEUR,

1727. L'Interêt commun de l'Episcopat qui nous unit, ne me permet pas de vous laisser ignorer ce qui se passe ici à mon sujet dans le Concile de cette Métropole. Ma douleur est de ne pouvoir vous en faire part sans découvrir des faits peu honorables à mes Com-Provinciaux, & que la charité, aussi bien que mon respect pour eux, me porteroit à ensevelir dans un silence éternel. S'il ne s'agissoit dans cette affaire que de mes intérêts personnels, je me contenterois de gémir de mon oppression dans le secret; & imitant la conduite du premier des Pasteurs, je me livrerois comme lui, sans aucune plainte, à l'injustice de ceux qui ont formé le dessein de me condamner. *Tradebant autem judicanti se injuste.* (a).

Mais l'Episcopat deshonoré & outragé dans

(a) 1. Ep. de S. Pierre 2. 23. J. Christ s'est livré entre les mains de celui qui le jugeoit injustement.

dans ma personne, le droit des gens ouvertement violé, la liberté des Conciles anéantie, l'ordre judiciaire des Canons renversé dans ce qu'il y a de plus essentiel, toutes les loix divines & humaines foulées aux pieds, &, ce qui est une suite nécessaire, l'Eglise scandalisée & exposée, par de telles injustices, aux reproches & aux insultes des hérétiques; tant de motifs réunis, m'obligent de rompre le silence, & de me plaindre à ceux qui peuvent apporter quelque remede à de si grands maux. 1727.

Ce ne sont point ici, Mgr., de vaines exaggerations, ni des déclamations outrées: le simple exposé de la conduite qu'on a tenue à mon égard depuis l'ouverture de ce Concile, vous fera connoître avec quelle exactitude & quelle sincerité je vous parle.

Vous savez, Mgr., que plusieurs Prélats de l'Assemblée de 1725. prierent le Roi, malgré l'opposition de plusieurs de leurs Collegues, d'accorder un Concile Provincial à Narbonne, contre M. l'Evêque de Montpellier, & un autre à Roüen contre M. l'Evêque de Bayeux. Ce projet peu mesuré, fut rejetté comme il le méritoit. Mais M. l'Arch. d'Embrun, poussé par des ressorts plus secrets, a de-

1727. mandé & obtenu un Concile pour sa Province, que le Roi a permis, en assurant par sa lettre de cachet du 24. May, *que tout se passeroit selon les loix & les formes Canoniques.* Cette promesse m'a fait entreprendre un rude voyage, malgré mon âge de plus de 80. ans, pour obéir aux ordres de S. M. Mais le violement de toutes les loix & de tous les Canons, me cause aujourd'hui la douleur la plus sensible. Voici le fondement de mes plaintes & de mes griefs.

Sur le bruit général de tout le Royaume que ce Concile étoit convoqué contre moi personnellement, je fis signifier à M. l'Arch. d'Embrun le 11. Août un acte d'incompétence, dressé de l'avis des plus habiles Avocats & Canonistes de Paris, par lequel je reconnoissois le Concile comme legitime & offrois d'y assister, tant qu'il se tiendroit dans les bornes de sa compétence; mais que s'il entreprenoit de juger de ma personne ou mes écrits, qui par mon appel de 1717. sont sous la protection de l'Eglise universelle, je déclarois incompétent le Concile d'Embrun. Une démarche si conforme aux Loix & aux Canons n'opéra rien. C'est, Mgr., mon PREMIER GRIEF contre ce Concile.

Quoique cet acte ne fût qu'un moyen 1727.
de paix & de conciliation, les ennemis de ma personne & de ma cause commencerent, avant l'ouverture du Concile, à emploier contre moi l'artifice & la violence. Un de mes amis, m'ayant envoié de Digne un messager, chargé de quatre memoires importans pour ma défense, ce messager fut arrêté aux portes d'Embrun, d'où il fut mené chez M. le Lieutenant de Roi, & de ses ordres, ou autres, fut conduit en prison, où il est encore détenu depuis 14. jours. Mes papiers lui furent enlevés ; & quelque remontrance que j'en aye faite à M. le Lieutenant de Roi, à M. le Major, & enfin à M. l'Archevêque, ils m'ont tous assuré ignorer ce fait, qui cependant est public dans toute la ville, & je n'ai pû obtenir là-dessus aucune justice. C'est mon SECOND GRIEF, qui renferme trois injustices, le violement du droit des gens, le vol de mes papiers & le défaut de liberté durant le Concile.

Pour couvrir une démarche si odieuse, on en a fait une autre aussi injuste, en ajoutant à la garde militaire, une garde bourgeoise à chaque porte, qui arrête tous les étrangers, examine ce qu'ils portent, & les fait conduire chez M. le Lieutenant de Roi. Un de mes amis arrivant

1727. le 23. de ce mois, dès qu'il eut déclaré qu'il venoit pour me voir, M. le Lieutenant lui dit, *M., trouvez bon que j'en aille donner avis au Concile.* Il lui donna aussi-tôt un Officier, qui le garda pendant une heure à vûe, & ne le relâcha qu'après le retour de M. le Lieutenant ; ce qui a causé une telle terreur parmi ceux dont je pouvois tirer quelque secours, que j'ai été abandonné par un Notaire greffier de mon Clergé, mon unique conseil jusqu'alors; & que je ne puis plus recevoir, ni lettres ni papiers pour ma défense. TROISIEME GRIEF.

Après avoir violé le droit public & naturel avant le Concile, on commença dès la premiere Congrégation générale tenue le 16. Août après midi, par donner atteinte à la liberté nécessaire au Concile, en voulant me priver de deux Theologiens que j'avois choisis, pendant que M. l'Archevêque en avoit quatorze pour lui, & pour deux Evêques de l'Assemblée. Il proposa, dans cette vûe, une commission pour examiner les Théologiens ; & sur ce que je représentai, que c'étoit faire injure aux Evêques qui en étoient les garands, & qu'il n'y avoit dans les Conciles aucun exemple de pareille commission, il proposa un autre moien ; ce fut d'o-

d'obliger tout le Concile, ſans exception, à promettre par ſerment, de garder le ſecret ſur les opinions. En vain j'expoſai qu'un tel ſerment n'étoit, ni néceſſaire, ni juſte, ni conforme à la liberté & à l'uſage des Conciles : M. l'Arch. m'objecta l'exemple du Concile de Bordeaux en 1624., où l'on avoit, diſoit-il, exigé de toute l'Aſſemblée un pareil ſerment. Mais dans la Congrégation générale qui ſuivit, j'expoſai à l'Aſſemblée, que j'avois examiné avec mes Theologiens un grand nombre de Conciles Provinciaux, où il n'y avoit aucun ſerment ſur le ſecret; & que dans celui de Bordeaux, le ſerment ne regardoit ni les Evèques ni leurs Théologiens, mais ſeulement les Députés & les Officiers, deſquels on l'exigea alors pour des raiſons très particulieres, au tems, au lieu & aux meſures que l'on vouloit prendre contre les violences des Seigneurs temporels. Toutes mes remontrances & mes raiſons furent inutiles ſur ce point; on exigea le ſerment de tout le Concile ſur le ſecret. QUATRIEME GRIEF, qui ôte la liberté du Concile, & me met dans l'impuiſſance d'apprendre aucune des vrayes ou fauſſes démarches qu'on y fait contre moi. (*a*) 1727.

Dans

(*a*) M. l'Evêque de Senez, s'étant retiré des

1727. Dans la même Congrégation générale du lundi 18. on continua de violer la forme des jugemens Canoniques; car au préjudice de l'Acte d'incompétence signifié, & avant que de l'avoir examiné & y avoir fait droit, M. l'Arch. excita le Promoteur à faire une dénonciation de mes écrits en termes si violens & si outrageux, qu'il seroit difficile d'en trouver des exemples (*b*). CINQUIEME GRIEF; puisque l'incompetence n'étant point encore ju-

Assemblées depuis les recusations qu'il a faites, & ne devant point paroître devant les Juges recusés, ne peut plus par lui-même être instruit de ce qui se passe au Concile.

(*b*) Requisition du Promoteur du Concile d'Embrun. " Je n'ai point trouvé d'objet plus " digne de votre attention qu'un ouvrage, qui, " dès qu'il a paru, a revolté le public, scandalisé " les foibles, allarmé les Catholiques. . . . dans " lequel l'Auteur s'efforce de détruire les Loix, " de corrompre le dogme de l'Eglise &c. A ces " traits vous reconoîtrez sans doute l'instruction " pastorale de M. l'Evêque de Senez du 28. " Août 1726. . . . Je parle au nom de toutes les " Provinces: les Prêtres, les Levites empruntent " ma voix, pour l'adresser à leurs Peres ; le peu" ple fidele allarmé demande à ses Pasteurs, qu'ils " éloignent par leur autorité, le pâturage empoi" sonné qu'on leur offre, déguisé sous de belles " fleurs. . . . . L'écrit que je vous dénonce, mé" rite toute votre indignation . . . . Il contient " des principes monstrueux, des maximes sédi" tieuses, des erreurs capitales &c.

Digitized by Google

jugée, le Promoteur n'étoit point en droit de faire cette dénonciation, ni le Concile de la recevoir. 1727.

La dénonciation ne fut pas plûtôt finie par le Promoteur, que le Président, sans aller aux voix, prononça lui-même ces paroles: *M. le Promoteur on vous donne acte de votre requisition*; ce qui forme un SIXIEME GRIEF, par le violement de la Loi commune à tous les Tribunaux, qui oblige le Président à recueillir les opinions des Juges.

Je demandai ensuite que cette dénonciation, toute noire qu'elle étoit, fût inscrite dans les Registres, & que le Concile m'en concedât acte, ou copie; ce que M. le Président me promit devant tout le monde, sans que j'aye pû l'obtenir jusqu'à ce jour, quelque demande que j'en aye faite: & ce refus devient pour moi un SEPTIEME GRIEF.

M. L'Archevêque, en me promettant les actes que je demandois, me proposa de me retirer pour laisser au Concile la liberté de déliberer. Alors un de mes deux Théologiens m'aiant dit un mot à l'oreille, pour me faire souvenir de la résolution que j'avois prise de demander que mon premier acte, qui étoit celui de l'incompetence, fût lû auparavant

1727. à tout le Concile en ma préſence, offrant de me retirer, ſi l'on me promettoit d'y ſtatuer, M. l'Archevêque attaqua pour lors mes deux Théologiens, & ſe rendit leur accuſateur, reprochant à l'un *qu'il étoit arrivé à Caſtellane en habit rouge, & que l'on doutoit de ſon état; à l'autre, qu'il étoit venu en Poſte de Paris, & que les chemins n'étoient pas aſſez larges pour lui*, & autres choſes frivoles: & l'un des deux ayant demandé à M. le Préſident la liberté de dire deux mots pour ſa défenſe, M. l'Arch., ſans conſulter le Concile, dit tout haut: *Non, non, M., il faut que vous ſortiez tous les deux tout-à-l'heure; le Concile ne ſouffre point de gens ſuſpects, & ne veut point vous écouter.* Il me fut inutile de repréſenter que le reproche fait au premier, ſur ſon habit rouge, étoit une calomnie groſſiere, démentie par toute la Ville de Caſtellane, & de mettre ſur le Bureau ſes lettres d'ordination & de licence de Paris, qui prouvoient ſon état; comme auſſi de montrer, qu'on ne pouvoit priver un Evêque du droit de choiſir deux Théologiens pour être ſon conſeil & ſa défenſe; que cela étoit conforme à la liberté dont devoit jouir cette Aſſemblée, à l'uſage de tous les Conciles: on n'eut aucun égard

à

à ma remontrance ; HUITIEME GRIEF, par lequel on me prive de la liberté de me défendre. 1727.

Je fus donc forcé par M. l'Archev. de ſortir du Concile avec mes deux Theologiens ; & une heure après étant rentré ſeul, je demandai ſi l'on avoit lû au Concile mon acte d'incompetence, & ſi on y avoit fait droit. M. l'Arch. me dit alors, *qu'il ne vouloit point me répondre ſur cet article, juſqu'à ce que j'euſſe reconnu mon Inſtruction Paſtorale* : ce qui fonde mon NEUFVIEME GRIEF, par lequel le Concile, ſans vouloir déclarer encore s'il étoit mon Juge ou non, m'obligeoit de me ſoumettre à ſon tribunal ; ce qui eſt contre toutes les regles de l'équité. Je fus donc contraint, après pluſieurs remontrances, de déclarer, que la demande que l'on me faiſoit pour lors regardant ma foi, je pouvois & devois lui rendre témoignage, ſans préjudicier à mes droits ; ainſi je reconnus mon Inſtruction paſtorale, & je la ſignai.

Ce fut alors que M. le Preſident me déclara, *que le Concile, ſans avoir égard à la ſignification faite le* 11. *de ce mois de mon acte d'incompetence, qu'il avoit jugé frivole & illuſoire, paſſeroit outre à l'examen de mon Inſtruction Paſtorale* ; DIXIEME GRIEF,

1727. GRIEF, par lequel, au préjudice d'un Appel public, qui saisit un tribunal superieur, le Juge inferieur s'en retient la connoissance, sans avoir même lû au Concile, comme plusieurs personnes me l'ont assuré, l'acte qui lui en disputoit la compétence.

Dans cette extremité, n'ayant plus d'autre défense contre des démarches si irrégulieres & si précipitées, je produisis avec une extrême peine, & lus en plein Concile un second acte, par lequel renouvellant le premier sur l'incompetence, je recusois personnellement tous & un chacun de Messeigneurs les Prélats, pour les motifs énoncés dans le dit acte, & je le laissai en original sur le Bureau, demandant acte du dépôt que j'en faisois, ou du moins une copie autentique; ce qui m'a été refusé jusqu'à présent: ONZIEME GRIEF, par lequel on me prive des pieces nécessaires pour ma défense.

Ce second acte ne fit pas plus d'impression que le premier; car dans la Congrégation générale du lendemain, les Seigneurs Evêques, quoique recusés personnellement, jugerent eux-mêmes la récusation *nulle, frivole, illusoire & frustratoire*: DOUZIEME GRIEF, qui contient une contravention formelle à toutes

toutes les loix naturelles, civiles & canoniques, selon lesquelles jamais personne n'est Juge dans sa propre cause. 1727.

Après cette démarche, le Concile députa M. l'Evêque de Glandeves, avec plusieurs autres personnes, pour m'inviter à venir prendre place dans l'Assemblée, m'assurant *que j'aurois de la consolation à entendre la décision qui venoit d'être rendue sur les récusations personnelles*; TREIZIEME GRIEF, qui renferme une insulte, en me présentant ma condamnation injuste comme un objet consolant; & un piege, en voulant, sous une espece de civilité, me faire reconnoître un Tribunal recusé.

Une heure après je vis arriver le Sr. Michel, Secretaire du Concile, avec des témoins, pour m'apprendre le Jugement rendu sur mes récusations personnelles; ce qu'il fit par la simple lecture d'un papier : & sur la demande que je lui fis de m'en délivrer un acte en forme, il me répondit *que ce n'étoit point l'usage en matiere criminelle de délivrer des extraits, & qu'on se contentoit d'en faire lecture à ceux qui sont prévenus de crime* : QUATORZIEME GRIEF, par lequel, dans un Jugement Ecclesiastique, on traite un Evêque comme un scélérat, sur le point d'être

1727. d'être condamné au plus grand ſuplice, comme je le dis moi-même au dit Sr. Michel Secretaire du Concile.

Cette ſuite d'irrégularités & d'injuſtices, m'a mis dans la néceſſité de faire ſignifier au Sr. Promoteur, par un ſimple Sergent, au refus des deux Appariteurs du Concile & des Huiſſiers Royaux, un acte, par lequel renouvellant mes deux actes d'incompetence & de recuſations perſonnelles, je proteſte de nullité de tout ce qui a été fait ou pourroit ſe faire au contraire; & je déclare en termes formels, que j'en ſuis appellant dès maintenant devant qui de droit.

Voila, Mgr., un expoſé fidele de la conduite que les Evêques du Concile d'Embrun ont tenue à mon égard juſqu'à ce jour. Je ne doute point que la ſeule vue de tant d'injuſtices réünies n'excite votre zéle contre ceux qui en ſont les Auteurs; mais j'ai lieu d'attendre quelque choſe de plus de votre amour pour le bien de l'Egliſe & l'honneur de l'Epiſcopat. Je me flatte donc que vous voudrez bien vous unir à ma cauſe, pour empêcher que je ne ſois opprimé par les voyes les plus irrégulieres & les moyens les plus injuſtes qu'on puiſſe employer. S'il y a jamais eu dans l'Egliſe quelque occa-

Digitized by Google

occasion où le zéle & la charité Episcopale ait dû s'animer, c'est sans doute dans celle-ci, où il ne s'agit pas seulement de mon oppression particuliere; mais encore de l'avilissement de notre dignité commune, & du renversement des loix les plus saintes & les plus inviolables. J'espere ce secours de votre pieté, & j'ai l'honneur d'ètre avec un profond respect (*a*). 1727.

(*a*) M. l'Evêque de Senez veut qu'aux 14. Griefs précédents, on en ajoute un 15e.; savoir, que l'on n'a rien écrit dans le Concile de tout ce qui s'est dit, si ce n'est les Jugemens rendus. Tout s'est passé de vive voix. On n'a point écrit les avis ni des Evêques ni du second Ordre, contre l'usage de tous les Conciles. La méthode que l'on a suivie en cela, étoit propre à cacher à l'Eglise trois choses. La premiere, les marques d'ignorance qui auroient pu se trouver dans les avis de quelques-uns des membres du Concile:. Secondement, les avis en faveur de l'innocent, s'il y en a eu: 3e. La contradiction entre les avis ou entre les motifs sur lesquels ils ont été apuyés. En exigeant le serment pour le secret, on empêche que l'on ne sache aujourd'hui ce qui se dit dans le Concile, & l'on ôte à l'innocent le moyen de se défendre. Et en ne mettant rien par écrit, on ôte à la postérité tout moyen d'être instruit de ce qui s'est dit. *Omnis qui male agit, odit lucem, & non venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus.*

Fin du Tome Premier.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

Des Lettres contenues en ce Volume.

LETTRE I. *Au R. P. de la Tour Supérieur général de l'Oratoire, ſur la mort du R. P. de ſainte Marthe ſon Prédéceſſeur.* page 1

LETTRE II. *A M. Garſin Lieutenant Général au ſiége de Caſtellane. M. de* SENEZ *reproche avec force au Magiſtrat la protection qu'il accordoit aux Comédiens, que le Prélat avoit extrêmement à cœur de chaſſer de la Ville; & il le ſollicite vivement de joindre l'autorité à ſon zèle.* 4

LETTRE III. *Au P. Berard de l'Oratoire, ſon Neveu. Il lui parle des viſites qu'il fait dans ſon Diocèſe & des dangers qu'il y a courus.* 11

LETTRE IV. *A l'aſſemblée générale de l'Oratoire de l'année 1699. ſentimens de M. de* SENEZ *pour la Congrégation. Eſprit de pieté & motifs de Réligion qu'il ſupoſe dans les Membres députés. Idée qu'il donne de la ſainteté du Sacerdoce : ſon eſprit & ſon cœur le rendent préſent & l'intéreſſent à tout ce qui regarde la Congrégation.* 13

LETTRE V. *Au P. Berard de l'Oratoire. Opposition étonnante que M. de* SENEZ *trouve de la part des Habitans de Caſtellane, lorſqu'il veut corriger leurs déſordres, & déraciner d'anciens abus.* 18

LETTRE VI. *A M. de Noailles Archevêque*

de Paris. Il le félicite sur sa promotion au Cardinalat. page 22

LETTRE VII. *A une Religieuse. Il lui apprend à bien user de la grace miraculeuse de sa conversion.* 23

LETTRE VIII. *A M. de Soleilhas, sur les litres funebres qu'il avoit fait mettre dans l'Eglise de Soleilhas.* 25

LETTRE IX. *A Madame la Marquise douairière de Genlis. Il s'excuse de son silence.* 27

LETTRE X. *Au R. P. de la Tour, Général de l'Oratoire. Il le prie de l'informer des affaires de l'Eglise; & lui parle de la paix qui regne dans son Clergé, lequel venoit d'adopter solemnellement dans un Synode, l'Ordonnance du Cardinal Grimaldi sur l'Administration du Sacrement de Pénitence.* 31

LETTRE XI. *A M. Desmarets, Controlleur Général des Finances. Il lui expose la pauvreté extrême de son Clergé, comme un motif très-puissant de le décharger de la taxe que le Roi demandoit sur certains Offices.* 33

LETTRE XII. *A M. le Cardinal de Noailles. Il lui donne avis que la Bulle* Unigenitus, *imprimée à Avignon, se débite publiquement en Provence. Il appelle ce nouveau Decret une vraie tempête dont il craint les suites: & en présumant de S. E. une fidélité constante pour les interêts de Dieu & de l'Eglise, il lui promet de marcher toujours à sa suite.* 35

LETTRE XIII. *A M. le Cardinal de Rohan. Il lui promet de favoriser la quête pour les Quinze-Vingts, & le prie d'user de son Crédit pour faire suprimer la Bulle, si préjudiciable aux intérêts de l'Eglise & de l'Etat.* 41

LETTRE XIV. *A M. le Comte de Pontchartrain Secretaire d'Etat. Il lui répond sur la Lettre du Roi aux VIII. Evêques.* 43

LET.

LETTRE XV. *à M. le Cardinal de Noailles sur le Bref du Pape aux XL. Evêques acceptans, & sur le Decret de l'inquisition de Rome contre les Evêques opposans.* pag. 44

LETTRE XVI. *à M. ***, sur un Ecrit qui lui avoit été envoyé.* 48

LETTRE XVII. *à M. ***, sur les dispositions de M. de Noailles & sur l'état présent des affaires.* 50

LETTRE XVIII. *à M. le Cardinal de Noailles, sur son premier Mandement pour la Constitution, & sur quelques projets & memoires.* 56

LETTRE XIX. *à M. ***, sur le même sujet que dans la précédente.* 76

LETTRE XX. *à Mademoiselle de Joncour, sur le même sujet.* 81

LETTRE XXI. *à la même, sur la conduite du Cardinal de Noailles.* 85

LETTRE XXII. *à la même, sur le même sujet.* 91

LETTRE XXIII. *à M. le Cardinal de Noailles. Il se rejouit du parti qu'a pris cette Eminence de ne point publier son Mandement,* 94

LETTRE XXIV. *à Mademoiselle de Joncour, sur le même sujet que les précédentes.* 98

LETTRE XXV. *à la même, sur un Ecrit qu'elle avoit envoyé au Prélat, & sur la conduite de M. de Noailles.* 105

LETTRE XXVI. *à M. le Chancelier de Pontchartrain, sur sa retraite,* 111

LETTRE XXVII. *Circulaire à son Clergé, au moment qu'il apprit la mort du Roi.* 114

LETTRE XXVIII. *à M. le Cardinal de Noailles, sur la mort du Roi & ses suites.* 116

LETTRE XXIX. *à M. le Comte de Pontchartrain Secretaire d'Etat, sur la révocation de l'ordre qui le retenoit dans son Diocèse.* 120

LETTRE XXX. *à M. l'Evêque de Montpellier. Eloignement de M. de* SENEZ *pour toute acceptation de la Bulle. Son avis dès-lors étoit d'en appeller. Plusieurs Evêques acceptans chantent la Palinodie, & font leur cour au Cardinal de Noailles. Abus énorme que le P. Tellier avoit fait de son crédit contre les opposans à la Bulle.* pag. 122
LETTRE XXXI. *à des Religieuses ses parentes. Il leur recommande de prier Dieu pour l'Eglise.* 125
LETTRE XXXII. *à M. l'Evêque de Montpellier. Il lui fait part d'une conversation qu'il a eüe avec un Ministre.* 126
LETTRE XXXIII. *à M. de Montempuis, Recteur de l'Université de Paris, au sujet de la déliberation du 12. Mars 1717.* 128
LETTRE XXXIV. *à M. ***. Il lui donne avis de son départ de N. D. des Vertus pour s'en retourner dans son Diocèse, où il étoit renvoyé par ordre du Roi.* 131
LETTRE XXXV. *à M. ***. Il lui donne des nouvelles de son voyage en s'en retournant dans son Diocèse.* 132
LETTRE XXXVI. *à M. Audibert Curé de saint Sauveur d'Aix, sur la Lettre que ce Curé a écrite à M. son Archevêque, pour retracter la publication de la Bulle.* 135
LETTRE XXXVII. *à M. le Chancellier. Il loue sa fermeté, & lui demande de lui accorder un privilége.* 136
LETTRE XXXVIII. *au P. Berard, Recolet à Nismes; sur l'appel & sur ses suites.* 138
LETTRE XXXIX. *à M. Audibert, Curé de saint Sauveur d'Aix, sur la restriction des pouvoirs dans l'étendue de sa Paroisse, sur l'appel du Chapitre de Senez, & autres nouvelles du tems.* 142
LET.

LETTRE XL. à M. *Martelly*, *Théologal d'Agde. Il détruit les raisons par lesquelles on le détournoit d'adherer à l'appel des IV. Evêques.* pag. 143

LETTRE XLI. à M. *l'Abbé Gastaud. Il lui envoye deux Lettres de recommandation, & lui parle du Cardinal de Noailles.* 152

LETTRE XLII. à M. ***. *Il lui fait part de ses sentimens au sujet de la Déclaration du Roi du 7. Octobre 1717. & de la conduite de M. le Cardinal de Noailles au sujet de l'appel.* 155

LETTRE XLIII. à M. *de Montempuis, Recteur de l'Université de Paris, au sujet de son mémoire presenté le 7. Juin 1717. à Monseigneur le Régent, pour la défense de l'Université, contre un mémoire de vingt-huit Prélats de France.* 160

LETTRE XLIV. à M. *l'Abbé Gastaud, Avocat au Parlement de Provence. Il loue son zèle, & l'informe de quelques nouvelles.* 162

LETTRE XLV. *à une Religieuse. Il la console dans ses peines, & lui apprend à les porter chrétiennement.* 165

LETTRE XLVI. à M. *l'Abbé Gastaud, sur l'exil de M. le Chancelier, & sur un Mandement de M. d'Apt.* 169

LETTRE XLVII. à M. *l'Evêque de Montpellier, sur une lettre des IV. Evêques appellans, à M. le Régent, & sur ce qui s'est passé à son Synode.* 171

LETTRE XLVIII. à M. *le Mazuyer, Procureur général du Parlement de Toulouse, au sujet du Décret de l'Inquisition contre l'appel des IV. Evêques.* 174

LETTRE XLIX. *à une Religieuse. il répond à ses questions sur la Constitution du Pape.* 177

LETTRE L. à M. ***, *sur un mauvais procédé*

cédé de M. de Digne, sur un mémoire de M. de Noailles, & sur les brigues des Jésuites. pag. 184
LETTRE LI. *à une Religieuse. Il la fortifie contre la persécution.* 187
LETTRE LII. *à une Religieuse. Il éclaircit ses doutes.* 189
LETTRE LIII. *à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans, sur un Bref de Rome.* 193
LETTRE LIV. *à M. Petit-pied, Docteur de Sorbonne. Il répond à ses deux Lettres imprimées, & à lui adressées, sur la nature de la grace actuelle, & sa sensibilité.* 195
LETTRE LV. *à M. ***. Il le remercie de divers Ecrits sur les matières du tems qu'il lui avoit envoyés : lui en marque son sentiment, & lui témoigne la joye qu'il ressent de la publication de l'appel de S. E. M. le Cardinal de Noailles, auquel il approuve que l'on ait adheré, en ajoutant que c'est sans déroger à l'adhésion faite à celui des quatre Evêques.* 206
LETTRE LVI. *à M. ***, sur les nombreuses adhésions à l'appel du Cardinal de Noailles.* 208
LETTRE LVII. *à M. l'Evêque de Montpellier, sur l'état présent des affaires.* 211
LETTRE LVIII. *à M. l'Evêque d'Auxerre, sur son Mandement d'appel.* 216
LETTRE LIX. *à MM. les Vicaires Généraux de l'Eglise d'Utrecht, le Siége vacant. Il leur envoye les Sujets qu'ils lui avoient adressés pour les ordonner, & il témoigne la part qu'il prend à la triste situation de l'Eglise d'Hollande.* 217
LETTRE LX. *à M. Van-Erekel. Il le félicite de ses travaux pour la Religion & pour l'Eglise d'Hollande, dont il déplore la triste situation, & pour laquelle il avoit ordonné les*

Digitized by Google

Sujets qu'on lui avoit adressés. pag. 223

LETTRE LXI *au* P. *Marrot de l'Oratoire. sur la question, savoir : si les Laïques sont obligés de se déclarer contre les Mandemens de leurs Evêques, qui proposent la Constitution pour régle de foi.* 227

REPONSE *du* P. *Marrot à la Lettre précédente.* 233

LETTRE LXII. *à* M. *l'Abbé de Boche, Chanoine & Sacristain de l'Eglise Metropolitaine d'Arles, il le loue sur son appel.* 236

LETTRE LXIII. *à un Avocat de Provence, en lui envoyant le mémoire des quatre Evêques.* 238

LETTTE LXIV. *à* M. *de Matignon, ancien Evêque de Condom, & Abbé de saint Victor de Marseille ; sur la fondation de douze places à l'Oratoire.* 239

LETTRE LXV. *à Madame de Croissy, Abbesse de Maubuisson ; sur sa nomination.* 241

LETTRE LXVI. *à* M. *l'Evêque de Mirepoix, au sujet de l'accommodement qui a pour baze le corps de doctrine.* 242

LETTRE LXVII. *à* M. *l'Evêque de Montpellier, sur le même sujet.* 252

ACTE *d'adhésion de* M. *l'Evêque de* SENEZ, *à la Lettre de* MM. *les Evêques de Montpellier & de Boulogne à* M. *le Cardinal de* Noailles. 256

LETTRE LXVIII. *à* M. ***, *au sujet de l'accommodement qui avoit pour baze le corps de doctrine, & sur les suites facheuses de cette fausse paix.* 257

LETTRE LXIX. *au même, sur le même sujet.* 262

LETTRE LXX. *à* MM. *les Evêques de Montpellier & de Boulogne, sur le même sujet.* 267

LETTRE LXXI. *à* M. *Audibert Curé de saint*

Sauveur d'Aix, sur l'accommodement du Card. de Noailles. 270

LETTRE LXXII. à M. *le Card. de Noailles, sur le même sujet.* 271

LETTRE LXXIII. à M. *l'Archevêque de Cambrai* (du Bois), *Ministre & Sécrétaire d'Etat, sur le même sujet.* 274

LETTRE LXXIV. à M. Lavv, *Contrôleur général des Finances, au sujet de l'Arrêt du Conseil qui ordonnoit le remboursement des Bénéficiers, des Communautés Religieuses & des Hôpitaux, pour que leur fond fut porté à la Banque.* 279

LETTRE LXXV. à M. *Van Erekel, Doyen du Chapitre d'Utrecht. Il le remercie des Ouvrages qu'il lui envoye, du témoignage & des services qu'il rend à la vérité & à l'Eglise, par son acte d'appel & par ses écrits, & il lui promet d'ordonner des nouveaux Candidats après la peste.* 283

LETTRE LXXVI. *à des Religieuses ses Nièces, au sujet de la peste.* 289

LETTRE LXXVII. à M. ***, *au sujet des approches de la peste de son Diocèse. Il le rassure & fait l'éloge du* P. *Gautier de l'Oratoire, mort à Marseille en servant les pestiferés.* 291

LETTRE LXXVIII. à M. *** , *au sujet de la mort de* M. *l'Evêque de Mirepoix, & de* M. *l'Evêque de Châlon sur Marne.* 292

LETTRE LXXIX. *à Madame Frenaye sa sœur, au sujet de la peste.* 294

LETTRE LXXX. *à un Confrere de l'Oratoire son Diocésain, à qui il envoyoit des Démissoires.* 296

LETTRE LXXXI. à M. *le Marquis de la Vrillière, Sécrétaire d'Etat : il lui expose la misère de son Diocèse, au sujet d'une quête que ce Ministre lui proposoit de faire, par ordre*

de

de M. le Duc d'Orleans, Regent, pour l'incendie arrivé à Rennes. 297

LETTRE LXXXII. à M. Audibert, Curé de ſaint Sauveur d'Aix, ſur ſa conduite pendant le tems de peſte, & ſur les diſpoſitions du ſaint Prélat à l'égard de ſon Troupeau. 302

LETTRE LXXXIII. à M. Fouré Chanoine de l'Egliſe de Nantes, Docteur & Syndic de la Faculté de Théologie de la même Ville, au ſujet des deux actes d'appel & de réapel de cette Faculté. 304

LETTRE LXXXIV. au P. de ſaint Jean, de la Doctrine Chrétienne, ſur ſon exil. 309

LETTRE LXXXV. à M. Audibert, Curé de l'Egliſe Métropolitaine d'Aix, ſur ſon réapel & ſes ſervices en faveur des peſtiferés. 310

LETTRE LXXXVI. à M. ***, Eccléſiaſtique de ſon Diocèſe, ſur l'exil de M. Audibert Curé de ſaint Sauveur d'Aix. 312

LETTRE de M. Audibert à M. l'Evêque de Senez. 314

LETTRE LXXXVII. à M. Audibert, Curé de l'Egliſe Métropolitaine d'Aix, ſur ſon exil, & en reponſe à la precedente. 317

LETTRE de Monſeigneur le Card. de Geſvres à M. de Senez. 320

LETTRE LXXXVIII. Il repond à la Lettre precedente. 321

LETTRE LXXXIX. au P. de ſaint Jean, de la Doctrine Chrétienne. Il lui parle de divers écrits. 324

LETTRE XC. à M. l'Evêque de Montpellier, ſur la peſte, ſur la conduite de M. de Marſeille, ſur un Décret de l'Empereur, ſur les excès de M. d'Amiens, ſur les diſpoſitions du Pape. 327

LETTRE XCI. au P. de ſaint Jean, de la Doctrine Chrétienne, ſur divers ſujets. 330

LETTRE XCII. *au même, sur divers sujets.* 334
ACTE *de Procuration donné par* M. *l'Evêque de Senez pour presenter au Pape & au Roi de très-humbles Remontrances, au sujet du Décret de l'Inquisition & de l'Arrêt du Conseil contre la Lettre des sept Evêques à Innocent* XIII. 336
ACTE *de Procuration donné à* M. *l'Evêque de Montpellier, sur le même sujet.* 343
LETTRE XCIII. *au P. de saint Jean, de la Doctrine Chrétienne. Il lui envoye deux écrits & lui parle d'un Arrêt du Conseil.* 344
LETTRE XCIV. *à M. de Lorraine, Evêque de Bayeux, sur un Mandement de ce Prélat.* 346
LETTRE XCV. *à M. Audibert, Curé de saint Sauveur d'Aix, sur son exil à Vence, & sur la conduite du Prélat du lieu à son égard.* 349
LETTRE XCVI. *à une Religieuse : il s'excuse de son silence, & lui donne quelques avis.* 351
LETTRE XCVII. *à M. l'Evêque de Montpellier, sur l'exaction de la signature pure & simple du Formulaire.* 353
LETTRE XCVIII. *au même sur le même sujet, sur les Idolâtries Chinoises, & sur l'état de l'Eglise d'Hollande.* 358
LETTRE XCIX. *à M. l'Evêque de Boulogne, sur la menace d'un Concile de la Province de Reims.* 361
LETTRE C. *au P. de saint Jean de la Doctrine Chrétienne, il l'invite à venir dans son Diocèse.* 367
LETTRE CI. *à un Supérieur de l'Oratoire. Il offre de faire une Ordination exprès pour les Confreres de la Congrégation.* 369
LETTRE CII. *au P. de saint Jean, de la Doctrine Chrétienne : il lui conseille de se mettre*

mettre en sureté par la retraite. 370
LETTRE CIII. à S. A. R. Monseigneur le Duc, en lui adressant une Lettre au Roi, où il sollicite le rappel de son Aumonier. 374
LETTRE CIV. à M. l'Evêque de Montpellier, sur des Remontrances au Roi, au sujet du Formulaire. 384
LETTRE CV. au même, sur les Remontrances au Roi, & sur l'Arrêt du Conseil qui les supprime. 385
LETTRE CVI. à M. l'Abbé de saint Auban, en Réponse à une Lettre où il s'ingeroit de donner des avis au Prélat. 387
LETTRE CVII. à M. l'Evêque de Montpellier. Il lui témoigne son empressement pour s'unir à lui, dans la défense de la paix de Clément IX. 390
LETTRE CVIII. au même, sur le même sujet. 392
LETTRE CIX. au même, sur le même sujet, & sur un indigne conte des Jésuites. 394
LETTRE CX. au Roi, au sujet de deux Arrêts du Conseil, dont l'un condamne les écrits, & dont l'autre ordonne la saisie du temporel de M. de Montpellier. 397
LETTRE CXI. à M. l'Abbé ***. Il admire son zèle & son courage dans la défense de la Vérité. 401
LETTRE CXII. à M. l'Evêque de Montpellier sur son silence sur le Concile Romain, & sur la nomination de M. Barchman. 403
LETTRE CXIII. à M. l'Archevêque d'Utrecht (Barchman) il le félicite sur son élection, & confirme la Canonicité de sa Consécration. 407
LETTRE CXIV. à M. Van Erckel. Il lui fait des excuses sur le retardement de sa reponse,

se, le félicite sur la Consécration de M. Barchman., Archevêque d'Utrecht, & l'exhorte à combattre persévéremment contre les ennemis de la Vérité & de l'Eglise. 417

LETTRE CXV. *à M. l'Evêque de Montpellier, sur les demarches à faire pour la défense de la Vérité.* 426

LETTRE CXVI. *à des Religieuses ses Nièces : il leur parle avec éloge de M. Audibert, Curé de saint Sauveur d'Aix.* 429

LETTRE CXVII. *à des Religieuses ses Nièces, sur le bruit qui avoit couru de sa mort.* 430

LETTRE CXVIII. *au R. P. Supérieur de l'Oratoire de N. D. de Grace en Forêt : il l'assure de son attachement & de son estime pour la Congrégation.* 431

LETTRE CXIX. *à M. le Pelletier des Forts, sur son élévation à la place de Contrôleur general des Finances.* 433

LETTRE CXX. *à M. le Comte de saint Florentin, sur son élevation à la Charge de Sécrétaire d'Etat.* 435

LETTRE CXXI. *à M. Leblanc, Sécrétaire d'Etat, sur son retablissement dans le Ministère.* 436

LETTRE CXXII. *à S. E. Monseigneur le Card. de Fleury, sur sa promotion au Cardinalat ; après lui avoir exposé le danger des grandes places, il le félicite sur l'autorité que lui donne la sienne, pour soulager la misère des peuples dont il fait une legère peinture, & venir au secours de l'Eglise de France ; dont il lui décrit la triste situation.* 438

LETTRE CXXIII. *à M. l'Abbé d'Etemare, sur la mort de M. du Peroux des Granges.* 455

LETTRE CXXIV. *à M. Lamoureux, sur le même sujet.* 459

LET

LETTRE CXXV. à *M. Amb. Il lui souhaite la bonne année, lui témoigne un grand desir de le voir ; son équité envers les Pauvres semble prévoir le grand orage.* 460
LETTRE CXXVI. A M. ***. *Il lui parle de son Instruction Pastorale & de la menace des Conciles.* 462
LETTRE CXXVII. A M. *l'Evêque de Montpellier sur les écrits de ce Prélat, sur les Décrets de l'assemblée, sur son Instruction Pastorale du 28 Août, sur la menace des Conciles.* 464
LETTRE CXXVIII. A M. *Amb. Il lui parle de la Déclaration qu'on craignoit & des suites pour les Conciles Provinciaux.* 467
LETTRE CXXIX. A M. *l'Arch. d'Utrecht, sur un Acte de ce Prélat, & sur la situation des Eglises de France & de Hollande.* 468
LETTRE CXXX. A *Madame la Comtesse de Gamaches, sur la mort de M. l'Abbé Des Granges son frere.* 471
LETTRE CXXXI. A M. *l'Evêque d'Auxerre. il admire son courage & déplore la foiblesse du Card. de Noailles.* 474
LETTRE CXXXII. A M. *de Saint Jean, sur M. l'Abbé des Granges.* 476
LETTRE CXXXIII. A M. *Martelli, Théologal d'Agde : il loue son zèle & son amour pour la vérité.* 477
LETTRE CXXXIV. A *Madame l'Abbesse de Maubuisson : il se réjouit de trouver dans la sœur les sentimens du frere, & lui parle de la chûte du Card. de Noailles.* 479
LETTRE CXXXV. A *des Religieuses ses Nièces, en leur envoyant son Instruction Pastorale.* 481
LETTRE *A S. A. S. Madame d'Orléans Abbesse de Chelles : il la remercie sur l'Approbation qu'elle*

qu'elle donne à son Instruction Pastorale, & lui fait sentir le prix de la grace, qui lui donne d'aimer la vérité & ses défenseurs. 482
LETTRE CXXXVI. A M. *Amb.* Il lui parle de l'accommodement du Card. de Noailles 492
LETTRE CXXXVII. A M. *Boursier* : il excuse la rareté de ses Lettres, loue les sentimens de ce Docteur, & lui souhaite une longue vie. 493
LETTRE CXXXVIII. A M. *Amb.* Il lui marque ses dispositions sur les préparatifs au Concile, & demande un Conseil d'Avocat. 495
LETTRE CXXXIX. A un Prêtre de l'Oratoire, sur les préparatifs du Concile. 497
LETTRE CXL. A Monseigneur l'Arch. d'Embrun, sur l'Ordre du Roi pour la tenue du Concile de la Province. 499
LETTRE CXLI. A M. *Amb.* Il lui parle du Concile indiqué à Embrun, dont il lui envoye la Lettre de convocation, qu'il examine. 500
LETTRE CXLII. Aux Religieuses Ursulines de saint Charles d'Orléans. Il reçoit avec joye leur adhésion à sa cause. 504
LETTRE CXLIII. A M. l'Abbé Gastaud : il le consulte sur le prochain Concile d'Embrun. 505
LETTRE CXLIV. A des Religieuses ses Nièces : il leur témoigne ses dispositions à la vue du prochain Concile. 512
LETTRE CXLV. Au P. de Saint Jean, sur divers sujets. 513
LETTRE CXLVI. A un Prêtre de l'Oratoire, sur les préparatifs du Concile. 516
LETTRE CXLVII. A un Prêtre de l'Oratoire, sur ses bons offices. 518
LETTRE CXLVIII. A M. *Amb.* Il lui parle de ses craintes pour les gens de bien, & des députations au Concile. 519

LETTRE CXLIX. A *des Religieuses ses Nièces : il leur parle de ses dispositions par rapport au Concile.* 521

LETTRE CL. A M. ***. *Il lui annonce son départ pour Embrun.* 522

LETTRE CLI. A M. *l'Evêque de Montpellier : il l'informe de ce qui se passoit à Embrun.* 523

LETTRE CLII. *Au Roi. Il rend compte à Sa Majesté des dispositions où il est, par rapport à la convocation du Concile d'Embrun.* 533

LETTRE CLIII. *Circulaire aux Evêques de France, au sujet du Concile d'Embrun.* 538

Fin de la Table du Tome I.

Errata du Tome I.

PAg. 38 *lig.* 3, tout, *lis.* tous. *ibid lig.* 6 no, *lis.* ont. *pag.* 48, *à la Note, lig.* 3, Jaucour, *lis.* Joncour ; *& par tout ailleurs où il y a* Jaucour, *lis.* Joncour. *pag.* 59 *lig.* 29, ont eut, *lis.* ont eu. *pag.* 75 *lig.* 6, Prélat, *lis.* Prélats. *pag.* 91 *lig.* 17, peu, *lis.* peut. *pag.* 184 *sommaire, lig.* 3, *briques, lis. brigues. pag* 195 *lig.* 6, devoirs, *lis.* droits. *pag.* 203 *lig.* 2, naturelle, *lis.* actuelle. *pag.* 219 *lig.* 12, l'a mérité, *lis.* la mérite. *pag.* 221 *lig.* 27-28, *pareat, lis. parcat. pag.* 225 *lig.* 25, *cuique, lis. tuique. pag.* 233, *à la Note, lig.* 3, de Provence, *lis.* de la Provence. *pag.* 262 *lig.* 20, *après* insuffisante, *mettez deux points & supprimez-les à la ligne suivante après le mot de* Juillet. *pag.* 268 *lig.* 13-14, signée approuvée, *lis.* signé approuvé. *pag* 271 *lig.* 25 26, *& pag.* 274 *lig.* 11, Vauroni, *lis.* Vauroui.

Digitized by Google

roüi. *pag.* 317 *lig. pénult.* nous revient, *lif.* vous revient. *pag.* 328 *lig.* 13, Marrol, *lif.* Marrot. *pag.* 331, *à la place de la Note (a) mettez :* Ce songe étoit une fiction ingénieuse du P. de Pontevez de la Doctrine Chrétienne, où il avoit ramassé les sentimens des SS. Peres Défenseurs de la Grace. L'Auteur qui avoit des talens & de la piété, s'étoit laissé éblouir par l'apparence d'autorité au sujet de la Constitution. Mais la voix des miracles le frapa, & le fit revenir à ses premiers sentimens ; quoique demeurant à Avignon, il n'osa pas les y manifester autant que l'auroit exigé l'obligation de remplir toute justice. *pag.* 333 *lig.* 3, de Monsieur, *lif.* du Monsieur. *pag.* 335 *lig.* 17, si vous m'appreniez, *lif.* si vous ne m'appreniez. *ibid. lig.* 28, de Limières, *lif.* de Linières. *pag.* 377 *lig.* 26, connue, *lif.* connu. *pag.* 382 *lig.* 2, permission ; *lif.* punition. *pag.* 395 *lig.* 1, l'excès, *lif.* l'accès. *pag* 398 *lig.* 10, les biens, *lif.* les liens. *pag.* 414 *lig.* 5, n'esperiez, *lif.* n'espereriez. *pag.* 423 *lig. dern.* *Virgiliis*, *lif.* *Vigiliis*. *pag.* 442 *lig.* 18, suivez, *lif.* suivrez. *pag.* 445, *à la Note*, *lig.* 7 du Sacrement, *lif.* des Sacremens. *pag.* 446 *lig.* 9-10, pourroit-il suffire, *lif.* pourroit suffire. *pag.* 506 *lig.* 25, terme, *lif.* tôme. *pag.* 514 *Note (a)*, l'Arch. d'Aix, *lif.* l'Evêque de Nismes (la Parisière). *pag.* 517 *lig.* 23, *après* grace, *ajoutez* de croire. *pag.* 536 *Note (a)*, *corrigez ainsi ce passage : Aug. cont. litt. Petil. lib. 3 cap. 2. etiam me in meâ causâ, sicut inimicus existimari cupit, deficiente & oppressa, victrix erit causa cui servio.* *pag.* 538 *lig. pénult.* *tradebant*, *lif.* *tradebat*.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google